

Me GUY BERTRAND

POUR
LA SURVIE
DU
QUÉBEC
FRANÇAIS



GUIDE D'ACCÈS à l'indépendance

ESSAI

Nouvelle édition

Fondation littéraire Fleur de Lys

GUIDE D'ACCÈS à l'indépendance

POUR LA SURVIE DU
QUÉBEC FRANÇAIS

Me GUY BERTRAND

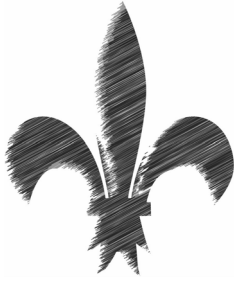
GUIDE D'ACCÈS à l'indépendance

POUR LA SURVIE DU
QUÉBEC FRANÇAIS

ESSAI

Nouvelle édition

Fondation littéraire Fleur de Lys



Fondation littéraire Fleur de Lys

Guide d'accès à l'indépendance
Pour la survie du Québec français
Essai, M^e Guy Bertrand,
Seconde édition,
Fondation littéraire Fleur de Lys,
Lévis, Québec, 2017, 316 pages.

Édité par la Fondation littéraire Fleur de Lys, organisme sans but lucratif, éditeur libraire québécois en ligne sur Internet.

Adresse électronique : contact@manuscritdepot.com

Site Internet : www.manuscritdepot.com

Tous droits réservés. Toute reproduction de ce livre, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur. Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique, et en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Disponible en formats numérique et papier.

ISBN 978-2-89612-527-2

© Copyright 2017 Me Guy Bertrand

Illustration en couverture : Drapeau officiel du Québec – Drapeau flottant
© Gouvernement du Québec.

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé à la demande au Québec.

Première édition : Les Éditions Quebecor, 2007 (ISBN 978-2-7640-6).



SOMMAIRE

NOTE DE L'ÉDITEUR	9
AVANT-PROPOS.....	23
INTRODUCTION.....	27
1. La langue française est-elle le fondement même de l'être québécois, de son peuple et de son pays ?.....	29
2. Le Québec français est-il menacé par la force gigantesque de l'anglais en Amérique du Nord !	51
3. La Charte de la langue française (loi 101) peut-elle arrêter la menace de l'anglais au Québec ?	99
4. Le Québec français est-il menacé aussi par une sorte de jargon qu'on appelle déjà « le québécois » ?	123
5. Le Québec français est-il menacé également par le multiculturalisme canadien comme modèle d'intégration des immigrants ?	183
6. Le Québec français a-t-il une valeur patrimoniale canadienne nord-américaine, voire mondiale ?	219
7. Un état indépendant est-il nécessaire pour promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine français du Québec et, partant, de son identité, de sa langue et de sa culture ?	231
8. Comme état indépendant, le Québec a-t-il le droit de conserver son patrimoine canadien ?	253
CONCLUSION	265

ANNEXES

A. Repères et jalons historiques
de la défense du français au Québec..... 269

B. Liste des interventions des tribunaux..... 279

C. Le Projet Liberté-Nation sur le web 285

* * *

AU SUJET DE L'AUTEUR..... 291

COMMUNIQUER AVEC L'AUTEUR 293

DU MÊME AUTEUR 295

* * *

ÉDITION ÉCOLOGIQUE.....311



NOTE DE L'ÉDITEUR

La première édition de ce ***Guide d'accès à l'indépendance*** sous-titré ***Pour la survie du Québec français*** date de 2007. Or, les statistiques rapportées conservent malgré les années toutes leur pertinence. Il revient à l'*Office québécoise de la langue française* (OQLF) d'effectuer le suivi de l'évolution de la situation linguistique conformément à l'article 160 de la *Charte de la langue française*. L'organisme se voit dans l'obligation d'en faire rapport au ministre responsable de la langue française tous les cinq (5) ans. Voici donc une brève mise à jour statistique fondée sur le plus récent *Portrait démilinguistique* produit par OQLF, soit celui publié en 2016 pour la période de 1996 à 2011 et d'autres études et recherches récentes.

Le français minoritaire sur l'île de Montréal

Selon ce rapport, le poids démographique des personnes de langue maternelle française sur l'île de Montréal entre 1996 et 2011 est passé de 52% à 47%.¹ La prédiction avancée par Me Guy Bertrand en 2007 à l'effet «*que d'ici dix ans les francophones seront minoritaires sur l'île*» s'est donc réalisée dans un délai beaucoup plus court soit quatre (4) au lieu de dix (10) ans, du moins, en ce qui concerne la langue maternelle française.

¹ Portrait démilinguistique 1996-2011, Indicateurs de suivi de la situation linguistique au Québec, Office québécois de la langue française, 1. Population totale, 1.1 Langue maternelle, p. 16.

Au sujet de la langue la plus souvent parlée à la maison, le français sur l'Île de Montréal affichait un pourcentage de 53,8% en 1996 et de 50,3% en 2011. Il est fort à parier que le français à titre de langue la plus souvent parlée à la maison soit devenu minoritaire aujourd'hui, six ans plus tard.

***Langues le plus souvent parlées à la maison :
une majorité d'à peine 0,3 %***

Sur l'île de Montréal, le nombre de personnes ayant le français comme la langue la plus souvent parlée à la maison représente 50,3% de la population, une baisse de 3,5% depuis 1996.² Il faut ajouter les personnes parlant à la maison des langues multiples dont le français pour conserver une majorité en faveur du français, soit 56%.³ Mais ici encore, l'OQLF observe une baisse de 1,5% depuis 1996.

Francisation et d'intégration des immigrants

En janvier 2016, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a rendu public un rapport au sujet de la francisation et de l'intégration des immigrants au Québec. Intitulé « *Le Québec rate sa cible - Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants : un portrait* », la recherche est signé par Jean Ferretti, chargé de projet pour l'IRÉC. Le chercheur détient un « Master in Public Policy (MPP) » de l'Université de Toronto et un baccalauréat en Études internationales de l'Université de Montréal.

Voici l'intégral du communiqué de presse de IRÉC présentant son rapport.

² Portrait démolinguistique 1996-2011, Indicateurs de suivi de la situation linguistique au Québec, Office québécois de la langue française, 1. Population totale, 1.2 Langues parlées à la maison, Tableau 3, p. 21.

³ Idem.



En matière de francisation et d'intégration des immigrants

Le Québec rate sa cible

selon Institut de recherche en économie contemporaine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 janvier 2016

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) publie aujourd'hui un important rapport de recherche faisant le point sur les pratiques du gouvernement du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants depuis 1991. « Le gouvernement du Québec n'agit pas avec la cohérence et la rigueur requise pour la francisation et l'intégration des immigrants. Cette négligence a pour résultat de réduire la place du français dans la vie québécoise et de compromettre l'intégration des nouveaux arrivants à la société et à la culture québécoise. Nous faisons treize propositions de nature à corriger la situation », a déclaré Jean Ferretti, chargé de projet à l'IRÉC et auteur du rapport.

« Les Québécois s'attendent à ce que l'accueil et l'intégration des immigrants contribuent à enrichir la société québécoise, a-t-il poursuivi. L'inefficacité et les contradictions de nos politiques ne servent personne. Elles nuisent à la réussite du projet d'immigration des nouveaux arrivants et elles minent la cohérence institutionnelle requise pour que nos objectifs linguistiques soient atteints ».

Impact sur l'équilibre linguistique

Plus de 200 000 immigrants, soit 20 % de l'ensemble de la population immigrée du Québec, ne parlaient toujours pas le français en 2011. Ils étaient 159 575 à parler uniquement anglais et 43 255 à ne parler ni français ni anglais. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés après 1991 dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. « De tels chiffres laissent voir que, contrairement à son objectif de consolider le caractère français du Québec, la politique d'immigration menée depuis au moins 25 ans et la défaillance des programmes de francisation contribuent largement à l'anglicisation de Montréal », a constaté le chercheur.

« Il est donc inexact de prétendre que la population immigrée anglicisée serait celle des contingents anciens. Les arrivées récentes contribuent de manière importante au recul du français. Le Gouvernement du Québec a réduit la politique d'immigration à une question de volume en négligeant son impact sur l'équilibre linguistique », a précisé Jean Ferretti.

Le rapport établit que les personnes nées à l'étranger représentaient en 2006 14,2 % de la population de langue maternelle anglaise du Québec et 30,6 % de la population dont l'anglais est la Première langue officielle parlée (PLOP).

L'étude souligne que la concentration à plus de 70 % des immigrants sur l'île de Montréal et la baisse du poids démographique des francophones créent un effet de milieu qui rend plus difficile l'apprentissage du français par les immigrants et qui contribue à élargir le fossé entre un Montréal de moins en moins francophone et le reste du Québec.

Dans ce contexte, le rapport relève que plus de 40 % des immigrants déclarant ne pas connaître le français en arrivant au Québec ne s'inscrivent pas aux formations de francisation. Cette proportion est stable depuis 1991 et monte à plus de 50 % pour certaines communautés. Le rapport révèle aussi le déclin marqué de la fréquentation des cours à temps complet ces dernières années, qui passe de 13 230 inscrits en 2010-2011 à 10 759 en 2014-2015 constitue un phénomène inquiétant. « Depuis 2011-2012, alors que le nombre d'immigrants ne connaissant pas le

français est en augmentation, le financement des programmes de francisation diminue dans l'ensemble des ministères concernés par la francisation (MIDI, MELS et MESS) », a fait remarquer le chercheur de l'IRÉC. C'est d'autant moins justifiable que parallèlement, sur la période 2010-2012 à 2014-2015, le ministère de l'Immigration a retourné environ 70 M\$ de crédits autorisés au fond consolidé.

Une plus grande transparence

L'absence de moyens adéquats de contrôle de la qualité des apprentissages ne permet pas de mesurer le succès des mesures déployées. Plusieurs intervenants affirment que la formation est insuffisante. Le rapport demande une plus grande transparence dans la reddition de compte et estime que le ministère de l'Immigration devrait assumer un leadership plus ferme dans la concertation des divers ministères et intervenants communautaires. « Les moyens sont dispersés, les objectifs sont peu précisés et les moyens de mesure des résultats sont trop souvent défaillants, quand ils existent. » a relevé Jean Ferretti.

Ce rapport de recherche a été rendu possible en partie grâce au soutien de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), du Mouvement national des Québécoises et Québécois, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement Québec français.

Il est possible de télécharger [ici](http://www.irec.net/upload/File/rrc20160127franci_aisimmigration.pdf)⁴ le rapport de recherche « *Le Québec rate sa cible. Les efforts du Québec en matière de francisation et d'immigration : un portrait* ».

- 30 -

« L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) est un organisme à caractère scientifique. Son objectif est d'appuyer et d'encourager la recherche en économie tant générale que politique ou sociale afin de chercher, avec d'autres, les meilleures voies de réalisation du bien commun et une meilleure définition du rôle que doivent jouer les différents acteurs sur les scènes économiques locales et mondiales. »

⁴ http://www.irec.net/upload/File/rrc20160127franci_aisimmigration.pdf

<i>Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)</i>				
Évolution de la composition linguistique (en %) par région, 1971-2056*				
		Francophones	Anglophones	Allophones
Île de Montréal				
	1971	61,2	27,4	11,4
	1981	59,9	27,0	13,1
	1986	59,4	26,0	14,6
	1991	57,3	26,2	16,5
	1996	55,6	25,6	18,8
	2001	56,3	24,8	18,9
	2006	54,2	25,2	20,6
	2011	52,4	24,6	23,1
	Projection 2031	47,4	23,0	29,5
	Projection 2056	43,3	22,4	34,2
* Données reproduites des Tableaux 23 et 24 de TERMOTTE, PAYEUR et THIBAUT. 2011. Perspectives démolinguistiques. Comme nous l'avons expliqué, les données pour l'année 2011 sont aussi des projections.				
SOURCE : Jean Ferretti , Le Québec rate sa cible, Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants : un portrait, Institut de recherche en économie contemporaine, JANVIER 2016, p. 81. www.irec.net / secretariat@irec.net				

Le français, langue de travail

Le 7 avril 2016, le journaliste Robert Dutrisac, correspondant parlementaire à Québec pour le quotidien LE DEVOIR, signait un article au sujet de langue de travail des immigrants sous le titre: « *Marché du travail – L’anglais mieux que le français pour les immigrants* ». ⁵ Il écrit :

⁵ Le journaliste fonde son article sur une « compilation, obtenue par *Le Devoir*, que le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) a faite à partir de l’*Enquête nationale auprès des ménages* de Statistique Canada de 2011 et de 2006 ».

«Les nouveaux arrivants qui ne parlent que le français éprouvent plus de difficulté à se dénicher un emploi au Québec que ceux qui ne connaissent que l'anglais. Le taux de chômage de ces immigrants francophones est de 40 % supérieur à celui de ces nouveaux arrivants anglophones.»⁶

«Dans la région de Montréal, ces immigrants anglophones peuvent compter sur des entreprises prêtes à les accueillir. Vingt-huit pour cent des immigrants travaillent le plus souvent en anglais, note l'économiste Brahim Boudarbat, de l'Université de Montréal, un des auteurs avec Gilles Grenier, de l'Université d'Ottawa, du volumineux rapport remis au MIDI en novembre 2014 et intitulé *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*.»⁷

«*“Les immigrants qui ne parlent pas anglais n'ont pas accès à 40 % des emplois”* au Québec, relève Brahim Boudarbat.»⁸

Pour sa part, l'Institut de recherche en économie contemporaine souligne dans son rapport :

«Déclin de l'usage du français dans la sphère publique, particulièrement en milieu de travail. La part des travailleurs du secteur privé sur l'île de Montréal travaillant généralement ou uniquement français au travail est passée de 62,5 % en 1997 à seulement 43,7 % en 2010.»⁹

⁶ Robert Dutrisac, *Marché du travail – L'anglais mieux que le français pour les immigrants*, LE DEVOIR, 7 avril 2016.

⁷ Idem.

⁸ Idem.

⁹ Jean Ferretti, *Le Québec rate sa cible, Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants : un portrait*, Institut de recherche en économie contemporaine, *Faits saillants - Recul du français*, JANVIER 2016, page i.

«On note d'importantes différences dans les pratiques linguistiques en milieu de travail. 69,6 % des immigrants francotropes parlent le plus souvent le français au travail alors qu'à peine 33,5 % des immigrants non francotropes font de même et que 48,3 % utilisent l'anglais le plus souvent.»¹⁰

Toutes ces statistiques ont tout pour alarmer quiconque se préoccupe de la pérennité de langue française au Québec et, plus particulièrement, sur l'île de Montréal. Au fil des ans, Montréal confirme son statut d'être une «île linguistique distincte» au sein de notre nation.

« Remettre le français au cœur d'un projet de société »

La *Fédération autonome de l'enseignement* (FAE) a décrit en ces mots la situation de la langue française au Québec dans un mémoire intitulé « *Remettre le français au cœur d'un projet de société – Faire de la langue française un levier de cohésion et d'intégration scolaires* » et déposé en 2013 à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec à l'occasion de la consultation générale sur le projet de loi no 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.¹¹

«Voilà plusieurs années que des rapports et sondages se succèdent et témoignent des multiples reculs, sinon de l'affaiblissement, de la situation de la langue française, tant dans les milieux de travail que dans les affaires, les services à la population ou à la clientèle, les communications administratives ou l'enseignement. Cet affaiblissement est la conséquence d'une série de modifications et d'allègements apportés

¹⁰ Idem.

¹¹ Ce projet de loi ne fut pas adopté par l'assemblée nationale. Informations : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-14-40-1.html>

au fil du temps à la Charte de la langue française (ci-après, la « Charte »), et d'un relâchement de la vigilance et de la capacité d'intervention de l'Office québécois de la langue française découlant notamment du désengagement financier et politique du gouvernement. Cette situation nécessite un « coup de barre » et la mise à jour du plan d'action gouvernemental pour remettre la langue française au centre des activités administratives, sociales, culturelles et économiques du Québec. »¹²

« Toutefois, ces dernières années, de multiples facteurs ont concouru, dans certains domaines et milieux, à faire stagner, voire reculer, les progrès réalisés quant à l'usage et la promotion de la langue française. L'anglicisation des milieux de travail, notamment par la tendance lourde à favoriser ou à exiger le bilinguisme, le service à la clientèle ou l'affichage bilingues ou dans d'autres langues que le français, pour ne citer que ceux-là, constitue des défis quotidiens pour les autorités chargées de faire respecter la Charte de la langue française. Par ailleurs, les limites mêmes de cette dernière ont favorisé certains glissements structurels ou institutionnels maintes fois dénoncés par les observateurs et la société civile, comme nous l'a rappelé le dossier des écoles passerelles. Ces brèches, conjuguées au manque de ressources auquel l'Office québécois de la langue française est confronté depuis quelques années, exigeaient une nouvelle offensive de l'État pour protéger ce bien commun qu'est notre langue officielle. »¹³

¹² Remettre le français au cœur d'un projet de société - Faire de la langue française un levier de cohésion et d'intégration scolaires, Mémoire de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), Le contexte, 11 février 2013, p.3.

¹³ Idem, Conclusion, p.23.

Mais la capacité d'intervention de L'État québécois est grandement limitée tant sur le plan politique que légal dans le cadre canadien (voir les annexes 1 et 2). Le seul projet de société apte à transcender la situation linguistique actuelle et assurer la survie du Québec français demeure l'indépendance du Québec.

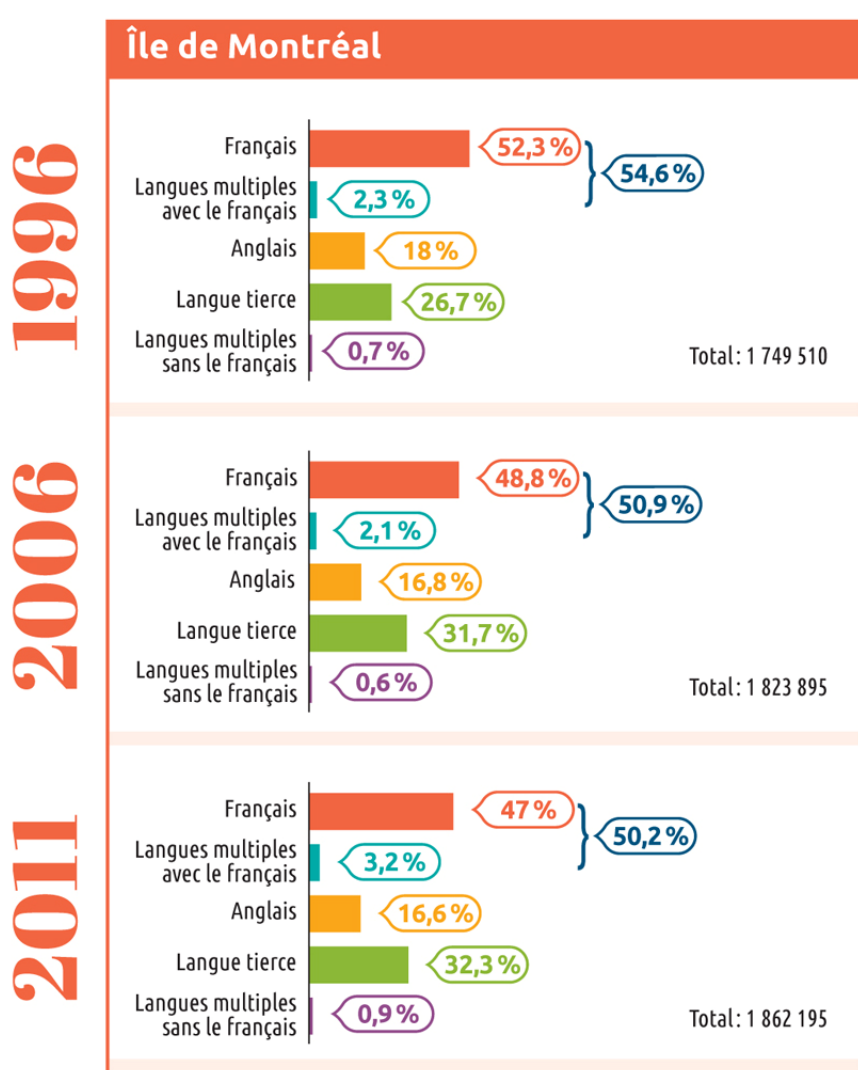
L'indépendance du Québec est d'abord et avant tout liée à la langue française, à sa protection et à sa pérennité. Sans cette indépendance, notre nation perdra plus ou moins rapidement son caractère le plus distinctif d'entre tous : la langue française.

Être Québécois, c'est vivre en français !

*Serge-André Guay, président éditeur
Fondation littéraire Fleur de Lys*

1. Langue maternelle

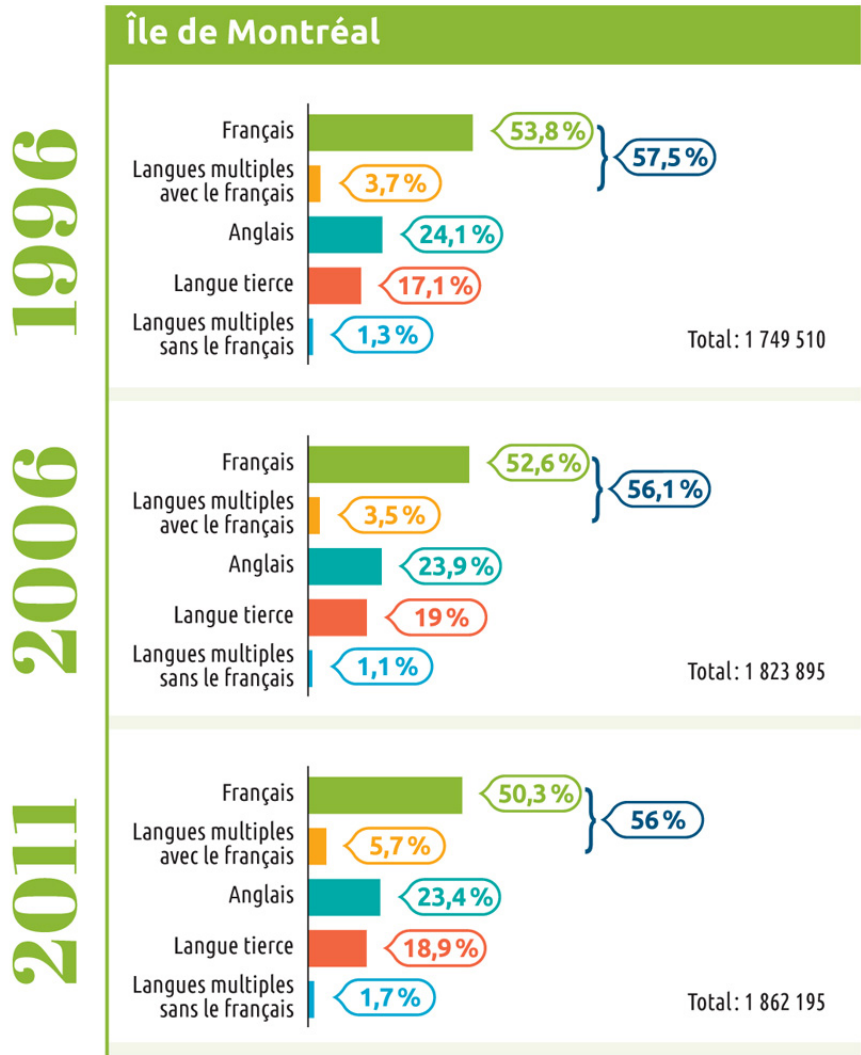
1.1 Répartition (en %) de la population selon la langue maternelle, pour l'île de Montréal, 1996, 2006 et 2011



La dynamique des langues au Québec en quelques chiffres, 1996 à 2011, p. 6.
© Gouvernement du Québec, 2016

2. Langue la plus souvent parlée à la maison

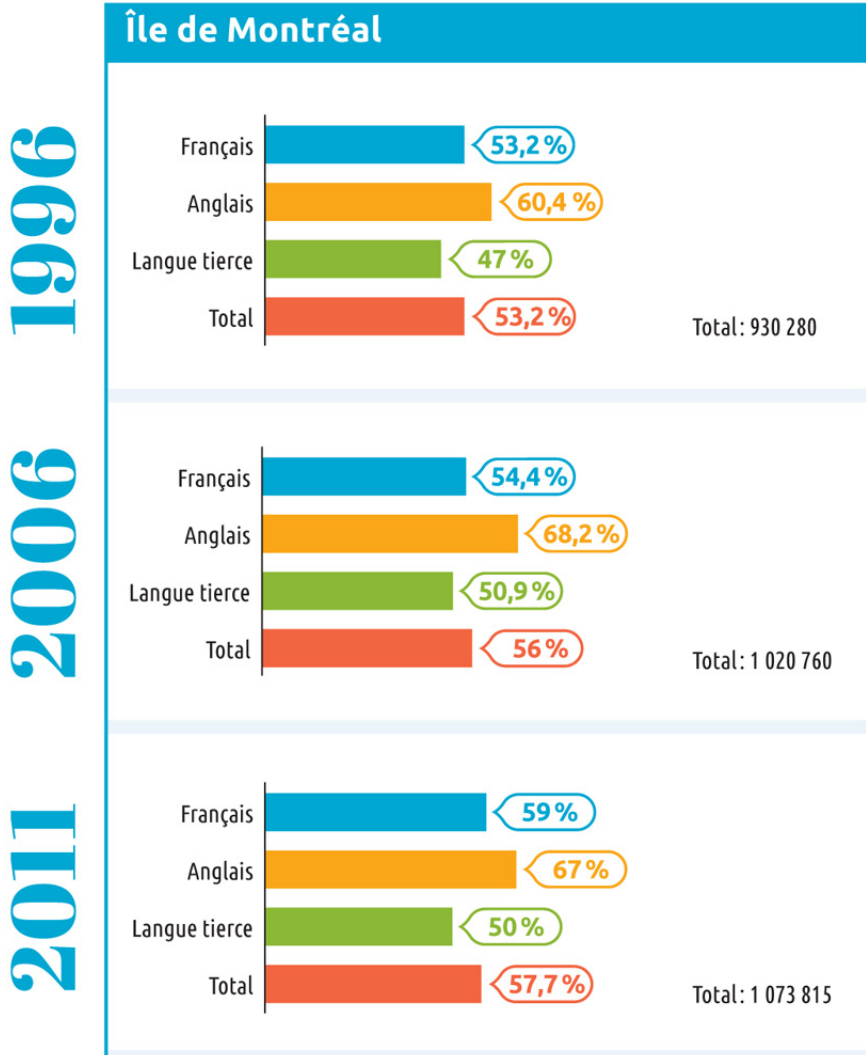
2.1 Répartition (en %) de la population selon la langue la plus souvent parlée à la maison, pour l'île de Montréal, 1996, 2006 et 2011



La dynamique des langues au Québec en quelques chiffres, 1996 à 2011, p. 10.
© Gouvernement du Québec, 2016

3. Connaissance du français et de l'anglais

3.1 Proportion de la population bilingue (connaissant le français et l'anglais) selon la langue maternelle*, pour l'île de Montréal, 1996, 2006 et 2011.



* Les données relatives aux catégories Français, Anglais et Langue tierce comprennent seulement les réponses uniques, alors que les données relatives à la catégorie Total incluent les réponses tant uniques que multiples.

La dynamique des langues au Québec en quelques chiffres, 1996 à 2011, p. 11.

© Gouvernement du Québec, 2016



AVANT-PROPOS

C'est un honneur pour moi d'offrir aux Québécois un guide d'accès à l'indépendance du Québec. L'ouvrage comptera deux tomes. Le premier nous ramène au véritable motif justifiant le projet d'indépendance nationale pour les Québécois, à savoir la promotion du maintien et de la valorisation de notre langue et notre culture.

Dans ce tome, je m'efforce de démontrer que le seul moyen qui s'offre aux Québécois de protéger et promouvoir le Québec français, est de parachever le pays du Québec, qui existe déjà dans les faits même s'il n'existe pas en droit, par l'indépendance nationale. Nous n'avons plus de temps à perdre parce que la langue française est menacée de toutes parts particulièrement par la force gigantesque de l'anglais à Montréal.

Montréal, comme on le sait ou devrait le savoir, est la troisième plus grande ville anglaise au Canada même si on se plaît à répéter qu'elle serait la deuxième plus grande ville française au monde. Malheureusement, il faut le constater, le Montréal anglais est devenu tentaculaire. « *Il se développe dans toutes les directions, de façon envahissante et peu maîtrisée* », en empiétant de plus en plus sur le Montréal français.

Je m'applique aussi à prouver que le Québec français fait partie du patrimoine mondial et qu'en conséquence, il est essentiel et nécessaire de le préserver de toute menace de disparition, d'assimilation ou de marginalisation.

Le Québec est le dernier rempart des francophones en Amérique du Nord. Il agit à la fois comme un phare et un protecteur. En fait le Québec, comme État français, est tout ce qu'il reste de l'Amérique française rêvée par Jacques Cartier et Samuel de Champlain. Son poids démographique n'est plus que de 1,8% de la population nord-américaine. Il va de soi que le seul moyen de préserver cette partie française de l'Amérique comme patrimoine unique et spécifique, est d'en faire un pays indépendant qui conserverait des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada dans le cadre d'un traité d'alliance ou d'accords commerciaux. Un pays dont le Canada, les États-Unis et les autres pays de la terre auraient toutes les raisons du monde d'être fiers.

Dans un deuxième tome, intitulé *Le Projet Liberté-Nation*, il sera question de la réforme des institutions et du statut politiques du Québec. J'apporterai des réponses innovatrices, me semble-t-il, aux questions les plus fréquentes qu'on entend partout à chaque fois qu'il est question de l'indépendance du Québec :

1. Qui sommes-nous, nous québécois ?
2. Que voulons-nous, nous québécois ?
3. Pourquoi voulons-nous à la fois l'indépendance et le fédéralisme ?
4. Et comment réaliser ce que nous voulons ?

Ainsi, je proposerai une nouvelle approche pour permettre au Québec d'accéder à l'indépendance par la voie d'un consensus réunissant à la fois les souverainistes, les autonomistes et les fédéralistes. Il sera démontré que ce consensus peut être obtenu uniquement si le projet de pays répond aux besoins exprimés par la population. Par exemple, une attention toute spéciale sera accordée à la volonté de 78% des Québécois de rester Canadiens dans un Québec souverain. J'expliquerai comment respecter cette exigence populaire qui est loin d'être aussi farfelue et contradictoire qu'elle paraît l'être à première vue.

Il sera aussi question dans le deuxième tome des lacunes et des faiblesses qu'il faudra combler sur le plan marketing si on veut parachever le pays du Québec. Après 30 ans de mise en marché de la souveraineté et du référendum qui sont les moyens dont disposent les Québécois pour parachever leur pays, le temps est venu de présenter maintenant le projet du pays lui-même, l'objet de la démarche indépendantiste. En fait, on a beaucoup parlé de l'usine (la souveraineté et le référendum) mais très peu du produit (le pays).

Maintenant que les exigences des Québécois sont connues, nous pouvons concevoir le prototype du pays qui répondra en tout point à nos besoins. Il s'agira d'une invitation à transcender notre peur et à faire preuve d'audace, car à chaque fois qu'un aspect du projet du pays québécois fut mis de l'avant, le gouvernement canadien l'a vertement critiqué. Nous taire ou insister le moins possible sur le produit, sur ce que sera le pays Québécois, n'est pas une solution. Les Québécois veulent savoir et ils doivent savoir.



INTRODUCTION

La protection de notre vie en français en Amérique du Nord et la qualité de notre langue sont les principales et fondamentales raisons d'accéder à l'indépendance du Québec. C'est à ce niveau que loge toujours l'urgence du projet. Si dans le passé on a pu entretenir des doutes quant à sa faisabilité économique, il est admis aujourd'hui, même par ses opposants fédéralistes, que ce projet est viable. Tout se résume désormais à une question de plénitude d'être, de maturité politique, de liberté et de dignité.

Ça ne vaut pas la peine de faire l'indépendance du Québec si nous sommes pour devenir la Louisiane du nord, soit un État dont la langue n'est pas exportable parce qu'incompréhensible par tous les peuples francophones voire par tous les francophiles de ce monde, cela dit en tout respect pour nos amis Cajuns. Qui veut d'un Québec indépendant qui serait forcé d'adopter l'anglais comme langue de communication internationale parce que sa langue courante se détériore au point de devenir un dialecte local ? Et qui veut d'un pays dont la langue française serait minoritaire en sa métropole ?

Peu d'entre nous perçoivent la menace qui pèse sur notre langue. La majorité des Québécois s'accommodent aisément des problèmes de qualité de leur langue parlée et écrite et, au besoin, de l'anglais. Tant et aussi longtemps que nous nous comprenons les uns les autres et que la langue française n'est pas un obstacle dans notre travail de tous les jours, on a l'impression que tout va pour le mieux, ou presque, dans le meilleur des mondes.

Nous avons pris l'habitude de laisser aux spécialistes le soin de débattre entre eux de l'importance, de la qualité, de la protection et de la promotion de la langue française au Québec pendant que nous vaquons à nos occupations. Au besoin, nous pouvons suivre ces débats dans les médias.

Mais point n'est besoin d'être des observateurs renseignés et raffinés pour nous rendre compte que nous ne répondons plus à l'appel des spécialistes qui sonnent l'alarme sur la scène publique, même si leur nombre augmente sans cesse. Les médias eux-mêmes doivent s'étonner de notre inaction car malgré la multiplicité des textes et des reportages traitant de la piètre qualité de notre langue et du recul du français à Montréal, on n'observe aucune mobilisation populaire dans nos rangs. Notre silence explique celui de nos politiciens, toutes allégeances confondues.

Les spécialistes en qui nous faisons confiance crient dans le désert. Pourquoi ne ressentons-nous pas le sérieux de leurs mises en garde face à la menace qui pèse sur la langue française?

Je crois que nous nous comportons comme des grenouilles dans une marmite remplie d'eau qui devient, lentement mais sûrement, de plus en plus chaude au point de nous affaiblir et de nous enlever toute capacité de réagir. Est-ce pour cela que les Anglais avaient l'habitude de nous appeler les « *frogs* », avant que ce mot ne soit considéré comme raciste et méprisant? Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que nous avons besoin d'une bonne douche d'eau froide pour nous réveiller.



CHAPITRE 1

La langue française est-elle
le fondement même de l'être québécois,
de son peuple et de son pays ?



Professeur lisant aux élèves à l'école de vacances quotidiennes Somerled, Montréal, Québec.¹

La langue française est-elle le fondement même de l'être québécois, de son peuple et de son pays ?

Permettez-moi de commencer cet essai en faisant un peu de philosophie, question de m'assurer d'aller au fond des choses au sujet de la langue française au Québec et ainsi de n'en oublier aucun aspect. La philosophie, on le sait, nous permet de mieux connaître, de mieux juger et de mieux agir en se fondant sur la raison. La philosophie, en quelque sorte, c'est l'application de la raison aux questions que l'on veut examiner. Elle nous permet de mieux comprendre le monde actuel.

Ainsi, le philosophe s'efforcera de comprendre pourquoi la langue française est si importante au Québec. Pourquoi est-elle le fondement même du peuple québécois ? Pourquoi est-elle le facteur

¹ Crédit: Gouvernement du Canada, Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Bibliothèque et Archives Canada ; Restrictions sur l'usage: Aucune; Copyright: Expiré.

le plus important de notre identité nationale ? Pourquoi est-elle le bien le plus précieux dont nous avons hérité et que nous devons léguer à nos descendants ? Le philosophe se demandera aussi s'il est nécessaire de faire du Québec un pays pour protéger cet héritage.

Combien de fois avons-nous entendu de la bouche des chefs politiques opposés à l'indépendance du Québec : « *Les gens ne veulent plus de référendum. Le peuple veut qu'on s'occupe des vraies affaires comme la santé, l'emploi, l'éducation, les routes...* »

Parmi les vraies affaires, la priorité est donnée à l'argent depuis quelques années. Les uns parlent de déséquilibre fiscal entre le Québec et le gouvernement fédéral, les autres mettent l'accent sur le fait que l'indépendance permettra au Québec de récupérer pour lui-même les argents versés au gouvernement fédéral. Qu'importe le clan, on se dit que s'il y a une vraie affaire rassembleuse et mobilisatrice, c'est bien l'argent. Au fil des ans, on en est venu à croire que l'argent est la première préoccupation des Québécois et le seul argument pouvant justifier l'indépendance du Québec. Et nous nous sommes souvent laissé prendre au piège.

Plusieurs d'entre nous croient que la langue passe après l'argent. Ils s'en trouvent même pour soutenir que la diversité linguistique du Québec doit aller en s'accroissant jusqu'à ce que notre territoire devienne une mosaïque internationale représentant tous les peuples de la terre. Le problème, c'est que tous les immigrants, une fois au Québec, auront besoin d'une langue commune pour communiquer entre eux et qu'il y a fort à parier qu'ils optent pour la langue internationale la plus répandue, soit l'anglais, au détriment du français. Nous verrons que c'est déjà le cas pour 40% d'entre eux sur l'île de Montréal. Faut-il conclure alors que les tenants du multilinguisme ou autre expression du genre optent pour l'anglais parce que c'est la langue de l'argent ? Ou est-ce une coïncidence tout simplement ?

Un ancien ministre du Parti québécois, défait par les libéraux lors des élections de 2003 au Québec, affirmait que même si la langue française disparaissait au Québec, cela n'empêcherait pas les Québécois de continuer à être ce qu'ils sont. Il donnait l'exemple des Irlandais dont 97% sont maintenant convertis à l'anglais.

C'est bien mal connaître « *l'être Québécois* » que de soutenir une telle comparaison.

Je me demande parfois pourquoi il faut attendre d'avoir perdu un être cher ou un bien précieux pour en découvrir toute son importance et sa valeur. Ainsi, faudrait-il attendre que nous soyons au bord de l'assimilation, de la disparition ou de la marginalisation comme peuple pour réaliser l'importance de notre identité nationale dont le facteur principal est cette langue que nous ont léguée nos ancêtres, à savoir la langue française?

J'ose croire que non et que nous ne sommes pas obsédés au point de vouloir « *être* » par l'argent avant tout, comme nous le laissent croire certains politiciens et autres décideurs. Le mouvement indépendantiste n'est pas né et n'a pas progressé au Québec d'un besoin d'argent au présent. Pour mieux comprendre le véritable sens de notre relation à tous avec le présent, je donne la parole à l'éminent philosophe Fernand Couturier :

Quand nous vaquons simplement à nos affaires quotidiennes, c'est toujours pour concrétiser un projet quelconque. Ce projet est ouverture d'espace et d'avenir. Par définition, un projet est ce en quoi nous nous portons au-delà de l'immédiateté : il nous porte toujours au-delà de notre situation particulière déterminée par un ici et maintenant. Si bien qu'en agissant dans l'immédiat d'un présent quelconque, nous nous trouvons toujours en quelque sorte à revenir de l'avenir. Mais ce projet, il est nôtre. Il nous appartient. Il est redevable de tout ce que nous sommes. Il a pris naissance en nous, non pas comme l'objet d'une génération spontanée, mais comme le fruit d'un long mûrissement, comme le produit dont l'accès à la manifestation n'est pas toujours clairement explicable, mais qui n'en dépend pas moins d'une longue provenance. Provenance qui peut être approximativement décrite comme le jeu conjugué d'héritages divers, de circonstances qui furent souvent

imprévisibles et, aussi, de la liberté exercée dans des conditions plus ou moins favorables.

Par exemple, tel individu entreprend une carrière de chanteur comme propulsé par une ambition et un désir personnels marqués, mais aussi en tant qu'il est supporté par un héritage d'aptitudes naturelles et nourri par une longue culture musicale familiale. Ainsi l'action au présent est tributaire de l'avenir par le devancement du projet, soit, mais elle est aussi redevable au passé par le biais d'un héritage multiple et, maintes fois, de provenance très lointaine².

Ainsi, le projet d'indépendance du Québec tient davantage de notre avenir et de notre passé que de nos préoccupations quotidiennes aussi importantes soient-elles dans le présent. À vivre au jour le jour, nous perdons de vue non seulement notre avenir mais aussi notre passé à un point tel que nous dilapidons notre héritage ancestral.

L'être Québécois d'aujourd'hui c'est la somme de l'être Québécois de nos ancêtres Français et de l'être Québécois de demain. Être Québécois ne se résume pas à être ce que nous sommes actuellement mais cela implique aussi ce que nous avons été et ce que nous serons.

Au présent, être Québécois, c'est d'abord et avant tout être héritier du passé. Le peuple Québécois est jeune mais il n'est pas né d'hier. Il porte un héritage. Et tout laisse croire que nous sommes en train de le dilapider. Mais pour nous, il n'y a pas de retour possible comme le fils prodigue qui revient chez son père après avoir dilapidé son héritage. Car pour nous, ce n'est pas une simple question d'argent mais de langue.

Notre héritage le plus précieux est notre langue.

2 Fernand COUTURIER. *Un peuple et sa langue*, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2004, p. 23.

La langue, plus qu'un outil de communication

En considérant une langue comme un simple moyen de communication qui nous permet d'exprimer nos pensées et de dialoguer avec nos semblables nous commettons une grave erreur. Il ne faut pas se surprendre alors que cette approche instrumentaliste comme le dit Couturier³ nous permet de croire qu'« *une langue peut être remplacée par une autre sans graves inconvénients.* » La langue ne serait ainsi qu'un outil de communication comme un autre.

Pour l'auteur d'« *Un peuple et sa langue* », « ...les supports techniques se raffinant, la communication instantanée entoure d'ores et déjà la terre et prend maintenant le large du monde interplanétaire. Ce phénomène semble demander et favoriser, par le nivellement linguistique, l'unification du monde. Puis cela a tendance à se faire au nom des intérêts économiques voués au développement des marchés qui tentent de lever les obstacles que peuvent dresser les particularités nationales et linguistiques⁴ ».

Le philosophe est d'avis que « dans cette perspective..., on peut difficilement invoquer la diversité des langues comme argument pour défendre les identités culturelles différentes des peuples ainsi que leur autonomie. La multiplicité des langues apparaît plutôt comme un obstacle de taille à l'unification soi-disant bien-faisante de l'humanité dans une communication sans entraves au service d'une mondialisation de mouture néolibérale individualiste. »

C'est ainsi qu'il démontre avec justesse « que la langue comprise comme moyen, instrument ou véhicule manque l'essentiel du phénomène langagier chez l'humain. La langue est plus que cela :

En recourant à diverses pensées philosophiques (Finkielkraut, Heidegger, Nietzsche) et quelques expériences poétiques, on tente de laisser apparaître le langage comme l'élément vital en lequel un peuple est ce qu'il est. Car le langage fait être. Dire, en

³ *Id.*, note 1.

⁴ *Id.*, note 1.

effet, c'est rendre manifeste, c'est faire apparaître en être. L'être est associé au dire. Ce sont des alliés d'origine inséparables. Toutes les choses révèlent leur essence et leurs différences dans et par le dire qui les dévoilent. Ainsi la vérité particulière de chacune des choses relève de la capacité évocatrice du langage, plus précisément des langages divers selon leurs propres aptitudes à manifester. Il en va ainsi pour un peuple. Son langage l'appelle à être. C'est en langage, voire comme langage, qu'il est et se développe dans toutes ses particularités, qu'il accède à son identité propre. »

« Le peuple québécois s'est constitué et s'est développé dans sa langue, la langue française. Autrement dit, la langue française a été et reste l'élément essentiel ou vital de son histoire. Ainsi cette langue n'est pas pour lui un accessoire négligeable, interchangeable, indifférent à son être de peuple », écrit Couturier. Il ajoute :

C'est en cette langue et par elle qu'il a constitué son monde propre, c'est en habitant cette langue que ses traits culturels particuliers se sont dessinés, que ses idéaux démocratiques d'égalité, de liberté et de solidarité se sont formulés et offrent un éclairage particulier pour sa vie concrète, et que son territoire a pris les visages ou les aspects qu'il offre. À lui d'en prendre conscience rapidement et d'agir en conséquence s'il veut envisager son propre avenir dans cette identité. Car il y a urgence.

Aussi cette compréhension de la langue permet-elle un nouveau regard sur des questions tout à fait d'actualité, délicates et grosses de conséquences pour le peuple du Québec telles que la nation, les ethnies, l'immigration, l'intégration et l'assimilation, le bilinguisme et le multiculturalisme, le jeu des

nationalismes civique, politique, territorial, ethnique et culturel, le cosmopolitisme, la mondialisation et le thème du « citoyen du monde », etc. Cette compréhension de la langue offre en effet une aide particulière pour exorciser des préjugés latents, annuler des tabous qui grèvent ces questions, pour s'affranchir ainsi de la rectitude politique qui les voilent, et ménager pour tous un accès plus libre à la réalité. À notre réalité historique et politique se complexifiant et s'enrichissant au fil de l'immigration de nombreuses ethnies. »

Couturier est d'avis que « Les humains se dévoilant progressivement à eux-mêmes en langage et laissant apparaître les choses au gré de leurs dires évocateurs, ce langage devient l'élément ou l'aire de manifestation où se maintiennent ensemble ou s'articulent les moments du temps, c'est-à-dire l'avenir, le passé et le présent. Sans langage il n'y a pas d'histoire. » Il insiste :

Un peuple, le peuple du Québec, peut et doit assumer son destin au présent, i.e. dans tout présent qui surgit sans relâche dans l'ouverture éclairée d'un avenir projeté, projeté à partir du tremplin de ce qu'il est devenu en rassemblant et tenant vivant dans la mémoire du langage ce qu'il a été, ce qu'il a été dans chaque présent qui fut sien. Développer ainsi son destin, c'est œuvrer son histoire au présent en lequel s'articulent toujours les dimensions temporelles de l'avenir et du passé. (Extrait du texte à la note 2)

Nous comprenons mieux maintenant pourquoi « Le langage est l'élément de l'histoire. » Pourquoi « Il est son lieu aussi bien que son accomplissement. » Pourquoi « S'il n'y avait pas de langage, il n'y aurait pas d'histoire⁵. »

5 *Id.* note 1, p. 11.

Nous comprenons mieux aussi pourquoi la langue française, notre langue, au même titre que toutes les autres, n'est pas qu'un simple outil de communication. Quand nous parlons de la langue comme d'un héritage, nous sommes bien loin de parler uniquement de la protection d'un alphabet particulier, de mots, de règles d'orthographe et de grammaire, de son usage pour communiquer au jour le jour. Il est davantage question d'une structure et d'un mode de pensée, de l'expression du monde tel que la langue nous permet de le percevoir. Car la langue forme à la fois l'âme et l'esprit de ceux et celles qui la partagent. Elle moule la vision que nous avons de nous-mêmes et du monde, de la réalité et de celle que nous observons ailleurs.

Par exemple, lorsque nous nous apercevons que les Anglais ne pensent pas comme nous, nous ne soulignons pas qu'ils diffèrent d'opinion avec nous, mais que leur façon même de penser n'est pas la même que la nôtre. Chaque langue engendre des différences dans le mode de pensée.

Autre exemple, dans la grammaire de l'allemand, le complément et le sujet précèdent le verbe dans chaque phrase, contrairement à la grammaire française où nous annonçons d'abord le sujet de la phrase, puis l'action (verbe) et, s'il y a lieu, le complément. Cette différence ne découle pas d'un caprice du français et de l'allemand mais d'un mode de pensée différent, d'un héritage historique différent, d'un esprit différent. C'est en cela que les langues font partie du patrimoine mondial et du patrimoine de chaque nation.

Même si tous les êtres humains partagent la faculté de penser, ils se distinguent selon les communautés ou les peuples auxquels ils appartiennent. C'est la langue qui forme leurs pensées. Il est des choses dites en une langue qui ne pourraient pas être dites autrement dans une autre langue sans en altérer plus ou moins le sens original.

La langue ne réunit pas un ensemble de concepts abstraits parfaitement définis comme c'est le cas dans la mathématique. Le nombre « 1 » représente la même chose pour tous les êtres humains parce qu'il est parfaitement défini. Ce n'est pas le cas

des mots d'une langue à l'autre sans oublier que chaque langue possède des mots qui lui sont propres, uniques.

Par exemple, est-il besoin de le souligner, le mot « *nation* » n'a pas la même signification en anglais qu'en français, d'où le débat au sujet de la reconnaissance des Québécois comme une nation par les Canadiens de langue anglaise. En français, le mot « *nation* » est synonyme de « *peuple* » alors qu'en anglais il est synonyme de « *pays* ». Aussi, notre perception de l'Organisation des Nations Unies diffère grandement de la perception qu'en ont les Canadiens de langue anglaise. Pour ces derniers, il va de soi qu'il s'agit d'une organisation de « *pays* » unis. Nous percevons également cette organisation comme un groupe de pays mais le mot « *nations* » nous incite à considérer les pays rassemblés sur la base des peuples qu'ils représentent.

C'est ce que nous appelons le caractère poétique d'une langue; « *poétique* » parce que les mots ne sont pas figés dans une seule et même définition universelle à la différence des nombres; « *poétique* » parce que chaque langue permet de penser le monde et soi-même différemment; « *poétique* » aussi parce que chaque langue permet d'être différent! Ici la langue est aussi « *parole* ».

La langue, fondement de l'être

Si, dans le cas d'un individu, « l'être » se définit comme : « être au monde », « exister », dans le cas de la langue, il signifie « être en commun » :

Bien sûr, il est exact qu'en parlant on exprime et on communique. Mais d'où la langue tire-t-elle cette capacité? C'est que, à un examen un peu approfondi, le langage des humains se manifeste fondamentalement comme la première manière d'être en commun dans un monde. C'est pour cela que la langue peut exprimer et communiquer. Il faut être langagièrement pour pouvoir parler. La philosophie ancienne disait, en généralisant, quelque chose de semblable: *operatio sequitur esse*. En traduction libre :

on agit selon son être, selon ce que l'on est. L'être langagier rend possibles les activités d'expression et de communication. Autrement dit, le langage est la manière d'être originelle des humains dont relèvent les pouvoirs d'exprimer et de communiquer. Manière d'être et de vivre en commun dont les habitudes, les gestes, les comportements, la pensée, la créativité, l'imaginaire, les croyances, les sentiments, les joies et les douleurs d'un peuple sont profondément imprégnés⁶.

Comme le dit Guy Durand, « La culture québécoise, c'est d'abord la langue, mais aussi une façon de penser, de raisonner, de s'exprimer, de créer, de voir et construire le monde, bref un mode de vivre... qui dépend en partie intrinsèquement de la langue et en partie de l'histoire⁷ ».

Sans une langue, l'être humain n'est pas. Le peuple non plus. Sans sa langue, l'être Québécois n'est pas. Le peuple québécois n'existe pas non plus. Toute menace à la langue, si minime soit-elle, s'attaque à l'être Québécois, à son existence même, en son cœur et en son esprit.

La langue, maison de l'être

Lorsque nous portons atteinte à l'intégrité de notre langue ou que, sans égard, nous la laissons aller à l'abandon, il y a péril en la demeure. Péril auquel nous sommes nous-mêmes exposés. Car, comme tente de le montrer l'auteur de *Un peuple et sa langue*⁸:

On habite sa langue comme une demeure. La demeure ou la maison dégage une atmosphère enveloppante et vivifiante, rassemble en son unité l'humain

6 *Id.* note 1, p. 36.

7 Guy DURAND. « Qu'est-ce que la culture et l'identité du Québec? », *L'action nationale*, vol. XCVII numéro 1-2, janvier-février 2007, p. 15. L'auteur a publié récemment un livre intitulé *Six études d'éthique et de philosophie du droit*, Liber, 2006, 154 pages.

8 *Id.* note 1, p. 59-63.

aux projets infinis et aux antennes subtiles. Ma maison est tout autre chose qu'une chambre d'hôtel. La qualité de la lumière, la couleur des murs, les tableaux suspendus, la musique et le silence que j'y entends sont comme des prolongements de mon identité profonde et contribuent à la façonner. Mon être s'achève en elle.

Comparer la langue à une demeure n'est pas une pure fantaisie. La maison bien comprise aide à accéder à la compréhension de la nature profonde de la langue. On est vraiment soi-même dans sa propre maison. Et c'est ce que laisse entendre le langage courant. Quand on passe le seuil de sa maison, on entre chez soi, on est chez soi. Et on devient vraiment soi-même. Ainsi en est-il pour la langue.

Ma maison est en quelque sorte charnelle elle aussi. En elle je me retrouve avec les miens tel que je suis et tels qu'ils sont et tels que nous aimons être et aimerions devenir. En elle tout notre être en commun se rassemble, car elle favorise la cohésion de toutes nos possibilités d'être. La maison abrite et protège des adversités. La maison héberge aussi les altérités. Et la langue nous englobe de semblable façon. Elle nous pétrit et nous recueille.

La maison est en quelque sorte le prolongement physique de notre être charnel. Elle est à notre image. Nous abritant, elle signifie comment nous envisageons notre vie pour nous-mêmes avec nos semblables et comment les autres peuvent s'y sentir bienvenus. Ainsi en va-t-il de la langue.

Pour paraphraser Finkielkraut, la langue est le milieu où naissent et se développent tous les essais, les tentatives de notre vie et se présente comme leur élément intégrateur. Ainsi la France est son pays. Parce qu'on y parle le français. Et pour cette même raison pourrait-il facilement émigrer au

Québec et s'intégrer au peuple québécois qui y séjourne en français. Mais pas en Israël, malgré son ascendance juive. C'est comme si la langue était plus originelle et plus essentielle que le sang des veines. L'atmosphère, l'élément originel, le fluide vital pour l'humain en tant que tel est le langage. L'ADN véritablement humain, proprement humain, est langagier.

Rappelons-nous la phrase de Perrault : *"Et la preuve du sang d'un peuple c'est le langage tout entier nourri de terre et de mer..."* Le langage nous permettrait de dépasser à tout jamais les fixations raciales qui ont fait trop souvent le malheur de l'humanité. Il deviendrait aussi, selon le témoignage de Finkielkraut, l'élément intégrateur de *"communautés culturelles"* à une société d'accueil...

L'expérience de Finkielkraut, ce philosophe juif émigré en France dont m'a souvent parlé Fernand Couturier, est riche d'instruction sur les questions délicates et vitales relatives à la venue et à l'accueil des étrangers dans un pays. Le partage fondamental et indispensable est la communion dans le même langage. J'aurai à y revenir.

Alors l'humain habite le langage. S'exprimant de la sorte, Finkielkraut renvoie manifestement à une pensée de Martin Heidegger formulée dans *Lettre sur l'humanisme* en 1946. « *Ainsi, écrivait le philosophe allemand, le langage est à la fois la maison de l'être et l'habitation du déploiement de l'être de l'humain* ». Le langage est déclaré maison de l'être et tout à la fois habitation de l'essence humaine. On peut bien voir dans cette expression, si l'on est un lecteur pressé, une simple figure de style pour enjoliver un texte aride. Mais ce faisant on passe à côté de l'essentiel. Alors il faut essayer de mieux

comprendre. Heidegger écrivait aussi un peu plus tôt dans le même texte: "Le langage nous cache encore son essence: à savoir qu'il est la maison de la vérité de l'être."

Chez Heidegger, la vérité de l'être signifie le déploiement même de l'être. Parce que être, ce n'est pas statique comme on l'entend depuis longtemps en Occident où, en effet, on oppose être à devenir et à mouvement. Être, c'est plus justement déploiement d'être. Cette vérité de l'être, ce déploiement, a lieu dans sa maison, sa maison qu'est le langage. Tant qu'on comprend le langage seulement comme un pur objet de fabrication humaine, un artefact parmi tant d'autres, tant qu'on le comprend comme étant seulement une simple mise en place d'un ensemble de signes ordonnés entre eux pour exprimer ou projeter des pensées à l'extérieur et pour communiquer avec les autres, le langage nous cache sa nature profonde, et en particulier qu'il est la maison de l'être.

Pour Couturier, il est clair que le langage ne saurait être réduit à un instrument de pure fabrication humaine pour simplement extérioriser des pensées intérieures et communiquer avec les autres. Et c'est lui qui m'a appris que Heidegger, philosophe du XX^e siècle, s'est attardé à démontrer que la langue a un autre statut que celui de servir comme outil de communication simplement. Pour le démontrer, Heidegger est remonté jusqu'aux origines de la pensée occidentale, chez les tout premiers philosophes grecs. De prime abord, cela peut être déroutant pour nous, mais si nous essayons de suivre ce cheminement, nous pouvons y gagner beaucoup.

Mais alors comment le langage peut-il être cette maison de la vérité ou du déploiement de l'être? À travers l'existence de l'humain: « *Bien plutôt, poursuit*

Heidegger, le langage est la maison de l'être et l'humain, demeurant en elle, existe en ce qu'il appartient à la vérité de l'être et la prend sous sa garde ». Ou encore: le langage est la maison de l'être où demeure l'humain sur le mode de l'existence, qui, de la sorte, appartient à la vérité de l'être comme son gardien ou en la gardant.

Nous avons la réponse à notre question: le langage est la maison de l'être par l'intermédiaire de l'humain. Ce n'est pas banal. Cela veut dire que c'est à travers l'humain que l'être peut se déployer. Le déploiement de l'être emploie ou emprunte en quelque sorte le déploiement même de l'existence de l'humain. L'humain est pour ainsi dire l'employé de l'être. Employé dans et pour son déploiement. L'humain appartient alors à la vérité de l'être et devient ainsi son gardien. Il est de l'essence de l'humain de prendre l'être en garde. Heidegger le dit encore expressément: « *L'humain est le berger de l'être* ». Et cela constitue son souci fondamental ou premier. Sa tâche essentielle et incontournable. Ce à quoi il a à s'employer premièrement. Sa raison d'être fondamentale, pourrait-on dire encore. Et cette existence humaine, cet être de l'humain, comme nous l'avons déjà suggéré de différentes manières, s'effectue ou a lieu comme langage, en langage.

Ici voit-on l'auteur de « *Un peuple et sa langue* » recourir aux ressources de la langue française pour suggérer et approcher ce qui tente de venir au langage en allemand, langue dont les possibilités philosophiques, semble-t-il, sont étonnantes et admirables. Être, comme il a été mentionné plus haut, n'est pas statique, mais implique un mouvement interne, une activité pourrait-on dire. Être comporte un dynamisme interne. Et c'est exactement ce que veulent suggérer les mots « déploiement », « se déployer » et « employé ». « En clair, il n'y a pas d'être sans l'humain. Ou

mieux, c'est chez lui et en tant qu'il a le langage qu'il y a manifestation d'être. Ainsi, de par sa propre existence, est-il employé dans ce déploiement d'être. Il est impliqué dans ce déploiement et se trouve ainsi comme son employé ».

Arrivant à sa nature propre en langage, l'humain s'avère le gardien de la vérité de l'être, berger qui veille à son déploiement, qui a cure ou souci ou soin de lui. L'être, c'est-à-dire l'être de toute chose, ou encore l'être tout court, arrive à la manifestation dans le langage qui lui-même advient comme déploiement de l'existence humaine. Selon une vieille définition qui a traversé deux millénaires et est parvenue jusqu'à nous, l'humain est un animal raisonnable, traduction juste d'une traduction latine, animal rationale; qui elle-même était une interprétation particulière d'une définition grecque de l'humain qui disait plutôt ceci: l'humain est le vivant doué de langage.

L'humain est ce vivant chez qui le langage advient, se produit. Et l'interprétation de Heidegger va dans ce sens-ci: il y a chez l'humain le langage pour que cet humain advienne à son essence propre qui est d'exister en prenant en charge la vérité de l'être. C'est ainsi que l'humain habite le langage, qu'il y élit domicile. Et c'est ainsi que le langage est la maison de l'être tout en étant l'habitation de l'humain.

Donc le langage est la maison de l'être et aussi de l'humain. L'humain habite en lui, dit Finkielkraut après Heidegger. L'humain vit dans le langage. Il convient de faire attention à ce « *dans* » particulier. On est habitué à le comprendre d'entrée de jeu comme un adverbe de lieu indiquant un simple emplacement. Le langage comme maison signifierait alors quelque chose comme une construction indépendante de

l'être lui-même et aussi de l'humain, extérieure à eux en quelque sorte. Une sorte de construction ayant des parois délimitant un intérieur et un extérieur. Une enceinte qui se distinguerait ainsi de tout ce qui peut être en dedans et au dehors.

Il ne peut en être ainsi du langage qu'on habite comme une maison et dans laquelle on existe. Ce « *dans* » veut signifier autrement. Il veut dire autre chose. Le peut-il? Ayons recours à un exemple. Selon une tradition développée en Occident, on a pu comprendre le corps humain comme une espèce de prison dans laquelle le sujet humain spirituel est enfermé. Dans cette optique, vivre dans un corps est chose pénible. C'est être soumis à quelque chose d'extérieur à soi. Quelque chose d'étranger au soi véritable, quelque chose d'autre.

Mais le sens authentique de « *vivre dans un corps* » est tout autre. Le « *dans* » détermine plutôt la substance même de ce que l'on est; il veut dire ce en quoi on consiste. Il veut dire qu'on est constitué corporellement, que le corps est constitutif de l'essence humaine, de sa substance même. « *Dans un corps* » signifie qu'on est comme matière, en tant que matériel, et non pas seulement comme esprit. Mais ceci n'empêche pas de dire avec vérité qu'on habite un corps. Un corps de chair et d'esprit. Semblablement, vivre dans le langage veut dire qu'on vit, qu'on existe langagièrement. Et que partant on habite vraiment le langage.

« L'humain advient à son être dans le langage, comme langage. Tout simplement. Et, à ce titre, lui est confiée la garde du déploiement de l'être de toutes choses : c'est par la nomination du langage que chacune d'elles arrive à être dans la manifestation, à se dévoiler ou à être en vérité ».

La langue, comme pays

Quel plus bel écrin pour notre langue, cette demeure qu'habite l'être humain que nous sommes, qu'un pays en héritage.

Cependant, l'être Québécois que nous sommes ne peut toujours pas se permettre de rénover sa demeure à sa guise ni se présenter au forum des nations comme il lui plairait pour mesurer sa pleine potentialité et connaître les bienfaits de la solidarité entre les peuples de la terre. Pourquoi? Parce qu'il lui manque un vrai pays. Comme plusieurs peuples de la terre, le peuple québécois a besoin d'un État pour protéger, défendre et promouvoir sa langue, sa culture et sa spécificité françaises en terre d'Amérique. En réalité, l'être québécois ne veut que reprendre le contrôle complet sur le pays qui lui a déjà appartenu, pays auquel il a droit et qui lui revient d'histoire :

(...) un peuple est au monde sur un territoire. Les liens constitutifs d'un monde, tel que nous l'avons esquissé, sont toujours ancrés dans les choses et surtout dans la solidité de la terre qui les supporte. Un monde, quelle que soient la mobilité des choses et des humains à travers lesquels il s'articule et s'érige, doit avoir une assise immobilière, un fondement territorial. Un peuple, pour la poursuite normale de son destin, peut difficilement se contenter de biens matériels meubles. Car il risque alors d'être constamment ballotté et dispersé avec eux au gré des vents et des courants, plus souvent défavorables qu'autrement. Pour qu'il y ait constance et continuité dans la poursuite de ses projets fondamentaux et de ses idéaux, un peuple a besoin de s'enraciner dans une terre qu'il habite à demeure. Un peuple a normalement un pays⁹.

9 *Id.* note 1, p. 68.

Dans un texte publié pour présenter son livre « *Un peuple et sa langue* », le philosophe Couturier invite les Québécois à renouveler l'argumentaire bâti sur la langue pour promouvoir l'indépendance du Québec¹⁰. Pourquoi? « Parce que jusqu'ici les travaux qui ont traité de ces thèmes, autant dans la perspective fédéraliste que souverainiste, accusent une impuissance caractérisée : ils n'exploitent pas à sa juste mesure l'argument principal qu'est la langue. En effet, la conception de la langue qu'ils véhiculent en général, conformément à l'interprétation courante, ne saurait justifier le nationalisme identitaire québécois ni à l'intérieur du Canada actuel, ni comme fondant adéquatement la souveraineté politique¹¹ ».

Mais dans cette perspective, où la langue est comprise comme un simple moyen ou instrument de communication, la langue française au pays québécois pourrait fort bien être remplacée par une autre, tout comme on peut aller de Montréal à New-York assez indifféremment au moyen d'une Ford ou d'une Honda.

Et après avoir mis en relief les différentes tentatives d'assimilation dont le peuple québécois a été l'objet depuis la Conquête de 1760 et qui sont développés dans « *Un peuple et sa langue* », Couturier termine son texte de présentation en plaidant que « Pour le Québec, la position conséquente à cet état de choses est de se placer en état de souveraineté politique. D'abord cet état s'avère tout simplement l'achèvement de son être comme peuple, l'accession à l'émancipation normale de la maturité, sa fin normale et légitime de peuple. Le langage situé au niveau de l'essence même du peuple semble réclamer la souveraineté politique où se conjuguent en une remarquable union la plénitude d'être et la liberté de parole. Site de la liberté tout court. La liberté pourrait bien n'être que l'aire ouverte en langage pour l'exercice de nos possibilités d'être et celles des choses de notre monde. »

¹⁰ *Id.*, note 1.

¹¹ Texte publié sur le site de la Fondation littéraire Fleur de Lys SITE INTERNET <http://www.manuscritdepot.com>

« Étant ainsi souverain, le Québec pourrait figurer pleinement et en son propre nom à la table des Nations. Et si le désir se maintenait de s'associer avec le reste du Canada après cette entrée dans la souveraineté, il serait alors dans la position normale pour lui présenter un projet de vraie Confédération. Car en situation de souveraineté il pourrait justement déléguer des pouvoirs soigneusement définis, et être pris au sérieux. Ses propositions d'association et de partenariat en 1980 et 1995 ne l'ont pas été parce qu'elles étaient formulées dans une situation de non pouvoir ».

« Ce serait, semble-t-il bien, une solution apte à plaire aux nationalistes fédéralistes dont l'attachement à la réalité canadienne peut se comprendre, et capable aussi de satisfaire les nationalistes souverainistes ou indépendantistes qui verraient enfin entre les mains de leur propre État les pouvoirs nécessaires au plein développement du peuple du Québec. Dans le cas d'un refus, les Québécois continueraient tout simplement, sans les entraves d'un pouvoir étranger, à œuvrer leur destin dans leur langue française dont la vitalité relèverait désormais uniquement de leur propre volonté de garder leur identité de peuple ».

La situation commande que nous agissions rapidement et avec audace puisque le Québec français est menacé de toutes parts dans son langage.

En sommes-nous vraiment conscients? Je n'en suis pas sûr. Si oui, pourquoi alors ne réagissons-nous pas? Si non, que faut-il faire pour secouer notre torpeur, notre indifférence et parfois notre ignorance? Pourquoi ne réalisons-nous pas que la langue française au Québec c'est nous-mêmes, c'est notre ADN, c'est l'héritage que nous avons le devoir de léguer à nos descendants avec le pays qui l'habite, soit le Québec?

C'est pour cette raison que nous devons nous engager à parachever le pays du Québec et non pour des motifs d'ordre économique ou autres, bien que je sois conscient qu'on ne puisse pas les écarter. D'ailleurs je suis persuadé qu'un Québec indépendant se porterait mieux à tous points de vue qu'un Québec provincial, dans la mesure où il aurait la capacité de percevoir tous ses impôts, de passer toutes ses lois, de signer ses traités et d'être présent sur la scène internationale. Je retiens aussi que le

premier ministre du Québec Jean Charest, a confirmé à l'été 2006 alors qu'il était de passage en France, que le Québec était capable, sur le plan économique, de devenir un État indépendant.

* * *

En conséquence, je suggère à tous mes lecteurs et lectrices de répondre par l'affirmative à la première question, à savoir : «LA LANGUE FRANÇAISE EST-ELLE LE FONDEMENT MÊME DE L'ÊTRE QUÉBÉCOIS, DE SON PEUPLE ET DE SON PAYS ?»



CHAPITRE 2

**Le Québec français est-il menacé
par la force gigantesque de l'anglais
en Amérique du Nord !**



Bureau d'une grande entreprise de fabrication à Montréal.¹

***L'urgence de ramener le débat linguistique
sur la place publique pour mieux comprendre pourquoi
les francophones seront minoritaires sur l'Île de Montréal
avant dix ans***

La réponse à cette question varie selon notre connaissance de la situation de la langue française au Québec, selon notre vécu et selon la région où nous habitons. Comme toujours, il y a les faits et la manière dont nous les percevons.

Il y a des Québécois qui croient que la vie et la langue française se portent mieux que jamais au Québec². Il y a aussi ceux qui font du Québec multilingue un avantage indéniable pour la culture et l'économie³.

¹ Bureau d'une grande entreprise de fabrication à Montréal. Professions : administration. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, division de l'information. Crédit: Gouvernement du Canada, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration / Bibliothèque et Archives Canada ; Copyright: Expiré. Photographe : Malak, 1915-2001.

² « Vive le Québec trilingue », *Le courrier de l'UNESCO*, Juillet/Août 2001.

³ « Les avantages d'investir au Québec », Investissement Québec, Multilinguisme.

Il y en a d'autres qui, comme l'ex chef du Parti québécois, André Boisclair, placent le débat linguistique comme un argument provincial, « en opposition avec les grands enjeux internationaux tels « la suite du protocole de Tokyo »...⁴ ».

D'ailleurs, dans une entrevue à l'animatrice Marie-France Bazzo, dans le cadre de l'émission *Indicatif présent* de la Première Chaîne de Radio-Canada, entrevue qui est résumée et discutée par Christian Gagnon dans l'Action Nationale du mois de février 2007, Boisclair déclarait « Je regarde le débat sur la langue en ce moment au Parti québécois. Je nous trouve parfois frileux...⁵ »

Plus loin dans cette entrevue, Boisclair répondait ainsi à Marie-France Bazzo : « Bien, je ne suis pas, moi, de cette école qu'il faille au Parti québécois toujours agiter ces drapeaux pour essayer de mobiliser les membres du Parti québécois⁶ », en parlant de l'accès des anglophones et des allophones au cégep anglais.

Boisclair alla même jusqu'à affirmer que souvent « le débat sur la langue est agité pour essayer de susciter du bruit dans l'opinion publique⁷ ». Ajoutant :

« Et je ne pense (pas) que ce soit en rouvrant des débats comme ceux-là, qu'on reprend de façon périodique, que (qu'on) va faire avancer les choses. Et ce qui (sic) assez drôle de regarder, c'est comment ça se fait que le PQ retombe toujours dans ces mêmes chemins? Et je pense qu'il ne faut pas adresser le blâme aux péquistes. Je pense que c'est indicateur de quelque chose de plus profond dans la société québécoise... Le débat, à mon avis, est bien davantage là qu'il ne peut l'être (sic) dans des mesures qui peuvent sembler à court terme efficaces mais qui ne nous garantissent pas d'un plus grand

4 Christian GAGNON. « Le débat linguistique – La bête noire d'André Boisclair », *L'action nationale*, vol. XCVII, numéro 1-2, janvier-février 2007, p. 85. L'auteur a été président régional du Parti québécois de Montréal-Centre d'octobre 2002 à décembre 2005.

5 *Id.*, 13, p. 85.

6 *Id.*, 13, p. 87.

7 *Id.*, 13, p. 88.

succès, puis d'un avenir plus brillant pour la langue française⁸ ».

Christiane Gagnon répliqua ainsi à Boisclair : «... Quant à la question de l'avenir du français au Québec, on ne peut que sursauter en examinant la légèreté avec laquelle M. Boisclair soutient que si elle a antérieurement été abordée plus activement par des porte-parole péquistes dont lui-même, il ne s'agissait que d'une « stratégie » et que cet enjeu avait été « agité pour essayer de susciter du bruit dans l'opinion publique ».

« Les très nombreux militants péquistes qui ont participé à ces mobilisations passées préfèrent sûrement croire que leurs élus étaient sincères. C'est aussi le cas de l'ensemble des électeurs qui, n'étant pas encore saturés de cynisme, ont généralement accordé beaucoup plus de crédibilité au PQ qu'au PLQ en matière de défense du français, et le font toujours jusqu'à nouvel ordre. Négliger cet atout serait une erreur ».

« Si le Parti québécois fondait davantage la quête de souveraineté des Québécois sur leur volonté de préserver leur identité et leur langue face à une mondialisation et une hégémonie culturelle anglo-américaine trop uniformisantes, parions que les Yvon Deschamps, Michel Tremblay et autres Robert Lepage de ce monde seraient moins en proie à la lassitude et aux questionnements à voix haute⁹ ».

Affirmer que les débats qui ont été menés dans le passé et qui sont encore nécessaires aujourd'hui pour le maintien, la défense et la promotion de la langue française au Québec, n'étaient que pure stratégie visant à mobiliser la population en faveur du projet indépendantiste, est faux. Tout comme il est faux ce prétendre que c'est parce que nous sommes « frileux » que nous voulons ramener le débat linguistique sur la place publique.

8 *Id.*, 13, p. 88.

9 *Id.*, 13, p. 89-90.

Il faut être aveugle pour ne pas constater que la menace que l'anglais fait peser sur le Québec français est grave. Je sais que certains soutiennent que l'avenir du Québec français est loin d'être assuré¹⁰, mais, pour ma part, je vais plus loin. Je suis convaincu, à cause des transferts linguistiques vers l'anglais qui s'accroissent sur l'île de Montréal depuis 1995, que les francophones y seront minoritaires dans moins de 20 ans. Cette prédiction, qui est loin d'être apocalyptique, est confirmée par Guillaume Rousseau dans un essai publié en 2006 aux Éditions du Québécois¹¹.

***Notre silence et notre tolérance devant la menace
de l'anglais au Québec s'explique par notre peur
de provoquer une nouvelle querelle linguistique***

La plupart de nos réactions à la situation du français chez nous demeurent sous l'influence de notre peur de susciter une nouvelle guerre linguistique qui entacherait notre réputation de peuple accueillant et ouvert sur le monde. Ainsi nous préférons être tolérants plutôt que de passer pour des extrémistes de la langue. Il n'en demeure pas moins que les appels des spécialistes au sujet de la menace qui pèse sur notre langue augmentent sans cesse depuis quelques années. Pour bien comprendre ces appels, il faut nous élever au-dessus de notre peur, de nos préjugés et de nos opinions pour nous en tenir aux faits, sans quoi nous risquons de compromettre notre avenir.

10 « *Rapport annuel de gestion 2005-2006* », Secrétariat à la politique linguistique du Québec, Ministère de la culture et des communications du Québec.

11 Guillaume ROUSSEAU. « La nation à l'épreuve de l'immigration : le cas du Canada, du Québec et de la France », Éditions du Québécois, Québec, 2006, *L'action Nationale*, volume XCVII numéro 3, mars 2007, p. 114.

Les faits confirmant la menace de l'anglais sur le français au Québec

Au mois d'avril 2000, la maison de sondage Léger Marketing publiait un sondage portant sur les perceptions de la situation du français au Québec¹². Les perceptions sur le français ont été mesurées à l'aide des deux questions suivantes : « 1. A votre avis, le français est-il actuellement menacé au Québec? 2. Si non, diriez-vous que le français perd du terrain en ce moment au Québec?

Les résultats sont éloquents. Les deux tiers des francophones considéraient le français soit « menacé (49 %) », soit « pas menacé mais en recul (18 %) » pour un total de 67 %. Quant à la population du Québec en général, incluant les francophones, les allophones et les anglophones, elle considérait le français comme menacé à 44 % et en recul à 17 % pour un total de 61 %.

Bien que ce sondage ait été effectué au printemps 2000, je suis convaincu que non seulement la situation n'a pas changé mais qu'elle s'est détériorée.

L'anglais et l'immigration à Montréal

Dans son dernier rapport annuel (2004-2005), l'Office québécois de la langue française rapporte que 40% des immigrants à Montréal optent pour l'anglais au détriment du français. Ce choix est normal dans le contexte canadien et nord-américain où l'anglais domine largement. Nouveau venu dans un pays, l'immigrant choisira tout naturellement la langue officielle de la majorité. Et puisque Montréal est déjà suffisamment anglophone pour qu'on puisse y vivre en anglais sans contrainte, on peut comprendre le choix de plus en plus d'immigrants pour l'anglais.

Mais attention au regard d'inimitié et d'hostilité car les immigrants et la langue anglaise ne sont pas nos ennemis. On doit plutôt voir dans cette situation une simple application de la loi du plus fort, une victoire par défaut. L'anglais est le géant de

¹² *Le Devoir*, 27 avril 2000, p. A7.

l'univers, comme l'éléphant dans la jungle. Quand il se déplace, il déracine des arbres, non par méchanceté, mais uniquement en raison de sa nature gigantesque. Et dans cette jungle, le français n'est qu'une souris. Ainsi, qu'on le reconnaisse ou non, notre langue est fragile et menacée, de l'intérieur comme de l'extérieur, sous la pression de l'anglais devenu la langue internationale par excellence.

Dans ce contexte, le choix de plus en plus d'immigrants en faveur de l'anglais est-il un problème pour le Québec? Oui, si nous souhaitons que le français demeure la langue majoritaire, intercommunautaire et nationale à Montréal. Mais rien n'est moins assuré.

Souvenons-nous que cet effort du Québec pour l'immigration a pour but de palier aux conséquences de notre faible taux de natalité. Or, selon l'Institut de la statistique du Québec, 50 % des enfants nés en 2003 de parents montréalais furent élevés en anglais, en arabe, en espagnol ou dans d'autres langues que le français. Toujours à Montréal, la proportion de mères qui déclarent le français comme langue maternelle est passée de 48% en 1993 à 41% en 2003. Et selon Statistique Canada¹³, les enfants nés ici de parents immigrés allophones (dont la langue maternelle de la mère et du père n'est ni l'anglais ni le français) adoptent trois fois plus souvent l'anglais que le français comme langue d'usage à la maison. Force est de conclure que notre ouverture au monde est très loin de garantir la pérennité de la vie française dans le Montréal Métropolitain où vit près de 50 % de la population du Québec.

En 1995, année du dernier référendum, le Québec a accueilli 27,222 immigrants. En 2004, ce chiffre a grimpé à 44,246, l'équivalent de la population de la ville de Rimouski. Sur ce nombre 7,841 ou 17,7% parlaient uniquement l'anglais et 11,929 ou 27,0% ne parlaient ni le français ni l'anglais¹⁴. Au total, c'est plus de 44%

13 Les résultats proviennent de l'avant-dernier recensement de Statistique Canada. Les résultats du dernier recensement datent du mois de mars 2007.

14 « *Immigrants selon la connaissance du français et de l'anglais* », Institut de la statistique du Québec, Québec, 1980-2005.

des immigrants qui sont arrivés au Québec en 2004 sans aucune connaissance du français.

De 1995 à 2005, 18,44% des immigrants accueillis parlaient uniquement l'anglais et 34,90% ne parlaient ni le français ni l'anglais. Ainsi, plus de 53,36% des immigrants accueillis au Québec depuis 10 ans ne connaissaient pas le français¹⁵.

Certes, il y a bel et bien des efforts de francisation déployés auprès des immigrants mais rien n'a empêché 40% d'entre eux en 2004 d'opter pour l'anglais à Montréal, où se concentre la très grande majorité des nouveaux arrivants.

Selon Statistiques Canada, la proportion, à Montréal, de personnes parlant le français à la maison était de 56.4 % en 2001, soit 5 % de moins qu'en 1986. Toujours selon Statistiques Canada, seulement 11 % des enfants nés au Québec de parents immigrants adoptent le français à la maison, alors que 37 % adoptent l'anglais. Les 52 % restant parlent à la maison la langue d'origine de leurs parents.

Ainsi à Montréal, en 2001, la population selon la langue parlée le plus souvent à la maison se répartissait comme suit : 56.4 % le français et 43.5 % l'anglais ou une autre langue. L'écart n'était plus que de 12.9 % entre le français et les autres langues parlées à Montréal en 2001¹⁶.

Comment peut-on rester indifférents à cette situation qui a toutes les allures d'une catastrophe pour l'avenir à long terme de la nation québécoise? Comment ne pas s'alarmer alors même que la ministre de la Culture du gouvernement Charest reconnaît que le français reste menacé au Québec? Une menace, quelle qu'elle soit, n'est-elle pas une menace?

« Une majorité des transferts linguistiques se fait encore au profit de l'anglais. En effet, 54 % des transferts sont effectués vers l'anglais contre 46 % vers le français », lit-on dans le rapport annuel du ministère cité par le journaliste Norman Delisle de la

¹⁵ *Id.*, note 23.

¹⁶ « *La dynamique des langues en quelques chiffres* », Secrétariat à la politique linguistique du Québec.

Presse canadienne dans le quotidien *Le Devoir* au mois de novembre 2006¹⁷.

Le rapport qui a été déposé à l'Assemblée nationale par la ministre responsable du dossier linguistique, Lyne Beauchamp, précise que « Lorsque les allophones, c'est-à-dire les Québécois dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, choisissent la langue qu'ils parleront à la maison, ils choisissent en majorité l'anglais, selon les dernières données disponibles, soit celles du recensement de 2001. Il faudra attendre les données du recensement de 2006 pour savoir si la tendance se maintiendra... »

Comment expliquer que nos politiques d'immigration aient été orientées et conçues d'abord et avant tout en fonction de nos besoins de main d'œuvre?

Lorsque nous invitons des immigrants à venir s'installer chez nous ou lorsque nous répondons à leurs demandes, pourquoi ne pas concevoir pour eux et à l'avantage de toute la communauté québécoise, des politiques d'intégration qui vont bien au-delà de la « reconnaissance de leurs diplômes », « de l'accès au logement » ou « de la lutte à la discrimination » ? Avons-nous même des véritables politiques d'intégration?

Comme le dit si bien Joseph Facal, chroniqueur au *Journal de Québec* : « Est-il réaliste d'espérer l'intégration au Québec francophone d'enfants qui fréquentent des écoles à 80 % d'origine immigrante? Est-il normal que 60 % des allophones migrent vers les cégeps anglophones dès que la loi 101 cesse de s'appliquer? Est-il normal que, pour les immigrants arrivés depuis 1981, ceux qui sont d'origine non latine ne soient que 38 % à avoir une connaissance fonctionnelle du français? Connaissez-vous une autre société en Occident dans laquelle on demande à une seule ville d'intégrer la quasi-totalité des immigrants?¹⁸ »

Facal continue ainsi : « Et puis, question encore plus fondamentale : réalise-t-on qu'on demande à une petite société de sept millions de francophones, en Amérique du Nord, de réussir l'exploit de trouver l'équilibre entre l'ouverture et la protection de

17 Norman DELISLE. « Le français continue d'être menacé au Québec », *Le Devoir*, 8 novembre 2006.

18 Joseph FACAL. « Que faire maintenant? », *Journal de Québec*, 24 janvier 2007, p. 14.

ce qu'elle est, alors qu'elle fait partie d'un pays dans lequel l'idéologie officielle du gouvernement central est qu'il est bon de préserver et même de cultiver les différences d'origine?¹⁹»

Un grand sondage CROP – *L'actualité* – Radio Canada réalisé du 11 au 22 janvier 2007, nous apprend que 80 % des Québécois (comparativement à 69 % en 1992) sont en faveur de l'assimilation des immigrants qui viennent s'installer au Québec²⁰.

Pour Jean Renaud, sociologue spécialisé dans les questions d'immigration à l'Université de Montréal, dont les propos ont été recueillis par le journaliste Roch Côté, «... le Québec a, bien plus que le reste du Canada, un problème d'identité et de survie collective... Il y a ici une concurrence français-anglais qu'on ne retrouve pas dans la majeure partie du Canada. Les Québécois n'ont pas de réticence globale à l'égard de l'immigration, mais ils veulent être certains que ça va leur servir à eux. ».

« Depuis les lois linguistiques adoptées dans les années 1970, la majorité des néo-Québécois se francisent. Mais, fait valoir Jean Renaud, cette francisation n'est peut-être pas encore suffisante pour renverser la tendance à la domination de l'anglais. « Si vous allez à Toronto, la question de savoir quelle langue dominera à long terme n'est pas un sujet de débat. On sait bien que ce sera l'anglais. À Montréal, ce n'est pas si clair que ça. ».

Stéphane Reichhold, responsable, à Montréal, d'un regroupement d'organismes d'aide aux immigrants, est d'avis que « Les Québécois sont favorables à l'immigration, mais de manière différente des autres Canadiens. Il faut tenir compte du fait qu'ils sont eux-mêmes une minorité et qu'ils ont besoin de se protéger. Il y a un malaise lorsqu'on remet en question la culture francophone québécoise²¹ ».

19 *Id.*, note 27, p. 14.

20 « Qui nous sommes » *L'Actualité*, 1er mai 2007 (en kiosque jusqu'au 27 avril 2007). / Roch CÔTÉ. « Le syndrome Hérouxville – Huit québécois sur dix souhaitent l'assimilation des immigrants. On est loin du rêve multiculturel canadien », p. 40.

21 *Id.*, note 29, p. 41. Les propos de M. Stéphane Reichhold ont été recueillis par le journaliste Roch Côté.

Même des francophones du Québec s'anglicisent

Peut-on croire qu'il y a des milliers de Québécois de langue maternelle française qui, chaque année, s'anglicisent et s'assimilent à l'anglais? Malheureusement c'est un fait indéniable que nous apprend Charles Castonguay qui « s'emploie à quantifier les Québécois de langue maternelle française qui abandonnent cette langue au profit de l'anglais en tant que langue d'usage au foyer²² ».

Les chiffres sont effrayants. Christian Gagnon qui a décortiqué les chiffres et les statistiques fournis par Castonguay écrit qu'entre 1986 et 1991, il y a eu une « chute draconienne de 33 000 francophones assimilés à l'anglais de plus qu'il n'y a eu d'anglophones assimilés au français ».

« Comprenons bien de cela que malgré l'adoption de la loi 101, il n'a jamais cessé d'y avoir, depuis 1971 et à tous les cinq ans, une moyenne de 5000 francophones assimilés à l'anglais de plus que d'anglophones assimilés au français. Voilà pour la persistance ».

Les allophones sont davantage attirés vers l'anglais que vers le français

À partir des recherches de M. Castonguay, Christian Gagnon constate que le pouvoir d'attraction que le français exerce sur les allophones n'est pas très impressionnant.

« Tenant enfin compte du tamisage linguistique interprovincial, Charles Castonguay conclut qu' « au total, donc, malgré la vitalité nouvelle que manifeste le français au Québec, il y a eu plus – beaucoup plus, même – de nouvelles substitutions réalisées sur le territoire québécois en faveur de l'anglais qu'en faveur du français entre 1971 et 2001. Autrement dit, en chiffres absolus tout comme en chiffres relatifs, la vitalité générale de l'anglais a progressé davantage au Québec que celle du français sur l'ensemble de la période à l'étude ». Voilà pour le pouvoir d'attraction ».

22 *Id.*, note 13, p. 94 (note de bas de page ¹¹ de l'article : « Les indicateurs généraux de vitalité des langues au Québec : comparabilité et tendances 1971-2001 », Charles Castonguay, 2005, page 33.)

« Les conclusions de Charles Castonguay montrent bien que la situation qui fait en sorte que depuis dix ans, entre 42 % et 46 % d'étudiants allophones pourtant issus des écoles françaises, poursuivent leurs études aux cégeps anglophones²³ n'est qu'un symptôme parmi d'autres du statut encore déficient du français en tant que langue commune au Québec ».

« Certains prétendent que beaucoup de jeunes allophones font ce choix par désir de bilinguisme. Pourtant, le fait que chaque année au cours de la dernière décennie, un maigre 0,5 % à 1 % des étudiants allophones provenant des écoles anglaises poursuivent leurs études aux cégeps francophones²⁴ montrent bien que ce qui attire les allophones, même issus de l'école secondaire francophone, au cégep anglophone, ce n'est pas l'attrait du bilinguisme mais bien celui de l'anglais^{25 23}.

Que pense Jean-François Lisée, autrefois conseiller des premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, des transferts linguistiques des allophones vers l'anglais ? Dans un livre paru en 2000, Lisée écrivait : « Certains pensent que la situation est celle du verre à moitié plein ou à moitié vide. Pour une minorité francophone en Amérique du Nord, ce n'est pas la bonne analogie. On pense plutôt à un canot (l'île de Montréal) avançant sur une rivière qui débouche sur une énorme chute d'eau (l'anglicisation) ».

« Dans les années 60, le canot avançait à, disons 50 nœuds. Les payeurs s'empressèrent de freiner cette course folle, avec un réel succès. Dans les années 90, le canot n'avance plus qu'à 25 nœuds. Extraordinaire succès, applaudissent, de la rive, les optimistes. En réalité, les payeurs réussiraient à ralentir jusqu'à 1 nœud qu'ils ne pourraient échapper à la chute. La seule vitesse du succès est 0, à défaut d'avoir la capacité de faire demi-tour²⁴ ».

Pour régler cette question des transferts linguistiques des allophones vers l'anglais, Lisée propose que tous les cégépiens québécois se retrouvent dans un même réseau collégial intégrateur.

23 *Id.*, note 13, p. 96-97.

24 *Id.*, note 13, p. 98.

« La loi 101 a créé, au primaire et au secondaire, une ségrégation nécessaire entre les anglophones et les autres, pour des impératifs de survie linguistique du français. Mais la ségrégation n'est pas, en soi, une vertu. Il serait bon que, au moment de terminer leurs études ou de se préparer à l'université, tous les cégépiens québécois se retrouvent dans un même réseau collégial intégrateur ».

« Dans la région de Montréal, ce réseau unique de cégeps devrait offrir à l'ensemble de ses étudiants une formation en français pendant trois trimestres sur quatre, puis en anglais pendant le quatrième. De cette façon, tous les finissants seraient effectivement bilingues... »

Tout comme Christian Gagnon, je suis d'avis que « cette façon de rendre bilingues les jeunes Québécois serait sûrement plus efficace que le populiste saupoudrage de cours d'anglais dès la première année du primaire, une récente décision du gouvernement Charest décriée par tous les experts en pédagogie et que le Nouveau-Brunswick vient d'abandonner pour cause de résultats médiocres ».

« Pour se dégager de l'étau constitué, d'une part, du discours culpabilisant des fédéralistes et, d'autre part, de la peur des péquistes de crouler sous les accusations d'intolérance, les leaders souverainistes doivent ensuite changer d'attitude face à ce débat et ses porte-voix, puis faire preuve de volonté, de courage et de ténacité. Qu'on mette enfin au grand jour les échecs et insuffisances de la loi 101, et si les solutions déjà proposées ne conviennent pas, qu'on en trouve d'autres qui nous extirperont de l'immobilisme actuel²⁵ ».

Faut-il rendre obligatoire la fréquentation du cégep francophone pendant la première année du cursus collégial, comme le propose Guillaume Rousseau²⁶? Cette solution serait-elle suffisante pour empêcher les francophones de devenir minoritaires sur l'île de Montréal d'ici 10 ans? Je n'en sais rien. Mais il faut quand même l'étudier et l'examiner sous tous ses angles et peut-être même la mettre en application en attendant de trouver d'autres

25 *Id.*, note 13, p. 100.

26 *Id.*, note 20, p. 114.

remèdes, solutions ou moyens pour enrayer la menace qui pèse sur la langue française à Montréal.

L'anglais et le cinéma québécois

Peut-on tourner, de façon rentable, des films en français au Québec ? Voilà une question pertinente qui revient constamment dans l'actualité parce qu'elle est souvent posée aux cinéastes et aux comédiens.

En principe, ne sommes-nous pas tous d'avis qu'il faut juguler l'hémorragie qui anémie la langue française avant qu'il ne soit trop tard ? Mais en pratique, ne constatons-nous pas que ce ne sont pas seulement nos savants, nos hommes d'affaires et nos professionnels notamment qui l'ont abandonnée en partie, mais aussi nos artistes et nos cinéastes ?

Ne sont-ils pas en train de prendre le virage dangereux de la relégation du français à l'arrière-plan ? Serge Losique, grand manitou du cinéma au Québec et du Festival des films du monde de Montréal, sonnait l'alarme en ces termes, en 2000 : « [...] je déplore que notre cinéma se fasse de plus en plus en anglais. En agissant ainsi, nous envoyons au reste du monde le message que nous n'existons plus sur le plan culturel. C'est un débat primordial sinon capital, qui va devoir se faire sur la place publique²⁷. »

Serge Losique vilipendait ainsi le Gouvernement du Québec : « Le gouvernement a une très grande responsabilité. Ça donne quoi de faire des lois pour protéger la langue française et d'imposer des restrictions de toutes sortes si l'on subventionne du cinéma en anglais. [...] C'est illogique, d'autant plus qu'on a mis beaucoup d'efforts pour mettre au monde ces cinéastes. Il faut trouver une façon de les aider à tourner en français²⁸. »

Dans son indignation, Losique précisait que ce sont des réalisateurs de la communauté française du Québec qui ont été des leaders nationalistes et qui ont milité pour un Québec fort qui tournaient des films en anglais. Les exemples cités sont « *Stardom* »

27 *Le Soleil*, 8 septembre 2000 à la une.

28 *Id.*, note 36, p. A2.

de Denys Arcand qui a inauguré le Festival de Toronto et « *Possible Worlds* » de Robert Lepage dont la première canadienne a été lancée lors du même festival en septembre 2000.

Selon le même journal, « Outre ces deux réalisateurs, les Léa Pool, Claude Fournier, Bernard Hébert et Richard Roy comptent parmi nos réalisateurs qui ont choisi la langue de Spielberg pour leur prochain film, prétextant une plus grande facilité à obtenir du financement et une occasion en or de percer les marchés étrangers. Au Festival de Cannes, Denys Arcand indiquait que le choix de l'anglais lui avait permis d'obtenir un budget trois fois plus élevé que s'il avait tourné en français²⁹. »

La logique de nos grands réalisateurs et producteurs de la communauté française du Québec était la suivante : plus on tourne en anglais, plus on fait d'argent, car le marché de la langue anglaise est immense, et ainsi plus on gagne en notoriété. Avec respect, je suis convaincu qu'ils pouvaient atteindre le même objectif en produisant leurs œuvres cinématographiques en français, puis en les traduisant en anglais, tout comme beaucoup de films réalisés en anglais sont rapidement traduits en français pour le marché francophone.

Dans les circonstances, pourquoi le gouvernement du Québec et Téléfilm Canada, par des programmes appropriés, ne fourniraient pas une aide financière spéciale à tout réalisateur qui accepterait de tourner des films dans un français standard et de haute qualité, afin d'assurer sa distribution (sans un sous-titrage humiliant) à travers les pays francophones et par voie de conséquence, sa rentabilité économique?

L'anglais et l'affichage commercial : violation de la règle de la prédominance française

L'Office québécois de la langue française (OQLF) nous apprenait à la fin de janvier 2007 qu'à la suite d'une campagne d'information et de sensibilisation menée à l'automne 2006 auprès de 2,471 commerces du centre-ville de Montréal, le tiers

²⁹ *Id.*, note 36, p. A2.

de ces commerces viole la Charte de la langue française, particulièrement parce qu'ils ne donnent pas toujours une place prépondérante au français dans leur affichage³⁰.

Selon Tommy Chouinard, journaliste au quotidien *La Presse*, « Le porte-parole de l'OQLF, Gérald Paquette, convient lui-même que la violation des règles d'affichage par 30 % des commerces est « l'élément qui nous étonne le plus ». ³¹ » Selon Paquette, plusieurs commerçants ignoreraient la règle de la prédominance du français dans l'affichage. Le texte de Chouinard nous apprend que c'est la ministre de la Culture et des Communications Line Beauchamp qui aurait demandé à l'OQLF de mener cette campagne d'information et de sensibilisation auprès des commerçants du centre-ville de Montréal.

Chouinard nous informe que « Le personnel de l'organisme s'est rendu dans des commerces de moins de 50 employés qui se trouvent rue Sainte-Catherine, boulevard René-Lévesque, De Maisonneuve et rue Sherbrooke, entre Atwater et Papineau. Des commerces de la rue de la Montagne, du boulevard Saint-Laurent, du Vieux-Montréal et du Quartier chinois ont également été visités. ³² »

La ministre a déclaré à Chouinard que «... le français est dans une situation plutôt favorable au centre-ville de Montréal » ajoutant :

« Ce sont de petits commerces, comme des petits restaurants et des dépanneurs, qui, le plus souvent, ne respectent pas les dispositions de la Charte. « On parle de commerces où souvent il y a un nombre limité d'employés, où c'est souvent le propriétaire qui sert la clientèle. Est-ce que la situation est acceptable? Non... » ³³. »

30 Tommy CHOUINARD. « Langue d'affichage à Montréal - Le tiers des commerces violent la Charte », *La Presse*, 31 janvier 2007, p. A12.

31 *Id.*, note 39.

32 *Id.*, note 39.

33 *Id.*, note 39.

L'anglais et l'affichage des raisons sociales ou marques de commerce particulièrement à Montréal

Nous avons tous appris que durant l'année 2000, trois cafés-bistrot de la chaîne « *Second cup* » avaient été la cible d'attentats à Montréal. On a même retrouvé des engins incendiaires qui avaient été placés à proximité de ces établissements. Ces attentats ont été revendiqués par la Brigade d'autodéfense du français, la BAF. Comme par hasard, ces actions terroristes coïncidaient avec le trentième anniversaire de la Crise d'octobre en 1970.

Qu'on le veuille ou non, l'affichage des raisons sociales et des marques de commerce en anglais au Québec cause des blessures au visage même du Québec français. J'ai mentionné à la Commission Larose qu'il ne fallait surtout pas prendre à la légère les actions violentes posées par la Brigade d'autodéfense du français.

Malheureusement, je constate comme tout le monde que les gouvernements quels qu'ils soient, y compris celui de Montréal, ont été incapables de trouver des solutions pour convaincre et dans certains cas obliger les entreprises, y compris les grandes chaînes commerciales, à afficher leur raison sociale ou leur marque de commerce en français, au Québec et particulièrement sur l'île de Montréal.

Un sondage SOM – La Presse paru récemment dans le quotidien La Presse, démontrait que « 68 % des Québécois n'aiment pas les bannières anglophones³⁴. » Selon le journaliste Mario Girard, « les noms de Best Buy, Future Shop ou Krispy Kreme Doughnuts ne sont pas familiers aux yeux d'une majorité de Québécois. » Près de 50 % des personnes sondées « ont récemment remarqué une augmentation de bannières anglophones dans leur environnement. »

Girard nous rappelle que l'affichage commercial en anglais est un débat qui fait rage aujourd'hui et qui est aussi controversé qu'il l'était lors de la mise en application de la Loi 101 dans les années 70. Ce débat divise les citoyens.

34 Mario GIRARD. « Sondage SOM-La Presse - Affichage commercial – 68 % des Québécois n'aiment pas les bannières anglophones », *La Presse*, 21 janvier 2007, p. A3.

Le journaliste cite Line Beauchamp, ministre de la Culture du Québec et responsable de l'application de la Charte de la langue française, qui dit comprendre « qu'une majorité de Québécois ne soient pas favorables à la présence de bannières anglophones³⁵. » La ministre aurait confié à La Presse : « Moi aussi ça ma titille de voir des enseignes uniquement en anglais. Je préférerais un paysage entièrement francophone³⁶. »

« Une autre donnée réjouit la ministre : 65 % des Québécois jugent « très » ou « assez » important que le gouvernement du Québec intervienne pour favoriser la francisation des noms de commerces³⁷. »

Par ailleurs, il faut se réjouir, comme le souligne Mario Beaulieu, porte-parole du Mouvement Montréal français, que les nombreuses plaintes portées par les Québécois contre les entreprises qui affichent leur marque commerciale en anglais aient eu des résultats positifs dans certains cas. Beaulieu donne l'exemple d'Esso, qui a récemment pris la décision de ne pas rebaptiser du nom de On the Run ses 54 dépanneurs et plutôt conserver l'appellation Marché Express³⁸. »

Citant Mario Beaulieu, Girard écrit : « il est très important que Montréal reflète l'image d'une ville majoritairement francophone. « C'est à Montréal que se joue le sort du français au Québec, dit-il. Près de 85 % des nouveaux arrivants s'installent dans la région métropolitaine. »³⁹ »

Un appel à la mobilisation en faveur des commerces qui affichent leurs raisons sociales en français

Même s'ils n'invitent pas la population au boycottage, « les ténors du Mouvement Montréal français demandent aux Québécois de privilégier les commerces qui affichent des raisons sociales en français ou qui favorisent la langue française au moment de servir

35 *Id.*, note 43.

36 *Id.*, note 43.

37 *Id.*, note 43.

38 *Id.*, note 43.

39 *Id.*, note 43.

leurs clients. Pour cela, ils feront circuler au cours des prochains jours un dépliant ayant pour titre « *Une langue à partager* ». ⁴⁰ »

Cette solution, avouons-le, a beaucoup de mérite. Mais il faut plus. C'est la racine même du problème qu'il faut viser, c'est-à-dire l'affichage anglais lui-même. C'est pourquoi je crois que pour préserver le visage français du Québec, toutes les entreprises faisant affaires au Québec devraient se donner un nom français, ce qui ne les empêcherait pas de conserver leur marque de commerce ou raison sociale en version originale, anglaise ou autre. Cependant, si elles décidaient d'afficher leur marque de commerce ou leur raison sociale en anglais ou dans une autre langue, elles devraient obligatoirement afficher aussi le nom français de leur entreprise de façon prioritaire et prépondérante.

Est-il si compliqué de mettre à côté de « Second Cup » son équivalent français « Deuxième tasse » ou à côté de « Holiday Inn » une expression comme « Le vacancier » qui n'est pas nécessairement sa traduction? N'avons-nous pas des exemples dans la ville de Québec, avec l'hôtel « L'Aristocrate Best Western » et l'hôtel « Loews le Concorde »? Chacun sait que les Québécois ont l'habitude de dire qu'ils vont à « L'Aristocrate » ou au « Concorde » alors que les touristes parlent souvent de l'hôtel « Loews » qui est une chaîne internationale, ou du « Best Western ».

Les entreprises faisant affaires en anglais ou dans une autre langue pourraient aussi choisir de remplacer purement et simplement leur nom par un nom français qui n'est pas nécessairement la traduction du nom d'origine mais qui réfère, en totalité ou en partie, à la réalité de l'entreprise comme c'est le cas de « Staples », entreprise américaine, qui fait affaires au Québec sous le nom de « Bureau en gros » et porte le nom de « Business Depot » dans le reste du Canada⁴¹. En Europe, on a l'exemple d'un magasin de surface qui porte le nom de « Au champ » en France et de « Al campo » en Espagne.

⁴⁰ *Id.*, note 43.

⁴¹ Don MACPHERSON (2000). « While most nationalist groups denounced firebombings, SSJB wouldn't », *The Gazette*, 12 octobre 2000, p. B3.

Cette recommandation a l'avantage de respecter le caractère français du Québec tout en respectant le droit pour une entreprise d'afficher aussi sa raison sociale ou sa marque de commerce dans sa langue originale, si tel est son désir.

Je crois aussi que le gouvernement du Québec, en ce qui concerne l'affichage de la marque de commerce ou de la raison sociale d'une entreprise, devrait convaincre le gouvernement canadien de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soient modifiés les instruments internationaux et les accords de commerce de façon à tenir compte des populations locales ou autochtones.

Ces éléments de solution doivent figurer dans la *Loi 101*, même s'ils ne sont pas traduits sous forme coercitive. Le gouvernement du Québec a le devoir d'aviser tous ses partenaires commerciaux faisant affaires ou désirant faire affaires au Québec, dans le but premier d'obtenir leur collaboration et leur soutien total sur cette question.

L'anglais au travail

Le sondage SOM – La Presse nous a permis d'en apprendre plus sur l'importance de l'anglais en milieu de travail.

Les résultats démontrent que « Peu importe le secteur, l'anglais est maintenant « nécessaire », « très utile » ou « assez utile » dans 83 % des cas. Seulement 17 % des Québécois affirment ne pas avoir besoin d'une telle connaissance pour accomplir quotidiennement leurs tâches⁴². »

L'anglais et les technologies de l'information

On sait, sinon on s'en doute bien, que la langue française est victime aussi des problèmes reliés aux technologies de l'information qui semblent mieux fonctionner en anglais. C'est le gouvernement du Québec qui nous apprend que :

⁴² *Id.*, note 43.

La diffusion des produits en anglais est très généralisée dans le domaine des logiciels. [...] Le consommateur francophone doit s'informer davantage et attendre la livraison de la version française s'il la commande. Une telle pratique commerciale pénalise à la fois le fabricant qui s'est donné la peine de réaliser une version française de son logiciel et le consommateur qui a du mal à se la procurer. L'offre des jeux électroniques en français est encore plus faible : un dossier réalisé en 1994 a permis de constater que, dans onze grands magasins de Montréal, 92% des jeux vidéos (*sic*) sur console étaient entièrement unilingues anglais⁴³.

Toujours dans le même ouvrage, le gouvernement du Québec nous informait en 1996 (mais rien n'indique que la situation a changé depuis) que « Le français est encore très peu présent dans les bases d'information numérisée et dans les produits de consommation courante, tels les disques optiques compacts et les jeux vidéos. Les entreprises font une utilisation nettement majoritaire de logiciels en anglais. Les interfaces actuellement utilisées pour accéder à Internet fonctionnent, pour la plupart, en anglais⁴⁴ ».

Ce problème des technologies modernes a même atteint le domaine névralgique de l'éducation si l'on se fie au gouvernement du Québec :

Dans tous les ordres d'enseignement, il faut être conscient qu'il existe une relation étroite entre formation professionnelle et langue du travail. Or, on constate qu'une partie significative de la formation professionnelle et technique donnée dans les établissements de langue française fait appel à du

43 « *Le français langue commune. Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec. Proposition de politique linguistique* », Québec, gouvernement du Québec, 1996, p. 25.

44 *Id.*, note 52, p. 30.

matériel didactique et à des terminologies de langue anglaise⁴⁵.

Devant une telle situation, qu'est-ce que le Québec peut faire? Il ne doit surtout pas baisser les bras face à cette invasion massive des technologies modernes de l'information en langue anglaise.

Dans les circonstances, je crois que le gouvernement du Québec devrait investir massivement dans son infrastructure terminologique (création, normalisation, diffusion et implantation).

Il devrait aussi engager une concertation internationale efficace pour que nos savants, les savants français et les savants francophones publient les résultats de leurs recherches en français plutôt qu'en anglais, quitte à assortir leur texte français d'une traduction immédiate en anglais. Mais le texte de base écrit par le savant devrait demeurer en langue française.

L'anglais et la mondialisation

Dans un document préparé par le gouvernement du Québec, les auteurs mentionnent que « Dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et sur le plan international, le Québec n'est souvent pas considéré comme un marché de langue française, ni par les fabricants extérieurs, ni par les importateurs canadiens ou québécois. La règle est celle d'un marché ouvert où seule la concurrence guide les choix de mise en marché »⁴⁶.

Comme l'indique la proposition de politique linguistique du gouvernement du Québec, c'est donc la loi commerciale de l'offre et de la demande qui dicte la fréquence d'usage de l'anglais en affaires :

L'informatisation des entreprises, c'est-à-dire l'emploi de logiciels pour la gestion et la production, favorisent l'usage de la langue anglaise. De plus, les clients

⁴⁵ *Id.*, note 52, p. 28.

⁴⁶ *Id.*, note 52, p. 24.

et les fournisseurs des entreprises québécoises résident de plus en plus souvent à l'extérieur du Québec et l'évolution des techniques de communication rend plus facile et efficace la communication directe avec eux. Ces deux phénomènes augmentent le nombre de personnes qui, dans l'entreprise communiquent avec l'extérieur du Québec : en conséquence, la fréquence d'usage de l'anglais comme « *lingua franca* » commerciale et technique s'accroît⁴⁷.

De plus, selon le gouvernement du Québec :

Le monde qui se construit autour de nous se caractérise par la mondialisation de l'économie et des marchés, qui influence l'état des finances de chaque pays et favorise l'exportation, d'où une concurrence très vive entre tous les producteurs. Il se caractérise aussi par la diffusion mondiale de l'information et l'instauration d'une communication personnelle universelle, l'une et l'autre au moyen de nouvelles technologies informatiques qui fonctionnent le plus souvent seulement en anglais⁴⁸.

Le même constat très grave se retrouve dans un autre document présenté par le gouvernement du Québec :

En pratique, la mondialisation des échanges commerciaux et le développement des technologies de l'information risquent de conférer à l'anglais un statut de *lingua franca*, même si les exigences en matière de langue française ne contreviennent pas aux dispositions des accords commerciaux.

⁴⁷ *Id.*, note 52, p. 23.

⁴⁸ *Id.*, note 52, p. 44-45.

En dépit du statut enviable (langue officielle et langue du travail) que possédait la langue française dans plusieurs instances internationales (notamment celle relevant de l'ONU), la tendance actuelle est à la généralisation de l'anglais⁴⁹.

Force est donc de reconnaître que le centre de gravité du pouvoir qui fait de l'anglais la « *lingua franca* », c'est-à-dire de langue qui sert de moyen de communication à des peuples qui parlent diverses langues à l'échelle mondiale, se situe en dehors du Québec. Ce centre de gravité se situe aux États-Unis qui sont devenus la nouvelle Rome et qui constituent, aujourd'hui, la seule puissance militaire, politique et économique mondiale.

Comme la communication personnelle à l'échelle mondiale est devenue instantanée et échappe à tout contrôle frontalier, il faut constater que ce n'est pas seulement la régression du français au Québec qui nous concerne, c'est aussi la régression du français sur le plan mondial, comme nous le verrons plus loin. En conséquence le Québec, à lui seul, ne peut, d'aucune façon, par quelque législation que ce soit et par quelque moyen que ce soit, je dis bien le Québec tout seul, arriver à endiguer ce puissant phénomène et à résoudre ce problème planétaire.

Par ailleurs, je crois que le Québec, particulièrement s'il était un pays indépendant, pourrait prendre l'initiative de sensibiliser et de convaincre ses partenaires de la francophonie à se tenir debout et défendre la langue française pour la préservation de ses acquis, pour sa sauvegarde et sa survie mondiale qui ne sont même pas assurées.

À l'ère de la mondialisation des marchés et de l'abolition des frontières économiques, n'est-il pas opportun de rappeler constamment aux grands de ce monde que nous, les citoyens, nous voulons vivre d'abord la mondialisation de l'humanité. Ce qui signifie que l'être humain, quel qu'il soit, peu importe où il se trouve dans le monde et quelle que soit la langue qu'il parle, doit

49 Rapport du comité interministériel sous le titre « *Le français langue commune, Enjeu de la société québécoise* », Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, p. 217.

être respecté dans son être, c'est-à-dire dans son identité déterminée elle-même et essentiellement par son langage.

Les témoignages confirmant la menace de l'anglais à Montréal

Dans une libre-opinion publiée dans *Le Devoir* et intitulée « *Le français chez nous : une langue en train d'implorer* », Pierre Leroux, auteur québécois vivant maintenant à Paris et de passage l'été dernier à Montréal, livre son témoignage sur l'omniprésence de l'anglais :

Le simple citoyen qui arpente les rues de Montréal, pour peu qu'il ait les oreilles et les yeux ouverts, constate que le français y régresse, et pas seulement dans l'ouest de la ville, mais aussi dans les quartiers traditionnellement francophones. Le mythique Plateau Mont-Royal n'échappe pas à ce phénomène, ainsi que l'a noté récemment une chroniqueuse dans un article intitulé « *Plateau Anglo* », après avoir constaté que des anglophones toujours plus nombreux s'y sont installés, non pas pour profiter d'une immersion française, mais déterminés, pour nombre d'entre eux à s'exprimer uniquement dans leur langue.

Par ailleurs, les affiches unilingues anglaises collées sur les lampadaires de la rue Saint-Denis sont devenues envahissantes, et c'est la radio anglaise qu'on entend dans nombre de commerces de ce quartier, y compris dans des succursales de la SAQ, pourtant propriété de l'État québécois.

Il est normal de s'interroger sur cette érosion pour le moins inquiétante du français, afin d'en trouver au moins les causes et idéalement les remèdes. Ce genre d'analyse était plutôt simple quand il suffisait de débiter, puis de traquer les « *méchants* », en

général des zélotes obtus de l'autre camp qui menaient une guerre ouverte ou sourde pour miner les positions du français chez nous. Mais de nos jours, plutôt que de s'en remettre à cette dialectique binaire attaquants-attaqués, il faut aussi et surtout regarder dans nos rangs, parmi les nôtres, pour constater que le français est en train d'implorer, de s'effondrer de l'intérieur. Mais que s'est-il donc passé pour que nous en soyons arrivés à adopter ainsi des attitudes de «*collabos*»?

L'anglais s'est peu à peu infiltré dans la place, en douceur, d'une manière séduisante, surtout chez les jeunes, à travers Internet, les jeux vidéo, le cinéma, la télé, le disque, etc. Conséquence: les points d'ancrage à la langue maternelle ont commencé à lâcher chez nombre de locuteurs «*officiellement*» de langue française, à telle enseigne qu'il ne faut plus s'étonner, dans la conurbation montréalaise en tout cas, d'entendre de jeunes francophones se mettre à parler anglais entre eux, et qui plus est avec gusto, avec une volubilité jouissive on dirait. Pareil phénomène ne s'observait autrefois que chez les minorités hors-Québec, et constitue maintenant un autre indice d'une perte de conscience linguistique chez nous.

Les non-francophones ont quand même joué un rôle dans cette dérive, en dénaturant, en avilissant le combat qu'il nous a fallu mener depuis toujours pour préserver notre langue, avec des expressions du genre «*la police de la langue*», quand ils ne sont pas allés jusqu'à y accoler le mot de «*fascisme*», en nous attribuant en outre les étiquettes de «*tricotés serrés*», de «*de souche*», de «*pures laines*», servies invariablement dans une optique réductrice, culpabilisante. Avec ce résultat que la défense du français

est maintenant perçue comme un combat d'arrière-garde, mené par des éléments ringards, réacs.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si le militantisme linguistique est devenu un phénomène du passé chez nous. Pour s'en convaincre, il suffit de penser à l'émission diffusée récemment à Radio-Canada, dans le cadre de Tout le monde en parle, qui était consacrée aux contrôleurs aériens qui se sont battus, en 1975-76, pour que le français soit utilisé dans les tours de contrôle situées en sol québécois. Cette passion pour la langue semble avoir disparu aujourd'hui.

Non seulement nous nous sommes ramollis, mais les coups durs sont parfois assenés par les nôtres, et plus uniquement par les «*ennemis*» de l'extérieur. Ainsi, les plus âgés se souviennent de la vague de protestation déclenchée dans les années 50 par la direction du Canadien National, quand M. Gordon a décidé de baptiser son tout nouvel hôtel du nom de la reine Élisabeth d'Angleterre. Mais quelques décennies plus tard, quand un des fils chéris du Québec décide de traduire littéralement son beau patronyme de Villeneuve pour nommer son restaurant «*New Town*», on se contente de rire jaune, un peu embarrassé, mais sans que personne proteste. Il est plutôt gênant de s'en prendre à un membre de la famille, mais il n'empêche que le signal envoyé alors par «*Jacques, c'est Jacques*» a eu un effet d'entraînement dans l'anglicisation des raisons sociales: pourquoi faire un effort pour afficher et se nommer en français quand un francophone notoire n'en a cure ?

Encore dernièrement, émoi dans le Landerneau quand un journaliste du réseau TVA a «*osé*» rappeler à Saku Koivu, le capitaine du Canadien, son incapacité

chronique de prononcer en public un seul mot de français après une dizaine d'années passées au sein de ce club de hockey. Pas même un condescendant « *Merci!* ». C'est peu pour un joueur marié avec une francophone « *de souche* »!

Heureusement, le représentant de la station de radio CJAD, un diffuseur spécialisé dans la conservation des vieux réflexes coloniaux, a montré l'inutilité d'une guéguerre linguistique en affirmant péremptoirement que seul importait de gagner la coupe Stanley. « *Oh ya?* » Donnons dans la plus pure fiction folichonne et inversons les rôles. Imaginons un instant que le capitaine du Canadien, un Wallon marié à une anglophone, après 10 ans passés dans le club, continue à s'exprimer uniquement en français, quitte à forcer les gens de CFCF à sous-titrer ses déclarations en anglais à la télé, parce que, après tout, seule compte la coupe Stanley... Les médias anglophones seraient déchaînés, et non sans raison.

Le capitaine et l'entraîneur du Canadien ont minimisé l'incident en affirmant que les fans de ce club de hockey n'étaient nullement choqués par cette incongruité linguistique. Le fait est que Saku et Bob ont raison, et on peut être assuré que, dans les gradins du Centre Bell, les partisans francophones mettent autant de cœur que les anglophones à entonner avec leurs tripes l'électrisant « *Na Na Na Naaa* », de même que l'incantatoire mantra « *Go habs, go!* »

Étonnamment, les organismes gouvernementaux chargés d'évaluer l'évolution du français au Québec se font rassurants et nous répètent, année après année, que « *le français ne s'est jamais aussi bien porté chez nous* ».

On nous permettra d'en douter, et même de craindre le pire, car, nonobstant la menace toujours présente venant de l'extérieur, ne serait-ce qu'en raison du faible poids des francophones sur un continent nord-américain massivement anglophone, le français chez nous est en train de caler par le centre, d'imploser, mis en danger par ses propres locuteurs, devenus indifférents, résignés ou même carrément convertis à l'anglais⁵⁰.

Passons maintenant la parole au président de la Fondation Fleur de Lys, un ami à moi, Serge-André Guay, déménagé de Lévis à Montréal en avril 2006 avec son épouse Renée Fournier. Il nous donne un point de vue de la situation linguistique sur l'île de Montréal :

Je connaissais Montréal bien avant d'y déménager. Au cours des années 90, j'y rencontrais des clients à chaque semaine. À cette époque, la question linguistique ne m'effleurait même pas l'esprit. Mais il en va tout autrement depuis que je suis passé du statut de visiteur à résident.

Quelle ne fut pas ma surprise de me faire demander de commander en anglais dans un restaurant parce que la personne ne comprenait pas un mot de français, d'entendre les appels aux employés diffusés en anglais dans le magasin de la chaîne Winners au Marché Central, puis en chinois dans le magasin de la chaîne Wall-Mart en bordure de l'autoroute Décarie où j'ai éprouvé de la difficulté à me faire comprendre en français, d'être accueilli l'anglais devant dans le magasin de la chaîne La Source au Centre Commercial Vanhorn, d'être abordé en anglais par un client me prenant pour un commis dans

50 Pierre LEROUX. « Libre-Opinion – Le français chez nous : une langue en train d'imploser », *Le Devoir*, 12 Juillet 2006.

le magasin de la chaîne de quincailleries Rona au Marché Central, et ainsi de suite.

Plus jeune, on m'avait dit que l'anglais était davantage présent dans les quartiers à l'ouest de la rue St-Laurent. Je le constatais donc moi-même sur le terrain.

Je suis déménagé à Montréal pour ouvrir une librairie-café pour la Fondation littéraire Fleur de Lys sur le Plateau Mont-Royal dans le secteur à l'intersection de la rue St-Denis et de l'avenue Mont-Royal, bref à l'est de la rue St-Laurent. Le secteur à cette intersection est reconnu pour être francophone « *mur-à-mur* », m'a-t-on assuré, en prenant soin de confesser l'anglicisme de l'expression, puisque ma source n'était nul autre qu'un membre du personnel de l'Office québécois de la langue française à Montréal. Mais sur le terrain, qu'importe le jour de la semaine, l'heure et la saison, l'omniprésence des conversations en anglais des piétons avait tout pour me faire douter du caractère 100% francophone de ce secteur. Ma source ma finalement confirmé l'avancée de l'anglais dans le secteur est du Plateau Mont-Royal, jusqu'à la rue St-Denis et au-delà par d'autres langues ethniques.

Je me suis rendu dans l'est de l'île de Montréal, également réputé être un bastion francophone, pour constater là aussi une certaine popularité de l'anglais.

Le plus étonnant, pour une personne issue d'une ville aussi francophone que Lévis, c'est l'absence de réaction de plusieurs francophones face à cette montée de l'anglais à Montréal. Lors de la marche nocturne organisée sur le Mont-Royal par la Société Canadienne du Cancer, la francophone qui me renseignait sur

l'événement a automatiquement optée pour l'anglais pour répondre à une personne s'exprimant en anglais. Cet « *accommodement raisonnable* » du français vers l'anglais est devenu un réflexe automatique pour bon nombre de francophones à Montréal. Pour témoigner de leur tolérance, plusieurs francophones montréalais répondent désormais en anglais aux demandes exprimées en cette langue. Le réflexe inverse, de l'anglais vers le français, moins généralisé, se butte souvent à une connaissance très restreinte du français.

Et attention à toute contestation! Un automobiliste me demande son chemin en anglais. Sans dire un mot, je feins de ne pas comprendre dans l'espoir de forcer une conversation en français. L'homme conclura d'emblée que je suis unilingue français et il me le reprochera vivement, comme si j'avais l'obligation d'être bilingue même pour promener mon chien.

Je réside à Montréal depuis plus de six mois et j'ai encore l'impression des premiers jours, celle d'être dans une zone grise où le français, quoique majoritaire, se vit en silence et tête basse, question d'être tolérant et ainsi éviter tout débat.

Interrogé par le journaliste Mario Girard⁵¹ du quotidien La Presse, la députée bloquiste d'Ahuntsic, Maria Mourani, trouve déplorable que dans certains magasins de Montréal on aborde les clients d'abord en anglais. « Je l'ai vécu plusieurs fois, dit-elle. Est-ce parce que j'ai l'air de venir d'ailleurs? Certaines personnes qui m'abordaient en anglais étaient incapables de parler français ».

⁵¹ *Id.*, note 43.

Un autre témoignage que j'ai retenu, qui a paru dans un quotidien de Québec⁵², c'est celui de Simon Garneau de Québec qui a eu la surprise de constater que la pharmacie Familiprix de son quartier arborait des panneaux publicitaires bilingues. Il écrit :

Devant mon étonnement, le pharmacien m'a informé que cette firme de Québec s'étant (sic) installée à Montréal a décidé de bilinguiser ses affiches dans ses succursales. Je suppose que ça doit faire partie de la mode actuelle « *d'accommodement raisonnable* » envers ses clients anglophones.

Quel message ces chefs d'entreprises francophones envoient-ils aux immigrants? Comment pourront-ils être incités à apprendre le français? Comment sera interprétée cette attitude de soumission envers l'anglais?

De plus, ces individus inconscients trahissent par leur comportement irresponsable les francophones travaillant à l'intérieur de multinationales établies au Québec, qui ont réussi à persuader leurs patrons d'afficher uniquement en français. Devrons-nous recommencer les combats des années soixante pour notre langue?

Quelle sera la prochaine étape? Vont-ils obliger tout leur personnel féminin à porter le voile pour accommoder leur clientèle musulmane?

Certains gens d'affaires manquent de conscience sociale et sont prêts à tout pour obtenir un bénéfice monétaire. L'histoire nous apprend que ceux qui veulent plaire à tout prix ne récoltent que le mépris.

52 Simon GARNEAU. « Accommodement raisonnable? », *Journal de Québec*, 20 décembre 2006, p. 17.

Michel David, chroniqueur au quotidien *Le Devoir* écrivait récemment que « ... Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, il faut reconnaître que la force d'attraction du Québec francophone demeure très relative⁵³ ».

Dans un article paru dans le quotidien *La Presse* en décembre 2006, sous le titre « *Grandeurs et misères du Canada bilingue* », la journaliste Louise Leduc se demandait « Si le Canada devait servir ses citoyens en punjabi, en cantonais et en mandarin?⁵⁴ » Voici comment elle répond à cette question :

En 2005, quand Ottawa a décidé de créer l'organisme Service Canada, espèce de guichet unique de tous les services gouvernementaux, la commissaire aux langues officielles d'alors, Dyane Adams, a sourcillé en apprenant que le service serait offert dans tant de langues. Pire, lors de l'inauguration du service, il manquait plusieurs renseignements en français en raison de pépins techniques.

« Quand on parle de services fédéraux, l'obligation du gouvernement est avant tout de servir tous les Canadiens dans les deux langues officielles. Et il faut admettre que, 35 ans après la promulgation de la Loi sur les langues officielles, beaucoup de services demeurent inadéquats dans plusieurs communautés francophones au pays », avait déclaré M^{me} Adams. »

Selon Madame Leduc, « Sur le terrain, le bilinguisme connaît en effet beaucoup de ratés ». Elle s'explique ainsi :

Au congrès libéral qui a eu lieu récemment au Québec, le français a été malmené : pas de modérateur bilingue, des fautes flagrantes projetées sur écran

53 Michel DAVID. « Un accommodement raisonnable », *Le Devoir*, 18 et 19 novembre 2006, p. B3.

54 Louise LEDUC. « Grandeurs et misères du Canada bilingue », *La Presse*, 10 décembre 2006, p. A-2 et A-3.

géant, un site Internet en français, des résolutions lues en anglais seulement et tutti quanti.

Chez les conservateurs, le français n'est pas plus répandu. *« C'est un combat permanent, résume Yves Malo, président de la tribune de la presse parlementaire canadienne. Les réunions techniques se passent à peu près toutes en anglais, et il faut se battre pour que les politiciens fassent de temps en temps des déclarations publiques en français... »*

Toujours dans La Presse du 10 décembre 2006, mais cette fois en parlant de la situation du français au Québec⁵⁵, sous le titre *« Des chiffres contestés »*, Louise Leduc fait parler Mario Beaulieu, porte-parole du Mouvement Montréal français qui se demande, *« Qu'est-ce que cette tendance « jovialiste » à prétendre que le français se porte bien au Québec, y compris à Montréal, alors qu'il suffit de tendre l'oreille pour constater que le portrait n'est pas tout rose »*.

La journaliste continue ainsi :

Même quand l'Office québécois de la langue française et le Conseil supérieur de la langue française se font rassurants, M. Beaulieu demeure préoccupé. *« Ces deux organismes ne sont pas indépendants mais relèvent du gouvernement »*, fait-il observer.

En d'autres mots, M. Beaulieu n'est pas certain que le gouvernement n'édulcore pas un peu le portrait. Paranoïa ou crainte légitime?

Louise Leduc rapporte qu'« En mai 2006, une chercheuse de l'Office québécois de la langue française (OQLF) avait déclaré au congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS) que ses patrons lui avaient interdit de

55 Louise LEDUC. « Des chiffres contestés », *La Presse*, 10 décembre 2006, p. A-2 et A-3.

présenter les résultats de ses recherches parce qu'ils n'avaient pas été approuvés par la ministre de la Culture ». La journaliste continue ainsi :

La chose avait ensuite été confirmée par le directeur de la recherche de l'OQLF. Dans ces conditions, la chercheuse a pu rendre compte de la méthodologie de ses travaux, mais pas de ses résultats.

Elle ajoute que « Déjà, en 1996, une situation semblable avait fait grand bruit. Michel Plourde, un ancien président du Conseil de la langue française, et la politologue Josée Legault avaient causé une commotion en révélant que le rapport sur l'état du français au Québec qui leur avait été commandé avait été édulcoré. « On vit un ministère tenter de réécrire tout un chapitre, avec une analyse bien différente de celle qui avait été faite par le comité technique », avait écrit Michel Plourde dans une lettre aux journaux, dénonçant le fait que certaines conclusions peu reluisantes sur le français au Québec avaient été gommées ».

Que faut-il comprendre maintenant du témoignage d'un anglo francophile qui se morfond à vouloir parler français à Montréal mais qui se fait répondre constamment en anglais tout simplement parce qu'il s'appelle Gordon McIvor. Voici son témoignage relaté dans le quotidien *Le Devoir* en novembre 2006⁵⁶ :

Je me rends à Montréal pour affaires au moins une fois par mois depuis près de 15 ans, et j'étais résident de cette ville magnifique avant ce temps-là. Étant un anglophone qui a fait presque toutes ses études en France, avec un bon bout de ma carrière au Québec par la suite, j'estime que je suis parfaitement bilingue et peut-être même biculturel. Francophile de longue date, j'ai toujours adoré tous mes contacts avec les francophones du monde entier, surtout avec mes concitoyens du Québec.

56 Gordon McIVOR. « Anglo francophile voulant parler la langue de Molière... », *Le Devoir*, 20 novembre 2006, p. A-7.

Depuis deux ou trois ans, je me rends compte d'un phénomène inquiétant à Montréal qui semble s'aggraver avec le temps qui passe. De plus en plus, dans certaines des industries du service – que cela soit les chauffeurs de taxi, les réceptionnistes dans les hôtels ou les préposés des lignes aériennes à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau – on me parle en français jusqu'à ce qu'on voie (sic) mon nom sur une carte de crédit ou une carte d'accès à bord. Subitement, en apprenant que je m'appelle Gordon McIvor, qui n'est décidément pas « *de souche pure* », on refuse dès lors de m'adresser la parole en français, répondant à mes questions ou mes commentaires seulement en anglais.

(...)

J'ai une conviction profonde et je veux le crier sur tous les toits du Québec. Si un anglophone vous adresse la parole en français et que son français n'est pas lamentable, pourquoi nom de Dieu ne pas l'encourager dans cette démarche?

(...)

Lors de mon dernier voyage à Montréal, j'ai vécu encore une fois la même expérience. Devant la réception d'un hôtel de luxe, on m'a demandé mon nom en français. Quand je l'eus donné, on m'a, comme d'habitude, répondu en anglais. J'ai décidé d'interroger cette personne pour mieux comprendre ce phénomène : « *Pourquoi vous me répondez en anglais quand je vous parle en français?* ».

La jeune dame m'a dévisagé avec un regard plein de pitié, comme si j'étais une curiosité de la nature d'avoir pu poser une question hors de toute logique. « *Parce que vous êtes anglais, mon cher monsieur* ».

Et voici le nœud de cette nouvelle philosophie : on veut me parler en anglais parce que je suis anglais. Peu importe mon niveau de compétence en français et peu importe le fait que je m'étais adressé à cette personne en français. Je suppose que si elle avait une compétence en portugais et que je m'appelle Mario Da Silva, elle aurait senti une obligation de me parler dans cette langue-là.

En fin de compte, une langue est une façon de communiquer et une façon de voir le monde. Je suis heureux et très fier d'avoir maîtrisé cette belle langue que j'adore de tout mon cœur, et je me permets de croire qu'il existe beaucoup de Québécois qui sont également fiers d'avoir maîtrisé la langue anglaise. C'est pourtant bizarre de se trouver au Québec, où l'on s'est battu pour pouvoir vivre en français, et de se retrouver devant certains francophones qui ne veulent surtout pas parler français avec ceux qui ne sont pas francophones de naissance.

À de tels témoignages, plusieurs francophones montréalais réagissent en soutenant que la situation s'est nettement améliorée si on la compare à celle qui se présentait dans les années 50, 60, et 70 où il était impossible de se faire servir en français dans les magasins du centre-ville de Montréal. L'affaire Eaton est bien connue. Certes les services en français sont assurés à quelques exceptions près comme nous venons de le voir. Mais souvent nous sommes accueillis en anglais ou dans une autre langue que la nôtre, comme si le balancier revenait lentement mais sûrement vers l'arrière.

***La démission scandaleuse de la France
dans l'usage de sa langue est inquiétante***

Il a fallu beaucoup de courage et d'opiniâtreté à Louise Beaudoin, alors ministre responsable de la langue française au Québec, pour que le français demeure la langue de travail dans

les communications aériennes d'Air France. Imaginez que des grandes entreprises françaises comme Renault, dans leur maison mère, sur le territoire français, tenaient, en 2000, leurs conseils d'administration et rédigeaient leur rapport en anglais ! Si le berceau de la langue française renonce à l'usage de sa langue dans les affaires, quel pays francophone se donnera la peine de la préserver ?

Les chercheurs et les savants français, québécois, belges et suisses de langue maternelle française ainsi que leurs collègues francophones chassent eux-mêmes la langue française dans l'univers des sciences et des technologies modernes. Dans sa communication intitulée « La régression relative du français dans l'information scientifique et technique occidentale : nature et ampleur du phénomène » André L. Jaumotte, président de l'Université libre de Bruxelles, dresse un tableau de la décadence de la langue française dans les communications scientifiques et techniques chez les francophones de langue maternelle française. Voici comment s'exprime l'auteur⁵⁷ :

L'analyse porte sur les travaux publiés par les chercheurs des pays suivants : Belgique, France, Suisse, Canada avec un traitement distinct pour le Québec. L'analyse couvre 450 000 articles publiés en un an.

Comment les francophones répartissent-ils leurs articles entre les langues :

- Français : 67% en français, 33% en anglais.
- Belges : 62% en anglais, 34% en français, 4% en néerlandais.
- Canadiens : 96% en anglais.
- Québécois : 83% en anglais.
- Suisses : 51% en anglais, 32% en allemand, 15% en français. » (p. 36)

57 Conseil de la langue française, « *Acte du colloque international. L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques* », vol. 1, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1983.

[...] Le mal est encore plus grave; nombre de congrès, colloques, symposiums ne prévoient plus qu'une langue de communication, l'anglais, même s'ils sont organisés en France ou dans un pays de langue française, avec une majorité de participants francophones. » [...] « Pour le 22e Congrès international des sciences physiologiques, qui s'est tenu à Paris en juillet 1977, les organisateurs recommandaient aux participants d'« user d'une langue leur assurant la plus large audience », euphémisme pour désigner l'anglais qui fut très largement employé. Plus récemment, en 1980, lors du Colloque Pierre-Curie sur « La symétrie et les ruptures de symétries en physique dans la matière condensée », tenu à Paris, toutes les communications ont été présentées en anglais, même celles dont le programme donnait le résumé en français. On pourrait multiplier les exemples. Chacun en a à l'esprit dans son domaine. Nous sommes en état de régression manifeste, presque de mort lente, de la langue française, plus gravement encore dans le domaine de la communication orale qu'écrite, en matière de science et de technique. » (p. 36-37). Nous sommes en 1983.

Six ans plus tard, soit le 14 avril 1989, à l'unanimité, le Conseil de la langue française du Québec adressait un avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française intitulé « Le français dans les publications scientifiques et techniques » qui n'est rien d'autre qu'une sonnette d'alarme sur la spirale mortelle de la décadence du français dans les communications scientifiques et techniques au Québec et dans l'ensemble de la francophonie.

Voici des extraits que je tire de ce S.O.S. lancé par le Conseil de la langue française du Québec pour sauver le français du naufrage :

L'usage du français dans les publications scientifiques et techniques continue à décliner non seulement dans le monde mais également au sein de la francophonie et même en France. » (p. 3). [...] Pour un grand nombre de scientifiques québécois, notamment ceux des sciences exactes et appliquées, publier en français les résultats de leurs recherches dans des revues scientifiques et techniques de calibre international est devenue une entreprise rare et parsemée d'embûches. C'est s'exposer non seulement à un refus de publication mais aussi à n'être pas diffusé, recensé et connu. (p. 5) [...]

[...] de 1980 à 1983, près de trois publications scientifiques et techniques sur quatre faites par des chercheurs travaillant dans les organismes de recherche rattachés aux universités francophones et aux instituts de recherche québécois sont en langue anglaise. Dans certains domaines de la recherche, par exemple les sciences physiques et mathématiques, 90% des publications sont faites en langue anglaise. L'Institut du cancer de Montréal et l'Institut de recherche en énergie d'Hydro-Québec publient presque entièrement en anglais (92%). S'il en était ainsi en 1983, dans les centres de recherche universitaires et para gouvernementaux, on peut soupçonner que la situation n'était pas meilleure dans les centres privés de recherche.

La langue de publication scientifique et technique peut avoir des incidences directes sur la langue d'enseignement dans les universités, notamment au 2^e et au 3^e cycle, et sur la langue de travail dans les centres privés et publics de recherche. Elle peut aussi exercer une forte influence sur la langue de travail dans les entreprises, principalement dans le secteur de la haute technologie (p. 5-7). [...]

Mais même en France, la situation n'est pas tellement différente; les scientifiques français adoptent de plus en plus l'anglais pour publier les résultats de leurs recherches non seulement dans les revues de langue anglaise mais même dans leurs propres revues. Entre 1982 et 1986, plus de la moitié des articles des chercheurs français ont été publiés en anglais. En s'internationalisant, la recherche française s'anglicise » (p. 7). [...]

Il existe un lien étroit entre la langue de publication des chercheurs et celle des communications scientifiques (colloques, congrès). Déjà, des chercheurs francophones du Québec sont invités (souvent en anglais) par des collègues français à prononcer en France des communications en anglais. Il y a quelques années, plusieurs déploraient déjà que des chercheurs francophones donnent leur communication en anglais même si un service de traduction simultanée leur était offert lors des congrès et des colloques d'envergure internationale. Maintenant, il est relativement fréquent de voir des scientifiques francophones recourir à l'anglais même pour communiquer entre eux. La tendance à publier et à communiquer en anglais pour s'assurer la notoriété et le rayonnement est fortement ancrée chez les scientifiques de France, de Belgique et du Québec (p. 8-9).

En 1980, lors du Colloque Pierre-Curie sur « *La symétrie et les ruptures de symétries en physique dans la matière condensée* », tenu à Paris, toutes les communications ont été présentées en anglais, même celles dont le programme donnait le résumé en français. On pourrait multiplier les exemples. Chacun en a à l'esprit dans son domaine. Nous sommes en état de régression manifeste, presque de mort lente, de la langue française, non seulement dans le domaine de la communication autant orale

qu'écrite mais aussi dans le domaine de la science et de la technologie⁵⁸.

« Entre 1982 et 1986, plus de la moitié des articles des chercheurs français ont été publiés en anglais. En s'internationalisant, la recherche française s'anglicise⁵⁹ ».

Force est de conclure que le leadership de la France s'affaiblit dans la défense et la promotion du français non seulement sur son territoire mais aussi ailleurs dans le monde. La France, pourtant membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, n'est pas assez vigilante, ce qui fait que bien des rapports rédigés en français ne se rendent pas jusqu'au Secrétaire général, et que l'anglais domine les communications internes des Nations Unies.

C'est ce qui ressort d'un texte publié par Louise Leduc, journaliste au quotidien *La Presse* en décembre dernier⁶⁰ où elle écrit que « L'anglais et le français sont peut-être les deux langues de travail à l'ONU mais, dans les faits, c'est bien en anglais que tout s'y passe ou à peu près, comme c'est le cas dans la plupart des organisations internationales ». Elle ajoute : « C'est tellement vrai que Ban Ki-moon », le nouveau secrétaire général de l'ONU, « ne parle pas français, au grand dam de la France. »

Pour illustrer son point, Madame Leduc cite la Québécoise Louise Fréchette qui a longtemps été la deuxième personne en importance à l'ONU en tant que vice-secrétaire générale. Elle «...a pu constater qu'aux bureaux de l'ONU, à New-York, ça se passe en anglais. Quand un poste est affiché, l'anglais est exigé, tandis que la maîtrise du français ou de l'espagnol n'est que souhaitable... ». « Il est bien loin le temps où la diplomatie se

58 André L. JAUMOTTE. « *La régression relative du français dans l'information scientifique et technique occidentale : nature et ampleur du phénomène* », Conseil de la langue française, Acte du colloque international. L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques, vol. 1, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1983, p 36-37.

59 « *Le français dans les publications scientifiques et techniques, avis au Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française* », Conseil de la langue française du Québec, 14 avril 1989, p. 7.

60 Louise LEDUC. « L'anglais domine les organisations internationales », *La Presse*, 10 décembre 2006, p. A-2 et A-3.

faisait en français. Aujourd'hui, le jeune Malaisien ou Thaïlandais qui aspire à devenir diplomate se mettra évidemment à l'anglais... ».

Selon Louise Beaudoin, ex-ministre péquiste qui a notamment été responsable de la francophonie et des relations internationales, à laquelle se réfère Madame Leduc, sur 55 pays membres de la francophonie, « seulement 23 d'entre eux se sont exprimés en français » en 2005, à l'assemblée générale des Nations unies.

Ce n'est guère mieux «...à la Commission européenne et au Conseil européen. « La Grande-Bretagne est la plus frileuse face à l'Europe... Pourtant, c'est la langue qui domine ses institutions. Il y a 10 ans, le français était à égalité avec l'anglais alors que, aujourd'hui, à peine 30 % des travaux se font encore en français. » dit Madame Beaudoin.

« Le français a beau gagner des locuteurs en nombre absolu, son poids relatif dans le monde est loin de monter en flèche. Si l'on compte quelque 175 millions de francophones dans le monde, il faut se rappeler que « la planète compte tout de même quelque 6 milliards d'êtres humains »!

Mais ce n'est pas qu'aux Nations Unies où la France baisse les bras. En 2006, alors que je relançais le projet d'une « *Équipe du Québec* » au Championnat mondial de hockey en 2008, qui se déroulera en même temps que les Fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, quelle ne fut pas ma surprise de constater que les statuts et règlements de la Fédération internationale de hockey sur glace, ci-après « *Fédération* » étaient rédigée en anglais seulement. Pourtant, la France, la Suisse et le Canada, pour ne nommer que ces trois pays francophones, sont membres à part entière de cette Fédération. Qui plus est, l'article 8 des statuts prévoit que lors des congrès, seul l'anglais est reconnu comme officiel. L'allemand et le russe peuvent bénéficier d'une traduction simultanée. Le français n'a aucune reconnaissance quelconque. Il est relégué au même rang que toutes les autres langues du monde.

Comment se fait-il que le Canada qui se gargarise d'être le défenseur de la langue française au niveau international et qui jouit d'un rôle prédominant au sein de la Fédération n'ait pas jugé

à propos d'exiger que le français jouisse des mêmes droits et privilèges que l'anglais ou à tout le moins que l'allemand et le russe?

Comment expliquer la nonchalance ou le manque de vigilance de la France? Il est bien évident que si le Québec avait été membre de cette Fédération, jamais il n'aurait laissé passer une telle chose. Il lui aurait été facile de convaincre le Canada, la France, la Suisse, la Belgique et d'autres pays francophones d'accepter que le français jouisse des mêmes droits et privilèges que ceux qui sont accordés à l'anglais, à l'allemand et au russe. Le précédent des Nations Unies aurait été invoqué.

Quoiqu'il en soit, il semble de plus en plus évident que le Québec ne pourra être admis, à la Fédération comme membre à part entière, tant qu'il ne sera pas un pays indépendant. C'est une des conclusions que j'ai tirée des nombreuses démarches que j'ai faites avec les autres membres du Comité « *Équipe du Québec* » pour que la nation québécoise soit présente lors des tournois internationaux de hockey.

Cette démission scandaleuse de la France dans l'usage hexagonal et international de sa langue décourage la francophonie internationale. En effet, quel pays francophone voudra préserver une langue reléguée au second plan même dans sa propre patrie?

La disparition de la langue française comme langue de communication et d'usage sur la scène internationale relève du possible en raison de l'apathie de plusieurs pays francophones dont, au premier chef, la France et le Canada. Grand témoin de la francophonie aux Jeux de Turin, Lise Bissonnette, responsable de la grande bibliothèque de Montréal, déclarait qu'aux jeux olympiques « le français est devenu une langue de cérémonie, une étiquette⁶¹. »

Dans un article paru récemment dans le quotidien *Le Figaro*, Jean d'Ormesson, membre de l'Académie française, rappelait aux Français la belle époque, aux XIX^e et XX^e siècles, où « la France incarnait, pour elle-même et pour le monde autour d'elle, le triomphe de la civilisation. Il y avait dans ce triomphe quelque

61 Lise BISSONNETTE. « Le français est devenu une langue de cérémonie, une étiquette », *La Presse*, 10 décembre 2006, p. A-2 et A-3.

chose d'universel. La France détenait ce qu'on appelait, avec un peu d'emphase, le flambeau de la civilisation universelle⁶² ».

Pour d'Ormesson, la clé de ce triomphe de la civilisation en France était la langue française. « Elle régnait sur l'Europe et sur le monde. Marc Fumaroli a raconté mieux que personne cette grande aventure dans « Quand l'Europe parlait français ». On parlait français à Berlin depuis Frédéric II qui était l'ami de Voltaire. On parlait français à Saint-Petersbourg depuis la Grande Catherine qui était l'amie de Diderot. On parlait aussi français à Beyrouth et à Damas, dans les Antilles, à Dakar, à Alger et à Rabat, à Saïgon et à Hanoï. Disons les choses comme elles sont : la suprématie française de la langue française était appuyée sur une population nombreuse – la France a longtemps été la plus peuplée de toutes les nations de l'Europe occidentale – et sur l'armée la plus puissante du monde⁶³ ».

Mais les choses ont changé. C'est ce que nous apprend d'Ormesson en ramenant tous les Français non seulement de France mais de partout dans le monde, y compris au Québec, à la dure réalité, soit la perte d'influence du français dans le monde. Ce membre influent de l'Académie française écrit :

Les français représentent aujourd'hui un pour cent de la population mondiale. L'armée française n'est plus la première, ni la deuxième, ni la troisième du monde. L'anglais, le chinois, l'espagnol, l'arabe sont plus parlés dans le monde que le français. Et – continuons, je vous prie, à regarder les choses en face –, ce ne sont plus les livres français de Proust, de Gide, de Paul Valéry, de Claudel, de Camus ou de Sartre qui sont traduits à New York ou à Tokyo. Ce sont les livres américains, de Hemingway à Styron, les livres brésiliens ou argentins, les livres japonais ou indiens, en attendant les livres africains, qui sont traduits en français. Ce ne sont plus les

62 Jean D'ORMESSON, membre de l'Académie de la langue française. *Le Figaro*, 26 février 2007.

63 *Id.*, note 71.

chansons et les films français qui règnent sur le monde : ce sont les chansons américaines et les films américains ».

Dans un essai paru en 2006, l'auteur Claude Hagège dénonce l'abandon de la France dans la défense de sa langue tant sur le plan interne que sur celui de l'union européenne⁶⁴. Il s'en prend plus spécifiquement au comportement des élites françaises et aussi allemandes qui, depuis une quinzaine d'années, se confortent dans le post-nationalisme et dans un nouveau fétiche qui est l'anglais. Il met aussi en évidence « le syndrome des dirigeants économiques de France et d'Allemagne qui rêvent de tout faire en anglais ».

« Claude Hagège souligne combien le patriotisme fait défaut en France, avant tout du côté de certaines élites bourgeoises, intellectuelles et médiatiques, comme le montrent les scrutins et plébiscites récents. La loi Toubon a été privée d'effets à cause de l'infatuation de ces élites, et il n'y a pas jusqu'aux soi-disant gaullistes qui ont oublié les fondements du gaullisme et la défense de la culture et de la nation par la promotion de la langue. La prédiction de De Gaulle sur la propension des futurs diplomates français à user de l'anglais devant les caméras « si on ne fait rien » fera rire le lecteur, puisqu'elle est devenue réalité ».

Qui osera affirmer qu'il en est autrement de la langue française en Amérique du Nord. Quand on sait, selon un Avis du Conseil supérieur de la langue française, en 2005, « qu'au Québec, le français n'est pas encore la langue normale et habituelle au travail⁶⁵ ».

* * *

64 Claude HAGÈGE. « Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures ». Paris, Odile Jacob, 2006, 245 pages, sous la plume de Charles COURTOIS. *L'action nationale*, vol. XCVII, numéro 3, MARS 2007, p. 128-129.

65 Avis du Conseil supérieur de la langue française. « Au Québec, le français n'est pas encore la langue normale et habituelle au travail », *La Presse*, 10 décembre 2006, p. A-2 et A-3.

À la deuxième question en titre de ce chapitre, « LE FRANÇAIS AU QUÉBEC EST-IL MENACÉ PAR LA FORCE GIGANTESQUE DE L'ANGLAIS EN AMÉRIQUE DU NORD ? », je suggère une réponse affirmative. La situation actuelle du français est si inquiétante que sa pérennité n'en est même pas assurée, même si selon *The Story of French* la langue française se porterait très bien ici et dans le monde⁶⁶. Lorsque les auteurs parlent d'« *ici* » il faut comprendre qu'ils parlent du Canada incluant le Québec ce qui ne peut que tromper le lecteur.

66 Louise LEDUC. « Le français connaît-il vraiment un déclin? - Dans *The Story of French*, deux auteurs soutiennent que la langue se porte très bien, ici et dans le monde », *La Presse*, 10 décembre 2006, p. A-2 et A-3.



CHAPITRE 3

**La Charte de la langue française (loi 101)
peut-elle arrêter la menace
de l'anglais au Québec ?**



Rassemblement pour la défense de la langue française à Montréal le 12 mars 1989.¹

Depuis une dizaine d'années, les invitations à la tolérance se multiplient plus que jamais, partout et sous toutes les formes au Québec. La tolérance se pose désormais comme le principal canal d'expression de notre réputation de peuple chaleureux et accueillant. Or, la tolérance est une valeur négative. Tolérer et être toléré repose sur un malaise, sur une acceptation mitigée de l'un par l'autre. Tolérer n'a jamais été synonyme d'amour et d'amitié ni de base solide de l'harmonie.

Étions-nous vraiment devenus intolérants pour qu'on nous pousse ainsi à la tolérance? Bien sûr que non. Mais c'est ce qu'on a laissé croire à bon nombre de défenseurs de la langue française au Québec, toutes allégeances politiques confondues, surtout après l'adoption de la loi sur la langue officielle en 1974 et de la Charte de la langue française en 1977, même si ces lois s'inscrivaient dans la suite logique et historique de la défense du français au Québec.

¹ Manifestation en faveur de la loi 101. © Serge Jongué, Archives de la FTQ.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas sans raison qu'on a beaucoup légiféré au Québec pour protéger ou promouvoir la langue française. Le lecteur trouvera en annexe « A » les repères et jalons historiques des différentes lois portant sur cette question².

Des modifications à la Charte qui sont loin de l'intolérance

Comme le souligne l'Office québécois de la langue française, la Charte de la langue française fut l'objet de nombreuses révisions visant à respecter les droits et libertés fondamentaux garantis tant par la Charte canadienne des droits et libertés que par la Charte des droits et libertés de la personne (Charte québécoise). Nous sommes loin d'avoir été intransigeants et intolérants car notre objectif ne visait que la défense et la promotion de la langue française. On trouvera en annexe « B » la liste des interventions des tribunaux auxquelles nous nous sommes adaptés³.

Il y a deux visions possibles qui surgissent de toutes ces modifications à la Charte de la langue française. La première qui fait des francophones des gens très respectueux des droits et des libertés des autres dans la défense de leur langue. La seconde qui les représente comme les ennemis de l'anglais et des autres langues. La réalité s'accorde davantage avec le respect dont nous faisons preuve à l'égard des autres dans la tentative de sauvegarder et promouvoir notre héritage culturel et notre identité nationale dont la langue française est la principale facette.

Camille Laurin, ministre dans le cabinet René Lévesque en 1976, me confiait alors qu'il préparait son projet de Charte de la langue française, qu'il était fort conscient que plusieurs des articles de ce projet de loi risquaient d'être déclarés inconstitutionnels par les tribunaux. Même si elle exprimait l'idéal de la vie française au Québec, le ministre Laurin savait que cette pièce législative serait examinée à la loupe par les Québécois, notamment de langue anglaise, et que certaines de ses dispositions seraient contestées devant les tribunaux pour le motif qu'elles pouvaient

2 Annexe « A » Office québécois de la langue française.

3 Annexe « B » Liste des interventions des tribunaux.

entrer en contradiction avec la Charte canadienne ou la Charte québécoise des droits et libertés.

C'est d'ailleurs ce qui s'est produit comme en témoignent les multiples articles de la Charte qui ont été remplacées ou abrogés par le législateur au fil des ans.

Pourquoi est-il capital de légiférer dans le domaine des langues?

Toute législation en matière linguistique vise d'abord à donner un statut légal à une langue. L'aménagement du statut des langues comprend deux types de lois : des lois à caractère incitatif et des lois à caractère coercitif. Les lois à caractère incitatif sont celles qui, tout en fixant le statut des langues, ne prévoient pas de sanctions à infliger aux personnes réfractaires. Ces lois encouragent les gens de bonne volonté qui ont, à la base, des prédispositions pour la promotion de leur langue. Elles n'annihilent pas les velléités ni ne suppriment les résistances.

Par opposition aux lois à caractère incitatif, les lois à caractère coercitif prévoient des sanctions à infliger aux personnes physiques et morales qui les enfreignent; formulent des mesures disciplinaires souvent détaillées sous forme d'amende, de fermeture d'entreprise, de non accès à telle faveur ou tel emploi sans la connaissance de la langue concernée, laquelle connaissance est vérifiable sous forme d'examen approprié ou par la présentation d'un certificat d'études faites en la matière. Les lois à caractère coercitif marquent une volonté d'efficacité de l'action législative dans le domaine de la langue, au point de vue de l'aménagement de son statut.

Pourquoi est-il capital d'intervenir dans le domaine des langues? Une langue est une institution sociale. Personne ne naît avec sa langue. Mais, à la naissance, tout être humain est doté d'une infrastructure d'acquisition du langage humain. Un bébé né, par exemple, de parents appartenant à une communauté linguistique non-francophone, dans les coins perdus de l'Asie ou de l'Afrique, adopté par une famille québécoise d'expression exclusivement francophone, parlera le français, langue de ses parents

adoptifs et non la langue de ses parents biologiques. Personne d'entre nous n'avait donc, à sa naissance, le français ou l'anglais dans le sang. Nous avons trouvé ces langues dans les communautés où nous sommes nés.

Dès lors, il est clair qu'une langue c'est aussi un code linguistique qui, lui, n'est qu'une dimension du langage. Ce code est constitué de signes phoniques et graphiques dont une communauté s'est dotée et auxquels ladite communauté a donné des sens généraux, spécifiques, particuliers, spécialisés et déterminés. Il est donc tout à fait normal, comme il y a des lois qui gèrent le Code de la sécurité routière, qu'il y ait des lois qui gèrent le code linguistique.

Ce code linguistique, qui prend forme et s'enracine dans les profondeurs de notre être, est un besoin essentiel pour chaque être humain, et constitue un droit fondamental. C'est un outil précieux pour exprimer notre raison et notre passion. En outre, comme la langue est enracinée dans les tréfonds de chaque être humain membre d'une même communauté, elle constitue pour cette communauté le facteur primordial de son identité.

Le facteur historique vient en second lieu. En effet, si le facteur historique est le ciment culturel qui unit les éléments disparates d'un peuple pour en faire un tout, par le biais du sentiment de continuité historique vécu par l'ensemble de la collectivité, le facteur linguistique reste l'élément fondamental déterminant de l'identité d'un peuple. C'est, par exemple, ce qui distingue les noirs Américains et les Québécois.

En effet, les noirs Américains, autant que les Québécois, gardent le facteur historique lié notamment à leurs origines. Même si la migration des premiers était forcée, celle des seconds, volontaire et liée à l'esprit de conquête, elle se distingue par le fait que les Québécois ont gardé leur langue et que les noirs Américains l'ont perdue. Cet exemple nous permet de comprendre, je l'espère, que la perte d'une langue est une tragédie.

Suite aux migrations des populations, pour diverses raisons (conquête, famine, recherche d'une meilleure qualité de vie), les contacts des peuples s'accompagnent des contacts des langues; certaines langues demeurent domestiques, d'autres deviennent

des langues de communication supra-communautaires. Une langue constitue le facteur primordial de l'identité de la communauté qui la parle. Soulignons encore une fois qu'une langue, c'est non seulement un droit fondamental, mais aussi un besoin essentiel de l'être humain, voire sa demeure, comme on l'a vu au chapitre premier.

Ainsi, l'importance et le rôle de la langue française au Québec justifiaient et justifient encore l'Assemblée nationale de légiférer pour en garantir la protection et la promotion.

La Loi 101 a échoué dans ses trois principaux objectifs

Le but premier de la Loi 101 était de régulariser l'usage du français dans l'espoir d'en assurer la pérennité par force de loi. La manière douce n'ayant pas connu le succès espéré, une loi s'imposait pour témoigner de notre volonté de vivre en français.

Le législateur, au moment d'adopter cette loi, avait en tête trois (3) objectifs tous liés à la vie quotidienne des Québécois, à savoir de les assurer du droit d'être servis en français, du droit à l'affichage dans leur langue et enfin du droit à l'adoption du français par les immigrants.

1^{er} échec : La Loi 101 est incapable d'assurer les Québécois du droit d'être servis en français

Au sujet des services en français, nous avons déjà atteint en partie notre but lors de l'adoption de la Charte de la langue française en 1977 grâce aux lois précédentes :

- Loi sur l'usage obligatoire du français dans l'étiquetage des produits agricoles en 1967;
- Loi 63 pour promouvoir la langue française au Québec en 1969;

- Loi imposant une « *connaissance d'usage de la langue française* » aux candidats à l'exercice d'une profession qui ne sont pas citoyens canadiens en 1970;
- Loi 22 sur la langue officielle en 1974.

Les gains obtenus par ces lois au profit des services en français furent significatifs mais incomplets. Nous nous attendions à ce que la Loi faisant du français la langue officielle puisse nous permettre de franchir le point de non retour pour les services en français, mais ce ne fut pas le cas malheureusement.

Il s'écoula trois ans entre l'adoption de cette loi et l'adoption de la Charte de la langue française. Cette période fut profondément marquée par une bataille linguistique devenue célèbre, celle de l'Association des Gens de l'Air du Québec lorsque le gouvernement canadien décida de suspendre l'usage du français dans l'air au Canada⁴. « Le cœur du problème à l'époque était l'impossibilité pour les francophones de s'exprimer dans leur langue non seulement dans les communications avec les centres de contrôle, mais aussi entre eux dans les cabines de pilotage. Un interdit aberrant qui les frappait même en territoire québécois⁵ ». L'affaire suscita l'indignation et une mobilisation populaire de grande ampleur qui contribua assurément à la première élection du Parti Québécois à la tête du gouvernement du Québec en 1976. Un an plus tard, ce gouvernement adopta la Charte de la langue française qui raviva notre détermination à exiger des services en français.

Aujourd'hui, nous avons souvent l'impression que les services en français sont assurés à jamais. Mais telle n'est pas la situation. Ce n'est qu'une illusion. Ici et là, nous reculons, lentement mais sûrement, sur terre comme dans les airs.

Trente ans après les gens de l'air, ce sont maintenant les clients qui se plaignent de la détérioration des services en français offerts par Air Canada devenu presque unilingue anglais après sa

⁴ On se souviendra que je représentais l'Association des gens de l'air du Québec devant les tribunaux lors de cette affaire.

⁵ Mémoire de l'Association des gens de l'air du Québec, Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2000.

restructuration, et ce, malgré la Loi sur les langues officielles au Canada. La situation est devenue si désolante et si irrespectueuse pour les francophones du Canada que le gouvernement canadien a été forcé de légiférer pour contraindre Air Canada à respecter les deux langues officielles⁶. N'est-ce pas là la meilleure preuve que rien n'est assuré à jamais lorsqu'il est question du français face à l'anglais, dans un monde où tout semble tourner autour de l'économie et ce, même en présence d'une loi aussi explicite que celle sur les langues officielles au Canada?

Veut-on un autre exemple du manque de respect des sociétés de la Couronne à l'endroit du français au Canada, manque de respect qui affecte particulièrement les Québécois? Le 30 décembre 2006, le journaliste Michel Girard du quotidien *La Presse*, nous apprenait que la Société canadienne des postes a omis de présenter une version française du cahier de charges qu'elle a élaboré pour un appel de soumissions très important auprès des firmes de recrutement de personnel⁷.

Sous le titre « *Speak english* », Girard nous apprend qu'« Afin de contourner les contraintes de la Loi sur les langues officielles et ainsi éviter de traduire les documents en français, le service des appels d'offres de Poste Canada a trouvé une stratégie efficace : dans le cadre d'un récent appel d'offres, les soumissionnaires devaient « exiger » que l'entente entre eux et la société d'État soit écrite en anglais. Rien de moins! »

Selon Girard, « Ce cahier de charges unilingue anglais a notamment irrité un des candidats soumissionnaires, Michel Guay, président de la firme de recrutement de personnel St-Amour et associés, qui a des bureaux dans les grandes villes canadiennes ». Comme Postes Canada est une société d'État du gouvernement fédéral, elle devait respecter la Loi sur les deux langues officielles et ainsi permettre aux soumissionnaires francophones d'avoir accès à des cahiers de charges en français...

6 « *Air Canada – Les bonnes intentions ne suffisent pas* », Comité mixte permanent des langues officielles, Chambre des communes du Canada, Gouvernement du Canada, février 2002.

7 Michel GIRARD. « *Speak english* », *La Presse*, 30 décembre 2006.

Girard nous apprend que, dans les circonstances, Michel Guay a renoncé à participer à ce concours de Postes Canada « faute d'avoir pu obtenir des réponses en français à ses demandes de précisions concernant le cahier de charges, un document d'une quarantaine de pages ».

Aux explications demandées par le journaliste, à savoir pourquoi la Société canadienne des postes n'avait pas fourni une version française du cahier de charges à tous les soumissionnaires éventuels, le porte-parole de la Société de la Couronne, un petit gars de chez-nous, François Legault, a tout simplement reconnu « qu'on aurait dû le faire. Mais ça n'a pas été fait... »

Cette explication n'est-elle pas semblable à celle qui nous a été fournie par Air Canada? On ne fait que confesser qu'on ne l'a pas fait et qu'on aurait dû le faire. Cette réponse ne démontre-t-elle pas le peu d'intérêt que le Canada anglais porte au français au Canada? L'anglais est si puissant, si gros, si gigantesque qu'on en arrive même à oublier que le Québec est français ou du moins devrait l'être. Personne ne prétend qu'on est de mauvaise foi à l'endroit du Québec. C'est qu'on n'existe à peu près pas pour nos amis anglophones de l'Amérique du Nord. Ils font dans le gigantisme. N'est-il pas normal alors qu'ils nous oublient?

Parlons maintenant de Montréal. Même si les services en français perdent du terrain, ne nous trouvons-nous pas exactement dans la même situation que celle que nous vivions dans les années 60? En effet, on observe aujourd'hui une multiplication des langues de service, réduisant d'autant la place du français.

Par exemple, plusieurs grandes chaînes de magasins établies dans la région de Montréal embauchent du personnel de différentes origines ethniques pour servir la clientèle allophone dans sa propre langue suivant le quartier où se trouve le commerce. On embauche un chinois pour servir les chinois dans leur langue, un sud-américain pour servir la clientèle de même langue maternelle et ainsi de suite. Un immigrant peut donc vivre à Montréal dans sa langue maternelle, non pas seulement sous son toit, mais au supermarché, à la quincaillerie, au restaurant...

La deuxième langue est l'anglais pour 40% d'entre eux⁸. Et chez ces derniers, la langue d'accueil, le français, devient une troisième langue dont la connaissance de base s'estompe rapidement avec le peu de pratique. C'est bien connu, la connaissance d'une langue vient avec la pratique. Or, l'immigrant qui opte pour l'anglais comme langue seconde le fait au détriment du français. Sa participation à la vie française au Québec est toute aussi limitée que sa connaissance du français acquise à l'accueil, elle-même réduite par son manque de pratique sur le terrain.

Les cours de français imposés aux immigrants allophones par le gouvernement du Québec à l'arrivée ne débouchent pas automatiquement sur la participation à la vie française. Sans compter que la Loi sur les langues officielles entre parfois directement en conflit avec la Loi 101. En effet, même si la loi canadienne n'impose pas le bilinguisme à tous les citoyens canadiens, elle reconnaît que l'anglais et le français sont les deux langues officielles au Canada. En conséquence, tous les Québécois peuvent exiger, nonobstant la Loi 101, d'être servis ou de s'exprimer en anglais devant tous les organismes et tribunaux fédéraux œuvrant au Québec.

Que l'on soit au Québec ou ailleurs au Canada, ce libre choix de la langue s'applique. C'est dans ce contexte canadien de libre choix que 40% des immigrants au Québec choisissent l'anglais malgré que le français soit notre langue officielle. La signification de l'expression « être bilingue » n'a plus nécessairement le sens populaire que nous lui donnons traditionnellement au Québec, à savoir être capable de s'exprimer en français et en anglais. Aujourd'hui, la société bilingue dont on parle souligne davantage la présence de deux langues officielles que la maîtrise elle-même de deux langues, du moins dans les contextes canadien et québécois.

Il faut bien distinguer le bilinguisme officiel, institutionnalisé et faisant l'objet d'une loi, du bilinguisme comme simple capacité d'une personne de parler deux langues. La notion courante de bilinguisme au Canada et au Québec est réductrice. Spontanément, bilinguisme veut dire parler anglais et français. L'unilinguisme officiel français du Québec est contrarié par le bilinguisme officiel

8 Rapport annuel 2004-2005, Office québécois de la langue française.

anglais français du Canada. Demandez maintenant aux immigrants d'y comprendre quelque chose!

La menace que représente, à Montréal, le multilinguisme, conséquence du multiculturalisme

Aussi, la situation à venir ne sera jamais similaire à celle du temps où la demande de services en français se limitait à des gains sur l'anglais. La multitude des langues parlées au Québec, conséquence directe de la montée en flèche de l'immigration depuis les années 60, nous place dans une nouvelle situation : le multilinguisme.

Il ne s'agit pas ici d'un individu capable de s'exprimer en plusieurs langues mais plutôt d'une société d'individus parlant différentes langues. Dans le multilinguisme qui est directement lié au multiculturalisme, les langues s'ajoutent, se superposent les unes aux autres. Chaque langue donne lieu à un groupe particulier d'individus du fait même qu'ils partagent cette langue.

Il en va ainsi en Europe avec le français, l'italien, l'espagnol, l'allemand, le portugais, l'anglais, le hongrois,... Le multilinguisme ne signifie pas que chaque européen est capable de s'exprimer dans chacune des langues communes reconnues sur le continent. Il se rapporte essentiellement à la description linguistique du territoire concerné, en l'occurrence l'Europe. Dans ce contexte, le multilinguisme ne pose pas de problème. Il s'agit simplement d'assurer des services en différentes langues suivant le groupe d'individus ciblés.

Mais nous ne pouvons pas aborder le multilinguisme au Québec comme en Europe. Le statut de notre territoire n'est pas le même que celui associé à chacune des langues sur le continent européen. Chaque langue a son pays, le français la France, l'espagnol l'Espagne, l'allemand l'Allemagne et ainsi de suite⁹. Le statut de pays implique une souveraineté linguistique dont ne jouit pas le Québec avec son statut de province canadienne. Au Québec, le

9 L'anglais n'est pas cité en exemple car il ne se limite pas à un seul pays en raison des conquêtes coloniales britanniques en sol européen.

multilinguisme ou la multiplication des langues en usage cause un problème de fond car il réduit d'autant l'espace de la vie française.

Je crois que nous ne sommes pas vraiment conscients de la menace que représente le multilinguisme au Québec. Pis encore, plusieurs s'en réjouissent et en font même un symbole de l'ouverture du Québec sur le monde. « J'aime bien me promener dans Montréal parce que j'ai l'impression de visiter plusieurs pays sans quitter le Québec », affirment plusieurs. Ils font ici allusion aux différents quartiers où se regroupent des gens partageant la même langue d'usage. Ces quartiers ne sont rien de moins que des ghettos linguistiques où l'on vit souvent dans une autre langue que le français et dans une autre culture que la nôtre, c'est-à-dire, en marge de la vie française, d'où l'impression d'être dans un autre pays.

Ce n'était pas le but de nos politiques d'immigration. Mais le gouvernement du Québec ne semble pas s'en formaliser. Il est de plus en plus fréquent de voir des fonctionnaires multilingues aux comptoirs d'accueils des services gouvernementaux pour servir chacun dans sa propre langue plutôt que le français voire l'anglais. Notre gouvernement tombe dans le même piège que les chaînes de magasins dont nous parlions plus tôt. Il est en train de faire du multilinguisme un acquis aux yeux des communautés immigrantes qui vivent en marge de la vie française.

Les gouvernements et les entreprises privées embauchent de plus en plus de personnel dont la maîtrise de notre langue officielle est déficiente ou minimale. Aussi, sur l'île de Montréal, nous sommes de plus en plus souvent servis dans un français de très piètre qualité, sans compter que l'information qu'on nous donne laisse clairement entrevoir un manque de compréhension de l'information originale publiée en français ou encore, une mauvaise traduction lorsque cette information est disponible. D'où la tentation pour les francophones de poursuivre la conversation en anglais avec leurs interlocuteurs.

Dans les circonstances, peut-on parler d'une véritable vitalité du français au Québec? Je ne le crois pas. Et je suis d'accord avec l'affirmation de l'Office québécois de la langue française qui, dans un de ses rapports, conformément à l'article 160 de la Charte,

établit que la vitalité d'une langue « s'exprime par la persistance que mettent ses locuteurs natifs à l'utiliser et l'attraction qu'elle exerce sur les locuteurs natifs des autres langues¹⁰ ».

2^e échec : La Loi 101 est incapable d'assurer les Québécois du droit à l'affichage en français

Quant au deuxième objectif poursuivi par la Charte de la langue française, l'affichage en français, il subit aussi le contrecoup du bilinguisme allophone (deux langues autres que le français) et du multilinguisme. Dans le premier cas, le français est absent (affiche unilingue anglaise en vitrine d'une succursale bancaire à Outremont, publicité unilingue anglaise sur les autobus de Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal). Dans le second cas, le français ne domine pas comme l'exige la Charte mais il occupe le même espace que chacune des autres langues. Ainsi, par exemple, l'anglais, l'espagnol et le français occupant chacun un tiers de l'espace publicitaire (tableaux d'information au centre commercial Place Laurier à Québec). Pourtant la Loi 101 est très claire. Le français doit être prépondérant sur toute affiche publicitaire.

Le 10 janvier 2007, La Presse publiait, sur deux pages, un dossier concernant les bannières anglaises à Montréal. Sous le titre « *La Loi 101 impuissante* »¹¹, les journalistes Caroline Touzin, Émilie Côté et Patrick Lagacé ont révélé que le tiers des détaillants du Marché central sont connus par des affiches commerciales portant des noms anglophones dont notamment Future Shop, Best Buy, Mountain Equipment Co-op, Payless ShoeSource, etc.

« Sans contrevenir à la loi, les magasins au nom anglais pullulent au Québec. Une journée de magasinage au Marché central à Montréal vous en convaincra. Ça vous dérange? Seule la pression populaire, comme dans le cas d'Esso les derniers jours, peut renverser la vapeur », mentionne La Presse.

¹⁰ *Id.*, note 23, p. 93.

¹¹ Caroline TOUZIN, Émilie CÔTÉ et Patrick LAGACÉ. « Bannières anglaises – La Loi 101 impuissante », *La Presse*, 10 janvier 2007, p. A2 et A3.

Les auteurs écrivent que « Québec n'a aucun recours face aux entreprises qui refusent de franciser leurs bannières : la Loi canadienne sur les marques de commerce est du côté des Payless Shoesource, Pier I Imports ou Future Shop ».

Les journalistes confirment que « L'Office de la langue française a le pouvoir, en vertu de la loi 101, de forcer les commerces à faire du français la langue prédominante d'affichage. Mais la loi 101 n'a aucune emprise sur les marques de commerce des commerçants, protégées par la convention de Paris sur les marques industrielles, dont le Canada est signataire. La Loi canadienne sur les marques de commerce invoque la convention de Paris ».

Les journalistes sont d'avis qu'il y a eu au cours des dernières années multiplication des bannières anglaises :

Si vous avez cru remarquer au cours des dernières années, une anglicisation des bannières, vous n'avez pas rêvé : l'OQLF a aussi constaté le phénomène.

« En 2007, nous allons publier des études qui vont quantifier cette anglicisation, dit le porte-parole de l'Office, Gérald Paquette. Mais nous avons constaté une hausse des bannières commerciales anglaises, parmi les 5000 compagnies inscrites à l'OQLF ».

Madame Line Beauchamp, ministre de la Culture du Québec et responsable de l'application de la Charte de la langue française a confirmé à La Presse qu'il n'y avait rien à faire puisque les noms des compagnies faisant affaire avec une raison sociale anglaise sont des marques de commerce protégées.

Selon l'Office québécois de la langue française, il n'y a pas que les multinationales qui refusent de franciser leurs bannières en invoquant la mondialisation et le besoin d'uniformiser. Il y a aussi les entreprises québécoises, bien établies au Québec « *qui anglicisent leurs bannières, comme Aldo Outlet et Jacob Outlet, au Marché central.* » Ces entreprises font l'objet de reproches de la part de l'Office québécois de la langue française, selon *La Presse*.

Est-il besoin de s'interroger sur le manque de respect flagrant de ces entreprises pour la diversité culturelle? Est-ce que les multinationales croient sincèrement qu'il n'y aurait qu'une seule langue en Amérique du Nord? Comment expliquer que les grandes entreprises qui viennent s'installer au Québec pour solliciter la clientèle québécoise n'ont pas compris qu'il fallait respecter les principales caractéristiques du peuple québécois?

Même André Pratte, éditorialiste bien connu au quotidien *La Presse*, ne peut faire autrement que de constater qu'« *au cours des dernières années* : Future Shop, Best Buy, Brick, Fitness dépôt, Home Depot, Costco Wholesale, Payless Shoesource, Curves, Second Cup, Toys'R'Us, Music World, East Side Mario's, Foot Locker et d'autres ont ravagé le visage français du Québec¹² ».

Pratte ne peut lui aussi que réaliser en ces termes l'impuissance de la Charte de la langue française : « Si elle impose aux entreprises faisant affaire au Québec d'immatriculer une raison sociale en français, elle ne peut rien contre les marques de commerce en anglais, qui elles sont protégées par le droit international. Et de nos jours, le commerce de détail est dominé par des multinationales tenant mordicus à leur marque qui les distingue partout sur la planète ».

Avec raison l'éditorialiste souligne que « la fragilité du français en Amérique est telle qu'une vigilance exceptionnelle est justifiée. La promotion du visage français est l'un des outils les plus précieux dont disposent les Québécois pour faire valoir l'importance qu'ils accordent à ce fondement de leur culture commune. Mais comment contrer un courant si puissant? »

Pour Pratte les efforts de sensibilisation du gouvernement ne sont pas suffisants puisque « l'anglais continue à dominer sur trop d'enseignes ». Il suggère que la clientèle soit plus sensibilisée à cette question et qu'elle agisse en conséquence.

12 André PRATTE. « Buy here! », *La Presse*, 10 janvier 2007, p. A16.

3^e échec : La Loi 101 est incapable d'assurer les Québécois de l'adoption du français par les immigrants

Enfin, concernant le troisième objectif de la Charte, visant l'adoption du français par les immigrants, on ne peut pas dire non plus qu'il fut atteint. En effet, nous avons vu que 40% des immigrants optent pour l'anglais au détriment du français.

Pourquoi Montréal rencontre-t-il de plus en plus de difficultés à intégrer ses immigrants à la vie française? Avons-nous raison de nous inquiéter? Certains vous diront que non puisque la majorité de la population de Montréal demeure francophone. Mais devons-nous pour autant sous-estimer les difficultés d'intégration que connaissent les immigrants? Est-il possible, en tenant compte du contexte où le Québec demeurerait une simple province du Canada, de faire plus que ce que nous avons fait dans le passé pour intégrer nos immigrants à la vie française?

« Nous croyons que le débat sur l'accommodement raisonnable illustre un bien petit enjeu comparé à celui de l'intégration linguistique des immigrants », écrivait dernièrement le chroniqueur René Boulanger¹³.

« Et cela, les nouvelles communautés arrivantes n'en sont nullement responsables. Il se passe qu'à Montréal, le français langue de travail n'est à peu près plus respecté dans les usines et établissements qui opèrent à l'ouest de la rue Saint-Laurent. Il se passe que les jeunes immigrants choisissent massivement de poursuivre leurs études dans les cégeps et universités anglophones après avoir complété leur primaire en français ».

« ... Le défaut de poursuivre leurs études supérieures en français empêche les nouveaux arrivants de bien maîtriser cet outil linguistique et les coupe de notre univers culturel ».

Boulanger déplore le fait que, même 30 ans après son adoption, la Charte de la langue française n'ait pas réussi à donner au français toute la place qui devait lui revenir comme langue de prestige et de communication : « Au lieu de cela, le régime d'Apartheid linguistique crée artificiellement une nouvelle communauté

13 René BOULANGER. « Hérouxville : l'important, c'est d'intégrer les immigrants! », *Le Québécois*, février et mars 2007, p. 17.

anglophone qui perpétue sous de nouvelles formes la séparation des institutions héritées du régime colonial britannique. Ce qui fait que les Québécois de souche poursuivent massivement leurs études supérieures en français et les immigrants de l'ouest de Montréal les poursuivent à Dawson et Concordia. Avec la construction du méga-hôpital de l'université McGill, c'est un univers globalement anglophone que nous fabriquons pour ces nouveaux québécois, à même l'argent de tous les Québécois ».

Boulanger a raison lorsqu'il affirme que cette situation ne dépend pas des immigrants. Elle dépend de nous. Pour lui, « l'intégration des nouveaux arrivants exige plus qu'une réflexion sur les accommodements raisonnables. La défense de notre culture ne devrait pas se limiter à un simple débat sur la place des religions. Si la place du français n'est pas mise en perspective dans le présent débat, nous affirmons que celui-ci demeure stérile »,

« Avant d'exiger que les immigrants respectent nos coutumes, nous devons d'abord régler le vieux problème d'une minorité coloniale qui refuse elle de s'intégrer au peuple québécois et qui impose aux nouveaux arrivants l'obligation de parler trois langues pour arriver à gagner leur vie ».

« Il n'y a qu'une solution à ce problème, c'est de revenir à l'esprit de la loi 101 qui faisait des privilèges accordés à la minorité anglophone, une exception qu'il importait d'encadrer. La règle, c'est le français pour tous ».

« Ce que nous disons aujourd'hui, c'est que la règle doit être respectée. Cette question est mille fois plus importante que la question des accommodements raisonnables » que nous aborderons plus en détails plus loin, au chapitre VI.

Sommes-nous conscients que si le Québec français devait régresser voire s'éteindre un jour, c'est à Montréal que le phénomène aura commencé? Et si Montréal bascule dans le bilinguisme sociétal et gouvernemental, c'est tout le Québec qui basculera aussi.

La santé linguistique de Montréal doit nous préoccuper tous puisque Montréal c'est le cœur du Québec. Toutes les études nous indiquent que les artères linguistiques principales de Montréal s'obstruent lentement et que la ville risque ainsi de connaître une

crise majeure, dans un avenir plus ou moins rapproché, si rien n'est fait. Comment ne pas réaliser que la vie française à Montréal a déjà commencé à s'essouffler.

Heureusement, que la santé linguistique des autres régions du Québec est rassurante. En effet, elles parviennent à intégrer avec succès leurs immigrants à la vie française québécoise. En ce sens, ces régions sont devenues les gardiennes de l'identité française du Québec en prenant la relève de Montréal étant donné ses difficultés. Mais cette constatation n'est qu'une maigre consolation.

Reconnaître que la Loi 101, dans le cadre d'un Québec provincial, a atteint ses limites

Au départ, la Charte se voulait une réponse à ceux et celles qui soutenaient que le Québec devait être bilingue (français et anglais). Puis, elle visait à nous encourager à aimer suffisamment la langue française pour qu'on n'hésite pas à la défendre et à la promouvoir en tout temps et en toutes circonstances de même qu'à faire preuve de vigilance à son endroit. Aussi, la Charte voulait amener les immigrants à comprendre l'importance pour eux d'adopter le français et d'élever leurs enfants dans cette langue.

Force nous est de reconnaître aujourd'hui que la Charte de la langue française ou la Loi 101 a atteint ses limites.

Je conçois cette loi un peu comme la loi obligeant les automobilistes au port de la ceinture de sécurité. Le but de cette loi n'est pas d'offrir à l'État l'occasion de nous poursuivre en justice pour défaut de s'attacher mais plutôt d'assurer notre sécurité. Au début, cette loi choquait, faisait des mécontents et fut même contestée devant les tribunaux parce qu'elle portait atteinte aux droits des citoyens à la liberté et à la sécurité.

Mais avec le temps, l'ensemble de la population a compris que cette loi était nécessaire pour protéger la vie et la sécurité des automobilistes et de leurs passagers. Le bon sens de cette loi

a fini par triompher, de sorte que plus personne ne s'attend à ce qu'il y ait des policiers à chaque coin de rue pour la faire respecter.

Malheureusement, ce ne fut pas et ce n'est pas encore le cas pour la Loi 101. Le bon sens de la loi n'est pas suffisamment compris pour éliminer toute menace à la vie française au Québec. Nous ne prenons pas nos responsabilités. Nous sommes devenus apathiques, indifférents et inconscients. Faut-il parler de fatalité? Je ne sais pas. Mais ce qui est certain c'est que nous ne pouvons pas demander à l'État de placer une police de la langue en tout lieu et en tout temps.

Rappelons-nous la réputation qu'on a faite aux Québécois lorsque des amendes ou des sanctions ont été prises par l'Office québécois de la langue française contre ceux qui, volontairement, violaient les dispositions de la Loi 101. Même si cette loi n'a jamais été appliquée avec zèle, puisque de toute façon les effectifs de l'Office québécois de la langue française étaient et sont encore réduits à leur plus simple expression, chacune des amendes et des sanctions qui étaient prononcées contre les délinquants devenait une occasion pour attaquer la réputation du Québec sur la scène internationale. On nous qualifiait d'intolérants parfois même de fanatiques et d'ayatollahs de la langue.

Bref, l'État ne peut pas faire plus qu'il n'a fait avec la Charte de la langue française pour défendre le français au Québec. Toute loi a ses limites et les limites de la Loi 101 ont été atteintes. C'est le constat que nous devons faire malheureusement.

C'est pourquoi seule l'indépendance du Québec peut nous soustraire au bilinguisme canadien devenu une échappatoire pour les immigrants souhaitant se soustraire au français au profit de l'anglais au Québec. Et face au multilinguisme, la situation sera sans équivoque dans un Québec indépendant. Le Québec s'affirmera comme un État français devant tout immigrant potentiel. Il sera clair que l'immigration au Québec aura pour but d'assurer la vie française et non de bâtir la plus grande tour de Babel en Amérique.

Je ne suis pas du tout d'accord avec Lysiane Gagnon, journaliste au quotidien *La Presse*, qui prétend que la victoire surprise du Parti québécois en 1976 a amorcé le déclin de la passion indépendantiste.

Elle est d'avis, qu'après la victoire du Parti québécois en 1976, « La loi 101 allait priver le mouvement souverainiste de son moteur le plus puissant. Désormais, les souverainistes seraient obligés d'utiliser d'autres thèmes, mais ils sont tous moins convaincants¹⁴ ».

Même s'il est vrai que la loi 101 a eu pour effet de ralentir le combat visant à faire du Québec un pays, cela ne signifie pas qu'il ne doit pas se poursuivre autour de la nécessité de défendre et de promouvoir la langue française menacée de toutes parts au Québec.

Nous avons vu que la Loi 101, malgré tous les efforts de toute la collectivité québécoise, n'a pas eu les résultats escomptés et qu'elle a atteint ses limites. En conséquence, c'est autour de ce « thème » qu'il faut mobiliser les forces pour faire du Québec un État français en Amérique du Nord.

Cependant, je suis d'accord avec Madame Gagnon que les autres thèmes ou arguments invoqués par les souverainistes sont moins convaincants que le facteur principal de notre identité culturelle soit la langue française. Comme elle le dit :

Il y a les arguments de fonctionnaires (le double emploi dans les compétences partagées), les arguments de comptables (le déséquilibre fiscal), les arguments conjoncturels (quand une partie du Canada anglais vire trop à droite), les arguments diplomatiques (le rôle international du Québec), mais rien de tout cela ne vise au cœur et aux tripes.

Je suis aussi d'accord aussi avec Christian Rioux, chroniqueur et journaliste au *Devoir* qui déclarait récemment, lors d'une entrevue qu'il a donnée à Mathieu Bock-Côté¹⁵ : « On ne peut pas simplement convaincre les Québécois de faire l'indépendance avec des arguments de comptables. Aucun peuple au monde n'a

14 Lysiane GAGNON. « Ce fameux 15 novembre », *La Presse*, 16 novembre 2006, p. A25.

15 Mathieu BOCK-CÔTÉ. « Entretien avec Christian Rioux : Avoir un point de vue sur le monde », *L'action nationale*, vol. XCVII, numéro 1-2, janvier-février 2007, p. 61,77.

fait l'indépendance pour des raisons économiques. L'indépendance devrait-elle nous appauvrir – même si je ne crois pas que ce sera le cas – elle serait quand même souhaitable. Croyez-vous que les Algériens regrettent leur indépendance même si elle a été suivie d'une série de malheurs? Je ne connais pas de peuple indépendant qui regrette de l'être. Des pays développés, comme la Slovaquie et l'Irlande, aux pays les plus pauvres d'Afrique ».

« Alors vous comprenez l'ironie de voir quelques politiciens frileux s'inquiéter de la perte de quelques points de péréquation. Les indépendantistes se sont souvent laissé enfermer dans ce genre de raisonnement. Il est temps de revenir aux raisons fondamentales qui justifient ce projet extraordinaire ». Mathieu Bock-Côté continue ainsi en rapportant les propos de Rioux :

« Je vois tellement de sociétés désabusées, sans projets autres que de s'enrichir un peu plus, que d'offrir à leurs enfants trois iPods et cinq écrans plasma. Nous avons la chance de caresser l'une des dernières grandes utopies encore vivantes. Il se pourrait très bien que, dans un siècle, le nombre de pays à l'ONU ait encore doublé. L'idéal national n'est pas un choix utilitariste, c'est un choix noble qu'il faut présenter ainsi à nos concitoyens. Ce n'est pas un hasard si, dans un monde où triomphe l'individualisme mercantile, l'idée nationale est en recrudescence. Elle constitue l'un des derniers ciments sans lesquels la démocratie perd son sens. Je ne prêche pas pour autant l'indépendance pour tous les peuples. Mais quand on a la chance comme le Québec d'en être au seuil, on le franchit ».

Dans un texte paru dans le quotidien *Le Soleil*, le chroniqueur Michel C. Auger¹⁶ affirme que « Si la loi 101 est sans doute la plus belle réalisation du PQ, elle est aussi celle qui l'a le plus éloigné de son objectif de réaliser la souveraineté du Québec. En

16 Michel C. AUGER. « 30 ans après : le paradoxe du PQ », *Le Soleil*, 15 novembre 2006.

assurant la sécurité linguistique et culturelle du Québec francophone, elle aura rendu la souveraineté moins nécessaire dans l'esprit de bien des Québécois ».

Avec respect, cette affirmation ne tient pas la route. Comme on l'a vu précédemment, les faits démontrent que la loi 101 a eu le mérite de faire prendre conscience aux Québécois de toutes origines, de même qu'aux Canadiens et aux immigrants de l'importance de protéger et de promouvoir la langue française au Québec, facteur principal de notre identité nationale.

Mais la Loi 101 n'a pas pour autant assuré la sécurité linguistique et culturelle du Québec francophone. Bien au contraire. Toute proportion gardée, le Québec francophone est aussi menacé présentement qu'il l'était dans les années 60 et 70, même si la menace se présente différemment. Il faut arrêter de se faire croire que parce qu'on a connu certains progrès, le Québec français n'est plus en danger. La menace qui pèse sur le français est non seulement grave mais elle est persistante, voire perfide, au point que même nos élites ne s'en rendent pas compte.

* * *

À la question no. 3 : « LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (LOI 101) EST-ELLE SUFFISANTE POUR ARRÊTER LA MENACE DE L'ANGLAIS AU QUÉBEC ? », je crois qu'une réponse négative s'impose.



CHAPITRE 4

**Le Québec français est-il menacé
aussi par une sorte de jargon
qu'on appelle déjà « le québécois » ?**



Campagne en faveur de la loi 101 de 1977.¹

Qui veut d'un Québec qui serait forcé d'adopter l'anglais comme langue de communication internationale parce que sa langue courante se détériore au point de devenir un dialecte ou une sorte de jargon local incompréhensible au-delà de ses frontières ? Si nous choisissons de faire l'indépendance du Québec, ce sera pour nous assurer non seulement de vivre en français mais aussi et obligatoirement pour nous garantir un français de qualité standard, l'un ne va pas sans l'autre. Autrement, laissons tomber.

J'ai plaidé en faveur de la qualité du français standard devant la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, en l'an 2000.

Reconnaître qu'une langue peut disparaître

À ceux qui prétendent qu'il est impossible qu'une langue puisse disparaître ou mourir, je dis qu'il n'y a rien de plus faux. Il y aurait environ 7000 langues parlées à travers le monde² mais

¹ Source : Archives de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

² Gabriel RACLE. « Le 21 février, Journée internationale de langue maternelle », *Le Devoir*, 21 février 2007, p. A9.

l'histoire du monde nous enseigne qu'une langue peut finir par mourir ou s'éteindre lentement pour arriver à n'avoir aucune ou très peu d'utilité.

Prenons le latin, cette langue d'une petite tribu du Latium sous domination étrusque au IV^e siècle avant Jésus-Christ n'était-elle pas, dans les premiers siècles de notre ère, une grande langue internationale? Pourtant, aujourd'hui, seul le minuscule État du Vatican rédige les originaux des textes officiels de l'Église catholique dans cette langue morte. Qui se souvient, que l'araméen, langue de Jésus-Christ, en usage au premier siècle de notre ère, n'existe plus?

Roland Breton, dans son *Atlas des langues du monde*, nous apprend que « L'inéluctable mondialisation en cours a de nombreux aspects culturels, dont l'un des plus importants est l'extension grandissante des contacts entre toutes les parties de l'humanité qui parlent des langues différentes. [...] Mais ce que de nombreux spécialistes ont dénoncé depuis quelques années, c'est que le XXI^e siècle va être celui d'une **disparition générale et croissante des langues** vivantes, sans équivalent dans l'histoire de l'humanité [...] ».

Selon Gabriel Racle, l'Unesco serait arrivé aux mêmes conclusions. « Avec la montée en puissance des moyens de communication, notre époque semble avoir suscité des situations de conflits entre les langues. [...] Au moins **3000 langues parlées aujourd'hui sont actuellement en danger**, sérieusement menacées ou mourantes, et beaucoup d'autres langues risquent de se retrouver rapidement menacées de disparition³ ».

Peu de personnes sont conscientes parmi nous « qu'en moyenne il meurt environ 25 langues chaque année [...] Dans 100 ans, si rien ne change, la moitié de ces langues seront mortes. À la fin du XXI^e siècle, il devrait donc en rester 2500 environ, et sans doute beaucoup moins encore si l'on tient compte d'une accélération, fort possible, du rythme de disparition⁴ ».

3 *Id.*, note 91.

4 Claude HAGÈGE. « *Halte à la mort des langues* », Odile Jacob, Paris, 2001.

Évidemment, une langue ne disparaît pas du jour au lendemain. Il faut plusieurs générations. Mais le fait demeure qu'une langue peut bel et bien s'éteindre, lentement et sûrement, au fil des siècles. Aujourd'hui, il ne reste plus que 3% des Irlandais qui parlent encore l'irlandais qui était la langue commune il y a quelques générations en Irlande.

Constater la disparition de plusieurs langues autochtones et leur assimilation à la langue anglaise au Canada et même au Québec

Ainsi, une langue s'éteint aussi par l'assimilation à une autre langue comme on vient de le voir pour l'Irlande du Nord. D'ailleurs, ne faut-il pas constater que plus près de chez-nous, l'assimilation des langues autochtones à la langue anglaise au Canada, y compris au Québec, a presque atteint un point de non retour?

En effet, le Conseil de la langue française nous apprend que « d'après les données du recensement de 1981, il y avait au Canada 492 000 autochtones dont seulement 28,7% (140 975) avait déclaré une langue autochtone comme langue maternelle. La majorité des autochtones (62,4%) avait l'anglais comme langue maternelle, et 4,6% le français. L'anglais était la langue d'usage (langue habituelle du foyer) pour 71,7% des autochtones canadiens, une langue autochtone pour 22% et le français pour seulement 3,9% (Priest 1985 : 13 et 15). On sait qu'au Canada l'assimilation linguistique (ou, plus techniquement les transferts linguistiques) est calculée depuis le recensement de 1971 comme un rapport entre la langue maternelle et la langue d'usage.⁵ »

Dans le même ouvrage Jacques Maurais écrit que « Parmi les langues autrefois en usage au Canada et aujourd'hui disparues, le cas le plus célèbre est sans doute celui du béothuk, qui était parlé à Terre-Neuve et dont la dernière locutrice est morte en 1829 » [...] et que « Pour le Québec, on sait que deux langues sont aujourd'hui éteintes : le huron et l'abénaki de l'Est et une autre

5 Jacques MAURIS. *Les langues autochtones du Québec*, Conseil de la langue française, Québec, 1992, p. 35.

langue le malécite, ne compte plus de locuteurs sur le sol québécois⁶ » (p. 13).

Toujours selon ce même ouvrage (page 15), « ... la majorité des langues amérindiennes d'Amérique du Nord disparaîtront d'ici quelques décennies tout au plus. Au Canada, on prévoit même que c'est la quasi totalité des langues autochtones qui risquent de disparaître. En effet, sur 53 langues, on accorde des chances sérieuses de survie qu'à trois langues : le cri, l'oïbwa et l'inuktitut. ». Il est sûr que ces langues disparaîtront si aucune action vigoureuse n'est immédiatement entreprise pour assurer leur survie, dans un programme qu'on pourrait appeler d'écologie linguistique.

François Trudel, pour sa part, examine la politique des gouvernements du Canada et du Québec en matière de langues autochtones. Ainsi, dans une perspective historique, il passe en revue toutes les politiques jusque là appliquées aux langues autochtones. Il mentionne les montants des subventions destinées à ces langues et termine en indiquant que pour le gouvernement du Canada, « aucun organisme dont le mandat particulier consisterait à tenter d'en assurer au moins le maintien » n'a été mis sur pied et que, pour le gouvernement du Québec, son énoncé de politique linguistique « reste un énoncé très général d'intention, qui ne précise aucunement par quel moyen exact les langues autochtones seront protégées et enrichies, avec quel type de soutien financier et selon quel calendrier ».⁷

Concernant le risque imminent de disparition de langues autochtones, Trudel précise :

Compte tenu de l'importance du rôle de la langue vernaculaire dans le maintien de l'identité culturelle des peuples autochtones, compte tenu aussi du risque imminent de la disparition d'un grand nombre de langues autochtones en territoire canadien, nous sommes d'avis que la politique gouvernementale adoptée jusqu'ici face aux revendications autochtones

6 *Id.*, note 94, p. 13.

7 *Id.*, note 94, p. 151 à 182, 176 et 178.

dans ce domaine reste extrêmement timide et tarde surtout à prendre la forme de plans d'action concrets et concertés. Il reste là, pour tous les responsables dans ce domaine, un défi énorme à relever, dont l'issue dépendra tout aussi bien du succès des autochtones à administrer tout le secteur de leur éducation que de la volonté réelle de la société dominante de laisser place à la différence culturelle et linguistique dans ce pays.

Je suis convaincu que le gouvernement du Québec devrait favoriser le soutien et l'épanouissement des langues autochtones menacées au Québec, si telle est leur volonté. Ces communautés autochtones adhéreraient ainsi facilement aux initiatives des Québécois pour protéger et promouvoir leur langue.

C'est de cette manière que le gouvernement du Québec arrivera à mettre sur pied une politique de solidarité de tous les habitants de toutes origines dans l'usage public de la même langue nationale, soit le français, en tant que langue qui appartient à tous les habitants du Québec et non à la seule communauté française du Québec.

***Reconnaître que la langue française au Québec
est et sera toujours menacée non seulement par l'anglais
mais aussi par le jargon québécois***

Tout comme l'aménagiste du territoire qui doit regarder d'abord la configuration du terrain avant de se mettre à l'ouvrage, l'aménagiste des langues ainsi que le citoyen respectueux de sa langue doivent être conscients de la situation d'une langue donnée sur un territoire donné avant de prendre les mesures qui s'imposent pour la protéger, la défendre et la promouvoir.

Ainsi pour un aménagiste du territoire, les vallées, les sommets et les flancs des montagnes, le relief abrupt, les régions désertiques et les régions ravagées par l'érosion, ne sont pas aménagés de la même manière. Il guérit monts et vaux des blessures que leur inflige l'érosion, irrigue sans inonder, draine

sans assécher, émonde sans blesser, fume les champs sans brûler les plantes.

Il en va de même pour la langue française qui a besoin de tous ces précieux soins si nous, frêles locuteurs, avons la volonté et la détermination de la faire survivre sur son continent nord-américain. Personne à notre place ne sauvera notre langue dont la fragilité ne fait aucun doute en Amérique du Nord où elle est ni plus ni moins qu'une goutte d'eau dans un océan anglophone. Fragile et menacée, notre langue l'est et le demeurera, comme on l'a constaté dans les chapitres précédents.

Nous devons vivre avec cette réalité sans être des paranoïaques. Affirmer que la situation unique de l'anglais en Amérique du Nord constitue une menace pour le Québec français ne signifie nullement que l'anglais doit être considéré comme l'ennemi du français. Même s'il est vrai que l'éléphant est gros, puissant et fort il n'est pas pour autant l'ennemi de la gazelle, voire de la souris. Il a tout simplement besoin de plus d'espace et de nourriture pour se déplacer et satisfaire sa faim.

L'anglais, tout comme l'éléphant dans la jungle, est le géant de l'univers. Quand il se déplace, il déracine les arbres, non par méchanceté, mais par sa nature gigantesque. Un troupeau de gazelles qui broutent dans l'environnement d'un lion rassasié qui dort, est constamment en danger malgré tout.

En effet, lorsque le lion aura faim, il mangera la première gazelle qui tombera sous sa dent. Ce n'est pas la méchanceté qui commande le lion, mais bien la faim. Aussi boiteuse que puisse paraître cette comparaison, il n'en demeure pas moins que l'anglais est une langue géante et boulimique. C'est par son gigantisme et non par une quelconque méchanceté envers la langue française que l'anglais conquiert de nouveaux espaces dans les nouvelles technologies de pointe et les communications électroniques interplanétaires, pour ne pas dire dans tous les domaines de l'activité humaine.

Mais, même s'il est vrai que la langue française est menacée par l'anglais qui envahit de plus en plus le Québec français, il nous faut constater que cette menace vient aussi du « *parler québécois* ». Comment alors venir à bout de cet obstacle qui constitue la

mauvaise qualité de notre langue au Québec? Pour répondre à cette question, il faut considérer la langue française dans toutes ses dimensions et dans tous les domaines : l'enseignement, le droit, l'administration publique, le commerce et les affaires, la santé, les loisirs, l'information et les communications.

Dans notre travail visant à revigorer, améliorer et donner plus de force à la langue française, il nous faudra adopter une attitude positive. C'est l'amour envers notre langue et non l'inimitié ou l'hostilité envers la langue anglaise qui doit supporter nos actions. À ce propos, le mot qui désigne notre langue n'est-il pas germanique comme l'anglais? C'est la victoire de la tribu germanique des Francs sur les Gallo-Romains au V^e siècle après Jésus-Christ qui fait que notre langue s'appelle le français.

De plus, l'anglais et le français appartiennent à une même grande famille de langues, ce qui affaiblit l'hypothèse de l'aliénation (*alienus*=étranger). Le mot « père » vient du latin « *pater* » qui n'est pas loin du mot anglais « *father* ». Le mot « mère » vient du latin « *mater* » qui n'est pas loin de l'anglais « *mother* ». Nous oublions souvent que notre langue était la langue d'usage à la Cour royale d'Angleterre et qu'elle était si prestigieuse qu'un grand écrivain britannique du 17^e siècle, Francis Bacon, a déclaré que l'anglais était voué et condamné à la disparition.

Il est remarquable de voir que plusieurs de nos compatriotes qui sont parfois obsédés par la grosseur des lettres dans l'affichage, ne sont pas capables de se plaindre dans une expression écrite correcte de la langue française qu'ils prétendent défendre. Et réalisons que ce n'est pas avec le jargon québécois qu'on séduira un enfant d'immigrant au point qu'il choisisse de faire son collégial dans un cégep francophone. (On sait que la majorité d'entre eux choisissent le cégep anglophone). Il faut lui enseigner un français de qualité, le français standard. Pour lui, le jargon québécois ce n'est pas le français, c'est une sorte de français et je ne parle pas ici d'accent.

Le Petit Larousse définit ainsi le « jargon » : « (1) Langage incorrect employé par quelqu'un qui a une connaissance imparfaite, approximative d'une langue. (2) Langue qu'on ne comprend pas. » Le Nouveau Petit Robert définit le « jargon » : « (1) Langage déformé,

fait d'éléments disparates. (2) Langage particulier à un groupe et caractérisé par sa complication, l'affectation de certains mots, de certaines tournures ».

Concentrons donc nos énergies sur la qualité, la capacité, et l'efficacité de notre langue. Un sage s'exprimait ainsi un jour : « La valeur d'une langue se mesure à son utilité. Un langage dénué d'utilité ressemble à un océan gelé dont les trésors sont enfouis sous une épaisse couche de glace et ne peuvent contribuer aux progrès de l'humanité, puisqu'ils lui restent inaccessibles, quelles que soient leurs valeurs ».

Visons donc à enseigner et à parler un français de qualité, le français standard. Sachons que le jargon ou le parler québécois ce n'est pas le français, c'est du français.

Notre devoir ne consiste pas seulement à lutter contre l'envahissement de l'anglais au Québec, il consiste aussi à exhumer et à faire rayonner les trésors de la langue française qui y dépeussent. Personne ne nous empêche de nous exprimer dans un français correct au Québec. Nous avons le choix entre un français correct ou standard et un français de mauvaise qualité. Pourquoi volontairement choisirions-nous un français de mauvaise qualité?

Voulons-nous toujours vivre en français au Québec?

La question cruciale, à laquelle nous sommes tous appelés à répondre, a été posée en ces termes par l'ex-ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française, Madame Louise Beaudoin : « *Voulons-nous toujours vivre en français au Québec?* ». Voilà une question très claire qui nous demande d'exprimer notre volonté sur un objet précis qu'est le français et sur un territoire déterminé, c'est-à-dire le Québec.

Cette question comprend trois éléments fondamentaux soit : la langue, les locuteurs, le territoire. Elle contient donc le principe de personnalité qui garantit à l'individu des services dans sa langue, en l'occurrence le français, et le principe de territorialité selon lequel le droit pour l'individu de bénéficier des services dans

sa propre langue se limite à un territoire défini, en l'occurrence le Québec.

L'élément « langue française » ouvre deux avenues : la première est celle de voir le français supplanté par l'anglais, la deuxième est celle de voir le français supplanté par une nouvelle langue issue du français lui-même qui s'appellerait le jargon québécois. Dans les deux cas, les habitants du Québec enregistrent une perte dramatique.

Confessons que l'anglais serait drôlement plus menaçant aujourd'hui, au Québec, si des mesures radicales n'avaient pas été prises, il y a 30 ans, avec l'adoption de la *Loi 101* en 1977, malgré ses faiblesses et ses exagérations. Mais, il faut malheureusement admettre que la menace qui pèse sur notre langue vient aussi de la mauvaise qualité du français, comme langue parlée et écrite au Québec, qui est en train de donner naissance à une nouvelle langue, soit le « parler québécois », qui semble très prisée par plusieurs de nos artistes, de nos écrivains, de nos animateurs de radio et de télévision, de nos jeunes et leurs professeurs. « **Anna braillé ène shot** », traduction française : « *Elle a beaucoup pleuré* ». « **À y'a pogné le bras** », traduction française : « *Elle lui a pris le bras* ». « **Ch'pu capab** », traduction française : « *Je ne suis plus capable* ». « **À y'a fessé dans face** », traduction française : « *Elle lui a donné une gifle* ». « **Y'a qu'àr'venir** », traduction française : « *Il n'a qu'à revenir* ». « **Au m'ment ousse qu'on s'parle** », traduction française : « *Au moment où on se parle* ».

On se souviendra que deux personnes parlent une même langue lorsqu'il y a intercompréhension immédiate sans apprentissage et sans interprète. Dans le cas d'espèce, un francophone doit apprendre cette nouvelle langue pour communiquer avec nous ou bénéficier des services d'un traducteur ou d'un interprète. N'est-ce pas le cas pour les films québécois, tournés en québécois, qui ne peuvent être compris en France, en Europe et en Afrique, sans une traduction ou un sous-titrage en langue française?

Bien sûr que nous voulons tous vivre en français au Québec. Mais de quel français s'agit-il? Du français standard ou du jargon ou « parler québécois » qui est issu du français il est vrai, mais qui

n'est pas le français. Faut-il répéter que le « *parler québécois* » n'est qu'une sorte de français.

Mais, le fait de vouloir vivre en français au Québec ne signifie pas que nous devons être des handicapés linguistiques, fermés et repliés sur nous-mêmes, dans une relation d'amour/haine de l'anglais. Non! Nous avons besoin de cette langue internationale pour communiquer avec nos compatriotes de la terre. Même ici au Québec, plusieurs de nos concitoyens ont besoin de l'anglais pour gagner leur vie, entre autres dans les domaines du tourisme, du transport, des affaires, des communications et du sport.

Mais le fait de s'exprimer en anglais ne leur fait pas perdre leur âme. À ce niveau, la question est de savoir comment nous approprier cet instrument qu'est l'anglais sans qu'il absorbe notre langue. Autrement, nous nous isolerions du monde anglophone. Un autre défi de taille étant de nous guérir de notre infirmité langagière pour ne pas nous isoler non plus des pays membres de la francophonie.

Pour ce faire, il est nécessaire pour nous tous de nous interroger sur les problèmes linguistiques à résoudre; sur l'importance accordée à ces problèmes par les autorités politiques et par les locuteurs eux-mêmes. On ne peut, en effet, changer nos habitudes s'il n'existe pas une motivation suffisante d'ordre social, psychologique, économique et politique. Il est capital de savoir que la science de l'aménagement linguistique a pour cause fondamentale une insatisfaction.

Selon Jean-Claude Corbeil, une insatisfaction de cette nature possède trois caractéristiques : « la diversité linguistique au sein d'un même pays, la concurrence entre les langues ou les variantes de la même langue au sein des institutions et enfin, la conscience de cette concurrence et l'intention collective de l'ordonner voire de l'apaiser⁸ ». À l'époque où nous avons lutté pour l'adoption de la Loi 101, la langue française était marginalisée au Québec.

8 Jean-Claude CORBEIL. *L'aménagement linguistique du Québec*, Langue et société, Montréal, Guérin, 1980, p. 113.

Insatisfaits et humiliés! Oui nous l'étions dans les années 60 parce que la langue française était dévalorisée à un point tel que les Franco-Québécois, pour gagner leur vie et monter dans l'échelle sociale, étaient obligés de parler l'anglais. Peu à peu et au fil des ans, il s'était forgé dans leur conscience l'infériorisation du français qui était un symbole de leur propre infériorisation.

La question alors, qu'il convient de se poser aujourd'hui, est celle-ci : Avons-nous progressé ou régressé depuis l'adoption de la *Loi 101*? Sommes-nous en train de retomber dans la même situation que celle qui existait avant l'adoption de la *Charte de la langue française*? Autrement dit, il faut que nous sachions où nous en sommes, ce qu'on appelle dans l'aménagement linguistique, la situation initiale, la situation de départ. Quand on ne sait pas où on est, on ne peut pas savoir où on va. Ensuite, il faut bien circonscrire la situation d'arrivée, la situation désirée, pour que l'on sache exactement où aller.

Analphabétisme et illettrisme

Pas plus tard qu'au mois de janvier 2007, on apprenait que le Québec compte environ un million d'analphabètes, soit 20 % de la population. Cette situation est la même depuis plusieurs décennies et ne semble pas vouloir s'améliorer. Mais pire encore, nous apprenons qu'un Québécois sur deux est incapable d'utiliser l'écrit de façon fonctionnelle⁹.

N'est-il pas honteux pour une société moderne comme la nôtre d'avoir autant d'analphabètes comme si on était dans le tiers monde. Quand j'étais jeune enfant, j'ai vu mon père souffrir de ce handicap linguistique mais jamais je ne pensais qu'autant de personnes en souffraient. Mais comment se fait-il que cette situation perdure de génération en génération?

Il ne faut pas perdre de vue que certains enfants sortent de l'école pour rentrer dans un milieu d'analphabètes. De ce milieu, se dégagent deux types de réaction : soit que les parents analphabètes encouragent leurs enfants à acquérir et à mieux maîtriser

9 Mario ROY. « Lire de travers », *La Presse*, 10 janvier 2007, p. A16.

les connaissances qu'ils n'ont pas, soit que ces parents découragent leurs enfants, ne fut-ce qu'en leur disant de parler comme tout le monde, tout le monde étant un euphémisme pour désigner ceux qui parlent le jargon québécois et qui échappent à la norme du français standard.

Concernant l'illettrisme, Mario Roy, éditorialiste au journal *La Presse*, dans un article paru en janvier 2007, écrit que « selon une enquête menée en 2003, quelque 55 % des Québécois francophones éprouvent des problèmes pratiques de lecture », ajoutant :

Et il ne s'agit pas de gens âgés ayant fréquenté(ou pas) l'école sous Duplessis, mais bien de l'ensemble de la population de plus de 15 ans, majoritairement instruite (ou pas) à l'ère des cégeps, des pédagogues et des autobus jaunes.

Pire : il n'y a eu aucune amélioration depuis 1994, alors qu'un sondage semblable avait été réalisé¹⁰.

Pour Mario Roy, « Il est impossible d'imaginer une preuve plus accablante de l'échec d'un système scolaire que cette incapacité, vécue par plus de la moitié de la population, d'utiliser l'écrit de façon fonctionnelle¹¹ ».

Comme bien d'autres, Roy s'en prend à la dernière réforme scolaire du ministère de l'Éducation :

Autour de celle-ci, qui est fortement contestée, s'engagent des discussions surréalistes. Ainsi, est-il sensé qu'il faille autant de palabres pour (peut-être) obtenir des bulletins vaguement compréhensibles par les parents? Mais est rarement évoqué le problème fondamental de l'illettrisme, apparemment légué en héritage de génération en génération¹².

¹⁰ *Id.*, note 98.

¹¹ *Id.*, note 98.

¹² *Id.*, note 98.

Roy souligne que « Les boucs émissaires ne manquent pas – télé, ordinateur, jeux vidéo, quoi encore? – pour expliquer le déclin des habiletés de lecture. Mais c’est l’école, et non la quincaillerie électronique, qui a pour fonction première d’instruire les enfants qui lui sont confiés¹³ ».

Comme il le dit si bien, « Le simple bon sens (mais il est vrai qu’on n’en abuse pas de nos jours) prescrit qu’aucune compétence transversale ne saurait remplacer celle qui consiste à tout bonnement savoir lire. Et à comprendre à peu près ce qui est écrit¹⁴ ».

Le statut pédagogique des langues au Québec

Le statut pédagogique définit la langue de transmission et d’acquisition des connaissances, la langue d’accès au savoir, en somme la clé du savoir. C’est ce qu’on appelle la langue d’enseignement. Le statut pédagogique définit aussi les langues qui seront l’objet d’enseignement, c’est-à-dire qui seront des matières d’enseignement, tout comme on enseigne l’histoire, la géographie et les mathématiques. Tout au long du cursus préscolaire et scolaire (maternelle, primaire, secondaire, collégial et universitaire) l’anglais est la langue d’enseignement pour la communauté anglaise et pour quelques cas exceptionnels définis par la loi, tandis que le français est la langue d’enseignement pour la communauté française et les autres communautés linguistiques, à l’exception des autochtones qui peuvent se servir de leur langue maternelle.

L’anglophobie au Québec

Tout comme l’agoraphobe qui fait tout ce qu’il peut pour ne pas paraître ni parler en public, ni non plus passer à travers une foule ou une place publique même vide et déserte, l’anglophobe croit que parler l’anglais fera mourir la langue française. Cette crainte, voire cette peur irrationnelle va jusqu’à engendrer une haine de l’anglais. C’est ce qu’on peut appeler un « linguicide »

¹³ *Id.*, note 98.

¹⁴ *Id.*, note 98.

Cette peur irrationnelle se manifeste sous forme de comportements, d'attitudes, de gestes et de paroles de toutes sortes. La personne atteinte par l'anglophobie croit profondément et sincèrement, pour sa sécurité et sa tranquillité, qu'elle ne doit vivre que dans un monde unilingue francophone. Ce qu'elle ne trouvera nulle part évidemment, même pas en France.

Des personnes atteintes par l'anglophobie ont réellement besoin d'être rassurées, exactement comme les hydrophobes ou les agoraphobes. Il faut les sécuriser et les aider à comprendre que l'anglais est la langue de la communauté anglophone du Québec. C'est aussi, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, une langue officielle à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux québécois. Sans compter que l'anglais est la langue de communication la plus utilisée à l'échelle planétaire.

L'anglophobie est très dangereuse pour la langue française, car elle aveugle les sujets qui en sont atteints et les empêchent de voir les vrais problèmes qui se posent à la langue française. À ma connaissance, aucun membre de la communauté anglaise du Québec, ni aucun anglophone, ni personne ne nous empêche de parler ou d'écrire dans un français correct ou standard.

Réaménagement du corpus de la langue française

L'aménagement du corpus consiste en des interventions qui portent sur la langue elle-même dans ses dimensions lexicales et grammaticales. Le lexique d'une langue est un stock de tous les mots de la langue. Chaque individu puise dans ce stock les mots qu'il estime nécessaires pour accomplir ses besoins de communication. Ce stock est infini, immense, et nul ne peut prétendre avoir la connaissance de la totalité de l'étendue du lexique même de sa langue maternelle. Une telle prétention constituerait ce qu'on pourrait appeler une hérésie linguistique.

En puisant ces mots dans le stock pour communiquer, l'individu les aligne dans un ordre prédéterminé pour former des phrases compréhensibles. Cette opération s'appelle la syntaxe qui provient du grec *συν-τάτω* qui signifie ranger ensemble. Le lexique de la langue générale se retrouve dans des ouvrages que

nous connaissons sous forme de dictionnaire tandis que le lexique des langues de spécialités se retrouve dans des ouvrages des terminologies scientifiques et techniques. C'est à ce niveau que la langue française est débordée, voire submergée. L'aménagement du corpus touche également à la littérature et à l'orthographe qui sont des domaines extralinguistiques.

En fin de compte, l'aménagement du corpus comporte trois approches : une approche linguistique qui rend compte des descriptions grammaticales et lexicales, une approche sociolinguistique qui rend compte des aspects relatifs aux contacts interlinguistiques et à la didactique des langues et une approche littéraire qui traite de l'ensemble de la littérature orale et écrite ainsi que de la critique littéraire. Comme on peut le voir, on a tout ce qu'il faut pour bien vivre en français au Québec.

Lexique de la langue générale

Sur le plan des descriptions lexicales de la langue générale, le français est une langue immensément riche. Lorsque l'on sait qu'il y a des langues qui ne possèdent aucun dictionnaire, l'on se rend compte que le français est une langue multimillionnaire, si l'on personnifiait les langues et qu'on évaluait leurs richesses en termes d'argent.

Le français possède des :

1. Dictionnaires de langue
2. Dictionnaires encyclopédiques
3. Dictionnaires de langue et encyclopédiques à la fois dits « mixtes »
4. Dictionnaires des mots nouveaux
5. Dictionnaires des noms propres
6. Dictionnaires des synonymes, des antonymes, des proverbes, etc.

7. Dictionnaires des difficultés de la langue française
8. Trésor de la langue française du Québec;
9. Dictionnaires du français québécois;
10. L'adaptation des dictionnaires existant à notre contexte comme le *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*¹⁵, publié par A.E. Shiaty, Pierre Auger, Claude Poirier et collaborateur, sur géographique (voir Pierre Auger, Jean-Claude Boulanger et collaborateurs sur inspiration des dictionnaires Hachette).

Il existe aussi des dictionnaires d'un genre tout à fait nouveau qui tentent de combler tous les besoins de l'utilisateur en ce qu'ils traitent des dimensions linguistiques et extralinguistiques de la langue. Ce genre de dictionnaire cumule les descriptions lexicales et grammaticales, contient les règles de l'orthographe officielle, fournit des renseignements d'ordre stylistique (hyperbole, métaphore, métonymie, etc.), donne tout ce qu'il faut sur l'art épistolaire, sur le curriculum vitae, les raisons sociales, etc. Je veux parler notamment du *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* dont Jean-Claude Corbeil est le directeur linguistique.

À côté de ces dictionnaires qui sont exclusivement rédigés en langue française (dictionnaires monolingues), il existe des dictionnaires bilingues et même multilingues : français-autres langues (anglais, espagnol, portugais, italien, etc.) et vice-versa, c'est-à-dire que dans le même ouvrage, on trouve la partie « autre langue-français ».

La nomenclature du *Nouveau Petit Robert* contient plus de 60 000 mots, celle du *Petit Larousse illustré*, plus de 80 000 mots. De ce trésor de notre langue, combien de mots un Québécois moyen connaît-il? Je n'en sais rien. Ce que je peux dire, c'est qu'avec une telle richesse, aucun Québécois ne peut prétendre

15 « Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique », publié par A.E. Shiaty, Pierre Auger, Claude Poirier et collaborateur, sur géographique (voir Pierre Auger, Jean-Claude Boulanger et collaborateurs sur inspiration des dictionnaires Hachette).

qu'il manque de mots pour exprimer sa pensée. Malheureusement, je dois confesser que je suis témoin, presque tous les jours, particulièrement lorsque j'ai à plaider devant les tribunaux, que la plupart des témoins et parfois des avocats accusent une carence sévère de mots lorsque vient le temps de s'exprimer.

Soyons honnêtes. Nous manquons de vocabulaire et c'est lorsque nous devons nous exprimer en public que nous le réalisons davantage. À la télévision, comme dans la rue, à l'école et dans nos foyers, les mots passe-partout du genre « patente », « chose », « affaire » et « gugusse » etc. », sans compter les jurons, sont très populaires. Comment peut-on augmenter son vocabulaire et améliorer son langage quand on ne lit pas et qu'on se pâme devant le petit écran pour des émissions de télévision comme « *La petite vie* » autrefois et « *Les Bougon* » maintenant qui sont le miroir parfait du jargon québécois?

Normalement, c'est dans le bien parler que naissent les nouveaux mots. Cette pauvreté de vocabulaire, cette incapacité à faire usage des mots qui sont pourtant à notre disposition, constitue une véritable calamité comparable à une catastrophe naturelle car elle rend stérile la lexicogenèse. Combien de Québécois consultent un dictionnaire de langue pour corriger leurs fautes d'orthographe et de prononciation, pour chercher le mot qui convient, pour enrichir leur vocabulaire? Combien ne lisent pas du tout? Comment expliquer que les francophones, tant au Québec que dans le reste du pays, lisent beaucoup moins que les anglophones si l'on se fie à une enquête publiée récemment par Statistique Canada¹⁶.

En effet, selon cette Enquête, « Au Québec, un francophone sur deux (49 %) affirme ne jamais ou rarement mettre le nez dans un livre. Dans la population anglophone, il s'agit plutôt d'une personne sur trois (32 %)... ».

L'enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, menée par Statistique Canada en 2003 auprès de 23 000 sondés, démontre que seulement 35 % des francophones contre

16 Daphnée DION-VIENS. « Les anglophones lisent plus », *Le Soleil*, 4 janvier 2007, p. 5.

50 % des anglophones ouvrent un bouquin au moins une fois par semaine.

Le même phénomène existe pour la fréquentation des bibliothèques. En effet à l'échelle du Canada « ... les anglophones sont aussi plus susceptibles de fréquenter une bibliothèque au moins une fois par année (42 %) que les francophones (32 %). Même portrait pour les librairies, qui sont visitées par 62 % des anglophones contre 42 % des francophones ».

Le langage utilisé devant les tribunaux est généralement déplorable. S'il est triste de voir un témoin se débattre pour décrire ce qu'il a vu ou entendu, il est tragique de constater le peu de respect que bon nombre d'avocats vouent à la langue française. N'ai-je pas entendu souvent des avocats, en s'adressant aux témoins décrivant une scène quelconque : « ***pis quossé qu'à dit?*** » au lieu de « *qu'est-ce qu'elle a dit?* »; « ***quossé qu'alla fet*** » au lieu de « *qu'est-ce qu'elle a fait?* ». Nous nous faisons tous prendre à ce piège qui consiste à vouloir se coller au langage du témoin comme s'il ne pouvait pas comprendre le français. C'est lorsqu'on prend connaissance de la transcription des témoignages, particulièrement lorsqu'on doit plaider en appel, qu'un sentiment de honte nous envahit. On a de la difficulté à comprendre qu'on ait massacré à ce point notre langue.

Qu'on me comprenne bien. Nous sommes tous fautifs ou à peu près. Personne n'y échappe ou presque. Le combat pour le français standard ou, si l'on veut, pour éviter la détérioration de la langue française est un combat de chaque instant. Nous n'avons plus le réflexe d'être corrects et propres avec notre langue. Nous nous comportons trop souvent comme des malpropres ou des salauds. Nous manquons de respect pour nous-mêmes puisque c'est dans notre langage que nous habitons comme être humain.

Le laisser-aller est généralisé. C'est plus facile de parler mal puisque ça ne demande aucun effort, d'autant plus qu'on ne s'en rend même plus compte. Alors que bien parler demande beaucoup de concentration. Bien parler, c'est la dignité dans la tenue.

En effet, que dirait-on de quelqu'un qui n'entreprendrait pas sa maison? Que dirait-on de quelqu'un qui n'entreprendrait pas son corps, qui omettrait de se laver parce que cela demande

moins d'efforts? Comment décrivions-nous quelqu'un qui porte toujours les mêmes vêtements même s'ils puent et sentent la transpiration? Alors comment peut-on trouver des qualités dans une langue volontairement mal parlée, dégradée et salie pour ne pas dire pervertie et souillée?

Que dire de l'avocat qui est appelé à gagner sa vie en parlant et en écrivant? Ne devrait-il pas, plus que quiconque, s'efforcer en tout temps et en toutes circonstances d'utiliser un français impeccable? Contrairement à plusieurs témoins qui se présentent devant les tribunaux et qui ont très souvent l'excuse de l'ignorance dans laquelle ils ont grandi, ce qui explique pourquoi très souvent ils manquent de vocabulaire pour s'exprimer, l'avocat n'a pas cette excuse. Les psychologues seuls pourraient nous dire le sentiment dévastateur qui doit envahir et miner un locuteur qui n'arrive pas à exprimer sa pensée.

Chaque jour, la langue française est massacrée et bafouée involontairement par l'ensemble des Québécois. Mais ce qui est plus grave encore c'est qu'elle est volontairement violée, massacrée et ridiculisée par des avocats, des politiciens, des chefs syndicaux, des comédiens, des artistes, des chanteurs, des réalisateurs, des professeurs et des animateurs de radio et de télévision notamment. Elle est bafouée et humiliée aussi dans les téléromans, dans les films, à l'école, à la maison, devant les tribunaux, dans les assemblées publiques, etc. Voilà pourquoi la situation est grave.

Et cette situation, c'est à nous seuls qu'il appartient de la résoudre sans délai. En effet, si nous voulons sauver la langue française, la préserver, et assurer son avenir, il faut agir rapidement. Et la solution ne consiste pas à rédiger de nouveaux dictionnaires.

Dans les circonstances, je suis d'avis qu'il est du devoir du gouvernement du Québec et des enseignants notamment de sensibiliser les étudiants, tant au niveau primaire que secondaire qu'au niveau collégial et universitaire, sur l'importance de la lecture et sur la nécessité de se servir de dictionnaires pour enrichir leur vocabulaire afin de revitaliser la créativité lexicale spontanée, source de vie de la langue française.

Nous avons réalisé depuis plusieurs années que nous avons commencé à régresser sur le plan démographique. Mais ce que nous n'avons jamais réalisé c'est que nous régressons aussi sur le plan linguistique. Est-ce le début de la fin du Québec français? Peut-être, malheureusement. Mais, quoi qu'il en soit, n'allons pas répondre à cette question par la négative uniquement parce qu'on n'entrevoit pas cette fin avant un horizon d'une centaine d'années. Ou encore parce qu'on est convaincu qu'on ne verra pas ce tragique événement de notre vivant.

Pourtant on disait la même chose, il y a quelques décennies, lorsque les scientifiques commençaient à nous alerter sur les conséquences dramatiques et catastrophiques pour les humains, notamment, des gaz à effet de serre et du réchauffement de la planète. Aujourd'hui on réalise, peut-être trop tard, comment ces avertissements qui ont eu très peu d'écho au sein de la communauté internationale, étaient justifiés. N'est-ce pas le propre de l'homme malheureusement d'avoir tendance à se conforter en se disant que la situation n'est pas si grave qu'on la dépeint et que tout finira par s'arranger comme par enchantement, ou encore de décrire comme des prophètes de malheur tous ceux qui osent sonner l'alarme.

Lexique des langues des spécialités

La langue française dispose de :

1. Dictionnaires et lexiques unilingues spécialisés;
2. Dictionnaires et lexiques bilingues et plurilingues spécialisés.

À lui tout seul, *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office de la langue française contient 3 millions de termes français et anglais, sur cd-rom ou dans Internet. Il couvre tous les domaines de l'activité économique, technique et scientifique. Il contient des centaines de milliers de définitions et fait l'objet d'une mise à jour mensuelle dans Internet. L'on trouve même des ouvrages de

vulgarisation terminologiques tel que le *Dictionnaire thématique visuel* de Jean-Claude Corbeil.

Depuis sa création en 1977, l'Office de la langue française effectue des recherches et des travaux terminologiques dont les résultats sont publiés sous forme de livres par domaines ou sous-domaines d'activités. Ces dictionnaires terminologiques sont également versés dans la banque de terminologie du Québec et sont disponibles sur Cd-rom ou sur Internet.

Actuellement, le développement fulgurant des nouvelles technologies de l'information met en circulation des centaines de milliers de terminologies scientifiques et techniques, à un rythme accéléré et ce, dans la langue qui a vu naître ces inventions et ces nouvelles technologies, qui est pratiquement toujours la langue anglaise. Cette invasion massive des termes scientifiques et techniques anglais exige un investissement tout aussi massif, qu'humain, matériel et financier pour procéder le plus rapidement possible à la création des termes français nouveaux équivalents.

Malheureusement, le gouvernement du Québec, dans ses compressions budgétaires, a frappé fort dans les budgets de l'Office de la langue française, ce qui constitue un handicap majeur dans cette activité vitale pour la survie et l'avenir du français.

Et, de nouveau, ce n'est ni la langue anglaise ni les immigrants qu'il faut blâmer. C'est nous et notre gouvernement, qui, dans l'échelle des priorités, avons relégué la langue à l'arrière plan. Ainsi se tarit une des sources des termes nouveaux.

Encore une fois, je crois qu'il appartient au gouvernement du Québec d'investir massivement dans la recherche, la normalisation, la diffusion et l'implantation des terminologies scientifiques et techniques, en langue française.

En outre, lorsqu'un savant conçoit et met au monde une nouvelle invention, il lui donne une dénomination qui reflète sa notion et son objet, de par ses caractères intrinsèques ou extrinsèques, dans la langue dans laquelle il publie les résultats de ses recherches. Or, nos savants québécois, français et francophones, très souvent publient les résultats de leurs recherches en anglais.

Pour sauvegarder la langue française et pour assurer son usage comme langue de travail et des affaires, le gouvernement du Québec avec les entreprises ont l'obligation de combler ce déficit terminologique et de faire en sorte que ce problème grave des terminologies scientifiques et techniques soit résolu autant en amont qu'en aval, du moins en ce qui concerne les produits de consommation les plus courants des nouvelles technologies de l'information et des communications.

C'est bien de procéder à la réalisation des terminologies scientifiques et techniques, mais cela n'est pas suffisant. Il faut veiller à leur diffusion et surtout à leur implantation dans les milieux concernés.

Le gouvernement du Québec offre déjà la gratuité des consultations terminologiques par l'entremise du Grand dictionnaire terminologique sur le site internet OQLF, afin de favoriser, dans les milieux concernés, la diffusion et l'implantation des terminologies scientifiques et techniques.

Grammaire (morphosyntaxe)

Un autre aspect du corpus de la langue concerne tout ce qui touche la manière dont le locuteur agence les mots qu'il puise dans le lexique pour former des phrases et formuler ainsi sa pensée. C'est ce qu'on appelle la grammaire d'une langue. Elle traite des diverses formes que prennent les mots (morphologie) dans cette opération de construction de phrase (syntaxe); c'est pourquoi je parle de morphosyntaxe. Sur ce plan, la langue française est également très riche. Nous connaissons *Le Bon Usage* et le *Précis de grammaire française* du Belge Maurice Grevisse. Il existe aussi beaucoup de grammaires écrites par des français et des Québécois ainsi que par des francophones de d'autres pays.

De plus, les grammaires ne sont pas les seules à contenir les règles grammaticales. Un locuteur qui possède le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* n'a pas besoin d'acheter une grammaire, car ce multidictionnaire contient toutes les règles de la grammaire française. Certains ouvrages ne traitent que d'un aspect de la grammaire comme la conjugaison du verbe.

***La qualité du français au Québec s'est détériorée
au cours des dernières années***

En prenant connaissance du sondage CROP – *L'actualité* – Radio Canada réalisé au début de janvier 2007¹⁷, je fus extrêmement surpris d'apprendre que près de 40 % des Québécois réalisent enfin que la qualité du français s'est détériorée au cours des dernières années. Seulement 25 % sont d'avis qu'elle s'est améliorée. 5 % affirment que la qualité du français est restée la même. Ces données qui reflètent l'opinion du peuple sont nettement en contradiction avec celle des intellectuels linguistes qui ne cessent de répéter que la qualité du français parlé, au Québec, s'est améliorée de façon sensible depuis 1992.

Dans ces circonstances, il faut que nous ayons le courage et la franchise d'aborder le problème de la séparation du français québécois d'avec le français standard. Le mauvais parler français devient de plus en plus populaire au Québec, particulièrement dans le milieu des artistes et des animateurs de radio, chez nos jeunes, dans les médias électroniques et dans certaines émissions de télévision, chez les leaders d'opinion et les leaders syndicaux par exemple qui cherchent à gagner les faveurs populaires et malheureusement même chez les professeurs et les avocats. Ce « *parler québécois* », pour ne pas dire ce jargon québécois, s'écarte du français standard non seulement quant à sa forme lexicale, mais surtout quant à sa forme grammaticale et morphosyntaxique.

Cette forme de parler est devenue si populaire qu'il arrive que quelqu'un qui parle un français standard est vu comme quelqu'un qui débarque d'une autre planète s'il ne se fait pas traiter de « tapette » ou d'« efféminé ». Un parent qui s'aventure à corriger son enfant se fait dire par celui-ci que ce n'est pas comme ça qu'on parle à l'école.

C'est alors que se creuse un fossé entre le français standard et le français québécois à un point tel que le Québec va se retrouver, un jour ou l'autre, devant une nouvelle langue issue du français, mais qui ne sera plus le français, comme le français lui-même est

17 *Id.*, note 29, p. 55.

issu du latin populaire qui n'est plus le latin. Nous connaissons tous des cas où, pour être compris, des Québécois ont besoin de traducteurs et d'interprètes du jargon québécois vers le français standard.

Nous-mêmes, qui sommes conscients de ce problème, tombons sournoisement dans le piège, et je ne parle pas ici de l'accent québécois, quel que soit notre niveau académique et quelle que soit notre profession. Si aujourd'hui, nous ne prenons pas tous les moyens appropriés pour arrêter cette tendance aspirante vers le français populiste du Québec, lorsque l'intercompréhension aura atteint un degré de brisure irréversible, nous nous trouverons devant une nouvelle langue, qu'on appellera probablement « *le québécois* », qui cohabitera avec le français. C'est ainsi que nous nous serons coupés du monde francophone.

J'ai constaté d'ailleurs que cette nouvelle langue rebute des membres des autres communautés linguistiques du Québec qui veulent apprendre, connaître et maîtriser la langue française.

La qualité d'une langue n'est pas fonction du statut de son locuteur. En effet, il arrive qu'une personne dont le français n'est pas la langue maternelle ni même la langue officielle s'exprimera dans un français impeccable alors qu'une autre personne dont le français est sa langue maternelle et officielle s'exprimera dans un français pitoyable.

La qualité d'une langue dépend essentiellement de la conscience et de la volonté de chaque individu de s'exprimer dans un langage correct et impeccable. Le rôle du gouvernement et des enseignants notamment est d'éveiller cette conscience, de mettre en place des instruments adéquats pour que chaque individu puisse satisfaire au plus haut point sa volonté de maîtriser l'expression orale et écrite, ainsi que de servir de moteur et d'exemple d'usage d'une langue soignée dans toutes ses communications orales et écrites.

J'invite tous les francophones du Québec, à faire des efforts constants et de chaque instant pour s'exprimer, oralement et par écrit, dans une langue impeccable et savoureuse, de façon à attirer tous nos compatriotes non francophones vers le français, non par contrainte, mais par amour. N'oublions jamais que chacun

d'entre nous est responsable de la qualité de la langue française ou de sa détérioration.

Faut-il rappeler aussi que c'est la langue française, dans toute sa beauté, sa splendeur et sa pureté qui séduira les immigrants, les allophones et les anglophones et non le jargon québécois synonyme de laisser-aller, de négligence, d'insouciance et de paresse linguistiques. Pire encore, dans certaines circonstances, malheureusement trop fréquentes, comme par exemple pour faire rire ou pour faire peuple ou populaire, on se complaît à se moquer de la langue française, à l'agresser et à l'humilier, sachant que personne ou à peu près personne ne prendra sa défense. Et ceux qui auraient envie de le faire, s'abstiendront de peur de passer pour des ayatollahs de la langue.

La qualité de la langue française n'est donc pas une affaire de législation mais plutôt de conscience linguistique. Dès lors, nous devons nous demander pourquoi nous en sommes rendus à parler et à écrire si mal la langue française au Québec. Quels sont les problèmes qui constituent un handicap majeur à l'usage, au rayonnement et à la qualité de la langue française au Québec ? On sait cependant que ce n'est certainement pas la faute des autres si nous nous exprimons mal en français et que nous n'avons aucun respect pour notre langue.

L'enseignement du français au Québec : un véritable fiasco

Je trouve inacceptable que le ministère de l'Éducation du Québec dépense des millions pour produire des Lauréats qui ne savent pas s'exprimer en français standard. Déjà en 1996, Hélène Leduc dépeignait cette triste réalité en ces termes¹⁸ :

Encore cette année, au début du mois de juin, nous avons pu être scandalisés d'apprendre que seulement 54% des étudiants de DEC avaient réussi le test de français imposé par le ministère de l'Éducation... comment expliquer ou justifier une telle situation?

18 HÉLÈNE LEDUC. « Comment expliquer de tels échecs en français? ». *La Presse*, 23 juillet 1995.

(Georges Dor, Anna braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré). Essai sur le langage parlé des Québécois, Outremont, Lancôt Éditeur et Georges Dor, 1996, p. 85-86.)

Quatre ans plus tard, soit en 2000, une enseignante de quatrième année du primaire, Nicole Gagné, fait le même constat tragique. Dans un cri du cœur qui ne prête à aucune équivoque, elle s'adresse ainsi aux responsables du monde de l'éducation, le ministre en tête¹⁹ :

Vous avez dû remarquer comme moi qu'un grand nombre d'élèves, du primaire à l'université, ont d'énormes difficultés à écrire sans fautes. Qu'est-ce qui a manqué dans notre enseignement pour que l'étudiant n'arrive pas à maîtriser les règles nécessaires à l'écriture rigoureuse de sa langue? » [...] Je crois que, depuis ces vingt ou trente dernières années, nous avons tellement eu peur de pénaliser l'apprenant, que nous avons accepté de lui des travaux remplis de fautes. Nous ne lui avons pas rendu service.

Dans son Essai sur le langage parlé des Québécois, Georges Dor écrit ce qui suit sur la langue québécoise²⁰ :

Autrement dit, elle continuera à se diluer, à se dissoudre à un point tel qu'elle deviendra de plus en plus un jargon incompréhensible et insignifiant, un ersatz de patois. Plus personne de langue française ou parlant LE français n'aura même une idée de ce que nous voulons dire. Car enfin, qui donc venant d'un pays francophone ou quel étranger,

19 Nicole GAGNÉ. « Pourquoi tant de fautes? ». *Le Devoir*, 4 août 2000.

20 Georges DOR. « Anna braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré) *Essai sur le langage parlé des Québécois* » Outremont, Lancôt Éditeur et Georges Dor, 1996, p. 131-132.

ayant appris LE français, pourrait déchiffrer le sens de : ...Y jousent... [...] [ils jouent] (p. 131).

Quoi de plus triste aussi que de voir quelqu'un passer bien vite à l'anglais en présence d'un anglophone ou d'un étranger parlant fort bien LE français. Pour la simple raison que le pauvre Québécois doit alors, pour se faire comprendre, parler lui aussi LE français, et que la chose lui est trop difficile, trop ardue, voir impossible parce qu'il ne connaît pas sa langue; non seulement il n'en connaît pas les structures de base, mais il n'arrive pas non plus à en prononcer les mots de façon compréhensible. Il tâtonne et il marmonne. On lui a bien enseigné un peu à lire et à écrire, approximativement, mais pas du tout à parler. Il a alors un double réflexe : d'abord, celui d'éviter de montrer l'ignorance manifeste et gênante de sa propre langue et, ensuite, de faire savoir qu'il connaît l'anglais, même s'il le parle tout aussi mal. Il sera moins mal à l'aise et en cela il est instinctivement logique avec lui-même de faire des fautes grossières dans une autre langue que la sienne (p. 132).

En 2000, c'était au tour de Monique Nemni de nous rappeler que l'enseignement du français au Québec était un véritable fiasco. Citant Fernand Dumont, elle écrit²¹ :

En 1990, 48% des élèves des écoles publiques de Montréal échouent à l'examen de français du ministère de l'Éducation du Québec.

En 1992, 40% des diplômés des collèges échouent aux examens de français.

21 Fernand DUMONT. « Raison Commune », Montréal, Boréal, 1995 cité par Monique NEMNI dans « Cité Libre ». Été 2000, p. 30-31.

En 1991, les étudiants de l'Université Laval font une faute par phrase. Dumont ajoute que dans cette même étude, « un étudiant sur 20 s'exprimait de façon à ce qu'on puisse le lire sans qu'on se casse la tête.

En 1991, 50% des étudiants échouent aux examens d'entrée de français de l'Université de Montréal.

En 1992, c'est 65% des étudiants qui échouent aux examens de l'Université du Québec à Montréal (p. 146).

Pour illustrer ses propos, Monique Nemni cite l'auteur des *Insolences du Frère Untel*, qui faisait déjà état de l'émergence d'une nouvelle langue au Québec en 1960²² :

Nos élèves parlent joul, écrivent joul et ne veulent pas parler ni écrire autrement. [...] Aussi longtemps qu'il ne s'agit que d'échanger des remarques sur la température ou le sport, aussi longtemps qu'il ne s'agit de parler que de cul, le joul suffit amplement. Pour échanger entre primitifs, une langue de primitif suffit. [...] Mais si l'on veut accéder au dialogue humain, le joul ne suffit plus (pp. 24-25).

Comme l'indique Monique Nemni, le frère Untel (Jean-Paul Desbiens de son vrai nom) trouvait désespérant d'enseigner le français parce que ses élèves ne parlaient que joul; il devait parfois avoir recours à la traduction pour se faire comprendre. Il disait « Nous parlons littéralement deux langues, eux et moi. Et je suis le seul à parler les deux²³ ».

Comme on vient de le voir, dès avant 1990 on commençait à sonner l'alarme au Québec sur les difficultés majeures qu'éprouvaient nos élèves des collèges et des universités à réussir leurs

22 Jean-Paul DESBIENS. *Insolences du Frère Untel*, ouvrage publié en 1960, p. 28 cité par Monique NEMNI dans « Cité Libre ». Été 2000.

23 *Id.*, note 111, p. 27.

examens de français. On serait porté à croire que la situation se serait améliorée. Mais tel n'est pas le cas. Bien au contraire.

Même le français des futurs enseignants ne s'améliore pas. « La plupart des nouveaux étudiants en éducation ont de sérieuses lacunes, au point d'être forcés de suivre des activités de « mise à niveau ». » C'est ce que nous révèle Jean-Philippe Pineault, journaliste du quotidien le *Journal de Québec* en décembre 2006²⁴. « Selon des données obtenues par le Journal auprès de sept universités de la province, les étudiants inscrits dans les facultés de l'éducation du Québec, cet automne, ont massivement échoué à l'examen d'entrée en français. Dans la vaste majorité des institutions sondées, le taux d'échec est pire que l'an dernier. Les futurs enseignants devaient décrocher une note de 75 % pour réussir. Ceux qui ont fait chou blanc devront suivre des cours pour réapprendre les différentes règles de français ».

Voici le taux d'échec des futurs professeurs de français à l'examen de français universitaire...

	2005	2006
<i>Université de Montréal</i>		
Taux d'échec :	76 %	78 %
<i>Université Laval</i>		
Taux d'échec :	68 %	69 %
<i>Université du Québec à Montréal</i>		
Taux d'échec :	60 %	65 %
<i>Université du Québec à Rimouski</i>		
Taux d'échec :	64 %	66 %
<i>Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue</i>		
Taux d'échec :	78 %	53 %
<i>Université du Québec en Outaouais</i>		

24 Jean-Philippe PINEAULT. « Le français en péril – Un problème généralisé chez les futurs profs », *Journal de Québec*, 23 décembre 2006, p. 7.

Taux d'échec : 58 % NB²⁵

²⁵ NB = Non disponibles

Pineault écrit : « C'est à l'Université de Montréal que les étudiants en éducation en arrachent le plus. En deux ans, le taux d'échec a augmenté de six pour cent, s'établissant à 78 % l'automne dernier. Ils sont dans la moyenne, mais le problème est généralisé. Le système d'éducation depuis le primaire ne demande pas assez d'efforts » pense Pascale Lefrançois, enseignante au département de didactique à l'Université de Montréal et ex-championne d'orthographe ».

Voyons ensemble quelques fautes de futurs profs qui ont été relevées par Pineault :

« En orthographe...

- Éphronté (effronté)
- Qu'esse-ce (qu'est-ce)
- Maison entée (maison hantée)
- Un nectar de terrain (un hectare)
- Papier russe (papyrus)

En grammaire...

- Une autobus (un autobus)
- Une avion (un avion)

On écrit comme on parle...

- Elle l'avait mal (elle avait mal)
- L'exemple que je te parle (l'exemple dont je te parle)
- Vous faisez (vous faites)
- Quand qu'on veut (quand on ou lorsqu'on)
- M'a tout faire (je vais tout faire)
- Asteure (à cette heure ou maintenant)

Toujours dans le même texte intitulé « *Le français en péril* », Jean-Philippe Pineault, cite Pierre Sercia, qui enseigne aux futurs enseignants. Il déplore que « *Le français se porte mal. Les étudiants écrivent et lisent de moins en moins. Ils sont plus paresseux* », ajoutant :

« Le chargé de cours à l'Université de Montréal s'inquiète de voir que les étudiants ne prennent plus au sérieux la qualité de la langue. « Comme parent, c'est inquiétant quand ton enfant arrive à la maison et qu'il doit apprendre à dire « une » autobus par cœur », dit-il.

Selon ce dernier, plusieurs étudiants qui s'apprêtent à enseigner d'autres matières que le français, les sciences par exemple, sont moins sensibilisés à l'importance du respect des règles. »

Selon Gérald Boutin, spécialiste en éducation, ce sont les réformes successives imposées par le ministère de l'Éducation aux étudiants qui sont à blâmer : « Quand on change continuellement les règles du jeu, ça devient mélangeant. Les élèves ne savent plus ce qu'on leur demande », affirme le professeur de l'UQAM.

Pour lui, « la réforme actuelle n'aidera certainement pas à corriger le tir. « Il n'y a pas de solution miracle. Il faut resserrer l'enseignement aux matières essentielles comme le français et les mathématiques ».

Les universités du Québec n'ont pas tardé à réagir au taux d'échec des futurs professeurs de français à l'examen même de français. Dorénavant, les futurs enseignants devront se soumettre à « un nouvel examen plus exigeant et nécessaire pour l'obtention du diplôme. » Cet examen sera le même dans toutes les facultés d'éducation du Québec. C'est ce que révèle Marie-Andrée Chouinard du journal *Le Devoir*²⁶.

26 Marie-Andrée CHOUINARD. « Un examen national de français pour les futurs enseignants », *Le Devoir*, 10 janvier 2007, p. A4.

Selon Madame Chouinard « Le « test de français pour l'enseignement » devra être réussi par l'ensemble des étudiants qui ont commencé un baccalauréat en enseignement en septembre dernier. Les universités, de concert avec le ministère de l'Éducation et le CAFPE (Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement), ont convenu que cette épreuve sera administrée au milieu du parcours de quatre ans ».

« Contrairement à ce qui se passe actuellement, les futurs maîtres ne pourront pas indéfiniment reprendre un examen de français auquel ils ont échoué. Un premier échec mènera à une reprise, mais un deuxième insuccès forcera l'étudiant à arrêter ses études pour au moins un an ».

Le doyen de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, monsieur Michel D. Laurier, aurait confié à madame Chouinard que le nouvel examen visait à améliorer les résultats des étudiants en français et que « Les tests utilisés par les universités étaient à peu près de niveau de 5e secondaire ».

Dans un texte qui paraissait au mois de novembre 2006 dans le quotidien *La Presse*, Daniel Laprès, rédacteur pigiste²⁷, dénonçait le fait que les « leaders indépendantistes parlent bien peu du véritable fiasco qu'est devenu l'enseignement de la langue française au Québec ».

Pour Laprès, « Sur la question de l'enseignement du français », il est « impossible de blâmer qui que ce soit d'autre que nous-mêmes, car l'éducation primaire, secondaire et collégiale est une compétence strictement québécoise ».

Parlant des leaders indépendantistes, Laprès écrit que « par-delà leurs envolées lyriques sur la « nation », ils « parlent bien peu du véritable fiasco qu'est devenu l'enseignement de la langue française dans notre système d'éducation au cours des dernières décennies ».

Le rédacteur-pigiste revient sur le fait que « le printemps dernier, certains leaders indépendantistes s'étaient montrés motivés à laver le cerveau de nos enfants avec leur manuel intitulé « Parlons

27 Daniel LAPRÈS, rédacteur pigiste, l'auteur est membre du Réseau démocratique canadien. « Des discours creux », *La Presse*, 19 novembre 2006, p. A14.

de souveraineté à l'école », comme si on pouvait faire un peuple « digne » avec le bourrage de crânes ».

Daniel Laprès s'insurge contre le fait qu' « on ne trouve nul mot dans ce beau manuel de propagande quant à la nécessité d'adopter d'urgence les mesures qui s'imposent pour que notre système d'éducation puisse réellement offrir un meilleur enseignement de notre langue et, ainsi, contribuer à ce que l'on parle encore français dans le Québec des générations à venir ».

Laprès se réfère à « trois praticiens québécois de l'enseignement, Luc Germain, Luc Papineau et Benoit Séguin qui, dans leur ouvrage *« Le grand mensonge de l'éducation »*, « sonnent l'alarme et dénoncent le fait bien réel que, rendus à l'université, trop peu de nos jeunes maîtrisent correctement le français :

Actuellement, maintenant, présentement, demandent nos trois auteurs, les finissants du secondaire et du collégial écrivent-ils bien ? Maîtrisent-ils leur langue ? Et la réponse est non.

Et aussi : Au-delà des grandes envolées patriotiques rassurantes, les Québécois sont de véritables tartuffes et la langue française est l'objet d'un discours hypocrite. [...] On malmène et on enseigne de façon parfois médiocre ce qui nous assure un caractère unique, distinct : notre langue.

Daniel Laprès termine son texte en blâmant sévèrement le Parti québécois qui a occupé le pouvoir durant plus de la moitié des trois dernières décennies. Ce Parti « porte lui aussi une très lourde part de responsabilité dans cet échec qui constitue la menace la plus sérieuse à notre avenir linguistique. »

Pour lui « L'indépendance en elle-même n'y changerait strictement rien car, puisque le Québec contrôle déjà son système d'éducation, il en va de nous, et de nous seuls, d'assurer la perpétuation de notre langue par un enseignement plus solide et plus efficace ».

Avec respect, je ne partage pas tout à fait l'opinion de monsieur Laprès. Ce dernier ne tient pas compte de la dynamique que créerait l'indépendance nationale du Québec. Pour ne pas s'isoler de la francophonie, les Québécois devront s'exprimer dans un français standard et non dans un jargon qui n'est pas exportable.

Qui pourrait prétendre sérieusement que le français standard ne souffre pas ou n'est pas martyrisé au Québec? Arrêtons s'il vous plaît de dire que notre langue se porte bien... qu'elle s'est même améliorée... que c'était bien pire dans les années 60... que ce n'est pas pire qu'ailleurs etc.

Pourquoi cette manie d'utiliser des mots anglais lorsqu'on parle français? Parlons-nous le franglais?

Pourquoi certains Québécois influents, tout particulièrement des animateurs de radio, utilisent systématiquement des mots anglais dans leurs conversations à la radio? Est-ce pour nous faire voir qu'ils ont passé quelque temps aux États-Unis ou au Canada anglais? Est-ce pour nous faire découvrir qu'ils sont bilingues? Est-ce pour nous montrer qu'ils savent quelques mots d'anglais? Est-ce parce qu'ils sont trop paresseux pour vérifier l'équivalent en français des mots utilisés en anglais? Est-ce pour faire populiste? Ou encore, est-ce le vieux réflexe du colonisé qui fait surface? Vous savez, ce réflexe qui incite à utiliser la langue ou quelques mots de la langue du plus fort pour avoir l'air fort soi-même.

À combien de reprises ai-je entendu des animateurs de radio, très souvent les mêmes animateurs, relativement populaires si on se fie aux cotes d'écoute, utiliser des mots anglais, auxquels on ajoute un peu de jargon, pour décrire un spectacle en français. Par exemple « **y a monté su'l stage** » au lieu de « *il a monté sur la scène* »; « **y a mis son suit** » au lieu de « *il a revêtu son habit ou son costume* »; « **alla monté su'l stage pis a joué un crise de bonne tounne** ». Est-ce si difficile de dire « *elle est montée sur la scène pour faire une chanson tout à fait magistrale ou pour s'exécuter de façon spectaculaire* ».

Le 27 mars 2007, soit le lendemain des élections québécoises, j'entendais sur les ondes d'une station de radio de Québec un candidat élu répéter à plusieurs reprises qu'il avait été incapable de « **gauger** » la situation. On a fini par comprendre qu'il n'avait pu mesurer l'étendue du phénomène adéquisté dans la région de Québec.

Quelques jours plus tard, à la même station de radio, j'entendais un animateur dénoncer les politiciens qui avaient osé critiquer certaines stations de radio locales pour avoir systématiquement « **brainwashé** » leurs auditeurs. Pourquoi n'a-t-il pas parlé plutôt de « *lavage de cerveau* »? Que dire aussi de cet autre animateur qui disait, en parlant de quelqu'un dont j'ai oublié le nom, « **itt fait des méchants moves** » au lieu de « *il fait des méchants mouvements* ». Ne voyons-nous pas là le vieux réflexe du parfait petit colonisé qui habite plusieurs Québécois?

Malheureusement, certains de ces « annonceurs francophones de la radio québécoise... sont contaminés jusqu'au trognon par l'anglicisation », comme le soulignait si justement le coloré journaliste Pierre Champagne du quotidien *Le Soleil* du 25 septembre 2000²⁸. Pour lui « c'est que le cancer est rendu loin » :

Si vous voulez faire de la radio en français, au Québec, il faut d'abord que vous sachiez parler en anglais. Faire la différence entre un « **pacing** », un « **formatt** » un « **log** » et un « **Pi-file** »; entre un « **remote** » et un « **life** », entre un « **breafing** » et un « **debreafig** »; entre le « **force tuning** » et le « **more to come** ».

Par exemple, lorsque **Robert Gillet** invite ses auditeurs à écouter **André Arthur** sur l'heure du midi, ce qu'il adore, il fait du « **force tuning** ». Mais, lorsque le même Robert Gillet invite ses auditeurs à l'écouter, lui, durant la prochaine heure, il fait du « **more to come** ». Mon français, je le **watch**! Le « **remote** », c'est la réalisation d'un commercial radiophonique

28 Pierre CHAMPAGNE. « Radio 101 », *Le soleil*, 25 septembre 2000.

que l'on met en ondes directement chez l'annonceur. Le « **life** », c'est une annonce qui est faite en studio par l'animateur, sans avoir été préalablement enregistrée. C'est bien plus payant pour l'annonceur. Il faut aussi savoir la différence entre un « **stunt** » et un « **pich** », entre le « **cue** » (quiou) et le « **cue out** », ce dernier étant un « **punch** » sans être nécessairement un « **stunt** ». Et si on vous donne un cadeau, comme une paire de billets pour un spectacle ou un repas au restaurant, on appelle ça un « **gave away** ». Ouais ! C'est comme ça qu'on parle maintenant dans les studios FM de la radio québécoise. Partout. Même à Radio-Canada.

Avant, c'était dans les garages que l'on parlait **français**. Que l'on « **tchékait le slack dans la fan-belt qui était trop lousse** ». Les « **windshields** » sont devenus des pare-brise, et les « **bumpers** » des pare-chocs. Mais dans la radio francophone du Québec, les feuilles de route sont des **logs** et l'ensemble de la programmation, c'est le **Pi-File**. Je crois que l'Office de la langue française devrait aller faire un petit tour en studio. Ça ferait du bien. Quant même les annonceurs francophones sont contaminés jusqu'au trognon par l'anglicisation, c'est que le cancer est rendu loin.

Dans un de ses textes, feu Albert Ladouceur chroniqueur sportif au *Journal de Québec* dénonçait le fait que le français est bafoué dans le sport et que personne ne réagit « Les Québécois s'insurgent rapidement quand le français est ignoré par les anglophones lors d'événements. Mais ils se bouchent les oreilles quand l'anglais devient la langue de ralliement à des matchs présentés à Québec et au Québec ²⁹ ».

29 Albert LADOUCEUR. « Le français bafoué dans le sport », *Journal de Québec*, 6 décembre 2006, p. 100.

Il constatait lui aussi que « Sournement, le français disparaît et l'anglais prend sa place. » : « Portez maintenant attention à ce que crachent les systèmes de son aux parties des Remparts et du Kebekwa (basketball), entre autres. Les cris de ralliement sont tous en anglais. **Defense, power play, pk (penalty killing), wrap around** et même **3D effect** au basket. À l'exception du travail de l'annonceur maison, ça se déroule en anglais³⁰ ».

Ladouceur alla jusqu'à se demander si on est « gêné de parler de sport en français ? Craint-on de passer pour un hurluberlu ou, pire encore, un efféminé ou un prétentieux ? ». Il continua ainsi dans sa chronique :

Pense-t-on que notre interlocuteur conclura qu'on ne connaît pas le hockey si on lui parle de supériorité numérique ou d'infériorité numérique plutôt que de **power play** ou de **penalty killing**?

Un demi à l'attaque au football est-il moins efficace qu'un **running back**? La balle va-t-elle moins loin si un joueur cogne un circuit plutôt qu'un **home run**? Une piste en formule 1 s'avère-t-elle moins performante qu'une **track**?³¹

Ladouceur n'hésita pas à dénoncer le comportement des commentateurs sportifs. Il ne se gêna pas non plus pour dénoncer les animateurs de radio qui ne font aucun effort pour utiliser les termes français du sport ou des compétitions sportives qu'ils décrivent ou dont ils parlent.

Pour lui, « l'invasion de l'anglais est dérangeante à la radio où c'est la multiplication des anglicismes et des termes anglophones. » :

Écoutez les commentateurs sportifs. Plusieurs d'entre eux s'en remettent constamment aux termes anglais alors qu'ils devraient s'efforcer de donner l'exemple.

³⁰ *Id.*, note 117.

³¹ *Id.*, note 117.

Dans certains cas, je me demande même s'ils ont connaissance de l'existence d'expressions françaises. Par surcroît, il arrive que la qualité du français laisse à désirer faute de connaissance, de formation ou de bonne volonté³².

Ladouceur est allé encore plus loin en mentionnant qu'« il n'y a pas que le sport qui souffre de cette invasion linguistique. Nombre d'entreprises s'en remettent maintenant à des chansons en anglais dans leurs publicités à la télé francophone sans que personne ne proteste. Quant ce n'est tout simplement pas du repiquage d'une pub américaine. Lisez les commentaires sur les forums dans Internet et vous deviendrez les tristes témoins du massacre quotidien du français³³ ».

Pour lui « ce n'est pas de partir en guerre contre la langue la plus parlée sur la planète et ce n'est pas de mener une guerre d'idéologie politique que d'espérer que le français dans le sport redevienne prédominant au Québec et à Québec. C'est simplement une question de respect pour ce que nous sommes³⁴ ».

Combien de commentateurs sportifs ont-ils pris la peine de lire ce plaidoyer fort éloquent du chroniqueur Albert Ladouceur? Combien ont-ils pris conscience des dommages qu'ils causent à la langue française et à eux-mêmes (puisque la langue est la maison de l'être comme nous l'avons vu au chapitre premier) en la violant régulièrement? Combien d'entre eux ont-ils décidé de modifier leur conduite et leur comportement à la radio suite à ce texte? Combien constateront-ils qu'un « **body check** » au hockey ne fait pas plus mal, ni moins mal, qu'une mise en échec?

Encore le 8 février 2007 et c'est comme cela tous les jours, j'entendais un animateur de radio qui, s'adressant à son co-animateur, lui disait « **C'est quoi les liners à matin?** ». Il voulait parler des manchettes dans les journaux du matin. Quelques minutes plus tard, il dit, toujours en s'adressant à son collègue de travail : « **On vas-tu aux news** ». Pourquoi est-ce si difficile de dire que « *c'est le*

³² *Id.*, note 117.

³³ *Id.*, note 117.

³⁴ *Id.*, note 117.

temps des nouvelles »? Et juste avant d'arriver à mon bureau, le même animateur s'exclame, en parlant cette fois au responsable des nouvelles sportives : « **quosse tu dirais si on faisait un peu de « sport** », « sport » prononcé à l'américaine.

Mais il n'y a pas que certains animateurs de radio et certains commentateurs sportifs qui se complaisent à utiliser des mots anglais pour mieux se faire comprendre en français. Il y a aussi leurs invités. Tenez, par exemple, (le 2 mars 2007), j'écoutais la populaire émission de Marie-France Bazzo, intitulée « *Il va y avoir du sport* ». On demandait aux invités si les syndicats devaient s'adapter à la mondialisation. Lors des échanges entre les différents panelistes, dont Gérald Larose, ex-président de la « *Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* », il fut question de la fermeture de l'usine de transformation du porc Olymel de Tring Jonction en Beauce. Sans doute pour se faire convaincant, à moins que ce ne soit pour avoir l'air populiste, Larose blâma sévèrement l'employeur pour avoir « **choper** » à la hauteur de 30 % le salaire de ses employés. Par ailleurs, il n'avait que des bons mots pour le syndicat qui, dans les circonstances, avait bien « **goaler** » la situation.

Pire encore, pour Jean-Marc Léger, les Canadiens français (ou les Québécois comme dirait Stephen Harper) « n'ont même plus le sens du génie de leur langue »... « nous parlons anglais avec des mots, apparemment, français³⁵ ». Léger nous invite à réaliser que non seulement nous utilisons des mots anglais quand nous parlons français mais aussi que la structure même de notre parler français ressemble très souvent à celle de l'anglais.

Même les français ont cette manie d'introduire l'anglais dans le français

D'où vient cette manie de parler français avec des mots anglais? Bien sûr qu'on nous répondra que la situation n'est pas pire ici qu'ailleurs, que c'est partout pareil dans les pays francophones,

35 Jean-Marc LÉGER. « Les médias, reflet de la déchéance de la langue », *Le Devoir*, 15 février 2007.

que même les Français de France utilisent plein de mots anglais autant lorsqu'ils parlent que lorsqu'ils écrivent. C'est d'ailleurs ce que plusieurs Québécois ont pu constater, au mois d'avril 2007, lors de la populaire émission « *Tout le monde en parle* », à la télévision de Radio-Canada, en écoutant l'auteure française Mireille Guilnano utiliser des mots ou des expressions tels que **apple pie**, **week end**, **it's o.k.**

Dans la section « opinion » du quotidien *Le Devoir*, Georges Paquet d'Ottawa, écrit : « Les Canadiens français devraient-ils donc être les seuls à promouvoir et à défendre la langue française que les Français eux-mêmes sont en train d'abandonner au profit d'un espèce d'espéranto fait d'argot et de mots anglais?³⁶ »

Paquet donne quelques exemples des mots anglais que l'on retrouve dans les quotidiens et hebdomadaires français qu'il consulte fréquemment « Je souscris même un abonnement au *Monde*, ce qui me permet de recevoir quotidiennement sa **newsletter** et fréquemment une **checklist** des principaux titres du jour que je peux aussi retrouver sur le **desk**. On me fournit une adresse **e-mail** au cas où je souhaiterais leur écrire. »

Paquet continue ainsi :

Au gré des événements, les autres grands quotidiens français nous parlent des **tours operators**, des sociétés de transport aérien **low cost**. Ils vous proposent d'utiliser, entre autres, **ebbokers.fr** ou **lastminute.com** si vous souhaitez obtenir des prix **discount** ou partir en **charter**. Ils vous recommandent de bien vous assurer que vous **checkez** vos bagages vous-mêmes.

Si vous êtes étudiant et peu fortuné, il est possible de trouver un ou des **sponsors** pour vous aider à planifier et à payer votre voyage. Et, bien sûr, on espère en silence que votre avion ne va pas **crasher**.

36 Georges PAQUET. Libre opinion « Ce qu'il reste des mots français », *Le Devoir*, 23 février 2007.

Plus loin, on discute de l'apparence de conflit d'intérêts chez les *managers* qui songent à encaisser leurs *stock options*. Dans une autre colonne, on peut lire que les chances de trouver un *job* sont plus grandes pour les étudiants qui possèdent un *master*. D'ailleurs, on appelle la cohorte de ceux qui ont obtenu ce diplôme de maîtrise les *mastères*.

Ces derniers jours, on a pu lire dans *Le Figaro* qu'il y aurait eu un *clash* dans le camp socialiste à la suite de la démission d'un responsable de secteur.

Je m'arrête ici. D'ailleurs, ceux qui lisent un tant soit peu les journaux français et qui écoutent leurs émissions de télévision peuvent ajouter de très nombreux autres exemples à ce chapitre.

C'est un véritable cri de désespoir que nous lance Paquet lorsqu'il écrit à la fin de son texte : « Alors, par quoi et où devraient commencer ceux qui voudraient contribuer à sauver le français ? »

La langue française au Québec n'obéit plus aux règles du français standard

Contrairement donc aux langues qui n'en disposent pas, la langue française est pourvue de nombreuses descriptions grammaticales jusqu'à l'approfondissement des éléments particuliers de la grammaire. Alors que le lexique d'une langue change constamment (comme les êtres humains, les mots naissent, vieillissent et meurent), la grammaire est stable et résiste aux intempéries du temps.

Or, selon mon observation, nous avons déjà achevé, au Québec, la déstructuration de la phrase. Nous avons détruit la phrase française. Nous avons dynamité même la morphologie du mot, c'est-à-dire la structure du mot. Et notre parler en est si affecté que ce n'est qu'après coup que nous nous rendons compte de nos erreurs, c'est-à-dire seulement après nous être exprimés.

C'est que les nouveaux schèmes du mot et de la structure phrastique se sont incrustés dans notre subconscient, y ont formé une sorte de moule qui laisse à la surface une réalité langagière éloignée du français standard. Passons en revue quelques faits.

Le fait d'avoir été éloignés de la France nous justifie-t-il de garder la prononciation des 16^e et 17^e siècle de **moé** pour « moi » et de **toé** pour « toi » ? Dans certains contextes nous prononçons **tsu** pour « tu » et **dzi** pour « dit » et, plus grave, lorsque deux consonnes se suivent à la fin d'un mot, nous sommes incapables de prononcer la deuxième consonne; nous la supprimons automatiquement **tab** au lieu de « table », **peupe** au lieu de « peuple », **bate** au lieu de « battre », **tite** au lieu de « titre », **journaliss** au lieu de « journaliste », **triss** au lieu de « triste », **syndicaliss** au lieu de « syndicaliste ».

Nous ne faisons plus attention à l'utilisation des verbes auxiliaires « être » et « avoir ». Nous disons, le plus naturellement du monde, **j'ai tombé** au lieu de « je suis tombé ». Nous ne savons plus comment conjuguer les verbes « dire », « faire », « s'asseoir », etc. nous disons **vous disez** au lieu de « vous dites », **vous faisez** au lieu de « vous faites », **assisez-vous** au lieu de « asseyez-vous », nous mêlons les genres masculin et féminin. Nous disons **une autobus** au lieu de « un autobus », **une escalier** au lieu de « un escalier », **une orteil** au lieu de « un orteil » : ou bien c'est l'inverse que nous faisons en employant le masculin pour des mots féminins comme **un acre** au lieu d'« une acre ».

Nous ne ferons jamais d'effort pour apprendre le mot « compréhensible » que nous remplacerons pas **comprenable** ; « lisible » et « corrigible » subiront le même sort et deviendront **lisible** et **corrigeable**.

Est-ce que tous les jours nous n'entendons pas des gens dire par exemple : **Quand qu'on dit** au lieu de « Quand on dit » ; **le livre que j'ai besoin** au lieu de « le livre dont j'ai besoin » ?

La phrase française est amputée, dénaturée, déstructurée au point de rendre le français standard méconnaissable. Voici quelques exemples :

- **Ch'pu capab** au lieu de « *Je ne suis plus capable* »;
- **Y'en a en masse** au lieu de « *Il en a beaucoup* »;
- **A chante ben** au lieu de « *Elle chante bien* »;
- **D'ous qu'à vient?** au lieu de « *D'où vient-elle?* »;
- **Yé tallé** au lieu de « *Il est allé* »;
- **Chu tallé** au lieu de « *Je suis allé* »;
- **A va t'ête avec moé au Centre Bell pis lui itou** au lieu de « *Elle sera au Centre Bell avec moi et lui aussi* »;
- **Ousse que tu vas avec st'affaire-là?** » au lieu de « *Où vas-tu avec cette affaire?* »;
- **Ousse que té là? Moé chu ticitte** » au lieu de « *Où es-tu? Moi je suis ici.* »;
- **St'tune ben bonne affaire q't'as fet là** » au lieu de « *C'est une bien bonne affaire que tu as faite* »;
- **Ça s't'un osti d'bon char, t'sé j'veux dire** » au lieu de « *C'est une très bonne auto, tu sais ce que je veux dire* »;
- **Aie toé l'militaire, vas'cher l'ive pis met moé ça su a tab** » au lieu de « *He toi le militaire, va chercher le livre puis mets-le sur la table* »;
- **Anna braillé ène shot** » au lieu de « *Elle a beaucoup pleuré* »;
- **Y s'est fait pogner** » au lieu de « *Il s'est fait prendre* »;
- **Farmer ta yeule** » au lieu de « *Ferme ta gueule* »;
- **Gad-là** » au lieu de « *Regarde là* »;
- **Y'a qu'à crisser son camp** » au lieu de « *Il n'a qu'à s'en aller* »;

- **A y'a donné** » au lieu de « *Ele lui a donné* »;
- **Chu t'en haut** » au lieu de « *Je suis en haut* »;
- **Chu t'en bas** » au lieu de « *Je suis en bas* »;
- **Ouin capab** au lieu de « *On est capable* »;
- **R'tourne toé-en chez vous** au lieu de « *Retourne chez vous* »
- **A l'a arsout** au lieu de « *Elle est arrivée* »;
- **A l'a pogné par l'bras** au lieu de « *Elle l'a pris par le bras* »
- **Y fait fret icitte** au lieu de « *Il fait froid ici* »;
- **S'ti qu'ouin ben icite** au lieu de « *Ostie qu'on est bien ici* », etc.;
- **Ch't'aurais calicé ça douhors moé** au lieu de « *Moi, je l'aurais congédié* »;
- **Si jl'orvoé l'hostie, m'a y crisser ma main su a yeule** au lieu de « *Si je le revois, je vais le giffler* »;
- **Sis trop fret icitte, t'as qu'à t'en aller ou t'as qu'à crisser ton camp** » au lieu de « *Si c'est trop froid ici tu peux toujours t'en aller ou tu n'as qu'à t'en aller* »;
- **Ça té ti d'jà arrvé?** au lieu de « *Est-ce que ça t'est déjà arrivé?* »;
- **It fait des ostiesd'moves** au lieu de « *Il fait des mouvements extraordinaires* »
- **Y sont toutt là** au lieu de « *Ils sont tous là* »;
- **Chu ben comme chu** au lieu de « *Je suis bien comme je suis* »;
- **J'me su t'acheté ain char** au lieu de « *Je me suis acheté une voiture* »;

- ***Stu une d'joke*** au lieu de « *Est-ce une farce* ». (Expression que j'ai entendue à la télévision au Réseau des sports (RDS) dans une annonce publicitaire de la bière Budlight);
- ***Y sont er'venus avec leu char*** au lieu de « *Ils sont revenus avec leur auto* » (Expression que je viens juste d'entendre à la radio ce matin, le 23 avril 2007 d'un animateur bien connu).

Des exemples abondent qui montrent que la langue parlée au Québec s'éloigne de la langue française, comme ces pronoms personnels *il* qui devient « *i* » comme par exemple ***yé t'allé*** pour « *il est allé* » et *elle* qui devient « *a* » comme par exemple ***a l'a été, a l'a fait ça*** pour « *elle est allée, elle a fait ça* ». Souvent les diverses troncations, suppressions d'éléments morphosyntaxiques, la mutation des consonnes et des voyelles sont purement et simplement supprimées.

Nous sommes témoins des mutations réelles du français, tel qu'il est parlé de façon populaire au Québec, mutations qui affectent les voyelles, les consonnes, les pronoms, l'ordre des mots, la structure des phrases. Bref la morphologie et la syntaxe de notre langue, il faut bien l'admettre, n'obéissent plus aux règles du français standard. Elles fonctionnent par simplification outrancière que d'aucuns peuvent considérer comme une sorte de paresse langagière. Mais croyez-le ou non, pour d'autres, il s'agirait d'une transformation tout à fait normale de notre langue et pour le mieux.

Mais, ce n'est pas aussi simple. J'ai été souvent témoin de cas où, faisant des efforts pour s'exprimer correctement, des personnes ont été traitées de « *tapettes* », de « *snoobs* » ou de « *français* ». Puisque les moyens modernes ont rompu l'isolement du Québec et l'ont rapproché de la France, nous n'avons plus aucune excuse pour ne pas nous exprimer dans un français tout simplement correct, sans plus. Mais malheureusement, il y a plutôt une volonté populaire de privilégier une norme endogène, c'est-à-dire, celle du jargon québécois, plutôt qu'une norme considérée comme exogène, soit celle du français standard.

La norme endogène posséderait une fonction identitaire car elle signifierait l'ancrage dans les réalités sociales du terroir. Elle serait en conséquence la vraie langue de chez nous, au point que très souvent pour se faire accepter par la masse populaire, nos humoristes, nos écrivains, nos dramaturges, nos acteurs, nos leaders, nos politiciens, nos avocats, nos enseignants, nos syndicalistes, nos auteurs de téléseries et nos cinéastes notamment se sentent obligés de l'utiliser et l'utilisent à volonté.

Il sied de rappeler qu'une langue est une institution sociale qui « se nourrit de terre et de mer » comme dit le poète. La société agit donc sur elle selon ses besoins spécifiques. Le besoin identitaire d'acclimater la langue au niveau du terroir peut affecter profondément sa forme jusqu'à lui faire perdre sa fonction véhiculaire.

C'est ainsi que du latin classique est né le latin populaire qui a donné naissance au français que nous connaissons aujourd'hui, tout comme aux autres langues latines (espagnol, italien, portugais, etc.). Je constate le même phénomène avec le français du Québec. Sa norme s'écarte de plus en plus du français standard à tel point que l'écart creusé entre les deux devient si grand que l'intercompréhension approche de la rupture totale. Et lorsque l'incompréhension est rompue, c'est qu'on assiste à l'émergence d'une nouvelle langue.

La détérioration du français standard coïncide avec la naissance d'un jargon qu'on appelle « le québécois »

Ainsi, comme le latin populaire a donné naissance au français, le français standard, dans sa forme populaire québécoise, est en train de donner naissance à une nouvelle langue, autonome, qui ne sera plus le français. Le français n'est pas le latin. La langue québécoise ne sera pas le français non plus. On parlera français mais pas le français. Et c'est ici que se trouve la plus grave menace contre la langue française. On n'est pas loin du jour où, à ceux qui nous demanderont quelle langue nous parlons au Québec, il faudra répondre le québécois ou encore le français du Québec.

Cette nouvelle langue en émergence au Québec n'intéresse ni les anglais ni les immigrants, ni une bonne partie des francophones qui n'en voient pas du tout l'utilité. Et pour cause, quand on sait aujourd'hui que dans certaines situations, un Québécois a besoin d'un traducteur ou d'un interprète pour être compris dans la francophonie. Certaines de nos productions cinématographiques, tel que je le mentionnais précédemment, ont besoin d'être sous-titrées en français avant d'être présentées en France notamment.

Sommes-nous si loin du jour où l'abandon du français standard nous séparera ou nous détachera du monde francophone ?

Il faut viser à ce que les générations futures du Québec, sur le plan linguistique, atteignent et surpassent les connaissances, si possible, d'un Bernard Landry par exemple, qui s'exprime dans un français standard impeccable. De plus, il parle anglais et espagnol.

Aussi, n'est-il pas agréable et réconfortant, d'entendre certains annonceurs, que ce soit à la télévision ou à la radio, s'exprimer dans un français standard ? Je me permets de n'en nommer quelques-uns, même si je suis conscient qu'il en existe des centaines, uniquement pour illustrer comment il est facile de bien parler français quand on s'y applique le moins : Dominique Payette, Céline Galipeault, Julie Miville-Deschênes, Sophie Thibeault, Bernard Derome, Denis Lévesque, Jean-Luc Mongrain, Christiane Charrette, Paul Arcand et Denise Bombardier. Quelle douce musique aussi à nos oreilles que la langue française telle que parlée par l'ex-Gouverneur général Michaële Jean. Toutes ces personnes ne devraient-elles pas servir de modèles et d'inspiration à tous nos comédiens, nos réalisateurs, nos animateurs, nos avocats et nos enseignants, notamment et pourquoi pas à nous tous ?

Je ne me fais pas d'illusion. Ramener la norme du jargon québécois au niveau de la norme du français standard est un travail colossal et de longue haleine. Certains pensent même que cette cause est perdue et qu'il faut déjà accepter que le parler québécois a déjà remplacé le français standard sur notre territoire.

Le laisser-aller et le laisser-faire linguistique ne sont-ils pas généralisés ? C'est un peu ce que me confessait, il y a quelque temps, un juge à la Cour d'appel du Québec : « Je suis désespéré »,

me disait-il, « par la piètre qualité du français tant écrit que parlé des avocats qui comparaissent devant nous ».

D'ailleurs, dans son édition de février 2007, le *Journal du Barreau* rapportait les commentaires de certains juges qui se plaignaient que la qualité et la clarté de la langue française étaient très souvent absentes de la scène juridique québécoise³⁷.

Les propos des ex-juges Jacques Delisle et de Jean-Louis Baudouin de la Cour d'appel, d'André Wery de la Cour supérieure à Montréal, de Paul Grégoire de la Cour du Québec et de Danielle Côté de la Cour du Québec à Sherbrooke, ont été recueillis par la journaliste Rollande Parent : « La juge Danielle Côté en a particulièrement contre la mode chez les jeunes avocats d'utiliser les mots en raccourci. Un jour, par exemple, un avocat lui parlait des notes de « l'interro » au lieu de « l'interrogatoire au préalable ». N'y tenant plus, elle lui a lancé une remarque. « J'aime qu'ils utilisent les termes justes », soutient-elle ».

La juge Côté dénonce le fait que des avocats vont parler de « **bail hearing** » plutôt que d'« enquête sur remise en liberté ». « Les anglicismes sont une chose, les fautes de français en sont une autre. Et de taille. « Je me demande si on leur a appris le français. Quand j'enseignais à l'université, c'était à pleurer. Les jeunes font des fautes. C'est profond, majeur. Certains semblent écrire au son », se désole la juge Côté ».

Quant à l'ex-juge Delisle, il « comprend mal que les francophones n'aient pas davantage le souci de leur langue. Il s'en montre outré ».

La situation actuelle est grave et elle exige des mesures radicales. Des milliers d'internautes n'ont-ils pas déjà commencé à écrire au son et à s'inventer un vocabulaire qui les éloigne chaque jour de plus en plus du lexique français? Voilà pourquoi il ne faut pas hésiter à parler de relâchement, de relâchement et de fléchissement d'une société pour sa langue. Peut-on imaginer que nos adolescents qui ont commencé à écrire au son ou à remplacer les mots par des lettres quelconques qu'eux seuls peuvent

37 Rollande PARENT. « La langue des tribunaux – Mots-à-maux », *Journal du Barreau*, février 2007, p. 7.

comprendre, lorsqu'ils communiquent par internet, en viendront un jour à vouloir se corriger au point d'être capables d'écrire en français standard? Ne seront-ils pas plutôt les chantres du laisser-aller et du laisser-faire?

Voulons-nous toujours vivre en français au Québec? ». Oui. Voulons-nous vivre en français vernaculaire au point de perdre sa mobilité universelle? Non. Le français que je veux pour moi, pour mes enfants et mes petits-enfants, et j'ose dire que nous devrions tous vouloir, c'est le français standard, un français de qualité. Pourquoi choisir ce qui est laid quand on peut choisir ce qui est beau?

Sommes-nous impuissants devant la montée du jargon québécois? Pouvons-nous le justifier et le défendre?

Dans la littérature et dans les médias, on justifie souvent l'usage du jargon québécois, que certains appellent le joul, par souci de refléter fidèlement notre langue dans son expression populaire au quotidien. Certains soutiennent même que ce jargon est le propre de toute langue dite vivante. On présente ce jargon comme une évolution voire une appropriation de la langue par le peuple. D'autres se réfèrent au français des premiers colons et à celui des générations d'avant l'instauration de l'éducation publique dans les années 60 pour démontrer que nous parlons aujourd'hui un français de meilleure qualité que par le passé, notamment parce qu'on utiliserait moins d'anglicismes dans nos conversations de tous les jours.

Quand on aborde la mauvaise qualité du français au Québec, on relève différentes tendances qui sont réunies en deux camps diamétralement opposés. Dans le premier camp, on retrouve ceux qui s'élèvent contre la dégradation de la langue française au Québec, tant dans la manière de la parler que de l'écrire et dans le deuxième camp, ceux qui défendent, soutiennent et vantent le jargon québécois comme étant une merveilleuse transformation de la langue française.

La langue demeure un sujet sur lequel nous sommes très susceptibles. Il ne faut jamais perdre de vue, et surtout ne pas oublier, dans notre analyse de la situation, qu'il y a deux catégories de personnes qui s'expriment mal en français au Québec (langue parlée et langue écrite) Il y a d'abord ceux qui le font de façon inconsciente, involontaire ou encore par ignorance. Ensuite il y a les autres, beaucoup moins nombreux mais la plupart du temps instruits, voire très instruits, qui, consciemment et volontairement, s'expriment mal en français très souvent dans le cadre de leurs affaires ou dans l'exercice de leurs fonctions. Pour quels motifs? Pour avoir l'air populaire, parfois populaciers? Pour faire rire? Pour faire de l'argent? Par peur de passer pour des prétentieux ou des gens manquant de virilité? Et malheureusement ces gens sont très influents et considérés souvent comme des modèles dans la société québécoise.

Maintenant, à quoi doit-on attribuer l'absence de débat populaire au Québec sur la mauvaise qualité de la langue française? Pourquoi continuons-nous à faire sourde oreille, génération après génération, aux appels des spécialistes en la matière? Aux plaidoyers vibrants de Georges Dor et du Frère Untel notamment? Pourquoi la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (Commission Larose) a-t-elle eu peur de se pencher sérieusement sur cette question, préférant à peine l'effleurer, alors que plusieurs témoins se sont présentés devant elle pour dénoncer la piètre qualité autant du français écrit que parlé, utilisé à l'école par des professeurs, devant les tribunaux par des avocats, à la télévision et à la radio par des réalisateurs, des comédiens, des artistes et des animateurs et lors de réunions syndicales par des chefs syndicaux, notamment?

Plusieurs d'entre nous ont accepté la résignation ou l'abandon comme si le combat était déjà perdu. Tant pis si nous parlons mal; de toute façon il n'y a rien à faire, disent-ils. D'autres sont d'avis qu'il appartient à chacun d'entre nous de veiller à la qualité de sa langue que ce soit en la parlant ou que ce soit en l'écrivant. On dira simplement « À chacun son parler » comme on dit « À chacun son opinion », comme pour clore toute discussion sur le sujet ou pour éviter de l'envenimer.

Mais la réalité ne cesse de nous interpeler. Par exemple, le simple fait que les futurs enseignants dans nos écoles éprouvent eux-mêmes des difficultés à maîtriser le français me trouble profondément. Il en va de même de la qualité du français sur les sites internet de clavardage fréquentés par notre jeunesse inventant un nouveau jargon qu'eux seuls peuvent comprendre.

Faut-il s'étonner alors que plusieurs de nos compatriotes d'adoption, qui ne parlaient pas français à leur arrivée au Québec, observent eux-mêmes cette détérioration de la langue française au Québec? Faut-il s'étonner aussi qu'une forte proportion d'entre eux optent pour l'anglais comme langue d'usage à la maison, voire très souvent à l'extérieur? Serait-ce parce qu'ils réalisent que le français, tel que nous le parlons et l'écrivons au Québec, n'a pas d'avenir ni en Amérique ni ailleurs dans le monde?

Aussi, il va sans dire qu'ils doivent, tout comme l'ensemble des Québécois, se sentir complètement perdus face aux nombreux changements de programmes scolaires d'enseignement du français dans nos écoles, imposés par nos gouvernements québécois, d'une génération à l'autre. Nos dirigeants auront-ils l'honnêteté et le courage d'admettre que le facteur le plus important qui a conduit à la détérioration du français au Québec est probablement dû aux mauvaises méthodes d'enseignement qu'on nous a imposées par des réformes mal préparées et mal conçues?

Parce que des termes de base tel que « sujet », « verbe » et « complément » sont régulièrement rebaptisés et redéfinis, nous sommes comme la chatte qui ne retrouve pas ses petits. Les initiateurs de ces changements ont beau nous dire qu'ils reviennent à la base, nous savons qu'ils ont aussi changé la base. Et quand le gouvernement se vante d'augmenter le nombre d'heures de cours de français en souhaitant que les enseignants de toutes les disciplines s'impliquent dans cette matière, nous ne sommes pas impressionnés. Pourquoi? Parce que nous savons trop bien que la piètre qualité du français n'est pas reliée au nombre d'heures de cours de français enseigné dans les écoles, mais plutôt aux méthodes et aux programmes d'enseignement imposés par le ministère de l'Éducation et aussi par le manque de respect

que plusieurs enseignants portent à la langue française qu'ils violent ou massacrent sans remords aucun.

Compte tenu de toutes les circonstances, avons-nous raison de nous inquiéter, de nous sentir désemparés, voire désarmés face à la situation du français parlé et écrit au Québec? La pensée positive où on nous répète que ce n'est pas si pire que cela est-elle une solution? Est-il encore possible de redresser la situation d'ici quelques générations? Certains pensent, et ils sont très nombreux, qu'il est trop tard et qu'on ne pourra jamais revenir en arrière. Nous serions condamnés à finir comme certains peuples de la terre, presque complètement isolés du reste du monde avec notre jargon local.

En conséquence, nous n'aurions d'autres choix que de communiquer en anglais pour être compris autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Alors pourquoi ne pas se mettre immédiatement à l'anglais, disent certains, puisque c'est la langue de l'Amérique et, par surcroît, celle qui est le plus utilisée comme langue de communication dans le monde? Puisque, pour être compris il faut parler une langue que tout le monde connaît, alors pourquoi ne pas parler l'anglais, ajoutent d'autres?

Ce langage défaitiste est très désolant. Pourtant je l'ai encore entendu récemment de la part d'un médecin spécialiste qui essayait de me convaincre qu'il faudrait bientôt tous passer à l'anglais même au Québec si l'on veut s'adapter au reste du monde et éviter de s'isoler comme peuple.

Même s'il est vrai qu'un tel isolement ne se produira pas du jour au lendemain, le temps presse tout de même si on veut éviter que le virus qui s'est attaqué au français au Québec (le jargon québécois) se complique et affaiblisse davantage notre système immunitaire et rende à jamais vulnérable notre santé linguistique sans qu'on ait le temps ni la capacité de développer quelque antidote que ce soit pour sauver cet héritage merveilleux que nous ont laissé nos ancêtres.

***Pourquoi sommes-nous trop lâches pour défendre notre langue
qui, sans cesse, crie au secours parce que violée,
bafouée, ridiculisée et humiliée?***

Notre langue, la langue française, crie au secours au Québec, mais on fait semblant de ne pas l'entendre. Pourtant à chaque jour, à chaque heure, à chaque minute et à chaque seconde, elle est trahie, violée et meurtrie par chacun d'entre nous de façon inconsciente et très souvent aussi de façon consciente. Comment expliquer qu'une langue aussi pure, aussi belle, aussi noble et aussi digne et qui au surplus est le refuge de l'être humain que nous sommes et de notre âme, soit traitée comme de la merde sans considération aucune?

Pourquoi le gouvernement du Québec ne prend-il pas tous les moyens nécessaires, dont celui d'investir massivement dans des promotions publicitaires à la radio, à la télévision et dans les journaux pour sensibiliser tous nos concitoyens à l'importance de sauver la langue française qui se détériore au Québec? Il faut espérer que nos jeunes comprendront bientôt comment ce sera payant de bien parler et de bien écrire le français, lorsqu'ils réaliseront que les employeurs seront à court de main d'œuvre capable de s'exprimer dans un français standard au Québec.

Pourtant le gouvernement n'hésite pas à multiplier les promotions publicitaires pour nous alerter et nous faire prendre conscience des dangers inhérents à la conduite d'un véhicule automobile sous l'effet de l'alcool, comme des dangers reliés au tabagisme et à la consommation de drogues notamment.

Si notre gouvernement en faisait autant pour la langue, est-ce que le Québec, avec la vigueur, la passion et la détermination qu'on lui connaît, ne pourrait pas raviver ici, comme ailleurs sur la scène internationale et au sein même de tous les pays francophones, la portée et la flamme du français?

On sait que le Québec est déjà reconnu par plusieurs comme un chef de file dans la défense et la promotion du français. Les efforts de l'Office québécois de la langue française pour adapter de l'anglais au français la terminologie en différents domaines, notamment les métiers et l'informatique, sont louangés

par bon nombre de pays francophones et de nombreux francophiles. Et notre Charte de la langue française inspire les Catalans. Plusieurs autres exemples font du Québec un leader mondial en puissance de la francophonie. Est-ce que le statut de pays francophone ne permettrait pas au Québec de mieux assumer cette responsabilité? Je le crois. Le statut de province canadienne réduit le Québec à un rôle de figurant seulement sur la scène internationale.

Une révolution linguistique s'impose

En l'an 2000, j'appelais en vain les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, à opérer une véritable révolution pour la survie du français au Québec. Aujourd'hui, je lance le même appel particulièrement aux intellectuels du Québec qui, pour la plupart, ne veulent pas reconnaître que le français standard est en danger au Québec. Comment arrêter la progression du jargon québécois si on n'a même pas le courage d'admettre son existence? Il faut voir les faits tels qu'ils sont, sinon il sera impossible d'arrêter la progression de cette nouvelle langue qui nous isole et nous isolera de plus en plus du monde francophone. C'est un choix douloureux mais indispensable et nécessaire.

Même si cela s'avérait nécessaire, je sais qu'il sera impossible de sortir des ondes tous les communicateurs qui se font un plaisir de malmenier la langue française et de parler le jargon québécois, tout comme il sera impossible d'empêcher la diffusion massive des téléseries qui popularisent cette nouvelle langue issue de la langue française. Peut-on au moins espérer qu'un jour pas trop lointain ce seront les commanditaires qui prendront les choses en mains en cessant de financer toutes les émissions de radio ou de télévision qui violent systématiquement la langue française pour faire rire le monde ou amuser le bon peuple?

Nous devons nous rendre à l'évidence, le jargon français que certains appellent « *le québécois* », est présent partout au Québec malheureusement. Personne, ou à peu près personne n'y

échappe. Parler le français est devenu un effort de chaque instant pour plusieurs d'entre nous. Il m'arrive souvent de me rendre compte après coup des erreurs que j'ai commises en parlant. Ce jargon nous le parlons presque tous, inconsciemment du moins, à l'occasion.

Dans les circonstances, c'est une révolution de mentalité qui s'impose. Une *méta-noïa* (du grec *meta* qui signifie « changement » et *noïa* qui signifie « esprit »), c'est un véritable *capovolgimento* que notre société doit effectuer pour retourner au stade du français standard de qualité.

S'il est trop tard, et bien, qu'on nous le dise! Si le gouvernement du Québec choisit ou accepte que la langue nationale du Québec soit le jargon québécois plutôt que le français standard, il doit nous le laisser savoir. Nous comprendrons alors pourquoi nous nous serons coupés du monde francophone.

Mais j'ose croire que nos élites vont se ressaisir, puisqu'elles sont en grande partie responsables de cette situation, pour avoir encouragé, pendant plusieurs générations, le joual et le mauvais parler français. Elles ont maintenant la responsabilité de déployer des efforts gigantesques, avec le gouvernement, et cela sur le plan de la conscientisation de notre société, de l'alphabétisation dans le français standard perdu, de la formation des maîtres et de la rédaction des manuels scolaires, de la rééducation de nos habitudes articulatoires, si on veut nous faire passer du tâtonnement et du marmonnement à une expression orale articulée en langue française standard.

Encore une fois, je n'arrive pas à comprendre comment la Commission Larose a pu passer à côté de toutes ces questions. Comment a-t-elle pu se fermer les yeux devant le fait que le français est en péril au Québec?

Compte tenu de toutes les circonstances, je suis d'avis que le gouvernement du Québec, en notre nom à tous et au nom de notre nation, doit, de toute urgence, avec les représentants de la société civile, prendre tous les moyens nécessaires pour arrêter le processus de formation d'une nouvelle langue issue du français, soit le jargon québécois et remettre la société québécoise sur les rails de la réappropriation du français standard de qualité, notamment,

comme je l'ai suggéré plus avant, par une vaste campagne de publicité à la radio, à la télévision et dans les journaux et par une véritable révolution, au niveau de l'enseignement de la langue française au Québec.

Mais par dessus tout, il appartient à chaque citoyen de prendre conscience de la valeur et de l'importance de sa culture et de sa langue. Il faut que chacun d'entre nous réalise qu'il est le gardien et le protecteur de son droit fondamental à la langue française au Québec. C'est ainsi qu'il doit prendre tous les moyens pour la conserver, la protéger et la défendre jalousement comme il le ferait pour son droit à la sauvegarde de son honneur, de sa réputation et de sa dignité.

La langue française fait partie de notre âme. Elle est l'être que nous sommes. C'est elle qu'il faut léguer à nos descendants et non pas une langue quelconque issue de la langue française mais qui n'est pas la langue française. Il n'y a aucune raison au Québec de vouloir créer ou inventer une nouvelle langue pour nous faire comprendre. Nous avons hérité de la plus belle langue au monde. Notre responsabilité c'est de la transmettre à nos descendants. C'est la langue française qui nous a permis jusqu'à aujourd'hui de nous comprendre ici comme ailleurs dans le monde francophone. Avec le jargon québécois, notre expérience universelle risquerait de prendre fin.

De grâce, qu'on résiste à la tentation de dire ou d'écrire que la situation n'est pas si grave que cela; que le français n'est pas la seule langue qui se dégrade. La situation est encore pire que celle que je décris et dénonce. Il suffit de faire un tour dans les écoles, dans les palais de justice, dans les réunions ou congrès de syndiqués ou de professionnels, ou encore d'écouter certaines émissions de radio et de télévision, pour se rendre à l'évidence. La dégradation de notre langue est déjà très avancée.

Nous avons l'impression que le statut politique actuel du Québec, soit celui de la « *Belle province* » dans un « *Canada uni* » nous immobilise ou nous paralyse. Contentons-nous du statu quo, disent les uns. Surtout ne bougeons pas, de peur que cela ne provoque des changements, disent les autres. Il faudrait, en quelque sorte, se contenter d'exister et de laisser les choses aller

d'elles-mêmes. Le français se détériore ? Bien non, il se transforme vous diront les immobilistes ou les partisans du laisser-faire.

Seul un projet aussi fort et significatif que celui de notre indépendance nationale qui maintiendra des liens identitaires et symboliques notamment avec le Canada pourra nous pousser à l'action afin de garantir la survie du français menacé par l'anglais et la survivance d'un français de qualité standard en Amérique.

Quoique l'amélioration de notre français parlé et écrit nécessitera les efforts d'une ou deux générations, le simple fait d'être responsables d'un pays français éveillera d'emblée en nous le désir d'être à la hauteur de toutes les possibilités qu'offrent notre langue.

Loin de nous l'idée de « perler » à la française, pas plus que d'éliminer les saveurs régionales et nos expressions toutes québécoises qui font le charme de notre contribution au français. Mais tout aussi loin de nous l'idée de tomber dans un jargon qui nous éloignera du monde francophone.

* * *

Compte tenu de toutes les circonstances, je suggère une réponse affirmative à la question posée par ce quatrième chapitre : «LE FRANÇAIS EST-IL MENACÉ AUSSI PAR UNE SORTE DE JARGON QU'ON APPELLE DÉJÀ "LE QUÉBÉCOIS" ? »



CHAPITRE 5

**Le Québec français est-il menacé
également par le multiculturalisme
canadien comme modèle d'intégration
des immigrants ?**



Le Monument au multiculturalisme de Francesco Perilli à Toronto (Canada).¹

Cesser de glorifier le multiculturalisme canadien

Dans un essai « *Le Marché des illusions* », publié en 1995, l'écrivain Neil Bissoondath « accusait le multiculturalisme canadien d'emprisonner les nouveaux arrivants dans leur culture d'origine ».

Dans une entrevue accordée à la journaliste Laura-Julie Perreault du quotidien *La Presse* en février 2007², ce romancier, originaire de Trinidad, déclarait qu'« au Canada anglais les gens ont peur d'établir leurs limites ».

Madame Perreault raconte que « quand il a immigré au Canada, en 1973, il s'est d'abord installé à Toronto. « Là-bas, on m'incitait à continuer à vivre comme si je n'avais jamais quitté mon pays d'origine », se rappelle-t-il. Pour fuir ce vide identitaire,

¹ Le Monument au multiculturalisme de Francesco Perilli à Toronto (Canada). Crédit : Paul Bica.

² Laura-Julie PERREAULT. « Entretien avec l'écrivain Neil Bissoondath - Le multiculturalisme en crise », *La Presse*, 5 février 2007, p. A7.

il a décidé de s'installer à Québec et d'y apprendre le français. Il enseigne la création littéraire à l'Université Laval et y écrit ses livres ».

Selon Perreault « Son point de vue, jadis controversé, fait depuis peu des petits au Canada anglais. Dans un numéro spécial consacré au multiculturalisme canadien, l'an dernier, *The Walrus Magazine*, revue intellectuelle canadienne-anglaise, posait un regard acerbe sur le legs de la politique de diversité promue par Pierre Elliott Trudeau ».

The Walrus Magazine est d'avis que « Même si les visiteurs s'émerveillent souvent en voyant le mélange multiculturel dans nos rues, il est de plus en plus évident que la célèbre mosaïque canadienne se fracture et que les groupes ethniques pratiquent l'autoségrégation ».

Le magazine nous apprend qu'« en 1981, on ne comptait au Canada que six enclaves ethniques. En 2001, il y en avait 254 ».

Pour Pierre Foglia, chroniqueur au quotidien *La Presse*³, « le multiculturalisme n'a rien à foutre de la culture dominante, il se fonde dans la diversité. Il va se braquer bien raide dès qu'il va voir se profiler cet entonnoir par lequel certains souhaiteraient faire passer les nouveaux arrivants pour qu'ils se fondent dans un grand tout canadien... qui n'existe pas, d'ailleurs ».

Foglia est d'avis que « Le Canada revendique son pluralisme ethnique, s'en glorifie, ne croit pas une seconde qu'il menace sa cohérence comme nation ».

Dans sa chronique intitulée « C'est ça, le Canada », il écrit qu'« il y a trois grands systèmes d'intégration des immigrants. Le melting pot américain et le modèle républicain français, qui visent tous deux à l'assimilation des immigrants à une culture hégémonique (dominante). Le troisième système, le nôtre, ne vise justement pas à l'assimilation des immigrants ». Foglia continue ainsi son texte :

On veut qu'ils restent comme ils sont, avec leur kirpan, avec leur turban. Alors que dans les deux

3 Pierre FOGLIA. « C'est ça, le Canada », *La Presse*, 10 février 2007, p. A5.

autres systèmes la diversité va finir par se dissoudre dans la culture dominante en la changeant sans doute un tout petit peu, à dose homéopathique, dans notre système, la diversité EST la culture dominante.

S'interrogeant sur ce qu'il qualifie lui-même de « trois systèmes d'intégration des immigrants », Foglia écrit :

Lequel des systèmes est le meilleur? Quand les banlieues françaises ont explosé à l'automne 2005, tout le monde s'est moqué du modèle républicain, qui n'assimile peut-être pas aussi bien qu'il le prétend.

Chez-nous, on commence à ressentir les inconvénients de la diversité à tout prix. On s'avise tout à coup que ces gens qu'on a accommodés au nom de la liberté religieuse en leur permettant de tuer leur mouton sur le balcon; ces mêmes gens, tout à fait logiquement, d'ailleurs, au nom de cette même liberté religieuse, dénoncent certains symboles religieux de la majorité, qui, disent-ils, font de l'ombre aux leurs – l'arbre de Noël, par exemple.

Alors lequel des systèmes est le meilleur? Qu'importe, je veux juste souligner ici qu'on n'en change pas comme de chemise. Le Canada ne changera pas son multiculturalisme pour le *melting pot* ou le modèle républicain. Et ce n'est pas non plus une cafétéria. Tu ne choisis pas. Tu ne peux pas dire ouais, c'est pas pire, mais pas le kirpan, dans mon école. Au nom des valeurs canadiennes, un juge va venir te rappeler que ton école est au Canada. Hérouxville aussi.

Qu'on aime ou qu'on n'aime pas, le Canada est multiculturel pour le meilleur et pour le pire. Cela signifie qu'à la limite on pourrait retourner comme

une chaussette la morronerie du morron de Hérouxville
et lui dire regarde, chose, c'est ça, le Canada, si
t'aimes pas tu peux toujours déménager chez les
Papous.

Ce plaidoyer de Foglia nous convainc que ce qui serait
peut-être bon pour le Canada ne l'est pas nécessairement pour le
Québec.

L'intégration des immigrants ailleurs dans le monde

Comment alors gérer la fin des sociétés monolithiques et
l'évolution vers des sociétés culturellement de plus en plus diver-
sifiées?

À cette question qui se pose un peu partout dans le monde
et notamment au Québec, Marie Bernard-Meunier répond « Chaque
société est amenée à rechercher, avec plus ou moins de succès, le
point d'équilibre entre ce qu'elle estime être le degré de cohésion
nécessaire à sa survie et le degré de tolérance nécessaire à
l'expression de sa diversité⁴ ».

Cette diplomate de carrière est d'avis qu'« il n'existe nulle
part un modèle d'intégration parfaitement réussi et même s'il
existait, ce modèle serait d'une utilité limitée car rien ne s'exporte
plus mal qu'un modèle d'intégration, tant il est vrai que chaque
société fait, et doit faire, des choix qui lui sont propres ».

Elle nous apprend que la France « reste très attachée à son
modèle d'intégration fondé sur la négation des particularismes et
sur l'adhésion aux valeurs républicaines, modèle qui pendant des
années a plutôt bien fonctionné. Il ne s'est toutefois pas avéré
apte à gérer, dans les années 60, le problème des travailleurs
immigrés, ni aujourd'hui celui de leurs descendants ».

⁴ Marie BERNARD-MEUNIER, diplomate de carrière, l'auteure a été ambassadrice du
Canada à l'UNESCO, aux Pays-Bas et en Allemagne. Elle vit maintenant à Montréal
et siège au conseil d'administration du CERIU. « Le défi de la diversité. – Il n'existe
nulle part un modèle d'intégration parfaitement réussi », *La Presse*, 5 mars 2007,
p. A18.

Parlant de l'Allemagne, elle écrit que l'objectif recherché est le même que celui qui est recherché en France et dans la plupart des pays européens, à savoir l'assimilation. Mais, selon Bernard-Meunier, le système ne fonctionnerait pas. « Les immigrés sont plutôt marginalisés et ils deviennent facilement des boucs-émissaires. Comme quoi il ne suffit pas de proclamer que c'est aux étrangers et non à la société de s'adapter, pour que cela se produise ».

Elle n'hésite pas à s'inscrire en faux contre une idée très répandue au Canada et au Québec à l'effet que les Européens envieraient notre multiculturalisme. Au contraire, dit-elle, notre multiculturalisme est perçu comme une « dangereuse exaltation de la différence ».

Pour Bernard-Meunier, « L'intégration n'exige pas la négation de soi. Pour être des nôtres, ceux qui nous rejoignent n'ont pas à cesser d'être ce qu'ils sont. Ils doivent par contre être prêts, comme nous, aux compromis nécessaires pour que vivre ensemble soit et reste notre projet commun ».

Comme on vient de le voir, les modèles d'intégration des immigrants font l'objet de nombreux questionnements dans plusieurs pays du monde. C'est ce que corrobore le chroniqueur François Brousseau du quotidien *Le Devoir*⁵ : « Accommodements raisonnables ou non, multiculturalisme, tensions entre immigrés et population majoritaire de souche... Partout ou presque, les nations du monde occidental, les pays d'Europe et d'Amérique, sont traversés par un questionnement, un doute sur leurs modèles d'intégration. »

En parlant de l'Italie, Brousseau écrit : « ... certaines municipalités envisagent de créer des plages réservées aux femmes musulmanes, tandis qu'au nord du pays se déploient des milices informelles et illégales, nommées Chemises vertes, inspirées des *minutemen* américains qui patrouillent près de la frontière mexicaine et y traquent les immigrants illégaux⁶. »

5 François BROUSSEAU. « Accommodements », *Le Devoir*, 19 février 2007, p. B1.

6 *Id.*, note 129.

Concernant la France, il nous apprend que dans ce « ... pays de « l'intégration républicaine » pure et dure, pays des individus officiellement égaux et indifférenciés devant l'État, pays où l'on refuse mordicus la compilation de statistiques « ethniques » (alors que ces statistiques sont monnaie courante au Canada ou aux États-Unis), le communautarisme connaît aujourd'hui de remarquables avancées, et les « accommodements » y sont plus que jamais à l'ordre du jour⁷. »

Il poursuit ainsi sur la France : « Dans certaines villes, on organise des horaires spéciaux dans les piscines publiques pour accueillir les fidèles plus zélés de certaines religions. Dans des hôpitaux français, des incidents sont rapportés qui mettent en scène le personnel médical et des patients (ou leurs familles) qui veulent appliquer de façon stricte la religion musulmane⁸. »

Concernant l'Allemagne, Brousseau nous informe qu'« à Berlin, le début, il y a quelques semaines, de la construction d'une première mosquée dans la partie Est de la ville a suscité la controverse⁹. »

Quant aux Espagnols, « dont la terre a longtemps été, comme l'Italie, source d'émigrants et non pas lieu d'immigration ou de refuge », ils « découvrent une réalité inédite avec les attentats islamistes de Madrid (2004) et l'arrivée en masse d'immigrants illégaux d'Afrique de l'Ouest (2006)¹⁰. »

« Et puis il y a la Grande-Bretagne, haut lieu avec le Canada de l'expérience multiculturaliste moderne, qui est aujourd'hui traversée par l'angoisse et le doute. Les attentats de juillet 2005 ont été pour beaucoup de Britanniques un dur réveil, avec la découverte de filières terroristes islamistes endogènes. Des filières qui avaient recruté parmi les immigrants – et enfants d'immigrants – mal intégrés, refusant les valeurs du pays censé être le leur... » Il poursuit ainsi :

7 *Id.*, note 129.

8 *Id.*, note 129.

9 *Id.*, note 129.

10 *Id.*, note 129.

L'intime conviction – ô combien anglaise – de beaucoup de Britanniques, selon laquelle ils ont, au chapitre de l'intégration pluriethnique, un modèle intrinsèquement supérieur à tous les autres de la Terre, est aujourd'hui mis à mal. Plusieurs personnalités publiques, comme l'ancien ministre des Affaires étrangères Jack Straw, déclarent publiquement qu'il faut revoir le multiculturalisme. Selon Straw, ce dogme est porteur du « développement séparé des diverses communautés », et il est « grand temps de débattre de ce sujet ¹¹ ».

Brousseau ne peut manquer de souligner qu'ironiquement « alors que le modèle républicain français touche ses limites et laisse se développer en son sein des embryons de communautarisme, le grand pays du multiculturalisme et du laisser-faire culturel s'interroge à l'inverse sur les vertus du républicanisme à la française, avec la Nation et l'État vus comme des machines à intégrer les individus, et non pas comme de vagues lieux d'arbitrage entre des communautés infranationales toujours plus fortes, toujours plus revendicatives ».

Que dire maintenant des Pays-Bas qui ont poussé très loin l'expérience du multiculturalisme ? Voici comment Brousseau décrit cette expérience :

Pratiquement aucune nation occidentale, petite ou grande, n'échappe à ce grand brassage du XXI^e siècle, aux interrogations politiques qu'il charrie. Il est un petit pays d'Europe assez peu connu – 16 millions d'habitants sur un territoire qui ne représente que 2 % de celui du Québec – lui aussi aux prises, et de la plus tragique façon, avec la réalité de l'immigration de masse et des doutes croissants sur la cohabitation pluriethnique. Un pays, nommé Pays-Bas, qui n'est pas anglo-saxon mais qui a porté très loin l'expérience du multiculturalisme.

¹¹ *Id.*, note 129.

En 2004, à Amsterdam, l'assassinat du cinéaste iconoclaste Theo Van Gogh par un jeune intégriste qui entendait se venger des invectives antimusulmanes de l'artiste, a donné lieu à un grand reportage écrit, doublé d'une pénétrante réflexion : c'est le livre *On a tué Theo Van Gogh* du journaliste Ian Buruma, qui vient de paraître en français chez Flammarion, et dont on ne saurait trop recommander la lecture.

Selon Buruma, l'affrontement entre les lumières de l'islam politique radical qui profite à fond du multiculturalisme occidental pour gagner du terrain est grave, mais pas forcément insoluble. Selon lui, la solution, si elle existe, doit se trouver quelque part entre les modèles français et britannique :

Entre l'idéal républicain français et l'idéal multiculturel néerlandais ou britannique, il y a un point commun : les deux constituent un alibi parfait pour ne pas traiter le problème de l'intégration. En France, les discours nient délibérément l'existence des différences au nom du principe de la « citoyenneté pour tous ». Quant au multiculturalisme classique, il se résume à une formule : laissez-les vivre¹².

« Ces dogmes semblent avoir vécu, il faut donc chercher ailleurs. Le Canada s'en rend-il compte? »¹³ »

Dans un article publié dans le quotidien *La Presse*, en avril 2007, le chroniqueur Alain Dubuc nous rappelle que « le Canada est l'une des grandes terres d'accueil de la planète, soit la troisième destination au monde pour l'immigration...¹⁴ », ayant accueilli depuis 1990, environ 3.5 millions de personnes.

¹² *Id.*, note 129.

¹³ *Id.*, note 129.

¹⁴ Alain DUBUC. « La terre d'accueil ». *La Presse*, 15 avril 2007, p. A13.

Dubuc a raison lorsqu'il souligne que ce flux important d'immigration, autant au Canada qu'au Québec, posera plusieurs défis à notre société.

« D'abord, on met progressivement à l'épreuve la capacité d'accueil de nos institutions à mesure que l'arrivée de nouveaux venus risque de nous approcher d'un seuil critique. Ensuite, la nature même de l'immigration, notamment la présence grandissante de membres des minorités visibles, soulèvera de façon plus pressante les enjeux de l'intégration et de la tolérance ».

Outre la question des accommodements raisonnables, Dubuc est d'avis qu'il restera « bien d'autres problèmes à résoudre, et plus particulièrement le fait que l'incidence de la pauvreté et du chômage chez les immigrants est plus élevée qu'auparavant, malgré les pénuries de main-d'œuvre, ce qui illustre l'existence de ratés dans nos mécanismes d'intégration ».

« La réflexion sur ces questions nous amènera certainement à nous demander si le modèle du multiculturalisme est encore adapté aux problèmes qui nous confrontent. Il y a une réponse. L'immigration est une réalité changeante, et les principaux outils dont nous aurons besoin, ce sont la souplesse et la capacité d'adaptation ».

Avec raison, Dubuc conclut que « s'il y a des choses dont il faut se méfier comme la peste, ce sont les doctrines et les dogmes. On a vu à quel point les Français, avec une doctrine républicaine pourtant bien ficelée, se sont cassé la figure. Il ne faudrait pas que l'attachement à nos propres doctrines nous mène nous aussi à l'impasse ».

La montée de l'intégrisme religieux est incompatible avec les valeurs communes des Québécois

On a tous appris il n'y a pas très longtemps, que dans certains pays d'Europe, des mouvements intégristes ont réussi à museler la liberté d'expression. Qu'on se rappelle l'affaire des caricatures au Danemark, l'assassinat du cinéaste Theo Van Gogh,

aux Pays-Bas, de même que la pièce *Le fanatisme ou Mahomet*, de Voltaire, qui a été annulée à Genève etc.

Daniel Laprès¹⁵ est d'avis qu' « une société où l'on ne peut plus jouer librement une pièce de Voltaire ou un opéra de Mozart à cause de la pression insidieuse d'intégristes religieux ou des menaces de repréailles de fanatiques, c'est une société dont les libertés sont gravement menacées ».

« Et ces libertés, il appartient à chacun de nous de les défendre, sans jamais plier devant l'intégrisme ou le fanatisme, et même en les défiant s'il le faut. Car ce qui est sacré chez nous, ce n'est pas quelque dogme ou fable religieuse que ce soit, ni la parole ou l'icône d'un quelconque « prophète » ou leader religieux ».

Ce qui est sacré chez nous donc, c'est la liberté d'expression, la liberté absolue de conscience, l'égalité entre l'homme et la femme, et aussi les institutions publiques libres de toute contrainte religieuse ».

La Presse va encore plus loin, il est d'avis « qu'on a aussi le droit de respecter ou non certaines croyances, et de dire ce qu'on pense d'elles, même de les dénigrer si on le veut, sans se voir pour cette raison menacé en aucune manière par qui ou quoi que ce soit, dans la mesure cependant où les personnes et leurs droits fondamentaux, ceux qui sont partagés par tous dans notre société, sont toujours respectés.

Le rédacteur pigiste est catégorique : « Ceux qui s'en effarouchent n'ont qu'à aller vivre dans des pays où leurs dogmes religieux sont – souvent cruellement – appliqués à la lettre, et où ils pourront sans doute être pleinement heureux... Parce qu'ici, justement, ce qui est sacré, c'est la personne humaine, sa dignité et ses libertés. Et pas question d'y renoncer ».

Un article récent publié dans le *Courrier International* (n°. 848 7/2/07) faisait état des résultats d'un sondage effectué auprès des musulmans vivant en Allemagne.

15 Daniel LAPRÈS, rédacteur-pigiste, l'auteur tient également un blogue, Chroniques intempestives (lapresd.blogspot.com). « Trop accommodant? Les institutions publiques n'ont pas à se plier à quelque croyance religieuse que ce soit ». *La Presse*, 15 avril 2007, p. A12.

Selon ce sondage, 21 % d'entre eux croyaient que la constitution allemande était incompatible avec le Coran. Pour eux, le Coran a préséance sur la Constitution allemande. Ne s'agit-il pas là d'un sérieux malentendu pour une communauté nouvellement arrivée dans un pays qui désire les intégrer?

Quels seraient les résultats d'un tel sondage s'il était effectué au Canada ou au Québec? Quelle est la position des intégristes religieux face à nos droits fondamentaux que nous avons incorporés dans nos chartes?

Gérard Latulippe est d'avis que « Pour l'intégriste musulman, la loi religieuse est supérieure à la loi de l'État. On appelle cela la loi de la charia. Tout est dans le Coran. Le lire permet de trouver toutes les réponses à toutes les questions possibles et imaginables. L'argent; le commerce; la justice; l'éducation; la souveraineté; le divorce; la famille; l'écologie; la culture. Il n'y a pas de séparation entre croyance privée et pratique publique. La religion sort de la sphère individuelle pour envahir la société toute entière. Elle définit l'identité de la communauté. Il devient alors normal de consulter leur chef religieux avant de consulter la loi du pays¹⁶ ».

« Or, dans la loi coranique, il n'existe pas de hiérarchie religieuse. Il n'existe pas de doctrine unique à laquelle les croyants doivent adhérer. Chaque imam interprète le Coran à sa façon. Des dérapages notoires se sont produits, en particulier en Grande-Bretagne, avec les prêches haineuses (sic) d'imans radicaux contre les valeurs de leur société d'accueil ».

Pour Latulippe, le Québec n'est pas à l'abri de tels dérapages. Le danger nous guetterait. Et ce danger n'est pas académique, « comme l'ont démontré certains accommodements dénoncés au Québec de même que certaines tentatives de rendre la charia légalement applicable ».

« Des communautés d'intégristes religieux, parce qu'ils remettent en cause la légitimité de nos chartes face à la loi coranique, ne reconnaissent pas la primauté de certains de nos principes fondamentaux comme l'égalité entre les hommes et les femmes ».

16 Gérard LATULIPPE. « De l'intégrisme au racisme », *Le Soleil*, 5 mars 2007, p. 23.

À juste titre, l'ex-délégué général du Québec à Bruxelles et au Mexique nous rappelle que le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes au Québec « constitue non seulement un droit, mais un acquis social, une réalité de la vie quotidienne, une façon de vivre entre nous. Nous avons mené une longue lutte pour nous entendre sur un ensemble de valeurs qui font aujourd'hui consensus ».

Parlant de notre politique d'immigration, Latulippe se demande si elle est adaptée pour faire face à la montée de l'intégrisme. Il nous rappelle que la sélection des immigrants est basée essentiellement sur des objectifs de « pérennité du fait français et de maximisation des retombées économiques ».

« Depuis l'an 2000, entre 16 % et 20 % des nouveaux immigrants proviennent des pays d'Afrique du Nord où l'on parle français, mais qui sont de culture musulmane. Bien sûr, il est important de le répéter, tous les musulmans ne sont pas des intégristes. Mais on sait que l'intégrisme religieux constitue une force importante au sein des pays du Maghreb ».

« En conséquence, il faut se demander si notre politique de sélection et d'intégration des immigrants a été mise à jour et est bien adaptée pour faire face à la montée de l'intégrisme religieux qui s'impose dans le monde du début de ce XXI^e siècle. Car ce phénomène semble modifier la donne chaque jour un peu plus. Et ce n'est pas qu'au Québec : partout dans le monde, le choc des valeurs devient maintenant un sujet de préoccupation ».

Parlant du Québec, Latulippe poursuit son questionnement en se demandant si l'intégrisme religieux y est présent. « Si c'est le cas, quelle est son ampleur. Et ensuite se poser les difficiles questions suivantes : sommes-nous disposés à accepter sur notre territoire des intégristes religieux qui vivent suivant des règles de vies incompatibles avec nos valeurs communes (des droits fondamentaux), en particulier celui de l'égalité entre les sexes ? Sommes-nous déterminés à nous accommoder à l'existence de ghettos religieux vivant en marge de la société québécoise, notamment à Montréal ? »

L'ancien ministre sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa nous invite à avoir le courage d'aller au fond des choses dans la délicate question des accommodements raisonnables.

Le point de vue de Latulippe est on ne peut plus clair : «... Si nos gouvernements n'ont pas la lucidité de faire face dès maintenant aux risques que peut constituer l'intégrisme religieux pour nos valeurs et nos droits fondamentaux, un piège insidieux se dessine : celui de voir la montée de l'intégrisme religieux nous mener droit au racisme. Pas celui des sondages, au vrai. Et à tous les débordements que cela pourrait entraîner. Parlez-en aux gens des Pays-Bas ».

Dans un article récent paru dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*, le chroniqueur Richard Martineau raconte qu'à l'occasion de sa tournée préélectorale à travers le Québec, il a eu l'occasion de rencontrer beaucoup de personnes dont des musulmans qui lui ont fait part de leurs commentaires face aux accommodements raisonnables.

Martineau écrit¹⁷ « Chaque fois ils m'ont dit la même chose : « Merci, monsieur, pour ce que vous avez écrit sur les extrémistes, ces gens-là ne parlent pas en notre nom, ils détournent notre religion à des fins politiques. Ils nous font honte ».

Martineau poursuit ainsi :

L'autre jour, je marchais dans la rue, à Montréal, quand un Arabe s'est approché de moi. Il semblait fâché, je me suis dit : « Ça y est, je vais me faire engueuler.

Au contraire, l'homme m'a félicité. « J'ai quitté mon pays pour fuir ces gens-là, m'a-t-il dit. Et qu'est-ce que je vois, quand j'arrive ici ? Vous vous mettez à genoux devant eux ! Réveillez-vous ! Ces extrémistes vous demandent des choses qu'ils n'oseraient même pas demander dans leur pays. Vous croyez qu'ils peuvent quitter leur emploi n'importe quand pour

17 Richard MARTINEAU. « Allah au temple du jambon », *Journal de Québec*, 20 mars 2007, p. 8.

prier? Si vous pensez ça, vous êtes naïfs! Vous vous faites complètement manipuler.

La même chose est arrivée à la gare de Québec. Un jeune musulman, Kahled m'a reconnu. Il s'est avancé vers moi et m'a dit à quel point il trouvait que les Québécois sont naïfs dans le dossier des accommodements raisonnables.

Même discussion, hier, au Complexe Desjardins. Cette fois, il s'agissait d'une jeune femme. « Je suis musulmane, mais je suis contre ces accommodements raisonnables, m'a-t-elle dit. J'ai une question pour vous : pourquoi les médias donnent-ils toujours le micro à ces extrémistes, comme l'imam Jazeri, au lieu de faire entendre la voix des modérés? »

Je vous le jure, ça m'arrive presque chaque jour. Dans un taxi à Québec, dans la rue à Sherbrooke, au cinéma à Montréal.

***Les accommodements raisonnables sont le reflet
du multiculturalisme canadien qui est incompatible
avec le modèle laïque québécois***

Le problème des accommodements raisonnables, qui a surgi de façon spectaculaire dans l'actualité québécoise en 2007 et qui a donné naissance à la Commission Bouchard Taylor, trouve sa source dans le multiculturalisme canadien qualifié par plusieurs de modèle exemplaire d'intégration des immigrants.

Avec respect pour l'opinion contraire, je suis d'avis que le multiculturalisme canadien n'est pas un modèle d'intégration acceptable pour le Québec. Pourquoi? Parce que, malheureusement, il a plutôt tendance à favoriser le communautarisme et aussi la ghettoïsation. Tout le contraire de l'intégration.

Quant à l'accommodement raisonnable, selon l'interprétation qu'en a donné la Cour suprême, il n'intéresse que les droits individuels et ne vise qu'à l'intégration individuelle. C'est pourquoi, tout comme mon ami Me Julius Grey, je suis contre les tribunaux islamiques, contre les tribunaux juifs, contre les écoles ethniques, « contre tout ce qui a pour effet d'enfermer les membres de certains groupes dans une position où ils n'auront pas nécessairement accès à tous les avantages de la société¹⁸ ».

Pour le professeur de droit à l'Université de Montréal, Luc B. Tremblay, « le nœud du problème, c'est que ces accommodements portent atteinte aux principes d'une société libérale et démocratique, incluant la conception que nous nous faisons de ce qu'est l'égalité, la dignité humaine, la séparation de l'Église et de l'État, et l'universalité de traitement, et contredit le type de société que les Québécois tentent de créer depuis 40 ans¹⁹ ».

« La doctrine de l'accommodement raisonnable et du multiculturalisme vise à favoriser l'inclusion sociale et l'intégration, comme dans le cas des personnes handicapées. Sauf qu'il y a une intuition qu'avec les accommodements raisonnables pour des motifs religieux, c'est le contraire qui se produit. Ce n'est pas l'inclusion sociale, c'est une forme d'auto-exclusion ».

Dans un article publié dans le quotidien *La Presse* au mois d'avril 2007, l'ex rédacteur pigiste Daniel Laprès est d'avis que seul le Mouvement laïque québécois, en parlant des accommodements raisonnables, « a eu la lucidité de souligner le fait que le vrai débat concerne des accommodements religieux qui, par définition, n'ont strictement rien de raisonnable. La religion n'en en effet rien à voir avec la raison, et cela même les croyants honnêtes l'admettront²⁰ ».

« Ainsi, parler d'accommodements raisonnables, ce n'est pas forcer les institutions publiques à se plier à des demandes irrationnelles dont les fondements proviennent essentiellement

18 « Quand trop... c'est trop? ». *Journal Barreau du Québec*, février 2007.

19 Hélène BUZZETTI. « La Charte de l'exclusion? ». *Le Devoir*, 10 avril 2007, pp. 1^{er} et A8.

20 *Id.*, note 139.

des fables propres à chaque secte religieuse. En réalité, les accommodements raisonnables existent déjà depuis longtemps chez nous ».

« Un accommodement raisonnable, c'est lorsqu'une institution corrige les effets discriminatoires non intentionnels de certains règlements ou normes, et cela en fonction de principes rationnels et tangibles comme l'équité, l'intégrité physique et la sécurité, dans le cadre de mesures visant entre autres les handicapés, les femmes enceintes, les personnes âgées, etc. ».

Pour Daniel Laprès, un accommodement raisonnable n'est pas un accommodement religieux. Si on veut parler d'accommodements religieux, il faudrait alors se questionner sur le « genre de société qu'on veut construire ».

« Par exemple : après nous être débarrassés de la domination de l'Église catholique sur notre société et nos institutions collectives, voulons-nous que la contrainte religieuse ressurgisse, cette fois en entrant par les fenêtres du sous-sol? »

« Ce qu'on a acquis au Québec, assez péniblement d'ailleurs, c'est la reconnaissance du fait que la religion est une affaire strictement privée, et qu'elle doit rester en dehors de la sphère publique que sont nos institutions sociales et collectives. Les gens peuvent bien croire à ce qu'ils veulent, même à des fadaïses superstitieuses si cela leur chante : cela ne concerne qu'eux, et ce droit doit toujours être respecté ».

« Mais les institutions publiques n'ont pas à se plier à quelque croyance religieuse que ce soit, surtout quand cela provient d'intégristes religieux qui méprisent la démocratie et les libertés ».

C'est à ce prix, et à ce prix seul, qu'on peut garantir dans notre société le pluralisme, la tolérance et, surtout, ces libertés que nous avons acquises si chèrement ».

Une majorité de Québécois semblent du même avis que Laprès si l'on se fit au sondage CROP – *L'actualité* – Radio Canada du mois de janvier 2007²¹. En effet, 55 % des personnes interrogées ont répondu qu'on ne devrait acquiescer à aucune demande à caractère religieux provenant des immigrants. Alors que 39 %

21 *Id.*, note 29, p. 41

ont répondu qu'on pourrait acquiescer à certaines de leurs demandes. Seulement 3 % sont d'avis que toutes leurs demandes à caractère religieux devraient être acceptées.

Pour ma part, le processus d'intégration des immigrants auquel je souscris et tel que je le comprends, des discussions que j'ai eues avec le philosophe Fernand Couturier²², entraîne un changement, une adaptation tant de la part de ceux qui arrivent de partout dans le monde pour se joindre à un peuple d'accueil, que de la part de la société d'accueil qui s'en trouve elle-même avantageusement modifiée et enrichie. Tout cela, au niveau culturel, bien sûr. Et, dans ce sens, une pluralité de cultures venant se joindre, s'unir, s'intégrer à la culture du peuple d'accueil, elle-même, dès le départ, choisie et respectée et adoptée pour ce qu'elle est, ne peut être qu'un processus bienfaisant. Me semble-t-il.

Mais ce qui me paraît néfaste et inacceptable, c'est d'institutionnaliser cette pluralité de cultures. Ce que fait le multiculturalisme canadien. Dans ce cadre, les groupes culturels, petits et grands (dans la loi sur le multiculturalisme canadien, le peuple québécois est implicitement considéré comme un grand groupe culturel et non comme un peuple ou une nation), ont droit de cité comme groupes distincts de la nation canadienne ou peuple d'accueil canadien.

Ces groupes culturels peuvent vivre à loisir, même au Québec, selon les modalités et coutumes de leurs pays d'origine, indépendamment que ça convienne ou non au peuple québécois. C'est dans cette foulée que s'instaurent les ghettos, l'extériorité et l'exclusivité des communautés fermées sur elles-mêmes ou le communautarisme. Ce multiculturalisme canadien, institutionnalisé, me semble nuisible au peuple d'accueil québécois, voire, à la limite, agressant. Et ceci est tout le contraire de l'intégration.

C'est dans ce contexte que je voudrais faire intervenir l'image de la mosaïque que serait le peuple québécois dans son ensemble. Mais en corrigeant la compréhension erronée qu'on en a habituellement. Il est vrai qu'une mosaïque est constituée de

22 C'est le résumé de plusieurs échanges, discussions et rencontres avec le philosophe Fernand Couturier, portant notamment sur le multiculturalisme canadien, les accommodements raisonnables et l'intégration des immigrants au Québec.

pièces multiples. Mais ces pièces doivent se fondre dans un ensemble. « Le Christ pantocrator de Montreale en Sicile, par exemple, ne serait pas cette figure une et unique si tous ses éléments étaient là chacun pour soi. Ceux-ci ne sont là que pour l'ensemble, ne forment qu'un ensemble et disparaissent en tant que tel ou tel dans la figure globale. Il y a un élément intégrateur qui permet la beauté, la grandeur de l'œuvre, son unicité ».

Que dire maintenant de la mosaïque « *Hommage en visages* » qui a été dévoilée le 21 mars 2007 à Montréal. Cette mosaïque représente le visage de Céline Dion et de son fils René-Charles. Mais ce qui est extraordinaire c'est que cette mosaïque est constituée de 2007 photos d'enfants. C'est d'ailleurs la plus imposante mosaïque de photos d'enfants du monde. Ce sont ces 2007 pièces qui sont fondues en quelque sorte pour laisser apparaître l'image de Céline Dion et de son fils. En regardant la mosaïque de près, on peut identifier la photo de chacun des 2007 enfants²³.

Lors du dévoilement de cette mosaïque, Céline Dion s'est approchée tranquillement des photos pour les caresser et pour toucher à celle de sa nièce Karine, « décédée des suites de la fibrose kystique ». Elle n'a pu s'empêcher de dire « C'est beau... C'est fou ce qu'on découvre quand on s'approche et quand on s'éloigne... ».

Ainsi, on pourrait imaginer une immense mosaïque « *Hommage au peuple québécois* » qui représenterait le Québec d'hier, d'aujourd'hui et de demain, avec son histoire, sa langue et sa culture, avec son identité propre, avec son territoire bien délimité, avec son vouloir vivre collectif et avec son gouvernement doté d'une certaine souveraineté. Mais en s'approchant et en regardant cette mosaïque de près, on identifierait l'Indien avec qui nous partageons notre histoire et qui nous a accueillis et aidés lorsque nous sommes arrivés de France. On pourrait identifier aussi l'Anglais avec qui nous avons, malgré nos différends, édifié la plus grande démocratie du monde. Et enfin on pourrait identifier

23 Agnès GAUDET. « À l'hôpital Sainte-Justine – Une mosaïque des plus spéciales met en vedette Céline et son fils », *Journal de Québec*, 22 mars 2007, p. 55.

l'Allophone qui est venu vivre parmi nous en nous apportant ses propres richesses culturelles.

Vu dans la perspective de cette image, la société d'accueil québécoise apparaîtrait une, unifiée, unique et belle par l'élément intégrateur par excellence qui est son langage, sa langue, la langue française. Ce serait ainsi la véritable intégration. Qui, soit dit en passant, n'a rien à voir avec l'assimilation.

***En adoptant le multiculturalisme canadien comme doctrine
identitaire, le PQ et le Bloc québécois, notamment,
se sont coupés des raisons fondamentales pour lesquelles
un peuple aspire à l'indépendance***

Il est dommage que le PQ et le Bloc québécois ne l'aient pas compris de cette façon. En adoptant, depuis 1995, le multiculturalisme comme doctrine identitaire, le Parti québécois et le Bloc québécois se sont coupés du même coup « des raisons fondamentales pour lesquelles un peuple aspire à l'indépendance ». C'est ce qui explique un peu pourquoi les Québécois ont décroché. Tel est l'avis d'Alexis Cossette-Trudel, candidat au doctorat à l'Université du Québec à Montréal²⁴.

« Au lieu de confondre intolérance et intégration, André Boisclair aurait dû se faire pédagogue et expliquer que l'intégration adéquate des immigrants est nécessairement liée à la souveraineté du Québec, car il s'agit de briser l'ambiguïté identitaire dans laquelle les nouveaux Québécois sont placés dès leur arrivée chez nous ».

« Ainsi, le désir d'intégrer les Québécois de toutes origines à une culture majoritaire inclusive n'a rien à voir avec la xénophobie ou le racisme. Ce qui est rejeté historiquement au Québec, c'est le vide identitaire du multiculturalisme à la canadienne, une approche « ghettoïsante » imposée de façon illégitime au Québec depuis le rapatriement de la Constitution en 1982 ».

²⁴ Alexis COSSETTE-TRUDEL, candidat au doctorat, Département de sciences religieuses, Université du Québec à Montréal. « Le nécessaire identitaire », *Le Devoir*, 28 mars 2007, p. A7.

« Ne sommes-nous pas plusieurs à avoir eu, l'automne dernier, l'impression surréaliste que le premier ministre du Canada avait plus de choses à dire sur la nation québécoise que le « chef du mouvement souverainiste »? Absent du débat de la nation, absent du débat sur les « accommodements raisonnables », indifférent aux propos des artistes tels que Michel Tremblay et Robert Lepage sur les orientations technocratiques du mouvement souverainiste, le PQ a lui-même orchestré sa débâcle électorale. » écrit Alexis Cossette-Trudel.

Depuis le 26 mars 2007, à peu près tout le monde s'interroge pour savoir ce qui se passe chez nous au Québec. Comment expliquer les résultats des dernières élections? Le peuple québécois est-il encore habité par un projet commun? Notre idéal souverainiste s'est-il perdu en cours de route?

Pour le professeur Jacques Beauchemin, le recul apparent du projet visant à faire du Québec un pays peut s'expliquer de différentes façons. « On a évoqué non sans raison l'incapacité du Parti québécois à mobiliser les forces nationalistes. C'est là une part de l'explication de la déconfiture de ce parti et du peu d'enthousiasme que suscitait l'idée de tenir un nouveau référendum à court terme²⁵ ».

« Impuissant à affirmer l'existence d'une majorité franco-québécoise de crainte d'indisposer ceux qui ne s'y associent pas, le discours nationaliste a pour ainsi dire tourné le dos au pays réel en renonçant à inscrire franchement le projet souverainiste dans le parcours historique québécois et en craignant d'invoquer l'identité et la mémoire ».

« Au discours nationaliste, et au Parti québécois au premier chef, incombait la responsabilité de montrer la pertinence du projet souverainiste, dans le contexte de la pluralisation de la société ».

25 Jacques BEAUCHEMIN, professeur au département de sociologie de l'UQAM, l'auteur a notamment publié « *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois* » (VLB éditeur, 2002). « Un Québec fragmenté », *La Presse*, 31 mars 2007, p. 8.

« Son rôle aurait dû consister à montrer la grandeur de ce projet, au-delà de la fragmentation de la société québécoise en ses diverses composantes et à illustrer le pouvoir de rassemblement et de mobilisation qu'il recèle ».

« Ce qu'il aurait fallu affirmer résolument, c'est sa signification du point de vue de l'histoire : prolonger le destin québécois dans son vieux désir d'achèvement ».

« Pour cela, il aurait fallu ne pas désertier la mémoire canadienne-française et s'engager devant l'histoire à faire. Il aurait fallu assumer notre liberté et léguer aux générations à venir le Québec comme sujet légitime de sa propre histoire ».

C'est ce que le nationalisme postréférendaire n'a pas su faire et c'est à ce redressement qu'il faut s'employer s'il n'est pas trop tard. Les souverainistes sont à l'heure de ce grand recommencement auquel les invitent les résultats de lundi dernier » soutient Beauchemin.

Dans un article paru dans le quotidien *Le Devoir*, le 4 avril 2007, Mathieu Bock-Côté écrit que « le sacrifice du nationalisme historique et identitaire aura affaibli profondément le Parti québécois. On commence à connaître l'histoire de cette dénationalisation qui se sera poursuivie jusqu'aux derniers jours de la campagne électorale : pris de panique devant la déclaration de Jacques Parizeau le soir du 30 octobre 1995, les souverainistes auront compensé pendant une décennie dans la surenchère politiquement correcte en javelisant leur définition de l'identité québécoise pour la décentrer complètement de la majorité francophone²⁶ ».

« Cette métamorphose se présentera comme un passage du « nationalisme ethnique » au « nationalisme civique » par lequel le Québec pourrait racheter sa précédente grande noirceur identitaire. On remplacera l'identité nationale par un construit aussi artificiel que friable tout en criminalisant les dissidents de la religion multiculturelle ».

26 Mathieu BOCK-CÔTÉ, candidat au doctorat en sociologie, UQAM. « Pour sortir du coma idéologique – Trois constats sur le déclin du souverainisme progressiste », *Le Devoir*, 4 avril 2007, p. A7.

« Cette déréalisation de la société québécoise entraînera le décrochage de son espace public de toute réalité en substituant à la dure existence politique d'une petite nation française un moralisme postmoderne caricaturalement représenté en fin de campagne par l'appel d'André Boisclair aux « altermondialistes, écologistes, pacifistes, féministes et progressistes ... ».

« ... En se décentrant de la seule lutte pour l'indépendance, sur laquelle il s'était fixé et figé, le nationalisme se déprendra enfin de son cul-de-sac progressiste et pourra de nouveau irriguer l'ensemble de la démocratie québécoise en teintant de son essentielle couleur des questions comme la natalité, la famille, l'école, le multiculturalisme et l'immigration, pour le moment considérées à partir du seul calcul comptable et technocratique ».

« Ainsi pourra-t-il surtout contribuer à redonner un peu de réalité à l'identité québécoise en la recentrant sur une majorité francophone dont les élections du 26 mars auront confirmé la réaffirmation et le désir de continuité historique ».

« Reste à savoir si le PQ est disposé à sacrifier sa catéchèse pluraliste et progressiste pour redevenir le porteur politique de l'identité québécoise et du nationalisme qui l'exprime. On en doutera. On se demandera surtout s'il faut le souhaiter ».

Pour Christian Rioux²⁷ « Le discours multiculturel n'a jamais eu d'autre rôle que de nous marginaliser et de nous faire croire que nous ne comprenons rien au monde moderne. D'où la surprise de voir les souverainistes s'en revendiquer – par culpabilité peut-être encore... On veut nous faire croire que nos ancêtres étaient des paysans incultes et étroits d'esprits alors qu'ils ont accueilli plus d'immigrants que nous n'en accueillerons jamais et qu'ils ont été les premiers à formuler une synthèse originale entre les cultures américaine, européenne et amérindienne : la culture canadienne française et aujourd'hui québécoise. La rencontre des cultures est déjà constitutive de ce que nous sommes. Personne n'a de leçon multiculturelle à nous donner. Surtout pas les sociétés anglo-saxonnes qui ont inventé les ghettos ethniques ».

27 *Id.*, note 89, p. 76.

Quant à Jacques Godbout, écrivain et cinéaste, il est d'avis que le « multiculturalisme canadien, ou québécois, est une politique naïve et généreuse qui est devenue, par un effet pervers, discriminatoire. En voulant assurer des relations harmonieuses entre les différentes cultures issues de l'immigration, en encourageant chacune d'entre elles à s'épanouir, le multiculturalisme a favorisé la ghettoïsation et l'apparition de barons ethniques qui se sont empressés d'exercer le pouvoir sur leurs communautés. C'est le théâtre des « porte-parole », un imam ici, une jeune musulmane là, un délégué des juifs ici, un évêque à Québec, un conseiller municipal à Chicoutimi et chacun de venir se présenter en victime d'une laïcité intolérante ».

« Nous sommes les jouets de provocations systématiques auxquelles les médias donnent des échos bruyants. Des religieux prosélytes veulent se présenter en victimes ou en martyrs, nous serions de faibles démocrates si nous acceptions d'entrer dans ce jeu ».

« Il faut peut-être remettre en question certaines formulations des Chartes des droits (canadienne ou québécoise), car elles encouragent visiblement la confusion plutôt que la tolérance. De même que la loi 101 a clarifié le statut du français en mettant fin à la lutte des langues, une « loi 102 » affirmant la laïcité de l'État québécois mettrait fin aux prosélytismes de toute nature. Liberté, égalité, laïcité, et la démocratie sera mieux gardée²⁸ ».

Pour ceux qui l'ignoraient, les élections du 26 mars dernier au Québec ont eu des échos en Europe et même en Allemagne. C'est ce que nous apprend Christian Rioux dans sa chronique du 30 mars 2007 dans le quotidien *Le Devoir*²⁹. Il écrit qu'il a eu la chance de parler du scrutin du 26 mars dernier « devant un public trié sur le volet à Munich et à Berlin ».

On peut bien se demander ce qui pouvait intéresser les Allemands dans ces élections québécoises. Et bien, nous apprend Rioux, ce sont les citoyens de la Bavière qui ont vu une quelconque relation entre leur situation et celle des Québécois, entre

28 Jacques GODBOUT, écrivain et cinéaste. « Le multiculturalisme est une politique généreuse devenue discriminatoire », *Le Devoir*, 3 avril 2007, p. A7.

29 Christian RIOUX. « Vu d'ailleurs », *Le Devoir*, 30 mars 2007, p. A3.

Mario Dumont et Edmund Stoiber, tous deux représentants du pays profond.

« Quand j'ai décrit le profil du « petit gars de Rivière-du-Loup », mes interlocuteurs ont tout de suite tracé des parallèles avec Edmund Stoiber, dont le parti dirige la Bavière sans interruption depuis 40 ans. Même s'il a presque 30 ans de plus que notre Mario national, le charismatique leader de la CSU a toujours voulu représenter le pays profond et cette classe moyenne qui n'aime pas qu'on vienne l'ennuyer avec les préoccupations des intellectuels des quartiers multiethniques et branchés de Berlin. Comme si, entre le motel Universel et l'hôtel Germain (dans l'architecture froide duquel André Boisclair a passé la soirée électorale), les Bavarois auraient eux aussi spontanément choisi le motel » écrit Rioux.

***Le multiculturalisme fera du Québec une Tour de Babel
culturelle dans laquelle la culture française
deviendra minoritaire***

Je crois que le multiculturalisme canadien, tel qu'il est compris, interprété et vécu depuis plusieurs années, et qui engendre la plupart du temps le multilinguisme, n'a plus sa place au Québec. La nation québécoise qui est toute petite en Amérique du Nord a toutes les misères du monde à réaliser son objectif qui vise à promouvoir le maintien et la valorisation de la langue et de la culture françaises qui sont les facteurs les plus importants de son identité nationale. Alors comment pourrait-elle en même temps favoriser le maintien et la valorisation du patrimoine multi-culturel des Canadiens sans risquer de compromettre sa propre identité ?

C'est mon avis que le peuple québécois a le droit fondamental de défendre et de promouvoir en tout temps et en toutes circonstances la culture et la civilisation dominantes françaises sur son territoire et, par voie de conséquence, de rejeter le multiculturalisme qui ferait du Québec une véritable Tour de Babel.

Tolérer le multiculturalisme signifierait que, dans peu de temps, ce ne serait plus la culture ou la civilisation française qui seraient dominantes au Québec mais l'ensemble de toutes les autres cultures. La culture française deviendrait alors minoritaire sur son propre territoire, le Québec.

La Charte canadienne des droits et libertés garantit, malheureusement, les effets pervers du multiculturalisme canadien sur le peuple québécois en créant, notamment, en faveur des minorités culturelles, des droits collectifs à partir de la reconnaissance de droits individuels

Comme on le sait, la *Loi constitutionnelle de 1982* a eu 25 ans le 17 avril 2007. Par cette loi, le Canada rapatriait sa constitution de Londres, adoptait une formule d'amendement et se donnait une Charte des droits et libertés. Toutes les provinces du Canada, sauf le Québec, ont adhéré à cette loi constitutionnelle. Jusqu'à ce jour, aucun des gouvernements québécois n'a voulu souscrire à cette loi.

Bernard Descôteaux³⁰ du quotidien *Le Devoir* soulignait récemment et à juste titre que cette loi « aura mis le Québec et le reste du Canada sur des voies opposées ».

En effet, alors que le Québec « mettait l'accent sur la protection des droits collectifs afin d'assurer la pérennité de la langue et de la culture françaises », le Canada « donnait la primauté à la promotion des droits individuels ».

« Enchâssée dans la Constitution, la Charte des droits et libertés devait leur donner prééminence et assurer la symétrie des droits partout au Canada. Plusieurs chapitres de la loi 101 devaient ainsi être réécrits par les tribunaux appelés à réinterpréter l'ensemble de la production législative des parlements provinciaux et fédéral ».

C'est alors qu'est née, comme le dit Descôteaux, une « incompréhension fondamentale entre les Québécois et les autres Canadiens. Le recours par le premier ministre Robert Bourassa à

30 Bernard DESCÔTEAUX. « Il y a 25 ans ». *Le Devoir*, 14 et 15 avril 2007, p. B4.

la clause dérogatoire en 1988 pour assurer la primauté du français comme langue d'affichage a alors été reçu par ces derniers comme un déni des droits individuels des non-francophones. On refusait de voir que s'affrontaient alors les droits collectifs de deux minorités, dont l'une, la francophone, était plus menacée ».

L'éditorialiste du *Devoir* est d'avis que cette incompréhension dure toujours, 25 ans plus tard, même si la « perception à l'égard de la portée de la charte canadienne des droits commence à changer. Peu à peu, on prend la mesure des effets pervers qu'elle peut avoir. Ainsi constate-t-on que la reconnaissance de droits individuels peut conduire à la création de droits collectifs ».

« Les accommodements pour motifs religieux comme le port du turban pour les sikhs peuvent contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté qui pourra se percevoir comme une minorité. Les droits collectifs ne sont-ils pas tout simplement des droits que les individus d'un même groupe revendiquent ? D'où le malaise de la part des groupes majoritaires de voir les valeurs communes être mises en question et la société se fractionner ».

« L'application de la Charte a produit des changements sociaux qu'on est plus en mesure de mesurer aujourd'hui. Ils appellent de nouveaux équilibres entre groupes majoritaires et minoritaires. Vingt-cinq ans plus tard, c'est l'étape à laquelle nous sommes rendus. Les difficultés que rencontrent les Québécois à se faire reconnaître comme société distincte avec les pouvoirs nécessaires pour assurer son développement nous montrent que le chemin à parcourir sera long et difficile ».

Notre « vivre ensemble » et notre modèle d'intégration doivent être basés sur la laïcité

C'est mon avis que le multiculturalisme institutionnalisé, comme il l'est au Canada et comme il tend à le devenir à Montréal, et qui encourage les Canadiens à conserver leurs coutumes et leurs traditions, est peut-être valable au Canada mais certainement

pas au Québec. Notre « *vivre ensemble* » doit être basé sur d'autres valeurs que le multiculturalisme et le multilinguisme.

Je crois, dans les circonstances, que le modèle d'intégration qui convient au Québec c'est la laïcité, bien que je sois conscient que ce modèle n'est pas parfait et qu'il ne saurait plaire entièrement à tous. Mais, la laïcité arrive alors comme une condition pour que l'intégration puisse se faire sans trop de heurts.

Si je comprends bien, la laïcité est la mise hors du circuit public de tout ce qui relève de la foi religieuse. Et pourquoi cela? Parce que toute foi, me semble-t-il, a tendance à tenir comme le seul vrai ce qu'elle croit, et, partant, à juger défavorablement, voire à exclure ou condamner ce qui lui est extérieur ou autre.

Ainsi la laïcité est une prise de position culturelle qui évacue du public ce qui signifie d'une manière ou d'une autre l'extériorité religieuse des uns par rapport aux autres. Et à ce titre, elle favorise l'intégration.

Mais, pour éviter tout dérapage, cette prise de position en faveur de la laïcité doit être légalisée, institutionnalisée, inscrite dans la constitution d'un État. Et à ce titre, elle doit être acceptée par tous.

C'est alors, qu'il nous faudra choisir bientôt comme modèle d'intégration pour les nouveaux arrivants au Québec, ou bien le multiculturalisme canadien ou bien la laïcité. Mais nous devons être conscients, que sans l'indépendance du Québec, nous ne pourrions trancher en faveur de la laïcité sur l'ensemble du territoire québécois et particulièrement à Montréal.

En effet, tant que le Québec sera une province du Canada, il sera soumis à la constitution canadienne et à la *Charte canadienne des droits et libertés* qui, en son article 27, prévoit que l'interprétation de ce document constitutionnel doit « concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des canadiens ».

Qu'on le veuille ou non, qu'on aime ça ou pas, les tribunaux sont liés par la constitution et doivent s'y soumettre.

Je me permets ici de reproduire le manifeste d'une grande clarté, préparé par cinq Québécois, intitulé « *En finir avec le multiculturalisme* »³¹ qui arrivent aussi à la conclusion que le *multiculturalisme canadien* n'est pas un modèle d'intégration acceptable au Québec :

En finir avec le multiculturalisme

Manifeste pour un Québec laïque et souverain

Le débat qui fait rage sur l'accommodement raisonnable a le mérite de confirmer la volonté d'une majorité nette de Québécois de faire prévaloir l'égalité, la laïcité, et le partage d'une culture commune comme principes d'intégration. Ce débat appartient à l'ensemble de la nation, croyants comme athées, ruraux comme citadins, natifs comme immigrés.

Deux modèles d'intégration : multiculturalisme et laïcité

Ce débat illustre la confrontation entre deux modèles d'intégration qui reposent sur deux conceptions distinctes de la démocratie moderne.

Le premier modèle, le multiculturalisme, est celui que le Canada a adopté. Il repose sur un principe de cohabitation dans la différence. Principe bien exposé dans le guide « Le Canada et les nouveaux arrivants » du Ministère fédéral de la citoyenneté et de l'immigration : « Le Canada est peuplé de gens qui sont arrivés de toutes les régions du monde. Par sa Loi sur le Multiculturalisme canadien, le gouvernement encourage les Canadiens à être fiers de leur langue, de leur religion et de leur héritage, et à conserver leurs

³¹ COURTOIS, Charles, COURTOIS, Dominic, LAPLANTE, Robert, PARENTEAU, Danic et ROUSSEAU, Guillaume. « En finir avec le multiculturalisme – Manifeste pour un Québec laïque et souverain », manifestequbecclairque@gmail.com, 8 février 2007.

coutumes et leurs traditions. ». Voilà le principe d'intégration du multiculturalisme, un principe non contraignant d'intégration, même dans l'espace public.

Le second modèle, celui que le Québec a choisi démocratiquement depuis la Révolution tranquille, est plus laïque et d'inspiration plus républicaine. Ce modèle met l'accent sur la liberté et l'égalité, en valorisant l'inclusion de tous à la communauté nationale via le partage d'une culture commune, notamment par la langue. Il favorise un vivre-ensemble fondé sur ces principes communs. Vivre-ensemble offert en accueil aux nouveaux arrivants et basé sur l'adhésion à une culture partagée.

Notre société a fait le choix d'un autre modèle d'ouverture à la diversité et d'accueil des nouveaux arrivants, qui valorise le vivre-ensemble, plutôt que le vivre-dans-la-différence, comme fondement de la démocratie.

Toute nation a le droit de faire ses choix démocratiques et le modèle d'intégration que le Québec privilégie est pleinement légitime. Les événements récents rappellent aux Québécois que leur modèle de société est dénaturé par le cadre juridique et politique du Canada, puisque le principe du multiculturalisme est enchâssé dans la Constitution de 1982, que le Québec n'a jamais adoptée. L'écart entre le verdict de la Cour suprême et celui de la Cour d'appel du Québec sur le port du kirpan illustre les restrictions imposées au Québec par le Canada.

L' « affaire Hérouxville » et l'affirmation de l'existence du Québec

Le débat sur les accommodements raisonnables est révélateur du conflit entre le modèle canadien et le modèle québécois. La diffusion de l'esprit du multiculturalisme et sa promotion idéologique active sèment la confusion quant aux principes et aux conduites à suivre dans l'organisation

de l'espace public québécois. L'accommodement raisonnable est devenu une notion fourre-tout, où les principes juridiques sont noyés dans des décisions d'ordre administratif. Le modèle multiculturaliste canadien entre en conflit avec le modèle laïque québécois et son principe d'intégration qui passe par le vivre-ensemble. Ce conflit engendre des entorses au principe de l'égalité dans la laïcité, que les Québécois ont choisi depuis la Révolution tranquille.

Le fameux code d'Hérouxville, certes maladroit, voulait néanmoins rappeler une vérité partagée par la majorité : le Québec existe comme société avec ses valeurs et sa culture propres. Vérité cachée par les lois de citoyenneté canadienne et voilée par l'application de la loi sur le multiculturalisme. La multiplication des accommodements raisonnables prive les citoyens d'un espace public neutre. Cela encourage des pratiques administratives et des normes d'organisation de la vie publique contraires aux principes d'intégration québécois. Ces pratiques, et les principes qui les inspirent, séparent au lieu de réunir, opposent au lieu de concilier, maintiennent dans la différence au lieu de rassembler. Les débordements dans le débat lancé par Hérouxville ne doivent pas tromper: ce n'est pas telle ou telle religion qui est en cause, mais bien le multiculturalisme comme modèle d'intégration et de société.

Le Québec ne doit pas craindre de valoriser son modèle d'intégration. Au contraire, offrir une culture nationale en partage est un principe généreux et inclusif. Le Québec sera d'autant mieux en mesure d'intégrer qu'il n'y aura aucune confusion sur le cadre de son hospitalité. La culture québécoise existe et c'est parce que nous voulons l'offrir en partage que nous avons fait le choix d'accueillir des immigrants. Le débat actuel nous amène à voir que ce conflit entre modèle canadien et modèle québécois est inévitable dans le cadre canadien.

La souveraineté pour trancher entre multiculturalisme canadien et laïcité québécoise

Nous croyons que les Québécois veulent que soient affirmés les principes d'égalité, de laïcité publique, dans un cadre où la culture commune compte, inspirant les principes d'intégration et les modalités de règlement des différends. La Charte de la langue française l'affirme déjà, en partie : mais pour le faire complètement, une citoyenneté québécoise est essentielle. Le débat, même trop émotif, parfois échevelé, qui secoue l'opinion depuis plusieurs semaines en démontre le pressant besoin. Pour l'heure, les néo-Québécois sont assermentés nouveaux citoyens canadiens sans être encouragés à s'intégrer à la nation québécoise. Ce n'est pas ainsi que le Québec conçoit l'inclusion.

Une politique d'immigration réussie au Québec devrait accueillir de nouveaux citoyens officiellement québécois, faisant pleinement leurs cette nation, cette démocratie et cette culture. La politique officielle canadienne compromet cette intégration en niant la nécessité de s'intégrer à la culture québécoise pour réaliser pleinement sa citoyenneté. Or, en ces matières, il ne peut y avoir qu'une seule source d'autorité légitime. La souveraineté offre la seule solution concrète : une citoyenneté québécoise légale dans une République laïque et souveraine.

Comme nous pouvons le constater, ce manifeste est très convaincant et nous amène à comprendre pourquoi la politique officielle canadienne compromet l'intégration des néo-québécois en niant la nécessité pour eux de « s'intégrer à la culture québécoise pour réaliser pleinement sa citoyenneté ».

Agir dès maintenant pour assurer le maintien et la valorisation de la culture et de la langue française au Québec

Pour l'auteur Guy Durand, la notion du multiculturalisme « affadit l'identité culturelle du Québec, » et en conséquence « doit être considérablement revue³² ».

Dans un article qu'il a publié en février 2007 dans *l'Action Nationale*, Guy Durand, après nous avoir rappelé que la culture québécoise c'est d'abord sa langue, la langue française, et son histoire, écrit : « Au sens social, en effet, la culture, c'est cet ensemble de valeurs, de normes, de symboles, d'institutions et d'artéfacts qui caractérisent un groupe ou un peuple ».

Durand énumère les multiples aspects de notre culture dont « la langue, le paysage architectural, le paysage artistique, la toponymie, les rythmes du temps (années, semaines, fêtes, anniversaires), des institutions, des valeurs (liberté, égalité, justice sociale, rapports homme-femme), la connaissance de l'histoire etc. »

« Au Québec, cette culture et cette identité ont été forgées et restent largement marquées par la tradition chrétienne (judéo-gréco-chrétienne). C'est indéniable malgré les critiques que l'on peut faire à l'Église catholique et même si on s'est détaché de la foi ou de la pratique liturgique. C'est une question de fidélité au passé et un gage d'avenir, car il n'y a pas de futur identitaire sans mémoire. L'ouverture au monde n'amointrit nullement le besoin d'une identité nationale. Au contraire. Toute civilisation, comme toute éthique, est faite de traits universels (droits et devoirs), de traits particuliers (culture et identité nationales) et de traits singuliers (personnalité et convictions personnelles) ».

Afin de pouvoir protéger notre culture et notre identité, Durand suggère trois règles que les autorités compétentes devraient appliquer, à savoir :

1. Être restrictif dans l'interprétation de l'accommodement raisonnable » quand la sécurité est en jeu.

³² *Id.*, note 6, p. 22.

2. Interdire les vêtements et signes religieux ostensibles pour les titulaires de postes publics.
3. À moins d'une raison particulière, conserver certaines manifestations et symboles chrétiens qui ne s'opposent pas directement à la liberté de conscience et religion.

L'auteur propose aussi trois règles d'ordre juridique et institutionnel qui tiendraient compte des exigences de la démocratie et de l'état de droit à savoir :

1. Que les organismes de droits (tribunaux, commission des droits de la personne) modifient leur interprétation de la charte (« limites raisonnables » et « accommodement raisonnable ») et tiennent compte davantage des droits collectifs et nationaux (identité et culture du Québec);
2. Que les gouvernements passent des lois pour protéger certains éléments de la culture et du patrimoine, pour interdire certaines pratiques. Et, le cas échéant, fassent davantage appel au pouvoir de déroger (clause nonobstant) qui leur permet de passer outre à l'interprétation des tribunaux;
3. Que le gouvernement du Canada et particulièrement celui du Québec informent les immigrants de la place de la culture commune identitaire dans les institutions publiques et précisent les termes du *contrat moral* (droits et devoirs) qu'ils sont appelés à signer à leur arrivée. « Il faut reconnaître dans notre pays l'existence d'une majorité, de ses valeurs, qui s'enrichissent ou évoluent par métissage, certes, mais qui constituent le corps principal d'intégration à la société d'accueil » (M. Venne, *Le Devoir*, 12 sept. 06)

Comment expliquer que ces règles n'existent pas encore au Québec ? Comment se fait-il que nos politiciens, notamment, n'aient pas encore réalisé que « La démocratie s'appauvrit quand elle piétine l'épaisseur historique et identitaire d'un peuple »?

« La laïcité ne suffit pas à forger une identité culturelle collective si elle n'est pas fondée sur un héritage historique, les traditions locales et le contexte social (Rapport Stasi)" ».

« Le Québec évoluera, c'est sûr, et en partie grâce à l'apport des immigrants, mais il est normal et légitime qu'une société protège son identité, et qu'une génération désire transmettre sa conception du pays à ses enfants et petits-enfants ».

* * *

À la question, « LE QUÉBEC FRANÇAIS EST-IL MENACÉ ÉGALEMENT PAR LE MULTICULTURALISMES CANADIEN COMME MODÈLE D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ? », je crois, malheureusement, qu'il faut répondre par l'affirmative.



CHAPITRE 6

**Le Québec français a-t-il une valeur
patrimoniale canadienne
nord-américaine, voire mondiale ?**



Débat sur les langues lors de la première Assemblée législative du Bas-Canada le 21 janvier 1793.¹

Le Québec, en tant qu'État français, est tout ce qu'il nous reste de l'Amérique française de l'époque de la Nouvelle-France, soit de 1608 à 1760, qui étendait alors ses limites à l'ouest et au sud jusqu'au Mississipi et au Golfe du Mexique et au nord vers la Baie d'Hudson, avec le projet de passer les Rocheuses. De cet immense territoire original, le Québec a su préserver tant bien que mal la langue et la vie françaises dans le quotidien de l'Amérique du Nord.

Rien ni personne ne peut nier le fait que le Québec fut le berceau de l'Amérique et que l'enfant né s'exprimait et vivait uniquement en français durant les 150 premières années de sa vie. Bref, le Québec est ni plus ni moins que le cœur français de l'Amérique, le souffle premier de son patrimoine.

Or, rien ne laisse présager que ce patrimoine français de l'Amérique ne continuera pas à se rétrécir comme c'est le cas depuis la prise de Québec en 1759 par les Anglais. Aujourd'hui, seules les limites territoriales semblent protégées. Mais l'emprise du français sur ce territoire demeure à tout jamais fragile, d'autant

¹ Cette toile de Charles Huot date de 1910-1913. On peut l'admirer dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale du Québec. La peinture représente le débat sur les langues issu de la séance du 21 janvier 1793 à l'Assemblée législative du Bas-Canada. Les hommes politiques décidèrent alors que les procès-verbaux de la Chambre d'assemblée seraient rédigés en langues française et anglaise. Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

plus que nous ne représentons plus qu'un maigre 1,8% de la population nord-américaine.

Le Québec, patrimoine français d'Amérique

La nation québécoise a-t-elle une valeur patrimoniale?

À cette question, on ne peut répondre que par l'affirmative. La nation québécoise, comme nation francophone, a une valeur patrimoniale qui devrait obtenir non seulement une reconnaissance canadienne mais aussi une reconnaissance Nord-américaine et surtout une vraie reconnaissance mondiale par l'entremise de l'UNESCO.

Selon le Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec²: *« peut être considéré comme « patrimoine » tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, que s'approprie une collectivité en reconnaissant sa valeur de témoignage et de mémoire historique et en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver et de le mettre en valeur »*. Parmi les critères qui donnent à la nation québécoise sa valeur patrimoniale, il faut retenir d'abord son unicité et sa spécificité. En effet, les Québécois forment un peuple qui est conscient de son « unicité historique, sociale et culturelle ». Le peuple québécois se caractérise aussi par sa volonté de vivre en commun (vouloir vivre collectif).

Un autre critère qui donne à la nation québécoise sa valeur patrimoniale est la menace de disparition qui pèse lourdement sur la langue et la culture françaises. En effet, à plus ou moins long terme, la langue française, comme langue intercommunautaire ou langue nationale, pourra s'éteindre et cela pour les raisons données plus avant.

Il est prévu qu'en 2050 la population du Québec, à moins de circonstances extraordinaires non prévisibles, ne dépassera pas sept (7) millions d'habitants à peu près, ce qui constitue une

2 « Notre patrimoine un présent du passé », Le Groupe conseil, sous la présidence de M. Roland Arpin, novembre 2000.

régression sur le plan démographique. Cette conséquence est due en grande partie au faible taux de natalité qui est un des plus bas au monde et au fait que les immigrants ne s'installent pas en grand nombre au Québec par rapport au reste du Canada ou encore décident de déménager ailleurs après quelques années en sol québécois.

Selon une étude préparée par John Hethrington³, « le Québec aura la croissance de la population la plus lente d'ici 2017, soit de seulement de 1.5%, comparativement à 11 % au Canada, à 16% en Ontario et à 21% en Colombie-Britannique ».

La menace de disparition qui pèse sur la langue française découle également du fait que la langue anglaise envahit de plus en plus l'univers. En Amérique du Nord, la force de l'anglais est tout simplement titanesque. Certains prévoient, si la situation ne change pas de façon radicale, que Montréal pourrait devenir une ville où le français serait minoritaire d'ici dix (10) à quinze (15) ans. La fusion de toutes les villes de l'Île de Montréal en une seule grande ville n'aurait fait qu'accentuer ce phénomène.

La valeur patrimoniale de la nation québécoise comprend aussi comme critère, la prise de conscience des Québécois du véritable sens et de la valeur de leurs distinctions culturelles en Amérique du Nord et dans le monde. C'est particulièrement ce phénomène qui explique ce désir pour une bonne partie des Québécois de faire du Québec un véritable pays.

Finalement, le dernier et non le moindre des critères donnant à la nation québécoise sa valeur patrimoniale est son sens sociologique qui n'est à peu près pas contesté au Québec. En effet, les Québécois forment un peuple dont la volonté de vivre en commun n'est pas discutable; un peuple distinct par sa langue, ses coutumes et son histoire, vivant sur un territoire bien délimité et possédant un gouvernement doté d'une certaine souveraineté.

Tous les Québécois sans distinction appartiennent à la nation québécoise. Qui plus est, ils se sont appropriés la nation québécoise qui les comprend et les englobe tous. D'une certaine

3 Consultants Venturecan de Toronto. « Les communautés visibles vont croître de 49,6 % en 15 ans au Québec... », *Le Soleil*, 11 juillet 2003.

manière, on pourrait même dire que le Québec tout entier a une valeur patrimoniale.

C'est pourquoi, il faut prendre tous les moyens pour éviter que notre langue disparaisse. Et surtout il ne faut pas attendre qu'elle soit au bord de l'extinction pour réagir.

« Si une langue disparaît, chacun d'entre nous est dépossédé de son patrimoine, car c'est alors une nation et une culture qui perdent leur mémoire, il en est de même de la subtile tapisserie dont est tissé le monde et qui en fait un lieu passionnant », déclarait Vigdis Finnbogadóttir, ambassadrice de bonne volonté pour les langues auprès de l'UNESCO et ancienne présidente de l'Islande, lors de la première Journée internationale de la langue maternelle⁴ ».

Pour sa part, le directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, affirmait le 21 février 2000, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle, proclamée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1999 que « les États membres de l'UNESCO, en décidant de célébrer les langues maternelles, ont voulu rappeler qu'elles constituent non seulement un élément essentiel du patrimoine culturel de l'humanité mais aussi l'expression irréductible de la créativité humaine dans toute sa diversité ».

La chute dramatique du poids démographique du Québec dans la fédération canadienne

Avant la confédération de 1867, le peuple canadien-français et le peuple anglais du Canada étaient soumis à l'Acte d'union. Le poids des francophones était aussi important que celui des anglophones dans ce qu'on appelait à l'époque le Haut et le Bas-Canada. En 1867, une bonne partie des Québécois considéraient que la constitution qui a donné naissance à la fédération canadienne était née d'une entente entre deux peuples. Ce n'est que plus tard qu'on a dû se rendre à l'évidence. Il s'agissait plutôt

⁴ *Id.*, note 91.

d'une entente entre quatre provinces soit l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Le poids et l'influence des Canadiens-français, comme on les appelait à l'époque, étaient malgré tout importants. Petit à petit le poids du Québec au sein de la fédération canadienne a diminué. De quatre provinces on est passé à dix en plus de deux territoires. De 30 % de la population que nous étions il n'y a pas très longtemps, nous ne sommes plus que 23.9 % selon Statistique Canada⁵. En effet, les premières données du recensement de Statistique Canada effectué en 2006 démontre que la population canadienne est de plus de 31 612,897 habitants alors que la population du Québec est de plus de 7 546,000 habitants d'où la proportion de Québécois au sein de la population canadienne de 23.9 %. Quant à la population de Montréal, elle est de 1 620,000 environ.

Nous vieillissons et nous mourrons sans nous remplacer à tel point que, d'ici 2050, il y aura moins de francophones au Québec qu'il y en a actuellement (environ 6 millions).

La chute du poids démographique du Québec a comme corollaire l'affaiblissement de son influence dans la fédération canadienne. Il va de soi que ce phénomène frappe particulièrement la population francophone qui commencera à décroître bientôt, dans quelques années à peine, à moins que son taux de natalité, qui a chuté de façon dramatique, connaisse un redressement important, ce que personne ne prévoit. C'est ce que l'on constatait malheureusement, déjà en 1996, après avoir pris connaissance d'un ouvrage publié par le gouvernement du Québec⁶ :

L'évolution démographique d'une population définie selon une langue est soumise aux facteurs suivants : la natalité, la mortalité, les transferts linguistiques et les phénomènes migratoires (immigration, migration

5 « Le Québec se peuple par l'immigration ». *La Presse*, 14 mars 2007, p. A12 & A13. Statistique Canada a publié le 13 mars 2007 les premières données du recensement de 2006.

6 « *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise. Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française* », publié par le ministère de la Culture et de l'Éducation du Québec, 1996.

inter-provincial, déplacement et concentration sur le territoire du Québec). (p. 54) [...]

... depuis les années 60, les Québécois, dont les francophones, ont pris conscience de la baisse spectaculaire de leur taux de fécondité, qui est passé de 4,2 en 1956-1961 à 2,3 en 1966-1971; on sait qu'il faut un taux d'environ 2,1 pour assurer, à long terme, le renouvellement de la population. Or, le taux de fécondité de la population de langue maternelle française a continué de baisser progressivement au cours des années 70 et 80, pour atteindre 1,5 en 1981-1986 et 1986-1991, un des taux les plus bas dans tout l'occident. Puis, il est remonté au-dessus de 1,6 en 1990, gardant par la suite une certaine stabilité (Paillé, 1992, p.11; Termote, 1994, p.50-51).

Quant à l'indice de fécondité du groupe de langue maternelle anglaise, qui a baissé un peu moins vite que celui des francophones, il est maintenant à égalité avec celui des francophones. Les allophones, pour leur part, gardent encore un taux de fécondité plus fort bien qu'il se situe également au-dessous du seuil de renouvellement (1,8). » (p. 54).

[...] Le bilan de la situation linguistique doit englober l'avenir prévisible, puisque ce sont les variations possibles des facteurs observés et des réalités constatées qui déterminent les projections. [...] Ces scénarios sont basés soit sur des hypothèses relatives au taux de fécondité et au niveau d'immigration, soit sur des hypothèses relatives à la mortalité, aux transferts linguistiques et à l'étalement urbain (région métropolitaine), soit enfin, sur une hypothèse relative au niveau d'immigration.

« Quel que soit le scénario retenu, le premier constat est que « la décroissance de la population totale du Québec semble, sinon inéluctable, du moins très probable ». Ce déclin s'amorcerait quelque part entre l'an 2016 et 2036. Dans le meilleur des cas (immigration élevée à 33 000 immigrants, croissance marquée de l'espérance de vie et taux de fécondité constant), le déclin serait retardé jusque vers 2050 ».

« Le deuxième constat est du même ordre que le premier : la décroissance de l'effectif de la population francophone du Québec est, elle aussi, inéluctable; elle commencera plutôt que celle de l'ensemble de la population, soit dans une quinzaine d'années ou, au mieux dans une trentaine d'années (Termot, 1994, p.213-214) (p. 57) ».

Il est donc clair, en perspective, que le tableau démographique de la communauté française du Québec est sombre. Le taux de fécondité de cette communauté qui est de 1,6 est dramatiquement inférieur au taux de renouvellement de la population qui est de 2,1 enfants par femme.

Le poids de la langue française dans le monde

Il y a environ 7000 langues dans le monde et moins de 200 États souverains pour les abriter (l'ONU compte 192 États avec le Monténégro), ce qui revient à dire qu'il y a environ 25 fois plus de langues que de pays dans le monde. Il en découle qu'il y a nécessairement des pays qui possèdent plus d'une langue, et la plupart des États du monde se trouvent dans cette situation.

Le monolinguisme absolu n'existe dans aucun pays du monde. L'équation « un État, une langue » est un faux axiome européen; même si la France affiche l'unilinguisme officiel, l'on sait que c'est un pays multilingue : en plus des langues des immigrants, l'on y rencontre l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse, le flamand et l'occitan. Sur ce plan, il n'y a pas matière à paniquer au Québec, car nous nous trouvons dans la situation normale des nations et des peuples du monde.

Selon l'Organisation internationale de la francophonie, le français serait parlé par 175 millions de personnes dans le monde, soit 115 millions de francophones, et par 60 millions de personnes l'ayant appris.

Le français se situe au neuvième rang des langues les plus parlées sur la planète. Le mandarin et l'anglais arrivent respectivement au premier et au deuxième rang. Le français est parlé dans 33 pays, et l'anglais, dans 45 pays sans compter qu'au total, 55 pays sont membres de la francophonie.

Selon Statistique Canada, à l'extérieur du Québec, en 2001, les francophones représentaient seulement 4.4 % de la population canadienne de près de 30 millions de personnes. La population francophone hors Québec était composée de 980,300 personnes⁷.

Des 7000 langues en usage dans le monde, seules six langues (l'anglais, le français, l'espagnol, le russe, le chinois et l'arabe) sont des langues officielles des Nations Unies autour desquelles les 192 États membres doivent se regrouper, ce qui amène chacun de ces États à adopter l'une de ces six langues comme langue officielle ou comme langue seconde. De plus, pour ses fonctionnaires, l'ONU reconnaît l'anglais et le français comme langues de travail. Nous sommes donc l'un des peuples les plus privilégiés de la Terre au niveau du statut juridique de notre langue maternelle : non seulement elle est langue officielle aux Nations Unies, mais encore elle est langue officielle de travail pour les fonctionnaires de cette organisation.

Malgré toutes les difficultés que connaît la langue française à travers le monde, comme bien d'autres langues d'ailleurs, il n'est pas exagéré d'affirmer que notre langue est bien placée sur l'échiquier mondial.

En effet, le français remplit les trois conditions principales qui déterminent le caractère international d'une langue à savoir : son poids démographique, l'aire d'extension géographique de ses locuteurs et sa dynamique dans l'espace géolinguistique. Il nous faut admettre cependant que la langue française accuse une régression mondiale quant à l'ensemble de ces trois conditions.

7 « En crise, le français? », *La Presse*, 10 décembre 2006, p. A-2 et A-3.

C'est mon avis que la naissance d'un pays francophone en Amérique du Nord donnera lieu à une nouvelle dynamique internationale du rayonnement du français dans le monde. Sans compter que le Québec, comme pays indépendant, pourra apporter à la langue française la protection dont elle a tant besoin pour sa survie.

***Nécessité de protéger l'espèce humaine française au Québec
menacée de disparaître culturellement***

Tous les citoyens de la terre, particulièrement les Canadiens et les Américains, devraient être fiers de constater que les descendants de Jacques-Cartier et de Champlain ont réussi à conserver une parcelle française de l'Amérique. Que nous ayons réussi à vivre en français au Québec tient du miracle.

Mais pour protéger ce patrimoine qui est fragile comme du verre de cristal, un statut politique provincial pour le Québec ne suffit plus. S'il est vrai qu'on prend tous les moyens pour protéger les espèces en voie de disparition, il ne faudrait pas attendre avant d'agir que l'espèce humaine française qui vit au Québec en soit rendue à cette étape de son existence.

C'est Guy Rocher qui soutenait jadis que « le mouvement souverainiste a progressivement rallié un nombre croissant de militants de toutes origines qui prenaient progressivement conscience que le rêve canadien-français du Canada s'avérait définitivement illusoire⁸ ».

« Dans le Canada en voie de réaliser son indépendance, les Canadiens-français perdaient sans cesse du terrain : le thème des deux peuples fondateurs était à jamais rejeté, le biculturalisme remplacé par le multiculturalisme, les pouvoirs centralisateurs du gouvernement fédéral renforcés, les « cadeaux » fédéraux toujours et plus que jamais attendus ».

8 Guy ROCHER, professeur au département de sociologie et chercheur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. « Du nationalisme canadien-français au projet souverainiste : quelle continuité? », *Le Devoir*, 16 avril 2007, p. A7.

Avec l'apport de l'immigration, la minorisation des Canadiens français (sic) dans ce nouveau Canada était inéluctable, et d'autant plus inacceptable qu'elle signifie à plus ou moins long terme une évidente perte de pouvoir politique tandis que se profile à l'horizon la menace d'une extinction en douceur ».

Si j'ai bien compris le texte du professeur Rocher, la seule solution logique pour éviter la disparition du Québec français ou, comme il le dit, son « extinction en douceur », c'est de « faire du Québec le pays qui remplacera le rêve canadien ; échanger le statut indéfiniment minoritaire au sein du Canada pour celui de majoritaire dans un Québec indépendant ».

* * *

Pour toutes ces raisons, je suis d'avis qu'on devrait répondre « OUI » à la question numéro 6 : « LE QUÉBEC FRANÇAIS A-T-IL UNE VALEUR PATRIMONIALE CANADIENNE, NORD-AMÉRICAINE, VOIRE MONDIALE ».



CHAPITRE 7

**Un état indépendant est-il nécessaire
pour promouvoir le maintien
et la valorisation du patrimoine français
du Québec et, partant, de son identité,
de sa langue et de sa culture ?**



Ville de Québec et le Château Frontenac vue de la terrasse de Lévis, Canada.¹

La survie du Québec français passe par l'indépendance nationale

Lors d'un sondage effectué par la firme Léger Marketing (Léger & Léger à l'époque), à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril 2000, on voulait savoir s'il existait un lien dans la population québécoise entre la nécessité de faire la souveraineté du Québec et la nécessité de préserver la langue française².

« Deux questions ont été posées aux répondants. La première, posée à tous, est la question habituelle demandant au répondant s'il voterait pour ou contre la souveraineté du Québec assortie d'une offre de partenariat si un référendum sur cette question avait lieu aujourd'hui. La seconde, posée uniquement à ceux qui ont exprimé l'intention de voter contre la souveraineté, demandait à ces derniers s'ils modifieraient leur vote s'ils étaient à peu près certains que la

¹ Source : Bernard Gagnon. (Wikipédia)

² *Le Devoir*, 27 avril 2000, p. A7.

souveraineté était nécessaire pour assurer la survie à long terme du français au Québec ».

Les résultats de cette étude préparée par MM. Jean-Marc Léger (président de Léger Marketing) et Richard Nadeau (professeur titulaire au département des sciences politiques de l'Université de Montréal) *« confirment le potentiel de la question linguistique. L'appui à la souveraineté, de 41 % qu'il était à la question habituelle, passe à 53 % lorsqu'on ajoute à l'appui initial »* donné *« à l'option du OUI celui exprimé par les opposants (environ le quart) à la souveraineté qui modifieraient leur choix devant l'impératif d'assurer la survie du français ».*

Je suis complètement d'accord avec les auteurs de cette étude lorsqu'ils affirment *« que l'argument linguistique pourrait avoir un impact significatif, voire décisif, dans un éventuel débat référendaire si les souverainistes pouvaient convaincre un nombre plus important d'électeurs que la survie du français passe par l'accession du Québec à la souveraineté³ ».*

Christian Gagnon est du même avis. *« De 1980 à nos jours, le noyau dur des sympathisants souverainistes est lentement passé de 40 % à environ 45 % de l'électorat. L'insécurité linguistique pourrait bien être ce terreau fertile permettant enfin au mouvement souverainiste de franchir le cap démocratique de la majorité absolue⁴ ».*

Le Canada, notamment, devrait favoriser l'émergence d'un État du Québec indépendant

Compte tenu de sa valeur culturelle inestimable, la nation québécoise doit non seulement être protégée et conservée, mais elle doit être mise en valeur et pour ce faire, elle doit jouir de l'aide et de l'assistance que seul un État indépendant peut lui

3 Jean-Marc LÉGER et Richard NADEAU. « L'appui à la souveraineté croît avec l'inquiétude linguistique », *Le Devoir*, 27 avril 2000, p. A7.

4 Christian GAGNON. « Le débat linguistique – La bête noire d'André Boisclair », *L'action nationale*, vol. XCVII, numéro 1-2, janvier-février 2007, p. 92. L'auteur a été président régional du Parti québécois de Montréal-Centre d'octobre 2002 à décembre 2005.

accorder. En effet, qui peut mieux protéger la langue et la culture de la nation québécoise que l'État québécois lui-même ?

Dans les circonstances, le Canada, les États-Unis et tous les pays du monde ont tout avantage à protéger, développer et mettre en valeur l'Amérique française dont le cœur est le Québec. Pourquoi alors ne participeraient-ils pas ou ne favoriseraient-ils pas la naissance, sur le continent nord-américain, d'un pays de langue française? La mondialisation des marchés et l'abolition des frontières économiques ne doivent pas signifier la « *folklorisation* » de certaines cultures dont la culture française en Amérique.

D'ailleurs, c'est un peu la conclusion à laquelle est arrivé le Groupe-conseil sur la politique du Patrimoine culturel du Québec en novembre 2000 lorsqu'il souligne dans son avant-propos, le « besoin de concrétiser le sens de l'identité nationale, inquiétude grandissante devant certaines menaces portées par une mondialisation qui pourrait engendrer l'uniformisation de la culture⁵ ».

Pour les auteurs de ce document : « Nous sommes entrés dans une période de turbulence, où l'accélération vertigineuse des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le mouvement croissant de concentration des méga entreprises et la domination de la loi du marché dans tous les secteurs entraînent, par leur convergence, l'affaiblissement des souverainetés nationales, l'hégémonie d'un seul modèle socioculturel et d'une seule langue, et le risque de folklorisation de certaines cultures ».

Les auteurs n'ont pas manqué de rappeler, à la page 14 de leur rapport⁶, que « ... la culture embrasse tout ce qui constitue l'environnement de l'homme, tout ce qui concourt à son développement, tout ce qui lui est source de réflexion, d'expression, de créativité, tous les fruits de cette créativité, dans quelque ordre que ce soit, tous les aspects, enfin, de sa démarche intellectuelle et spirituelle, ainsi que des modes d'organisation de la Cité, d'exploration du temps et de l'espace ».

5 Groupe-conseil sur la politique du Patrimoine culturel du Québec, novembre 2000, sous la présidence de René Arpin.

6 *Id.*, note 167.

Le groupe de travail, sous la présidence de Roland Arpin, insistait pour dire: «Que le patrimoine peut être répertorié, étudié sous toutes ses coutures, diffusé et mis en valeur; il n'en est pas moins menacé⁷».

***En encourageant le Québec à devenir un pays,
l'Amérique toute entière sera assurée
de conserver à jamais son patrimoine français***

L'indépendance du Québec ne doit plus être présentée comme une rupture avec le passé mais plutôt comme une continuité de l'œuvre de nos pionniers français. Pour que l'Amérique française survive, le Québec doit devenir un pays indépendant, qui aura la capacité d'adopter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts, de signer tous ses traités et d'être présent sur la scène internationale.

L'indépendance du Québec permettra de protéger le Québec français et la nation québécoise. Il s'agit là d'un patrimoine dont les Canadiens, les Nord-Américains et tous les humains de la terre sont en partie les héritiers. Pourquoi alors ne participeraient-ils pas à sa protection, à son maintien et à sa promotion?

C'est mon avis qu'aucun peuple de la terre ne devrait rester indifférent ou insensible à la protection du tissu français en Amérique du Nord. La nation québécoise doit être protégée et mise en valeur par la naissance d'un État français indépendant.

Mathieu Bock-Côté, étudiant en maîtrise en sociologie à l'Université du Québec à Montréal⁸, écrivait récemment que « L'État n'est pas seulement une agence de livraison de services. C'est la forme politique à travers laquelle une nation parachève la conscience qu'elle a d'avoir un point de vue sur le monde. Que cet État soit interventionniste ou non, faible ou fort, importe peu ici. Car l'État, par-delà la question des services publics, est une forme historique

⁷ *Id.*, note 167.

⁸ Mathieu BOCK-CÔTÉ, étudiant en maîtrise en sociologie à l'Université du Québec à Montréal. *Le Devoir*, 11 juillet 2003.

qui incarne politiquement la possibilité pour un peuple d'être sa propre référence à lui-même ».

Plus loin, dans son plaidoyer, le même auteur soutenait que: « Le Québec est une petite nation, un de ces peuples sans nécessité qui préservent la diversité authentique du monde. L'expérience québécoise est emblématique du sort qui attend les peuples dans le siècle à venir. S'il est une chose que la nation québécoise peut apporter au patrimoine commun de l'humanité, c'est l'idée voulant que la diversité du monde n'est jamais une évidence, qu'elle ne peut être préservée qu'à partir du moment où une culture se déploie dans un espace public pour fonder un monde commun ».

Côté terminait son exposé en nous rappelant que:« La conscience historique québécoise est portée par l'aspiration jamais reniée à la pleine existence collective. C'est par cette capacité à conduire le fil secret de notre mémoire jusqu'au présent que nous pourrions collectivement accoucher du pays québécois que nous avons toujours « porté comme un enfant ».

Le tremplin du Québec sur la scène internationale, c'est l'Amérique. Indépendant, le Québec sera avant tout un pays nord-américain. C'est une évidence sur le plan géographique. Et cela doit devenir tout aussi évident sur le plan patrimonial. Nous savons déjà que le Québec est tout ce qu'il reste de l'Amérique française de Jacques Cartier.

En encourageant le Québec à devenir un pays, l'Amérique est assurée de conserver à jamais son patrimoine français. Ainsi, les autres provinces et les territoires canadiens devraient être les premiers à nous encourager à parachever le pays québécois, suivis des États-Unis d'Amérique. Le monde entier leur serait reconnaissant. Ce geste, à n'en pas douter, serait bien perçu au plan international.

En effet, les États-Unis d'Amérique, souvent perçus comme la Rome dominatrice des temps modernes, donnerait un souffle nouveau à sa réputation en encourageant la création d'un pays francophone sur « son » propre continent dans le but de protéger le patrimoine français nord-américain dont le cœur est au Québec. Une telle réalisation ne saurait être perçue comme une menace

depuis le temps que le Québec est un fier partenaire des États-Unis en bon nombre de domaines, à commencer par l'économie.

« Alors que le Canada est toujours absorbé par le monde anglo-protestant et que les États-Unis sont tirés en permanence vers l'ouest, nous représentons une sorte de pont entre l'ancien et le nouveau monde. Nous avons la chance de pouvoir prendre ce qu'il y a de meilleur dans les deux. On a la politique étrangère de sa géographie, dit-on. Or, notre géographie, c'est celle de l'atlantisme ».

« Plutôt que de se réfugier dans un pacifisme à la mode et réducteur, les Québécois doivent assumer leur américanité et leur européenité. S'il y a un pays dans le monde qui doit adhérer à l'OTAN, c'est nous. Nous avons un lien presque incestueux avec les États-Unis où l'on trouve autant de descendants de Canadiens français qu'au Québec ».

« Nous avons un lien fondé sur une culture largement commune avec la France. C'est un cocktail unique qui nous permet de puiser aux deux grandes sources de la pensée politique moderne⁹ ».

Et que dire des retombées mondiales de pareils encouragements de la part du Canada. Si les habitants des autres provinces et territoires canadiens veulent vraiment préserver ce pourquoi ils nous aiment, notre caractère français de Nouvelle France, ils ont le devoir de nous accompagner et de nous aider à parachever le pays québécois, plutôt que de s'y opposer.

Autrement, ils risquent de ne plus nous reconnaître dans notre différence bien aimée d'ici quelques générations. De nous, de notre langue, de notre vie française, il ne restera plus que les pierres en nos villes et des Québécois réfugiés en leurs villages comme les Gaulois.

Je sais qu'il est difficile de croire que notre langue et notre culture françaises puissent un jour disparaître compte tenu qu'elles ont résisté jusqu'à ce jour à toutes les épreuves auxquelles elles ont été soumises. Mais la confiance en notre province n'est-elle pas souvent aveugle ou superficielle?

9. Id. note 89, p. 73 (Propos de M. Christian Rioux).

Savoir se libérer de l'autorité canadienne comme on se libère d'une tutelle légale

L'avenir du Québec français doit cesser d'être une préoccupation constante et de tous les instants. Il faut que nous puissions rayonner une fois pour toutes et sereinement à la face de toute la terre. Il ne faut plus que chacune des générations qui nous suivra passe toute sa vie à se demander si le Québec français survivra. Et survivre, est-ce une vie ? Non.

Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir jusqu'à aujourd'hui pour nous épanouir du mieux que nous pouvons dans le fédéralisme canadien à titre de province. Mais tout laisse croire que nous ne pourrions pas aller plus loin sans l'indépendance nationale du Québec. On doit accepter de voir le peuple québécois, qui aura bientôt 450 ans et qui est considéré comme l'un des plus jeunes peuples de la terre, se libérer de l'autorité canadienne comme on accepte que l'adolescent un jour se libère de l'autorité de son tuteur légal.

Ainsi le peuple québécois ne ferait pas preuve d'ingratitude parce qu'il choisirait de mettre fin à la tutelle légale à laquelle il est soumis par la Loi constitutionnelle de 1867, et par la Loi constitutionnelle de 1982, en procédant à son émancipation par la voie légale et légitime de l'indépendance nationale.

À l'image de toute jeune personne adulte, le peuple québécois déborde d'énergie et de vigueur, de volonté et de détermination, de rêves et de projets. À cette situation s'ajoute, comme chez presque tous les jeunes sous tutelle légale, le manque de moyens et de liberté pour pouvoir mesurer toute sa potentialité et passer par l'épreuve de la vie. Voilà pourquoi le peuple québécois veut s'émanciper en se libérant de son obligation d'être représenté par son tuteur canadien (Ottawa) pour l'exercice de tous ses droits, compétences et obligations. En quelque sorte, le peuple québécois doit sortir de l'adolescence.

C'est Christian Rioux qui résume le mieux la situation un peu malheureuse je dirais dans laquelle nous semblons nous conforter au Québec¹⁰. « J'ai parfois l'impression que le Québec rêve de s'installer en permanence dans l'adolescence. L'adolescence, c'est cette période de la vie que la culture démocratique et en particulier les médias de masse imposent à nos jeunes et durant laquelle ils doivent rejeter en bloc l'héritage de leurs parents et de l'histoire ».

« L'adolescent ne fait pas d'enfants, il est sur le party permanent, il essaie de ne jamais choisir, de garder toutes les portes ouvertes et joue le jeu de la séduction et des modes. C'est terrible d'être adolescent aujourd'hui, on est l'objet de toutes les manipulations, de toutes les convoitises. Je veux bien que l'on soit adolescent à 16 ans, mais à 30, 40 et 50 ans, c'est autre chose. On doit apprendre à faire la part des choses et surtout assumer la responsabilité de transmettre l'héritage culturel que nous a légué l'histoire ».

« Je m'étonne toujours de l'importance que l'on accorde à la préservation de la nature alors que l'héritage culturel occidental, les classiques, notre passé catholique, notre histoire comptent souvent pour des prunes. Je ne connais pas un pays du monde où l'on aurait poussé l'inconscience au point de proposer un programme d'histoire qui ne mentionne pas deux événements aussi fondateurs que la Conquête et les insurrections de 1837-38. C'est comme faire de la géométrie sans savoir ce qu'est un segment de droite », soutient Rioux.

« C'est ce manque de maturité que certains voudraient ériger en système et (**sic**) glorifiant l'ambivalence adolescente des Québécois, leur façon de manger à tous les râteliers, de jouer les candides et les pacifistes en toute circonstance, leur refus de faire des choix difficiles, de s'assumer au fond. L'indépendance, pour moi, c'est le projet extraordinaire qui consiste à passer à l'âge adulte ».

¹⁰ *Id.*, note 89, p. 70.

Christian Rioux déplore le refus des Québécois de faire des choix difficiles comme celui de transformer le Québec de son statut provincial à celui d'un pays indépendant. « Il faut admettre qu'il y a quelque chose d'irrationnel et de mythique dans l'idée de l'indépendance. Une fois qu'on a fait toutes les démonstrations économiques, qu'on a examiné toutes les conjonctures politiques, qu'on a compté tous les sous et disséqué tous les traités constitutionnels – et je n'ai rien contre cela – il reste un choix à faire. Or, ce choix est existentiel. Il ne peut pas être utilitariste. Il concerne notre identité profonde, notre héritage et la lecture que nous faisons de 400 ans d'histoire. Un jour, les peuples se retrouvent devant une intersection et ils doivent choisir¹¹ ».

« Quand Trudeau a fait le coup d'État constitutionnel de 1982, il a posé un geste violent, illégitime et arbitraire. Il a choisi sa nation et posé un geste historique. C'est ce courage que n'a pas eu Robert Bourassa dans les années qui ont suivi comme l'a démontré Jean-François Lisée. Le pacifisme naïf et adolescent nous éloigne malheureusement de l'indépendance. Car, pour faire l'indépendance, il faudra trancher quelque chose. C'est cette violence symbolique que les Québécois n'osent pas encore assumer ».

Je suis d'accord avec Christian Rioux lorsqu'il affirme « ... que les réalités historiques nous rattrapent tôt ou tard. Comment faire semblant d'oublier que ce que Lord Durham avait souhaité est en train de se réaliser dans le grand Canada démocratique et multiculturel. Il ne s'agit plus d'assimilation, mais de marginalisation. Nous serons bientôt 20 %, puis 15 % et 10 % des habitants de ce pays. Comment être citoyen d'un pays où votre disparition est déjà inscrite sur le calendrier de l'histoire? »

« Or, je crains que si les choses tardent, nous ne voyions apparaître un jour une forme de ressentiment à l'égard de l'immigration. Rappelez-vous des émeutes de Saint-Léonard. Nous serions bien le seul pays où ces questions ne se poseraient pas. Certes, les immigrants vont aujourd'hui à l'école française, mais seulement 50 % s'intègrent vraiment. Je crois que nous assistons

11 *Id.*, note 89, p. 75-76. (Les propos de Christian Rioux ont été recueillis par Mathieu Bock-Côté lors d'une entrevue qu'il lui a accordée.)

actuellement à une bilinguisation du Québec. Nous sommes déjà un des peuples les plus bilingues du monde et le gouvernement ne trouve rien de mieux que de commencer à enseigner l'anglais en première année. Les immigrants comprendront le message ».

Dernièrement je lisais un article de Marc Brière, porte-parole du Mouvement Démocratie-Souveraineté, dans lequel il n'hésite pas à sonner l'alarme et à nous faire comprendre comment le temps joue contre le peuple québécois qui n'arrive pas à se décider de se donner un pays¹². « Si le Québec ne se décide pas de faire enfin sa souveraineté, il s'étiolera, il mourra de mort lente, par épuisement, par négligence, par indifférence, par insignifiance. Et d'autres, tout normalement, viendront prendre la place que nous aurons laissée vide. Car le temps ne joue plus pour nous, les Franco-Québécois, le temps nous a rejoint; et il nous use ».

Avec raison Brière ajoute « Nous n'avons simplement plus le temps d'attendre une illusoire réforme du fédéralisme canadien qui ne viendra jamais, avec ou sans asymétrie, ou statut particulier, ou société naïvement distincte, unique ou spécifique, ou même reconnaissance purement symbolique d'une illusoire « nation ». Rêves d'avocats, de maniaques des procédures et des restructurations, faux-fuyants pour éviter de regarder la réalité en face et de prendre ses responsabilités, peur du changement, savant calcul des risques si bien calculés qu'on n'ose plus vivre sa vie ».

L'Amérique française a suffisamment souffert et lutté contre vents et marées pour prendre maintenant la place qui lui revient dans le monde. « *Tanguy* »¹³ en sa propre demeure le Canada, un pied dedans, un pied dehors, plié en deux avec une main sur les États-Unis et l'autre sur la France, le Québec est écartelé et inconfortable, ce qui le paralyse et l'empêche de jouer le rôle qu'il devrait jouer dans le monde ou d'y prendre la place qui lui revient.

12 Marc BRIÈRE, Mouvement Démocratie-Souveraineté. « Pourquoi la souveraineté? », *L'action nationale*, vol. XCVII, numéro 1-2, janvier-février 2007, p. 43.

13 Nom donné au jeune qui tarde à quitter la maison en référence au film français du même nom.

Quiconque aime ou tolère la posture dans laquelle se trouve le Québec ne mesure pas encore ce qu'il serait en tant que pays sur la scène internationale. En effet, il serait considéré comme une partie importante, voire unique, du patrimoine canadien et nord-américain, une partie déterminante du patrimoine francophone mondial, et un élément sans pareil du patrimoine humain. Et gardons-nous de voir dans ces expressions des mots creux et vides de sens.

***Le nationalisme et le patriotisme :
remparts contre les effets pervers de la mondialisation***

Plusieurs considèrent que le nationalisme d'un peuple est une idée périmée et à proscrire tout comme l'indépendantisme. Cette affirmation repose principalement sur le fait qu'on associe les mots nationalisme et ethnie ou ethnique. Comme on le sait, ces mots ont été malencontreusement dévalorisés en raison des horreurs raciales dont l'histoire pas très lointaine et même récente reste entachée. Et que ces mêmes vocables renvoient aussi à ces amalgames où conservatisme, fondamentalisme et extrémisme religieux deviennent le support et le ressort de certaines entités nationales. Ethnie, peuple et nation peuvent signifier et ont déjà signifié à peu près la même chose.

Mais je crois, tout comme le philosophe Fernand Couturier, que le nationalisme civique, en lui-même, est seulement une dimension d'un nationalisme intégral : celui qui intègre toutes les facettes ou dimensions de la réalité nationale concrète; à savoir celui qui réunit en un tout ce qu'on appelle **a)** le nationalisme ethnique où se rencontrent les aspects historique et culturel (dont fait partie, entre autres, l'héritage religieux) de la nation, **b)** le nationalisme territorial, **c)** le nationalisme civique, et aussi ce que d'aucuns appellent **d)** le nationalisme politique, le tout informé ou pétri de langage. Informé au sens de ce qui donne à quelque chose son caractère spécifique¹⁴.

14 Je remercie sincèrement le philosophe Fernand Couturier, avec qui je me suis entretenu à plusieurs reprises, de m'avoir instruit sur le sens et la compréhension que l'on doit donner au mot « nationalisme ».

Le nationalisme québécois, celui qui s'est implicitement exprimé aux élections du 26 mars 2007, paraît être un nationalisme identitaire intégrant les différentes dimensions de la nation concrète, mais arrêtant au seuil de la maturité politique, c'est-à-dire de l'indépendance. Ce nationalisme est en manque relativement à la dimension politique.

Je crains que le nationalisme civique dont on s'est réclamé au Québec depuis un certain temps n'ait trop tendance à mettre entre parenthèses les dimensions historiques et culturelles de notre réalité nationale. Cela par un souci de rectitude politique, par peur d'être exposé à des accusations d'ethnisme et de racisme.

Ce nationalisme civique qu'on a tenté de monter en épingle au Québec est une tentative de blanchissage idéologique. C'est une abstraction faite apparemment dans un esprit rassembleur, mais obéissant en partie à un sentiment de culpabilité, et résultant en partie de la peur d'être complètement soi-même et d'une courbure particulière de l'échine.

Ainsi, le nationalisme civique résulterait, selon Couturier, « de l'intégration des membres d'une nation par des lois communes sous la gouverne de l'État; lequel est représentatif des membres et mandataire de la réclamation de souveraineté de la nation. Ce nationalisme reflète la conception et la défense de la nation civique issue d'une sorte d'entente contractuelle. À la rigueur le nationalisme civique pourrait n'être fondé que sur une simple convention. Mais le seul lien conventionnel peut-il être le départ, mieux, le commencement d'une nation? Les humains ont-ils pu et peuvent-ils encore par pure décision conventionnelle et contractuelle former une nation capable d'instituer une solidarité conforme à leur besoin profond d'être en commun et ainsi traverser le temps? Sans que jouent à leur insu d'autres facteurs de rassemblement?

« La convention peut-elle être considérée comme la naissance absolue ou sans préalable d'une nation? Il ne semble pas. Si les nations ont pu se former et durer, c'est qu'elles ont tablé sur autre chose qu'un pur consensus; elles ont plutôt été portées par un fond commun d'humanité dont la capacité de rassemblement et les forces incitatives les ont amenées à la décision conventionnelle

de mettre en place une autorité gouvernementale et d'établir un ensemble de lois.¹⁵ »

Mais, pour l'auteur d'un « *Peuple et sa langue* » « Il appert ainsi que ni le nationalisme territorial, ni le nationalisme civique, pas davantage la combinaison des deux ne sauraient former à eux seuls l'identité d'une nation ni favoriser la poursuite de sa destinée. Pour la bonne raison que les deux sont constitués trop exclusivement sur des éléments abstraits ou extraits de la réalité humaine, ou pouvant être tout simplement considéré comme extérieur à elle dans le cas du territoire. Ils n'engagent pas suffisamment l'humain selon son authentique densité d'être. Ces nationalismes doivent être dépassés, ou mieux, surmontés et complétés.¹⁶ » Il continue ainsi :

Le nationalisme d'un peuple est de mouture plus raffinée. Il se fonde d'abord dans une *langue commune*. Celle-ci est justement présupposée à toute décision ou convention relatives à un mode quelconque d'être gouverné et représenté. Cette langue commune ne peut pas être un simple système formel de communication, mais, comme nous l'avons montré précédemment, elle s'impose d'elle-même comme *milieu* de communication, de travail, de création, de pensée, c'est-à-dire comme milieu de vie, comme articulation d'un monde et matrice de la culture. C'est une donnée première, fondamentale. Dont le rôle est de *fonder*.

C'est dans la langue comme milieu de vie et par elle que des idéaux ont surgi et se sont présentés comme des valeurs à partager et des buts à poursuivre. Ces idéaux sont teintés langagièrement, ils offrent les nuances de leur langage d'origine toujours nourri particulièrement de terre et de mer.

15 *Id.*, note 1, p. 131-135.

16 *Id.*, note 1, p. 131-135.

Le nationalisme d'un peuple renvoie à un tel fond commun. Qui est en somme un monde érigé et une culture développée en commun sur une assise territoriale. Ce fond commun est aussi substrat d'intégration par sa dimension langagière, comme montré précédemment. Il accueille par voie d'immigration et favorise des manifestations culturelles diverses, d'inspirations différentes, prenant leur origine dans d'autres sources nationales multiples. Le nationalisme d'un peuple ne peut se constituer sur les seules assises territoriales et conventionnelles. Il doit aussi établir son essence dans le *langage*, le *monde*, la *culture* de ce peuple¹⁷.

Comme lui, je suis d'avis qu'« il faut faire un autre pas. Il faut répéter, dire encore expressément, que le nationalisme d'un peuple résultant de son langage intégrateur, de son monde et de sa culture, est par le fait même fondé dans une communauté d'histoire. Il implique l'appartenance à une histoire dont le souvenir vivant n'a rien à voir avec le ressassement romantique des événements passés, heureux ou malheureux. L'histoire se tourne tout aussi résolument vers l'avenir qu'elle offre un contenu obligatoire au souvenir. D'ailleurs l'antécédence historique continue d'exercer son pouvoir même sur les siècles ultérieurs culturellement amnésiques¹⁸. » Couturier nous invite ainsi à réfléchir :

Pouvoir oublier le passé est une vaine prétention. C'est s'exposer à entrer, malgré soi sans doute, dans la zone d'influence ou dans le jeu incompréhensible ou incontrôlable de préalables enfouis ou de préjugés non reconnus et laissés à eux-mêmes. Il faut être clair : ce fondement historique du nationalisme n'est pas seulement ni premièrement l'héritage lui-même conçu comme bagage reçu du passé, ni le chemin déjà parcouru et qu'on imaginait en arrière. Non,

17 *Id.*, note 1, p. 131-135.

18 *Id.*, note 1, p. 131-135.

l'histoire qui fonde le nationalisme d'un peuple est d'abord cette *avancée* de l'avenir projeté : projeté, en vérité, avec la contribution et à partir des ressources reçues en héritage ou sans cesse acquises en cours de route.

Qu'est-ce à dire? Elle est cet *avant*, cette sorte d'échappée qui s'ouvre dans notre existence même et par elle (**ex**-istence impliquant une sortie, un au-delà), ainsi que par notre agir qui fonctionne par projets; elle est cette *avancée* dont on revient toujours pour élaborer et œuvrer de façon sensée le présent, c'est-à-dire pour que la vie ait un sens, pour que ce présent ne soit pas aveugle. Dans une telle histoire se sont d'ailleurs toujours déjà hissés les legs du passé à la faveur de la capacité dévoilante du langage, en raison même de son aptitude à sauvegarder en état de disponibilité ce qui a déjà été manifesté.

D'ailleurs la courte enquête que nous avons menée sur l'origine étymologique des mots *peuple*, *nation*, *ethnie*, illustre un peu cette aptitude du langage à garder dans une certaine disponibilité ou présence plus ou moins éclairée ce qui s'est annoncé et montré à travers le langage et par lui au cours des siècles qui nous ont précédés. Ces siècles sur lesquels nous nous tenons. Le nationalisme fondé sur une communauté d'histoire assume cette richesse d'être. Parce qu'une nation la recueille sans cesse en son devenir et pour lui¹⁹.

Je suis d'avis que le nationalisme et le patriotisme québécois sont les seuls et uniques remparts contre les effets pervers de la mondialisation qui se fout des identités et cultures des peuples. À chacun son combat pour sa survie. Le Québec n'y échappe pas.

19 *Id.*, note 1, p. 131-135.

Par exemple, plusieurs pays d'Amérique du Sud nous en donnent la preuve dans leur lutte pour préserver leurs différences face aux élans de la mondialisation. D'autre part, la mondialisation s'essouffle au fur-et-à-mesure qu'elle atteint son principal objectif, essentiellement économique. On peut même dire qu'elle a ravivé le nationalisme, chaque pays prenant encore davantage conscience de ses différences, de ce qu'il est prêt à partager et de ce qu'il désire conserver comme tel.

C'est dans cet esprit que la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle a été ratifiée à ce jour par 53 pays dont le Canada et le Québec. D'ailleurs ce traité sur la diversité culturelle qui permettra à tous les pays membres de défendre leur culture nationale est une « pure invention québécoise ». Comme le dit Rioux « Jamais, sans nous, le Canada n'y aurait porté le moindre intérêt. Dans la Francophonie, on nous perçoit vraiment comme les messagers de tout un continent²⁰ ».

Dans cette Convention de l'UNESCO qui est entrée en vigueur le 18 mars 2007, c'est la première fois dans l'histoire du droit international qu'on y affirme formellement le « droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ».

La Convention reconnaît également « la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens... ». Ces activités « ne doivent donc pas être traitées comme ayant exclusivement une valeur commerciale ».

Comme l'a souligné récemment Robert Pilon, vice-président exécutif de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, « Pour que la Convention ait une véritable force juridique et politique, pour que sa mise en œuvre soit vraiment effective, il est en effet impératif qu'elle soit ratifiée par un très grand nombre de pays, à l'instar de tous les grands traités internationaux. Ainsi, 150 pays sont membres de l'OMC, 169 ont ratifié le protocole de

²⁰ *Id.*, note 89, p. 75.

Kyoto et 152 la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. À moyen terme, il n'y a aucune raison pour qu'il n'y ait pas un nombre aussi élevé de pays qui ratifient la Convention de l'UNESCO, d'autant plus que 148 pays ont voté en faveur du texte et seulement deux contre en octobre 2005²¹ ».

Mais l'intention des pays qui ont ratifié la Convention de l'UNESCO pour la diversité culturelle ne pourra jamais remettre en question le fait que « L'existence d'une nation ne se décrète pas : elle est ressentie profondément par ceux qui la composent et constatée aisément par les autres. Elle est le fruit d'un long processus, souvent étalé sur plusieurs siècles : elle est l'expression achevée d'une réalité socioculturelle fondamentale, fruit d'une même origine et d'une même histoire, d'une culture et d'une langue communes, de luttes menées ensemble, d'entreprises, d'aspirations et de rêves partagés. Une nation ne s'invente pas ni ne se définit à partir de données géographiques, en fonction d'un territoire : c'est elle plutôt qui dessine son territoire, le définit, l'apprivoise, le marque, le fait sien²² ».

Le nationalisme canadien et l'anti-américanisme

Christian Rioux est d'avis que « Le nationalisme *canadian* (sic) est en train de nous imposer sa vision des États-Unis. Celle d'un ogre prêt à nous avaler. On comprend qu'une jeune nation frileuse mise au monde par des loyalistes comme le Canada anglais pense ainsi. Mais, ça ne peut pas être le point de vue du peuple d'où est issu Jack Kérouac, ni des descendants de ceux qui ont exploré et possédé le continent américain du Saint-Laurent aux contreforts des Rocheuses ».

« Cet anti-américanisme issu des milieux les plus nationalistes du Canada anglais ne peut pas nous tenir lieu de politique étrangère. Nous avons la capacité de parler au cœur de l'Amérique

21 Robert PILON, vice-président de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle. « La Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle entre en vigueur demain », *Le Devoir*, 17 et 18 mars 2007, p. B5.

22 Jean-Marc LÉGER. « Il n'y a pas de nation québécoise », *Le Devoir*, 8 octobre 1999.

parce que nous en faisons partie depuis le début de notre histoire, parce que nous avons éprouvé les premiers la grandeur de ce continent ».

« Un Québec indépendant ne pourra pas être en opposition permanente avec son voisin du sud pour des raisons stratégiques évidentes. Mais ce qui est extraordinaire, c'est qu'il n'aura pas non plus à l'être²³ ».

Il nous faut constater aussi que le nationalisme québécois est affaibli par le nationalisme canadien, le gouvernement canadien, la Loi constitutionnelle de 1982 et par la Charte canadienne des droits et libertés notamment. Ne devrions-nous pas avoir autre chose à faire, et de loin plus importantes pour notre avenir, que de discuter constamment, année après année, génération après génération, de nos champs de compétence avec le gouvernement du Canada. Et de toute évidence, il en va même pour ce dernier.

Pourquoi est-il si difficile de reconnaître que le Québec ne pourra jamais se développer comme il le faudrait tant qu'il sera régi par une constitution qui le met constamment en opposition avec le Canada, comme on le voit par exemple avec son « objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel canadien? »²⁴.

C'est alors que l'indépendance du Québec doit apparaître ou survenir le plus rapidement possible, dans l'honneur, la fierté et la dignité. Cette stature (celle d'un pays), c'est la seule qui nous convienne. C'est elle qui nous fournira toutes les possibilités de faire face à la mondialisation des marchés et à toutes les menaces qu'elle comporte pour des peuples comme le nôtre qui sont et seront toujours condamnés à lutter pour leur survie.

Par ailleurs, est-ce que la nation québécoise devrait s'affirmer sur la scène canadienne (dans un Canada uni), comme le proposent certains politiciens ? Rien ne s'y oppose. On peut toujours continuer à croire et à vouloir recommencer sans cesse les expériences de l'autonomie ou de l'affirmation nationale pour le Québec, même

23 *Id.* 89, p. 74.

24 Article 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

si ces expériences n'ont pas donné grands résultats dans le passé. Mais, ces tentatives ne devraient jamais nous faire oublier que l'ultime débat des nations, comme on le sait, se tient sur la scène internationale. C'est donc là que le Québec français aura toute son utilité, notamment pour faire valoir le caractère patrimonial du Québec indépendant.

* * *

À la question numéro 7, « UN ÉTAT INDÉPENDANT EST-IL NÉCESSAIRE POUR PROMOUVOIR LE MAINTIEN ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE ? », je réponds, sans hésitation, par l'affirmative. Je suis convaincu que l'ensemble des Québécois, une fois débarrassés de leurs vieux démons et de leurs préjugés, répondront oui aussi à cette question.



CHAPITRE 8

**Comme état indépendant, le Québec
a-t-il le droit de conserver
son patrimoine canadien ?**



Le marché de la basse-ville vu depuis le quai de McCallum, Québec, 4 juillet 1829. ¹

***La langue française fait partie
du patrimoine canadien des Québécois.
Elle nous lie au Canada d'hier,
soit à celui de nos ancêtres canadiens***

C'est en creusant dans notre mémoire que nous nous arrivons à comprendre en quoi et pourquoi la langue française nous lie au Canada. Le Canada de nos ancêtres, ce pays français qu'ils ont fondé et fait évoluer et dont ils ont été dépossédés.

C'est après avoir répondu à la question « *En quoi la langue française nous lie-t-elle au Canada?* » que nous comprendrons pourquoi une majorité de Québécois même chez les souverainistes, demeure attachée au Canada.

Je me contenterai d'une réponse historique seulement puisqu'on croit à tort que l'indépendance du Québec constitue une rupture avec le Canada.

¹ Source: Peter Winkworth/ Bibliothèque et Archives Canada

Or, sur le plan historique, l'indépendance du Québec n'est ni une coupure, ni une rupture avec le Canada. Ce n'est qu'une suite logique, voire une simple récupération de l'œuvre de nos ancêtres. En effet le Canada qu'ils ont fondé n'était rien de moins qu'un « *pays* » unilingue français.

***Le Canada d'aujourd'hui n'est pas
absolument ou entièrement le Canada***

Lorsqu'on parle du patrimoine canadien que les Québécois ont droit de conserver, on parle surtout et d'abord du patrimoine canadien d'avant 1867. Pour mieux s'en convaincre, je donnerai la parole à Fernand Couturier qui nous rappelle que « C'est comprendre très superficiellement notre histoire si on ignore ou feint d'ignorer qu'un peuple constitué de colons français a pris naissance sur les bords du Saint-Laurent environ deux cent cinquante ans avant la Confédération de 1867, à qui on attribue assez hâtivement d'avoir fondé le Canada ou en être le commencement. Ce peuple, pendant environ cent cinquante ans, soit de 1608 jusqu'en 1760, année de l'assaut définitif des troupes anglaises, s'est développé sur ce territoire comme Nouvelle-France. Et même bien avant la fondation de Québec en 1608, Jacques Cartier lors de son deuxième voyage de 1535-36 avait appelé ce pays du nom de "Royaume du Canada", d'après le mot iroquoien *kanata*, qui signifie village. Aussi les habitants de cette Nouvelle-France se reconnaissent-ils très tôt comme Canadiens. Le Canada a de l'histoire. Le Canada de maintenant n'est pas le Canada absolument. Il ne remonte qu'en 1867² ». Couturier poursuit ainsi sa démonstration :

Pendant cent cinquante ans, donc pendant un peu plus de temps que de la Confédération de 1867 à nos jours, un peuple, à partir d'une poignée de colons français, fraye sa venue en terre de Nouvelle-France ou Canada et y établit son séjour. Un peuple qui se forme graduellement et qui habite en français son territoire. En contact avec les autochtones dès son arrivée, il établit avec eux des échanges de différents

² *Id.*, note 1, p. 208-209.

ordres, allant du commerce jusqu'aux manières de vivre et de survivre dans ce pays d'austérité et de froidure, en passant par les relations moins amicales de l'exploitation commerciale et celles nettement belliqueuses des affrontements guerriers.

Pendant toute cette période, un monde français se fonde et s'articule lentement sur ce territoire de la Nouvelle-France qui, alors, pousse ses limites à l'ouest et au sud jusqu'au Mississipi et au Golfe du Mexique, au nord vers la Baie d'Hudson, et envisage même de passer les Rocheuses. La rapide expansion géographique de ce nouveau peuple l'amène à éparpiller dangereusement ses forces et le rend particulièrement vulnérable aux attaques des ennemis.

Pendant ce temps l'Angleterre, selon le modèle colonial du temps, fonde elle aussi sa Nouvelle-Angleterre, un peu plus au sud. Cette nouvelle colonie se développe d'abord sur une portion de territoire plus restreinte et, déjà plus nombreuse, se constitue un tissu social plus serré, et met en place une économie plus solide qu'en Nouvelle-France.

Ces deux colonies se trouvent engagées dans les luttes de pouvoir que se livrent les deux mères patries et entraînées par la force des choses dans leurs ambitions expansionnistes. Elles deviennent ainsi le théâtre de rivalités commerciales et de guerres répétées auxquelles prennent part des nations autochtones devenues leurs alliées.

La chute de plus en plus prévisible de la Nouvelle-France ou du Canada aux mains des Anglais se produit effectivement en 1759 par la prise de Québec et en 1760 avec la reddition de toute la colonie française. Après quatre ans d'un régime militaire d'occupation, en 1763, la France, par le traité de Paris, cède définitivement sa Nouvelle-France à l'Angleterre en règlement de la Guerre de Sept ans.³

³ *Id.*, note 1, p. 208-209.

Nous devons retenir que le Canada n'a pas commencé avec la constitution de 1867 ni même avec la fondation de la ville de Québec en 1608 mais dès le deuxième voyage de Jacques Cartier en 1535-1536. Ce Canada était unilingue français et l'identité canadienne était alors exclusivement française, comme en témoignent des textes historiques du gouverneur Murray et du procureur général de la province de Québec Francis Maseres :

Il convient de noter que ces textes⁴ parlent de "race" et non de "peuple" ou de "nation". Le mot race sera employé encore longtemps pour désigner des regroupements d'humains qui s'appellent aussi bien nation ou peuple. On peut remarquer également que dans ces deux documents les habitants de la Nouvelle-France sont identifiés comme Canadiens. À ce moment-là, l'identité canadienne est française. Les dénominations canadienne et française s'équivalent à toutes fins pratiques. Par ailleurs, le second texte, celui de Francis Maseres, ajoute une précision et appelle Canadiens ceux qui sont nés dans la colonie, en les distinguant ainsi des Français qui, eux, sont arrivés plus récemment de la vieille France où ils sont nés.⁵

Puis, les colons Anglais revendiqueront pour eux-mêmes notre identité canadienne en la dénaturant. N'ayons pas peur des mots, les Anglais nous ont pris notre identité :

Il semble bien que ce soit au cours de la décennie de 1780 que les Anglais, de plus en plus nombreux, se mirent à revendiquer pour eux-mêmes le titre de Canadiens⁶. Jusqu'alors, seuls s'appelaient ainsi les

4 Lettre du gouverneur Murray à Shelburne (ministre d'État aux colonies) en 1766 et texte de Francis Maseres, procureur général de la province de Québec, rapportés par Jacques Lacourcière dans « *L'Histoire populaire du Québec* », Septentrion, 1996, tome 1, p. 374.

5 *Id.*, note 1, p. 212.

6 Jacques Lacourcière, *Ibid.*, tome 1, p. 461.

nouveaux sujets de sa Majesté, c'est-à-dire les habitants déjà établis en Nouvelle-France ou au Canada avant la Conquête. C'est à ce moment que l'identité canadienne se divise en quelque sorte pour donner lieu graduellement à deux nationalités différentes. Les premiers Canadiens seront appelés "Canadiens-Français". Expression que l'on retrouve dans une lettre que le secrétaire d'État à l'Intérieur, William Grenville, écrit en 1789, au gouverneur Dorchester pour l'informer d'un projet de loi du gouvernement britannique prévoyant, malgré l'avis du gouverneur lui-même, la création du Haut et du Bas-Canada: "Mais quand on en vint à discuter la résolution établissant une législature provinciale, constituée de la façon actuellement projetée, dont le peuple choisirait en partie les membres, toutes les raisons politiques semblaient rendre désirable que l'énorme prépondérance dont jouissent les anciens sujets du roi dans les districts d'en haut et les Canadiens-Français dans ceux d'en bas se manifestât et eût ses effets dans des législatures différentes, plutôt que de fusionner ces deux portions du peuple dans le premier essai de la nouvelle constitution et avant qu'un laps de temps suffisant se soit écoulé pour dissiper les vieilles préventions par l'habitude d'obéir au même gouvernement et par le sentiment des intérêts communs."⁷ Donc deux législatures: une pour les anciens sujets où ils sont plus nombreux, et l'autre pour les Canadiens-Français là où ils sont majoritaires, en haut du fleuve et en bas du fleuve⁸ ».

Mais qu'importe les événements et l'histoire, l'attachement à l'identité première demeure vive, aussi vive que celle des immigrants dans un nouveau pays. On peut donc comprendre

⁷ Ibid., p. 464.

⁸ *Id.*, note 1, p. 214-215

aisément pourquoi une majorité de Québécois se reconnaissent comme Canadiens ou Canadiens-Français et souhaitent le demeurer même dans un Québec indépendant. C'est ce lien identitaire que près de 50 % des Québécois ne voudront jamais couper avec le Canada.

C'est ainsi que le rêve original de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain de fonder une Amérique française demeure profondément ancré dans l'ADN de notre inconscient collectif. Un rêve où les guerres linguistiques sont absentes et/ou la vie française brille sereinement et de tous ses feux sur tous les Québécois de toutes origines.

Soyons rassurés, l'indépendance du Québec n'est pas une vengeance que l'on voudrait exercer à l'égard du peuple anglais du Canada. Il s'agit plutôt d'une façon pour nous de renouer avec notre identité première, avec nos racines, avec notre histoire et avec notre langue. Dans ce contexte, l'indépendance du Québec n'est ni plus ni moins que l'indépendance d'une partie du Canada, de notre part de ce qui reste de notre Canada, celui de nos ancêtres.

Une partie du patrimoine canadien appartient aux Québécois

Les Québécois, dans une forte proportion, ne sont pas prêts à se départir, advenant que le Québec devienne un État indépendant, du patrimoine canadien auquel ils ont droit à titre d'héritiers de ces Canadiens qui ont fondé le Canada d'avant 1760 et d'avant 1867.

En effet, si l'on se fie aux résultats d'un sondage CROP *L'Actualité*, paru dans la revue *L'Actualité* au mois de mars 1995, une très forte majorité de Québécois (78 %) seraient prêts à accepter que le Québec devienne un État indépendant dans la mesure seulement où ils pourraient demeurer Canadiens, ce qui n'a rien à voir avec la constitution canadienne.

Un lien identitaire, symbolique et économique avec le Canada paraît donc essentiel. Le Canada, pour les Québécois, a une valeur patrimoniale importante. C'est pourquoi il ne faut plus

présenter l'indépendance du Québec comme pouvant mettre en péril leur patrimoine canadien. Autrement, le statu quo constitutionnel constituera toujours, pour eux, la meilleure façon de protéger leur héritage.

Dans les circonstances, il appert que le meilleur moyen pour les Québécois de promouvoir le maintien et la valorisation du Québec français (partie du patrimoine canadien, nord-américain et mondial) de même que leur partie du patrimoine canadien serait de faire du Québec un pays qui conserverait un lien identitaire, symbolique et économique avec le Canada.

Le lien le plus important est sans doute la citoyenneté canadienne et le droit d'aller au Canada et d'y revenir sans frontière. Cette liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre le Québec et le Canada permettrait sans doute de protéger et sauvegarder cette partie du patrimoine canadien auquel tiennent la majorité des Québécois et dont ils sont les héritiers.

Il faut donc assurer les Québécois que même si le Québec devient un pays, ils ne perdront pas l'héritage canadien cédé par leurs ancêtres, dont leur identité de Canadiens-Français, héritage auquel ils ont droit, peu importe ce qu'en pense le Canada anglais.

***Les Québécois ont le devoir de protéger et de promouvoir
la civilisation française en Amérique
en se donnant un État indépendant***

Convenons d'abord que l'indépendance politique du Québec, ce sera tout simplement l'état normal du peuple québécois lorsqu'il aura décidé de s'émanciper en s'affranchissant de la dépendance d'Ottawa. En effet, l'indépendance et l'émancipation d'un peuple sont intimement liées à sa maturité, tout comme elles le sont pour un adolescent qui se libère de l'autorité parentale. L'indépendance c'est ni plus ni moins qu'un état de maturité autant pour un adulte que pour un peuple, comme on l'a vu précédemment.

Ainsi, si l'indépendance apparaît comme une fin en soi (une fin et non pas un moyen) c'est parce que nous concevons cet état de maturité, selon notre manière habituelle de penser, comme une étape de la vie qui doit être normalement recherchée.

Ce qui serait moyen dans cette perspective, ce serait, par exemple, toutes les interventions tendant à présenter au peuple cet état de maturité politique comme étant possible, normale, voire nécessaire, et à le convaincre de décider d'y accéder. Ainsi, l'indépendance serait l'état dans lequel notre peuple se trouverait à la suite des interventions de toutes sortes visant à l'informer, à le renseigner et à le convaincre de cette décision. Et la décision elle-même serait le seuil de l'entrée du Québec dans l'indépendance.

C'est cette manière habituelle de penser qui, selon moi, devrait être remise en question. Je me demande, en effet, s'il ne serait pas plus approprié, quand on parle de l'être même d'un peuple, de délaissier la pensée technicienne qui fonctionne presque toujours sur la base du couple moyen et fin, c'est-à-dire à partir de questions portant sur les moyens à prendre pour atteindre une fin déterminée et sur la fin elle-même.

Ainsi, le moyen et la fin poursuivis ont tendance à être compris comme en extériorité par rapport à l'agent (ici, le peuple) qui prendrait le moyen pour atteindre la fin projetée en avant de lui. On se comporte comme si l'émancipation et l'indépendance du Québec ne faisaient pas déjà partie de l'être même du peuple québécois. Pourtant, cette émancipation et cette indépendance n'ont-elles pas grandi naturellement dans et avec le peuple québécois tout comme la maturité ou l'état d'adulte grandissent chez un enfant et un adolescent?

C'est ainsi que l'indépendance m'apparaît plutôt comme un état ou une manière d'être d'un peuple adulte. L'indépendance vit à l'intérieur et non à l'extérieur du peuple. Elle serait une manifestation du peuple québécois lui-même en plein être et en pleine maturité pour ainsi dire. Manifestation à lui-même et aux autres. « Être, en effet, c'est être en manifestation, être en dévoilement comme cela arrive en langage⁹ ».

9 *Id.*, note 1.

En conséquence, il faut voir l'indépendance du Québec comme la stature même du peuple québécois devenu mature, comme son état ou sa manière d'être que ce peuple choisirait pour lui-même. Comme québécois, il faut voir aussi l'indépendance comme l'accomplissement, l'achèvement, ou encore l'état normal de notre émancipation, comme notre libération de la tutelle canadienne, et enfin comme un devoir pour nous tous d'assumer notre héritage historique, et de protéger et promouvoir la civilisation française en Amérique.

***Le Québec est aux Français d'Amérique,
ce qu'Israël est aux Juifs et à leur héritage,
et ce que l'Irlande est aux Irlandais***

Rioux se prononce ainsi sur notre héritage¹⁰ : « À force de fréquenter les Européens, mais aussi les Américains, j'ai réalisé combien notre histoire était à la fois riche et puissante. Combien elle faisait entendre une note unique, celle de l'Amérique française ».

« Or, le Québec est à cette Amérique française, ce qu'Israël est aux juifs et à leur héritage, l'Arménie aux Arméniens, le Kurdistan irakien aux Kurdes, l'Irlande aux Irlandais et l'Écosse à l'immense diaspora écossaise. Le Québec n'est pas seulement porteur de sa propre destinée, mais d'un héritage historique qui le dépasse. Il faudrait parler de civilisation. Il traîne derrière lui le poids historique de toutes les communautés françaises d'Amérique qui nulle part ailleurs ne jouissent, pour perpétuer leur mémoire, d'un État où ils sont majoritaires. Vous noterez d'ailleurs que les peuples que j'ai mentionnés et qui ne sont pas encore indépendants sont tous plus ou moins tentés par l'idée. Beaucoup plus, à tout le moins, que les Hongrois de Slovaquie ou les francophones de Belgique par exemple. C'est qu'ils portent sur leurs épaules une responsabilité historique particulière ».

¹⁰ *Id.*, note 89, p. 78.

« On ne pourra pas faire l'indépendance sans cette conscience historique. Devenir adulte, c'est justement assumer cet héritage et cette conscience. C'est l'offrir en partage au monde¹¹ ».

Ainsi, pour paraphraser Guy Rocher¹², le projet de l'indépendance du Québec n'a de sens que dans la mesure où il est fondé dans la continuité avec notre passé comme peuple et dans la mesure aussi où il repose sur son histoire et sur sa langue : « Ce n'est pas dans le reniement de ce passé, auquel on reconnaît les ambiguïtés de son temps, qu'il peut trouver son épanouissement. La clé de voûte d'un Québec souverain est d'abord la tradition française enracinée et adaptée au Québec, enrichie par la dynamique des interactions qu'elle a connue dans le passé et continue de connaître avec toutes les autres cultures qui l'accompagnent et s'y associent ».

Avec respect, il ne faut plus présenter l'indépendance du Québec comme un moyen pour régler des problèmes d'ordre administratif ou économique comme, par exemple, les listes d'attente dans les hôpitaux, la C difficile, la fermeture d'usines, le déséquilibre fiscal etc. Il faut la situer au niveau de l'accomplissement de l'être même du peuple québécois. Pour moi, l'indépendance politique d'un peuple c'est essentiellement une question de maturité, d'achèvement, de dignité et d'honneur. Pour le Québec c'est la beauté de la noblesse du peuple québécois.

* * *

En conséquence, je vous suggère de répondre par l'affirmative à la question numéro 8 : « COMME ÉTAT INDÉPENDANT, LE QUÉBEC A-T-IL LE DROIT DE CONSERVER SON PATRIMOINE CANADIEN ? ».

¹¹ *Id.*, note 89, p 78-79.

¹² *Id.*, note 163.



CONCLUSION

Dans ce *Guide d'accès à l'indépendance*, je pense avoir réussi à démontrer que le Québec français est menacé non seulement par l'envahissement généralisé de la langue anglaise, à Montréal particulièrement, mais aussi par l'application du modèle d'intégration des immigrants qu'est le multiculturalisme canadien. J'ai voulu aussi faire la démonstration que le français, tant dans la façon dont il est écrit que dans la façon dont il est parlé, est menacé également par le jargon québécois qui a commencé à remplacer la langue française.

Dans les circonstances, devons-nous laisser aller les choses d'elles-mêmes et attendre qu'elles se détériorent davantage? Devons-nous faire semblant que la situation n'est pas aussi mauvaise que celle que j'ai décrite? Devons-nous confier à nos descendants le soin de trouver des mesures qui éviteraient que le Québec bascule dans la dépendance américano-anglaise? Pouvons-nous compter sur les gouvernements canadiens ou la Constitution canadienne pour régler nos problèmes linguistiques et d'ordre culturel? Bref y a-t-il une solution aux menaces qui pèsent sur le Québec français?

L'expérience que j'ai acquise tout au cours de ma vie, que ce soit à titre d'activiste politique, que ce soit dans l'exercice de mon métier d'avocat ou dans différentes causes à caractère social, que ce soit lors de mon séjour en terre canadienne après le référendum de 1995 où j'ai eu l'occasion de côtoyer des membres de différentes communautés culturelles, me permet aujourd'hui de conclure qu'il n'y a qu'une solution pour promouvoir le maintien

et la valorisation de notre patrimoine culturel, notre identité nationale et notre langue.

Cette solution, c'est l'indépendance du Québec dans le cadre d'une alliance avec le Canada. Il ne faut jamais oublier que ce pays que nos ancêtres ont fondé et dans lequel ils y ont vécu en français pendant 150 ans était le nôtre jusqu'en 1760. C'est alors que les Anglais nous l'ont enlevé par la force pour le transformer ensuite à leur image et à leur ressemblance.

Comme l'écrit si bien Christian Rioux, « Je pense qu'on ne fait pas l'indépendance seulement pour soi-même. J'ai assez parcouru les petites nations européennes pour savoir qu'arriver au monde, c'est aussi avoir quelque chose à offrir au monde. Le Québec doit avoir quelque chose de nouveau et d'original à offrir à la table des nations s'il veut s'y asseoir ».

« Je vis à l'étranger, en faisant des va-et-vient continuels, depuis une dizaine d'années. Cela m'a rendu plus souverainiste que jamais. Car je découvre à chaque jour notre originalité, notre personnalité unique dans le monde ».

« Nous sommes la voix d'une Amérique française, le vieux rêve noble de Lionel Groulx dont il ne faut pas avoir honte. Nous représentons un mélange unique d'américanité et de culture chrétienne et française. Nous avons inventé une façon particulière d'entrer en rapport avec ce continent, avec son territoire, avec les peuples amérindiens, avec sa diversité¹ ».

On dit souvent que le peuple québécois ne sait pas ce qu'il veut; que les Québécois sont indécis, ambivalents et incertains. Tantôt ils élisent un gouvernement qui veut la souveraineté, tantôt un gouvernement favorable au fédéralisme canadien. La vérité ne serait-elle pas plutôt que les partis politiques et les politiciens québécois n'ont jamais su présenter au peuple québécois une option constitutionnelle ou un statut politique qui soit, en même temps, la continuation de son histoire et le reflet de ses ambitions futures.

¹ *Id.*, note 89, p. 73.

Les Québécois seraient prêts à faire l'indépendance nationale du Québec s'ils étaient assurés de garder un lien identitaire, symbolique et économique avec le Canada, le pays de leurs ancêtres.

Certains diront que nous voulons le meilleur des deux mondes. Pourquoi pas? Il n'y a absolument rien de honteux à vouloir rechercher la dignité et la sécurité, particulièrement pour un peuple qui représente moins de 2 % de l'ensemble de la population nord-américaine.

Nous vivons à côté du géant américain, première puissance politique, économique et militaire au monde. Voilà pourquoi il n'y a rien d'anormal à revendiquer les pouvoirs d'un pays indépendant pour protéger et promouvoir l'identité, la culture et la langue françaises en Amérique du Nord. C'est ce que j'appelle la dignité. Il n'y a rien d'anormal non plus à ce que le pays québécois veuille demeurer uni au Canada, ce qui représente pour lui la sécurité.

Qui sait! L'âme de notre peuple n'est peut-être pas faite de contradictions et d'hésitations, comme on l'a toujours cru. Elle serait plutôt pleine de nuances et de subtilités qui auraient, depuis trop longtemps, échappé aux politiciens et aux gouvernements.



ANNEXE A

Repères et jalons historiques de la défense du français au Québec¹

Office québécois de la langue française

1910

Loi Lavergne

(1682 c et 1682 d c.c. (1910, chap. 40)

Imposant l'usage du français et de l'anglais dans les titres de transport de voyageurs et autres documents fournis par les entreprises d'utilité publique. *Charte de la langue française : article 30*

1961

(9-10 Eliz. II, chap. 23)

Création du ministère des Affaires culturelles et de l'Office de la langue française le 24 mars 1961.

¹ Office québécois de la langue française

1967

A.C. 683, 15 mars 1967. Jugé valide par la Cour d'appel en 1976 : P.G. du Québec c. Dominion Stores Ltd. 1976 C.A. 310.

Usage obligatoire du français dans l'étiquetage des produits agricoles. *Charte de la langue française : article 51*

1969

Loi 63 (texte intégral de la Loi à sa sortie)
(L.Q. 1969, chap.9)

« Loi pour promouvoir la langue française au Québec » :

- fait une première mention de l'objectif de faire du français la langue du travail (*Charte de la langue française, articles 41 à 50*);
- fait une première mention de l'objectif de faire du français la langue prioritaire dans l'affichage public. (*Charte de la langue française, article 58*)
- rend obligatoire l'enseignement obligatoire du français, langue d'usage, dans le réseau scolaire anglophone (*Charte de la langue française, article 84*).

1970

(L.Q. 1970, chap. 57)

Loi imposant une « connaissance d'usage de la langue française » aux candidats à l'exercice d'une profession qui ne sont pas citoyens canadiens. *Charte de la langue française : article 35*

1974

Loi 22 (texte intégral de la Loi à sa sortie)
(L.Q. 1974, chap. 6)

Loi sur la langue officielle :

- impose l'usage du français dans l'affichage public; (langue de l'affichage commercial)
- oblige les entreprises qui veulent traiter avec l'État à appliquer des programmes de francisation; (langue du travail)
- restreint l'accès à l'école anglaise aux seuls élèves qui connaissent suffisamment cette langue; (langue de l'enseignement)
- accorde la priorité au texte français des lois. (langue de la législation et de la justice)

1977

Loi 101
(L.R.Q. chap. C-11 (1977, chap. 5))

Charte de la langue française :

- impose l'usage exclusif du français dans l'affichage public et la publicité commerciale; (langue de l'affichage commercial)
- étend les programmes de francisation à toutes les entreprises employant cinquante personnes ou plus; (langue du travail)
- restreint l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants dont l'un des parents a reçu son enseignement primaire en anglais au Québec; (langue de l'enseignement)
- considère uniquement la version française des lois comme officielle. (langue de la législation et de la justice)

1979

Arrêt Blaikie

(13 déc. 1979 : (1979) 2 R.C.S. 1016, complété par : (1981) 1R.C.S. 312)

La Cour suprême rend inopérants les articles 7 à 13 de la Charte de la langue française, jugés contraires à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. (langue de la législation et de la justice)

1979

(L.Q. 1979, chap. 61)

Loi réadoptant en français et en anglais la loi 101 et toutes les autres lois adoptées depuis 1977, mais ne modifiant pas les articles 7 à 13 de la Charte elle-même. (langue de la législation et de la justice)

1982

Charte canadienne

(Annexe B de la loi sur le Canada, chap. 11 du Recueil des lois du Parlement du Royaume-Uni pour l'année 1982)

L'article 23, touchant le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité française ou anglaise de chaque province, est rédigé de manière à invalider le chapitre VIII de la Charte de la langue française. (langue de l'enseignement)

1983

Loi 57

(L.Q. 1983, chap. 56)

Loi qui modifie certaines dispositions de la Charte de la langue française pour apporter des assouplissements en ce qui a trait aux institutions de la minorité anglophone, pour donner un caractère

permanent à la francisation des entreprises en supprimant la date limite du 31 décembre 1983, et pour exempter les diplômés du niveau secondaire, au Québec, des examens de français pour l'accès aux ordres professionnels.

1984

Jugement sur la langue d'enseignement

(P.G. du Québec c. Quebec Protestant School Boards (1984) 2 R.C.S. 66)

Le 26 juillet 1984, la Cour suprême conclut au caractère inopérant du chapitre VIII de la Charte de la langue française sur la langue d'enseignement dans la mesure de son incompatibilité avec l'article 23 de la Charte canadienne. (langue de l'enseignement)

1988

Arrêt FORD

(Valerie Ford c. P.G. du Québec (1988) 2 R.C.S. 712)

Le 15 décembre 1988, la Cour suprême conclut que l'interdiction de toute autre langue que le français dans l'affichage public et la publicité commerciale va à l'encontre de la liberté d'expression. (langue de l'affichage commercial)

1988

Loi 178

(L.Q. 1988, chap. 54)

Utilisation de la disposition de dérogation (5 ans) par l'Assemblée nationale pour maintenir l'usage exclusif du français dans l'affichage extérieur. (langue de l'affichage commercial)

1992

Arrêt Sinclair

(1992) 1 R.C.S. 579)

Le 27 février 1992, la Cour suprême décide que les textes d'application faisant partie du processus législatif, comme le décret fusionnant les villes de Rouyn et de Noranda, sont assujettis à l'article 133. (langue de la législation et de la justice)

1992

Loi 34

(L.Q. 1992, chap. 37)

Concernant l'extension du bilinguisme aux textes d'application des lois. (langue de la législation et de la justice)

1993

Loi 86

(L.Q. 1997, chap. 40)

- donne une nette prédominance du français dans l'affichage public et la publicité commerciale; (langue de l'affichage commercial)
- fait une refonte du chapitre sur la francisation des entreprises; (langue du travail)
- donne accès à l'enseignement en anglais : insertion de la clause Canada; (langue de l'enseignement)
- assure le bilinguisme des lois, règlements et textes d'application : remplacement des articles 7 à 13 de la Charte. (langue de la législation et de la justice)

1997

Loi 40

(L.Q. 1997, chap.24)

Loi assurant le rétablissement de la Commission de protection de la langue française qui avait été abolie en 1993 par la Loi 86;
Ajout de garanties au bénéfice des consommateurs, notamment en matière de commercialisation des logiciels.

2000

Loi 171

(L.Q. 2000, chap. 57)

- précise le critère de reconnaissance des organismes municipaux selon l'article 29.1 est précisé pour exiger que plus de la moitié des résidents du territoire soient de langue maternelle anglaise;
- confie à l'Office se voit confier un rôle de médiateur, la fonction juridictionnelle en vertu de l'article 46 étant désormais confiée aux arbitres ou à la Commission des relations du travail.

2000

Loi 99

(L.Q. 2000, chap.46)

- le français constitue la langue officielle du Québec;
- oblige l'État du Québec à favoriser la qualité et le rayonnement de la langue française. Il poursuit ces objectifs avec un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des droits consacrés de la communauté québécoise d'expression anglaise.

2001

Loi 196

(L.Q. 2001, chap.40)

- confie à l'agence universitaire de la Francophonie une mission de développer un espace universitaire francophone en étroite partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les enseignants, les chercheurs, les étudiants et les États et gouvernements contributeurs

2002

Loi 104

(L.Q. 2002, chap. 28)

- fusion de la Commission de protection de la langue française et de l'Office au sein de l'Office québécois de la langue française;
- suppression d'une échappatoire donnant accès à l'enseignement public en anglais par la fréquentation préalable d'un établissement privé; (langue de l'enseignement)
- mesures additionnelles touchant la francisation des entreprises (notamment la parité des comités de francisation). (langue du travail)

2006

Loi 50

(L.Q. 2006, chap. 57)

- création d'un Centre de la francophonie des Amériques qui a pour mission, en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'action entre les francophones et les francophiles du

Québec, du Canada et des Amériques, de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle;

- le Centre s'intéresse également au développement et à l'épanouissement des francophones et francophiles et soutient le rapprochement des personnes, des groupes et des communautés intéressés par la francophonie;
- il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets structurants liés aux enjeux de société et diffuse l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie;
- il peut apporter son soutien financier ou technique à la réalisation d'activités ou de projets et tient compte des politiques des ministères et des organismes concernés par ses activités.



ANNEXE B

Liste des interventions des tribunaux

1. Procureur général du Québec c. Blaikie, (1979), 2 R.C.S. 1016;
2. Procureur général du Québec c. Blaikie, (1981) 1 R.C.S. 312;
3. Procureur général du Québec c. Sinclair, (1992) 1 R.C.S. 579;
4. Mon Plaisir c. Québec, (Procureur général), J.E. 97-94; (1997) R.J.Q. (C.S.), 109 à 132;
5. Lachine (Ville de) c. Commission des droits de la personne du Québec, (1984), C.S. 361, (1989) R.J.Q. (C.A.) 17;
6. Forget c. Québec (Procureur général), [C.S. 1982-07-08, J.E. 82-704; (1984) C.A. 492;] (1988) 2 R.C.S. 90;
7. Syndicat canadien de la fonction publique c. Centre d'accueil Myriam, [C.S. Montréal 500-05-004355-820, J.E. 82-519, non publié], (1984) C.A. 104;
8. Centre de services sociaux Ville Marie c. Dufault;
 - A. (1989) R.J.Q. (C.S.), 1853 à 1865;
 - B. (1990) R.J.Q. (C.S.), 2893 à 2907;

9. Syndicat des employés de l'Université de Montréal, Section locale 1244, S.C.F.P.-F.T.Q. c. Durand, J.E. 85-735 (non publié);
10. Commission scolaire Baldwin-Cartier c. Office de la langue française, (1985) C.S. 1169 à 1173;
11. Jeannine Pinsonneault et Monk Écon-O-Mart, (1983) C.P. 6 à 8 (1982-12-16);
12. Hôpital chinois de Montréal c. Syndicat canadien de la fonction publique (Section locale 2948), et Alliance des infirmières du Québec et Office de la langue française, et Procureur général du Québec, C.S. Montréal 500-05-043563-988, 18 novembre 1999, J.E. 2000-36;
13. Union des employés de commerce, Local 504, c. Brière, (1987), R.J.Q. (C.S.) 569;
14. Lagacé c. Union des employés de commerce, Local 504, (1988), R.J.Q. 1791 (C.A.);
15. Dominion Ginseng Cosmetic Corp. c. Yvon Brouard & Associés ltée, (1979), C.P. 471;
16. McKenna inc. c. Office de la langue française et Procureur général du Québec, C.S. Montréal 500-05-002007-845, 4 avril 1984 (non publié);
17. Handy Andy inc. c. Beaudry, (1985), R.L. 553;
18. Bleau c. Cie d'assurance Alifax, (1983), C.P. 177;
19. Nationwide Advertising Service Inc. c. David, C.S. Montréal 500-05-006166-886, 1988-10-05; J.E. 88-1336;
20. Bacon-Gauthier c. Banque Royale du Canada, J.E. 97-431; (1997) R.J.Q. (C.S.) 1092 à 1099;

21. Noël Parent c. British Aviation Insurance Group (Canada) Ltd, (1999), R.J.Q. (C.S.) 843 à 849;
22. Ford c. Québec (Procureur général), [1985 C.S. 147] [1987 R.J.Q. (C.A.) 80], (1988) 2 R.C.S. 712;
23. Devine c. Québec (Procureur général), [1982 C.S. 355] [1987 R.J.Q. (C.A.) 50], (1988) 2. R.C.S. 790;
24. Procureur général du Québec c. Location Île-Jésus inc., C.Q. Laval, 16 décembre 1998, no. : 540-61-011700-983;
25. Procureur général du Québec c. Les Entreprises W.F.H. Itée, C.Q., ch. crim. Bedford, 20 octobre 1999, no. : 455-61-001559-986, J.E. 99-2045, [1999] R.J.Q. 2794 à 2797;
26. Québec (Procureure générale) c. Les Entreprises W.F.H. Itée, C.S. Bedford, 2 mars 2000, no. : 455-36-000034-991, J.E. 2000-605;
27. Procureur général du Québec c. Les Entreprises W.F.H. Itée, C.S. Bedford, 13 avril 2000, no. : 455-360034-991, J.E. 2000-860;
28. Alliance for Language Communities in Quebec, Alliance pour les communautés au Québec (Alliance Québec) et Quarles c. Procureur général du Québec, (1990) R.J.Q. (C.S.) 2622 à 2641;
29. Trudel-Quarles c. Quebec (Attorney general), C.S. Montréal 1990-12-17 J.E. 91-363;
30. Lorraine Chiasson et al. c. Procureur général du Québec et Office de la langue française, C.S. Montréal, 500-05-043380-987, 19 juin 2000.

Notre Charte a également subi une vingtaine d'abrogations :

1. Article 25. [1983, c.56, a.5.];
2. Article 29.[1993, c.40, a.9.]
3. Article 53. [1977, c.5, a.53;1983, c.56, a.11; 1993, c.40, a.16; 1997, c.24, a.4.];
4. Article 60. [1988, c.54, a.3.];
5. Article 61. [1977, c.5, a.61; 1988, c.54, a. 4; 1993, c.40, a.20.];
6. Article 62. [1977, c.5, a.62; 1983, c.56, a.13; 1988, c.54, a.5; 1993, c.40, a.20.];
7. Article 69. [1988, c.54, a.7.];
8. Article 83.1. [1983, c.56, a.18; 1997, c.43, a.148.];
9. Article 83.2. [1983, c.56, a.18; 1997, c.43, a.148.];
10. Article 94. [1977, c.5, a.94; 1993, c.40, a.38.];
11. Article 105. [1977, c.5, a.105; 1997, c.24, a.10.];
12. Article 113, paragraphes c, d et f [1977, c.5, a.113; 1993, c.40, a.42.];
13. Article 118.1-118.5. [1993, c.40, a.44; 1997, c.24, a.15.];
14. Article 126, paragraphe b.;
15. Article 134 [1977, c.5, a.134; 1983, c.56, a.27; 1992, c.61, a.99.];
16. Article 152. [1977, c.5, a.152; 1993, c.40, a.51.];
17. Articles 180 à 184. [1993, c.40, a.54];
18. Article 188, paragraphe d. [1977, c.5, a.188; 1993, c.40, a.55.];

19. Article 194. [1977, c.5, a.194; 1997, c.24, a.19.];
20. Article 206. [1977, c.5, a.206; 1986, c.58, a.16; 1990, c.4, a.129; 1991, c.33, a.19; 1993, c.40, a.60.];
21. Article 214. (Cet article a cessé de faire effet le 17 avril 1987);
22. [1982, c.21, a.1; R.-U., 1982, c.11, ann. B, ptie1, a.33.]

Enfin, notre Charte a été l'objet de 11 cas de remplacements d'articles :

1. Article 10 - 13. [1993, c. 40, a.1.];
2. Articles 58.1 - 58.2 [1988 c. 54, a.1; 1993, c. 40, a.18];
3. Article 117. [1977, c. 5, a.117; 1997, c. 24, a.14];
4. Article 138.1. [1983, c. 56, a.30; 1993, c. 40, a.49];
5. Article 144.1 [1983, c. 56, a.34; 1993, c. 40, a.49];
6. Article 149 [1977, c. 5, a.149; 1993, c. 40, a.49];
7. Article 150 [1977, c. 5, a.150; 1983, c. 56, a.38; 1993, c. 40, a.49];
8. Article 154.1 [1983, c. 56, a.40; 1993, c. 40, a.53];
9. Article 155 [1977, c. 5, a.155; 1978, c. 18, a.24; 1978, c. 15, a.140; 1983, c. 56, a.41; 1983, c. 55, a.161; 1993, c. 40, a.53];
10. Articles 155.1 – 155.4 [1983, c. 56, a.41; 1993, c. 40, a.53];
11. Article 156 [1977, c. 5, a.156; 1993, c. 40, a.53].



ANNEXE C

Le projet Liberté-Nation sur le web

Site web du projet

<http://www.republiquefederaleduquebec.com/>

Page YouTube du projet

https://www.youtube.com/channel/UCv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Page YouTube de Me Guy Bertrand

<https://www.youtube.com/channel/UClajU-uoNHcRVC8oHbF4Vlw>

Pages Facebook de Me Guy Bertrand

<https://www.facebook.com/meguybertrand/>

<https://www.facebook.com/guy.bertrand.7771?fref=ts>

Page Facebook du projet

<https://www.facebook.com/republiquefederaleduquebec/?fref=ts>

Page Twitter du projet

<https://twitter.com/rfdquebec>

Page Google + du projet

<https://plus.google.com/u/o/+R%C3%A9publiquef%C3%A9d%C3%A9raleduQ%C3%A9bec>

Page YouTube du projet

https://www.youtube.com/channel/UCv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Documentaire vidéo sur le site web YouTube

1. Sommaire du Projet Liberté-Nation menant à la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/playlist?list=UUv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

2. Conception du projet Liberté-Nation

<https://www.youtube.com/watch?v=oRvbpHR4Ogo>

3. Étude de besoins portant sur la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch?v=Cabrg_vPjwA

4. Étude de marché pour la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=Bwl-N2b1knU>

5. Étude de faisabilité de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=BrGaMrAqX2M>

6. Étude d'impacts et d'opportunité de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=XRD8bcVq87Q>

7. Maquette de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=ByUHegXJdrg>

8. Plan d'action pour la création
de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=wUwB4JN15k>

9. Plans: marketing et communication pour promouvoir
la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=uG2su3eiFAA>

10. Ratification de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=nbCAXdvxnpw>

11. Réalisation du projet Liberté-Nation

<https://www.youtube.com/watch?v=h3Fk15napqQ>

12. Conclusion relativement au projet Liberté-Nation

<https://www.youtube.com/watch?v=iMZlauJxCfk>

Toutes les capsules vidéo

https://www.youtube.com/playlist?list=UUv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Revue de presse

<http://www.tvnouvelles.ca/2014/10/15/le-nouveau-quebec-de-guy-bertrand>

Le réseau social du Projet Liberté-Nation

<http://www.liberte-nation.com/>

L'an 2030, la République fédérale du Québec

M^r Guy Bertrand vous invite à vous rendre sur le site www.republiquefederaleduquebec.com pour visionner un documentaire de 45 minutes portant sur un projet politique unique et rassembleur, soit le Projet Liberté-Nation, qu'il a conçu pour tous les Québécois de quelque origine ethnique qu'ils soient.

Ce projet, qui est aussi futuriste, concerne d'abord les 17 régions administratives du Québec, qui en sont le fondement, pour qu'elles puissent obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la future République fédérale du Québec (RFQ) et pour qu'on puisse ensemble faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

Dépendance des régions

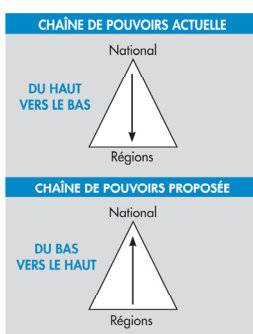
«Ce droit à l'autonomie gouvernementale est le moyen politique et constitutionnel par excellence qui s'offre aux régions pour se libérer de leur tutelle et de leur dépendance au Gouvernement du Québec, et pour se sortir d'un carcan constitutionnel qui les prive de tous les leviers politiques et économiques si essentiels à leur plein développement. Vous savez tous comment nos régions sont impuissantes puisque, pour chaque projet, elles doivent quémander leur part de financement du gouvernement du Québec qui, lui, doit quémander la sienne auprès du gouvernement d'Ottawa», affirme M^r Bertrand.

Inversion de la chaîne de pouvoirs

Pour échapper à cette paralysie, il faudra créer la RFQ, qui permettra d'inverser la chaîne de pouvoirs pour qu'elle ne s'exerce plus du haut vers le bas, soit du parlement du Québec vers les régions, comme c'est le cas depuis trop longtemps, mais pour qu'elle s'exerce plutôt du bas vers le haut, soit des régions vers le parlement du Québec pour que, dorénavant, son gouvernement et ses 125 députés soient soumis à la seule volonté et aux seules attentes des régions.

Partage des pouvoirs

Ainsi, ce changement permettra aux États régionaux de partager avec le Parlement central québécois tous les pouvoirs politiques et économiques décisionnels, y compris les pouvoirs d'imposition, de taxation et de redevances sur l'exploitation des ressources naturelles. Ils auraient chacun leur gouverneur, leur parlement et leur gouvernement. Ces 17 États régionaux ressembleraient, en quelque sorte, aux cantons suisses, aux États fédérés d'Autriche, aux États américains, ou encore aux provinces dans la fédération canadienne.



Refondation du Québec

Mais, ce changement politique et constitutionnel ne verra le jour que si nous, de la majorité francophone, acceptons de refonder le Québec, à partir de ses régions, avec les autochtones, les anglophones et les allophones.

Les phases menant à la réalisation du PLN

Ce qui surprend, dans le documentaire, ce n'est pas seulement le contenu du Projet Liberté-Nation quelque peu révolutionnaire, c'est aussi sa présentation qui est unique en politique.

M^r Bertrand s'est efforcé de mettre en évidence, de façon sommaire, toutes et chacune des étapes politiques de son projet, à partir de sa conception jusqu'à sa réalisation. Il est notamment question :

- d'un plan d'affaires comprenant plusieurs études;
- d'une maquette;
- d'un plan d'action en sept étapes;
- d'une étude d'experts internationaux;
- d'un plan marketing et de communications;
- d'un plan de ratification;
- d'un gouvernement d'Unité nationale;
- d'un plan de négociations;
- d'une proclamation nationale;
- d'une élection présidentielle.

Québec : une grande nation

Selon M^r Bertrand, le Projet Liberté-Nation est certes ambitieux, mais il est parfaitement à la hauteur des espoirs de la nation québécoise : « Nous sommes une grande nation, qui existe déjà dans les faits, même si elle n'est pas encore reconnue en droit. Je vous propose de franchir cette dernière étape en créant la RFQ qui nous ouvrira toutes grandes les portes sur le monde. »

La RFQ : une continuité historique

« Bien que la RFQ implique une rupture avec Ottawa, ce n'en est pas une avec le Canada. Elle signifie plutôt une continuité historique différente, par l'un de ses peuples fondateurs, soit le peuple canadien-français. La RFQ, c'est la stature du peuple québécois devenu adulte, mature et pleinement capable de prendre seul en main son propre destin, et d'assumer toutes ses responsabilités, ici comme ailleurs dans le monde », ajoute M^r Bertrand.

Vous connaîtrez tous les détails du Projet Liberté-Nation en visitant le site : www.republiquefederaleduquebec.com.

Rang	Pays	Population
89	Suède	9,55 millions
93	Autriche	8,29 millions
96	Suisse	8,21 millions
97	Québec	8,18 millions
114	Finlande	5,42 millions
118	Norvège	5,15 millions
Rang	Pays	PIB par hab.
4	Suisse	82 971 \$ US
13	Autriche	49 039 \$ US
24	France	37 134 \$ US
27	Québec	36 216 \$ US
28	N.-Zélande	34 843 \$ US
Rang	Pays	Superficie
14	Mexique	1,9 M de km ²
18	Québec	1,5 M de km²
41	France	0,6 M de km
56	Suède	0,4 M de km ²
115	Autriche	0,08 M de km ²
133	Suisse	0,03 M de km ²

Statistiques basées sur 193 nations membres de l'ONU.

Humaniste, libre-penseur avant-gardiste, avocat, praticien du droit constitutionnel et auteur de six ouvrages littéraires, dont deux essais, M^r Guy Bertrand n'est lié à aucun parti politique. Il publiera bientôt un manifeste détaillant la République fédérale du Québec.



Un cabinet humaniste et accessible !

Droit de la famille • Droit des affaires • Droit de la personne •
Droit criminel et pénal • Droit du travail • Droit immobilier •
Droit constitutionnel • Droit civil



GUY BERTRAND AVOCATS
S.E.N.C.

250, Grande Allée Ouest, bureau 801
Québec QC G1R 2H4 • 418-683-8585
Pour en savoir plus, visitez notre site internet :
guybertrandavocats.com



AU SUJET DE L'AUTEUR



Avocat bien connu, praticien du droit constitutionnel, Me Guy Bertrand a été un précurseur de progrès majeurs pour la société québécoise, ce qu'il fit en promouvant des mesures, perçues à l'époque pour leur caractère audacieux et innovateur, comme entre autres l'aide juridique, l'indemnisation des victimes d'actes criminels ou le droit des femmes à faire partie d'un jury. Ardent défenseur de la langue française, il a représenté en 1976 les Gens de l'Air lorsque le gouvernement canadien a suspendu l'usage du français. En 1979, il a fait reconnaître par la Ligue nationale de hockey le droit pour les joueurs francophones de signer leurs contrats en français. Témoin actif de divers événements marquants de l'histoire politique du Québec, il est également un penseur humaniste et avant-gardiste, tel qu'en fait foi le présent manifeste.



COMMUNIQUER AVEC L'AUTEUR

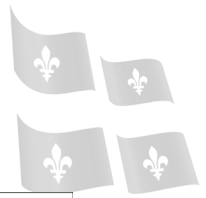
Adresse de courriel

gbertrand@cabinetguybertrand.com

Page dédiée à ce livre dans la librairie en ligne
de la Fondation littéraire Fleur de Lys

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_01.htm

DU MÊME AUTEUR



FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

JEUDI 15 DÉCEMBRE 2011

LE LIBRE PENSEUR

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_02.htm

ISBN 978-2-89612-392-6



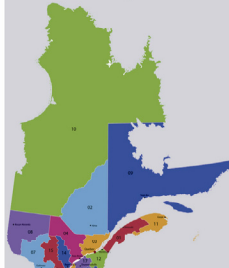
Me GUY BERTRAND PRÉSENTE

Le Projet Liberté-Nation

«Faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada»

APPELS AUX RÉGIONS

Invitation aux régions à prendre la relève du provincial



En route vers des États régionaux fédérés au sein d'une république

Étude d'opportunité
et de besoins

Étude de marché et d'impacts

Étude de faisabilité

Plan stratégique de marketing
et de communication

La maquette du pays québécois

Plan d'action

A) Régions B) Parti Libéral du Québec
C) Parti Québécois

Un plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada



L'indépendance du Québec nécessite un fort consensus au sein de la population. L'histoire démontre clairement que les indépendantistes ne seront jamais suffisamment majoritaires au sein de la population pour faire du Québec un pays.

La stratégie visant à convertir des fédéralistes en indépendantistes pour obtenir un vote majoritaire en faveur de l'indépendance n'a pas donné les résultats escomptés à ce jour et doit être abandonnée. L'approche référendaire privilégiée en 1980 et en 1995 a divisé les Québécois en deux clans opposés plutôt que de les unir dans un projet commun. La démarche pour l'indépendance du Québec se résume malheureusement par un débat au sein duquel les indépendantistes tentent d'imposer leurs besoins et leurs solutions aux fédéralistes. Or, l'indépendance du Québec doit combler à la fois les besoins des indépendantistes et des fédéralistes, c'est-à-dire de tous les Québécois.

Cette réconciliation des besoins ne pose pas sur une série de compromis, mais sur la reconnaissance du Québec pour ce qu'il est vraiment pour chacun de nous. Lorsque j'affirme que «faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada», je re-connaissais que l'indépendance du Québec ne se limite pas à l'indépendance d'une province canadienne et à séparer cette dernière du Canada, mais à l'indépendance de notre part du Canada avec tout ce que cela implique pour notre identité propre.

Bref, l'indépendance du Québec ne consiste pas à effacer tout caractère canadien du Québec, comme on passe un vêtement à l'eau de javel.

«L'ultime effort pour sauvegarder la langue française en Amérique»

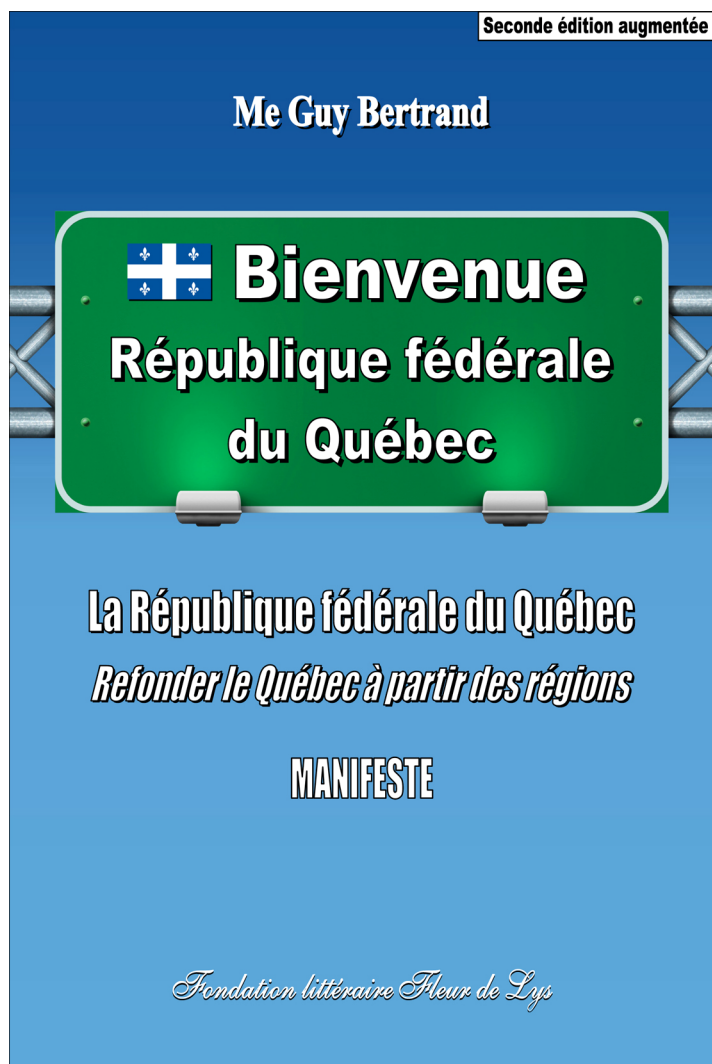
PROJET LIBERTÉ-NATION

Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec
tout en conservant notre part du Canada

Me Guy Bertrand, Fondation littéraire Fleur de Lys,
Lévis, Québec, 2011, 452 pages. ISBN 978-2-89612-392-6

DISPONIBLE EN FORMAT NUMÉRIQUE (GRATUIT) ET PAPIER À :

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_02.htm



LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC

Refonder le Québec à partir des régions

Seconde édition augmentée (2016)

Guy Bertrand, Fondation littéraire Fleur de Lys,
Lévis, Québec, 2016, 198 pages. ISBN 978-2-89612-515-9

DISPONIBLE EN FORMAT NUMÉRIQUE (GRATUIT) ET PAPIER À :

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_o3.htm



TABLE DES MATIÈRES

NOTE DE L'ÉDITEUR	9
Le français minoritaire sur l'île de Montréal	9
Langues le plus souvent parlées à la maison : une majorité d'à peine 0,3 %	10
Francisation et d'intégration des immigrants	10
« Remettre le français au cœur d'un projet de société »	16
AVANT-PROPOS	23
INTRODUCTION	27
CHAPITRE 1	
La langue française est-elle le fondement même de l'être québécois, de son peuple et de son pays ?	29
La langue française est-elle le fondement même de l'être québécois, de son peuple et de son pays ?	31
La langue, plus qu'un outil de communication	35
La langue, fondement de l'être	39
La langue, maison de l'être	40
La langue, comme pays	47

CHAPITRE 2

**Le Québec français est-il menacé par la force gigantesque
de l'anglais en Amérique du Nord ! 51**

L'urgence de ramener le débat linguistique sur la place
publique pour mieux comprendre pourquoi les
francophones seront minoritaires
sur l'Île de Montréal avant dix ans..... 53

Notre silence et notre tolérance devant la menace
de l'anglais au Québec s'explique par notre peur
de provoquer une nouvelle querelle linguistique 56

Les faits confirmant la menace de l'anglais sur le français
au Québec..... 57

L'anglais et l'immigration à Montréal 57

Même des francophones du Québec s'anglicisent 62

Les allophones sont davantage attirés
vers l'anglais que vers le français 62

L'anglais et le cinéma québécois 65

L'anglais et l'affichage commercial :
violation de la règle de la prédominance française 66

L'anglais et l'affichage des raisons sociales
ou marques de commerce particulièrement à Montréal..... 68

Un appel à la mobilisation en faveur des commerces
qui affichent leurs raisons sociales en français 69

L'anglais au travail..... 71

L'anglais et les technologies de l'information 71

L'anglais et la mondialisation	73
Les témoignages confirmant la menace de l'anglais à Montréal	76
La démission scandaleuse de la France dans l'usage de sa langue est inquiétante	88
CHAPITRE 3	
La Charte de la langue française (loi 101) peut-elle arrêter la menace de l'anglais au Québec ?	99
Des modifications à la Charte qui sont loin de l'intolérance	102
Pourquoi est-il capital de légiférer dans le domaine des langues?	103
La Loi 101 a échoué dans ses trois principaux objectifs	105
1 ^{er} échec : La Loi 101 est incapable d'assurer les Québécois du droit d'être servis en français.....	105
La menace que représente, à Montréal, le multilinguisme, conséquence du multiculturalisme ...	110
2 ^{ème} échec : La Loi 101 est incapable d'assurer les Québécois du droit à l'affichage en français.....	112
3 ^{ème} échec : La Loi 101 est incapable d'assurer les Québécois de l'adoption du français par les immigrants ...	115
Reconnaître que la Loi 101, dans le cadre d'un Québec provincial, a atteint ses limites	117

CHAPITRE 4

Le Québec français est-il menacé aussi par une sorte de jargon qu'on appelle déjà « le québécois » ? 123

Reconnaître qu'une langue peut disparaître 125

Constater la disparition de plusieurs langues
autochtones et leur assimilation à la langue anglaise
au Canada et même au Québec 127

Reconnaître que la langue française au Québec est et sera
toujours menacée non seulement par l'anglais
mais aussi par le jargon québécois..... 129

Voulons-nous toujours vivre en français au Québec? 132

Analphabétisme et illettrisme..... 135

Le statut pédagogique des langues au Québec137

L'anglophobie au Québec137

Réaménagement du corpus de la langue française..... 138

Lexique de la langue générale..... 139

Lexique des langues des spécialités 144

Grammaire (morphosyntaxe) 146

La qualité du français au Québec s'est détériorée
au cours des dernières années 147

L'enseignement du français au Québec :
un véritable fiasco 149

Pourquoi cette manie d'utiliser des mots anglais
lorsqu'on parle français? Parlons-nous le franglais? 159

Même les français ont cette manie d'introduire l'anglais dans le français	164
La langue française au Québec n'obéit plus aux règles du français standard	166
La détérioration du français standard coïncide avec la naissance d'un jargon qu'on appelle « le québécois ».....	171
Sommes-nous impuissants devant la montée du jargon québécois? Pouvons-nous le justifier et le défendre?	174
Pourquoi sommes-nous trop lâches pour défendre notre langue qui, sans cesse, crie au secours parce que violée, bafouée, ridiculisée et humiliée?	178
Une révolution linguistique s'impose.....	179
 CHAPITRE 5	
Le Québec français est-il menacé également par le multiculturalisme canadien comme modèle d'intégration des immigrants ?.....	183
Cesser de glorifier le multiculturalisme canadien.....	185
L'intégration des immigrants ailleurs dans le monde.....	188
La montée de l'intégrisme religieux est incompatible avec les valeurs communes des Québécois	193
Les accommodements raisonnables sont le reflet du multiculturalisme canadien qui est incompatible avec le modèle laïque québécois	198
En adoptant le multiculturalisme canadien comme doctrine identitaire, le PQ et le Bloc québécois, notamment, se sont coupés des raisons fondamentales pour lesquelles un peuple aspire à l'indépendance.....	203

Le multiculturalisme fera du Québec une Tour de Babel
culturelle dans laquelle la culture française
deviendra minoritaire 208

La Charte canadienne des droits et libertés garantit,
malheureusement, les effets pervers du multiculturalisme
canadien sur le peuple québécois en créant, notamment,
en faveur des minorités culturelles, des droits collectifs à
partir de la reconnaissance de droits individuels 209

Notre « vivre ensemble » et notre modèle d'intégration
doivent être basés sur la laïcité 210

Agir dès maintenant pour assurer le maintien
et la valorisation de la culture et de la langue française
au Québec..... 216

CHAPITRE 6

**Le Québec français a-t-il une valeur patrimoniale
canadienne nord-américaine, voire mondiale ? 219**

Le Québec, patrimoine français d'Amérique..... 222

La nation québécoise a-t-elle une valeur patrimoniale?.... 222

La chute dramatique du poids démographique du Québec
dans la fédération canadienne 224

Le poids de la langue française dans le monde..... 227

Nécessité de protéger l'espèce humaine française au
Québec menacée de disparaître culturellement 229

CHAPITRE 7

Un état indépendant est-il nécessaire pour promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine français du Québec et, partant, de son identité, de sa langue et de sa culture ?	231
--	------------

La survie du Québec français passe par l'indépendance nationale	233
---	-----

Le Canada, notamment, devrait favoriser l'émergence d'un État du Québec indépendant.....	234
--	-----

En encourageant le Québec à devenir un pays, l'Amérique toute entière sera assurée de conserver à jamais son patrimoine français	236
--	-----

Savoir se libérer de l'autorité canadienne comme on se libère d'une tutelle légale	239
--	-----

Le nationalisme et le patriotisme : remparts contre les effets pervers de la mondialisation.....	243
--	-----

Le nationalisme canadien et l'anti-américanisme.....	249
--	-----

CHAPITRE 8

Comme état indépendant, le Québec a-t-il le droit de conserver son patrimoine canadien ?	253
---	------------

La langue française fait partie du patrimoine canadien des Québécois. Elle nous lie au Canada d'hier, soit à celui de nos ancêtres canadiens	255
--	-----

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas absolument ou entièrement le Canada	256
---	-----

Une partie du patrimoine canadien appartient aux Québécois	260
--	-----

Les Québécois ont le devoir de protéger et de promouvoir la civilisation française en Amérique en se donnant un État indépendant	261
Le Québec est aux Français d'Amérique, ce qu'Israël est aux Juifs et à leur héritage, et ce que l'Irlande est aux Irlandais	263
CONCLUSION	265
ANNEXE A	
Repères et jalons historiques de la défense du français au Québec	269
ANNEXE B	
Liste des interventions des tribunaux	279
ANNEXE C	
Le Projet Liberté-Nation sur le web	285
Le projet Liberté-Nation sur le web	285
Site web du projet	285
Page YouTube du projet.....	285
Page Twitter du projet	285
Page Google + du projet.....	286
Page YouTube du projet.....	286
Documentaire vidéo sur le site web YouTube	286
Toutes les capsules vidéo	287
Revue de presse	287

Le réseau social du Projet Liberté-Nation.....287

Annonce du documentaire dans le quotidien LE SOLEIL 289

* * *

AU SUJET DE L'AUTEUR 291

COMMUNIQUER AVEC L'AUTEUR 293

DU MÊME AUTEUR..... 295

* * *

ÉDITION ÉCOLOGIQUE..... 311

Fondation littéraire Fleur de Lys



L'édition en ligne sur Internet contribue à la protection de la forêt parce qu'elle économise le papier.

Nos livres papier sont imprimés à la demande, c'est-à-dire un exemplaire à la fois suivant la demande expresse de chaque lecteur, contrairement à l'édition traditionnelle qui doit imprimer un grand nombre d'exemplaires et les pilonner lorsque le livre ne se vend pas. Avec l'impression à la demande, il n'y a aucun gaspillage de papier.

Nos exemplaires numériques sont offerts sous la forme de fichiers PDF. Ils ne requièrent donc aucun papier. Le lecteur peut lire son exemplaire à l'écran ou imprimer uniquement les pages de son choix.

<http://manuscritdepot.com/edition/ecologique.htm>

Achevé en

Janvier 2017

Édition, composition et distribution

Fondation littéraire Fleur de Lys inc.

Adresse électronique

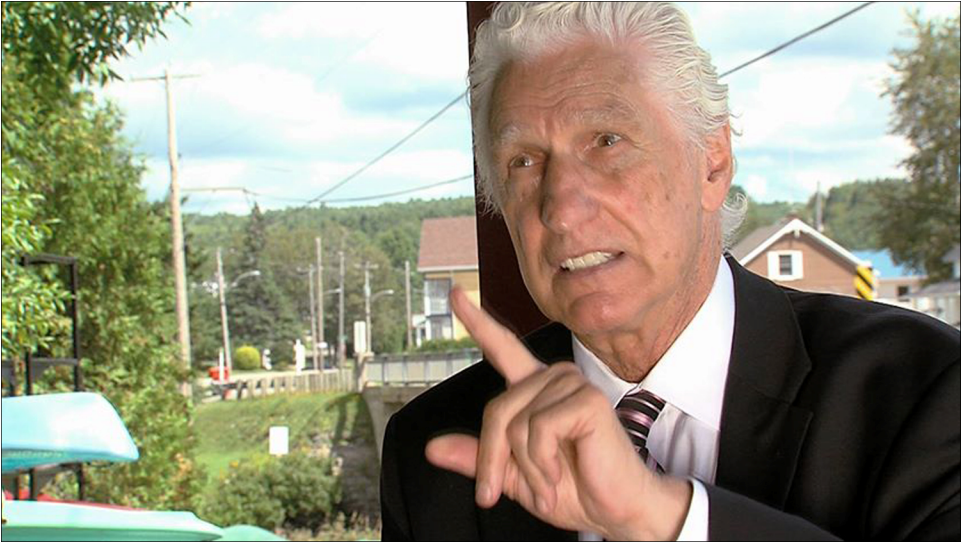
contact@manuscritdepot.com

Site Internet

www.manuscritdepot.com

Imprimé à la demande au Québec à compter de

Janvier 2017



Me Guy Bertrand a lutté toute sa vie pour que le Québec devienne autre chose qu'un pays inachevé. Dans cette foulée, il présente ici son **Guide d'accès à l'indépendance**, un essai dans lequel le lecteur est invité à se pencher sur le véritable motif justifiant le projet d'indépendance nationale pour les Québécois, soit le maintien et la valorisation de la langue française et de la culture québécoise.

Me Bertrand démontre que le seul moyen qui s'offre aux gens du Québec pour protéger et promouvoir le Québec français est de parachever le pays québécois, qui, affirme-t-il, existe déjà dans les faits, même s'il n'existe pas encore en droit. Pour l'auteur, il n'y a plus de temps à perdre, il faut reprendre notre destinée en main, car le Québec français est menacé de toutes parts non seulement par la force gigantesque de la langue anglaise, en particulier à Montréal, mais également par le multiculturalisme canadien présenté faussement comme mode d'intégration des immigrants, ainsi que par l'utilisation du jargon québécois.

L'auteur rappelle que si Montréal est la deuxième plus grande ville française du monde, elle est également la troisième plus grande ville anglaise du Canada ! Or, les faits démontrent que le Montréal anglais empiète de plus en plus sur le Montréal français et que d'ici dix ans les francophones seront minoritaires sur l'Île. Il est donc temps de se réveiller !

Guide d'accès à l'indépendance est une invitation à reprendre possession de notre langue et à retrouver le courage de créer un pays indépendant.

Avocat, libre-penseur et activiste politique, Me Guy Bertrand pratique le droit depuis 1962. Ardent défenseur de la langue française, il a représenté en 1976 les Gens de l'Air devant les tribunaux lorsque le gouvernement canadien a suspendu l'usage du français. En 1979, il a fait reconnaître par la Ligue nationale de Hockey le droit pour les joueurs francophones de signer leurs contrats en français. Membre fondateur du Parti québécois en 1968, il s'est porté candidat à la présidence de ce parti en 1985. Me Bertrand est aussi l'auteur de 7 livres.



Fondation littéraire Fleur de Lys

Le premier éditeur libraire québécois
sans but lucratif en ligne sur Internet
manuscritdepot.com

ISBN 978-2-89612-527-2